

CORPS

DES

CHRONIQUES LIÉGEOISES.

CHRONIQUE ET GESTE
DE
JEAN DES PREIS DIT D'OUTREMEUSE.

INTRODUCTION ET TABLE DES MATIÈRES,

PAR
STANISLAS BORMANS,

ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE
ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, ETC.



BRUXELLES,
F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, n° 408.

—
1887

INTRODUCTION.

Jusqu'au commencement de ce siècle, Jean d'Outremeuse a joué, dans l'histoire littéraire du pays de Liège, le rôle d'un personnage en quelque sorte légendaire. Si son nom était connu de tous, nul ne savait au juste qui il était, ni même à quelle époque il avait vécu; si personne n'ignorait qu'il avait écrit sur nos annales, bien peu, même parmi les érudits, avaient lu ses livres. L'opinion qu'il avait existé deux Jean d'Outremeuse, peut-être trois, était encore accréditée dans ces derniers temps ¹.

Le mystère dont la personnalité du chroniqueur liégeois et son œuvre restèrent entourés pendant quatre siècles tient à plusieurs causes, parmi lesquelles il faut ranger en première ligne, d'une part la rareté des manuscrits contenant son véritable texte, d'autre part le grand nombre de ceux qui, circulant sous son nom dans le public, n'en fournissaient que des extraits plus ou moins écourtés ². Un autre motif de confusion et

¹ On lit dans H. VAN DER MEERE, *Bibliotheca scriptorum Leodiensium*, manuscrit n° 17659 de la bibliothèque royale de Bruxelles, pp. 223-224 : « Joannes Transmosanus seu Pratanus, natus est circa annum 1358, vir in historicis doctissimus, fama et opinione apud hujus patriæ litteratos celeberrimus. Continuavit historiam rerum atque episcoporum leodiensium ab anno 1340, quo anno Joannes Warnantius desiit, usque ad annum 1399, quo anno obiit. — Joannes Transmosanus, diversus ab altero, nam hunc scripsisse certum est anno 1253. — Joannes Transmosanus, cognomine Lancion, casu suffocatus fuit 2 februarii anno 1337, ut ait Van den Bergh. Dicitur et illum nonnulla scripsisse. » — Cfr DELVENNE, *Biographie du royaume des Pays-Bas*, Brux., 1829, t. II, p. 215.

² FOULLON, *Hist. leod.*, t. I, *Index auctorum* : « Ab eodem Ultramosano exscripsere varii sua manuscripta. » — Voy. POLAIN, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean Desprez dit Doutremeuse*,

d'incertitude était l'étendue même de sa principale composition, œuvre tellement vaste que le lecteur le plus éprouvé devait reculer devant la tâche d'y chercher péniblement les quelques lambeaux de phrases tombés par hasard de sa plume et propres à le faire connaître; les rares auteurs qui, comme Mélart, Fisen, Foullon, en avaient autrefois fait usage, s'étaient d'ailleurs bornés à l'exploiter au point de vue historique sans se soucier autrement de celui qui l'avait écrite. Il faut aussi tenir compte de cette particularité que l'œuvre de Jean d'Outremeuse est double; une partie, en vers, déroule sous la forme d'un long poème l'histoire mouvementée des évêques de Tongres et de Liège : c'est la *Geste*; l'autre, en prose, embrasse dans une immense compilation les annales du monde entier : c'est le *Myreur des histors*. Enfin, la fausse interprétation d'un passage relatif à la naissance de l'auteur a achevé de dérouter les critiques.

Les erreurs et les doutes nés de cet ensemble de circonstances ont, plus d'une fois, exercé la sagacité des écrivains liégeois; quelques-uns ont approché de la vérité, mais aucun n'a complètement résolu le problème.

Pour satisfaire la curiosité des amis de notre ancienne littérature, il n'y avait qu'un parti à prendre : publier ce que le temps avait épargné de l'œuvre de d'Outremeuse; c'est ce que l'on désirait d'autant plus vivement qu'il s'était exprimé en roman, tandis que tous ses devanciers avaient fait usage de la langue latine. Aussi, lorsque la Commission royale d'histoire fut instituée en 1854, n'hésita-t-elle point, dès sa première séance, à inscrire sur le programme de ses travaux la mise en lumière du chroniqueur liégeois¹. Pendant vingt ans, cette publication resta à l'état de projet. Le 2 avril 1855, M. le baron de Gerlache, président de la Commission, proposa de la mettre à l'étude, et M. Ad. Borgnet fut chargé d'en faire l'objet d'un

chroniqueur du XV^e siècle, Gand, 1854, p. 2. (Tiré à part du *Messenger des sciences historiques*, t. II, p. 371); IDEM, *Journal de l'Institut historique*, Paris, 1854-1855; IDEM, *Mélanges historiques et littéraires*, Liège, 1859, p. 4. Ms DEVAUX, à l'Université de Liège, t. IV, p. 193.

¹ *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série t. I, p. 5.

rapport ¹. Le savant professeur fit connaître le résultat de ses investigations dans la séance du 7 janvier 1856. Ayant examiné les manuscrits alors connus du *Myreur des histors*, il avait constaté que la chronique entière devait comprendre quatre livres, se répartissant de la manière suivante : le premier, embrassant la période depuis Noé jusqu'à l'an 794 après J.-C.; le deuxième, comprenant les années 794 à 1207; le troisième, les années 1208 à 1540; et le quatrième, les années 1541 à 1599; mais qu'il en manquait plusieurs parties, à savoir le quatrième livre tout entier, ainsi que le commencement (années 794 à 825) et la fin (années 1098 à 1207) du deuxième. Il proposait, en conséquence, de faire des recherches pour découvrir des recueils plus complets, et, en attendant, de publier la chronique de Jean de Stavelot, qui fait suite à celle de d'Outremeuse ². Après avoir, sans succès, compulsé les manuscrits de Wégimont, d'Averbode et de Tongerlo ³, M. Borgnet reçut la mission d'aller continuer ses perquisitions en

¹ *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. VII, p. 251. Voir le *Rapport de M. Gachard sur les travaux accomplis par la Commission pendant les vingt-cinq premières années de son existence* : *ibidem*, 5^e série, t. I, p. 27.

En 1854, un réfugié français, M. A. Vasse, dans une brochure de 52 pages intitulée : *Des œuvres de Jean d'Outre-Meuse et de leur publication en extraits ou épisodes historiques*, Bruxelles, 1854, avait annoncé l'intention de publier certains épisodes de notre chroniqueur. Ce projet reçut un commencement d'exécution : dans le courant des années 1855 et 1856 parurent les brochures suivantes : 1^o *Le sac de Liège par le duc de Brabant, en 1210*, 56 pages; 2^o *La bataille de Steppes en 1215*, 57 pages; 3^o *Henri de Dinant, de 1247 à 1257*, 57 pages; 4^o *La Bataille de Woeringen en 1288*, 7 pages; *La guerre des Awans et des Waroux, de 1297 à 1558*, 40 pages. Lorsque la Commission d'histoire étudia le projet de publier l'œuvre de l'historien liégeois, M. Vasse tâcha de le combattre dans une brochure à laquelle il donna pour titre : *Au sujet de la publication par la Commission d'histoire des chroniques inédites de Jean d'Outremeuse*, Bruxelles, 1856; il invoquait notamment cette circonstance qu'on ne possédait que des manuscrits defectueux et mettait en avant la dépense énorme que cette publication devait entraîner. A partir de ce moment, il cessa de faire paraître ses extraits.

² *Compte rendu*, etc., 2^e série t. VIII, p. 277.

³ Voir le rapport de M. Borgnet dans le *Compte rendu*, *ibidem*, page 593. A Wégimont, il découvrit le second livre (selon lui) de la Geste, dont on possédait déjà le premier dans un manuscrit appartenant à M. de Gerlache.

Italie¹. Mais ce fut en vain qu'il explora les bibliothèques publiques et privées de Rome, de Naples, de Turin, de Florence. Renonçant à l'espoir de trouver ce qu'il cherchait, il annonça à la Commission, le 7 décembre 1857, qu'il allait mettre sous presse ce que l'on possédait du *Myreur*, en y joignant, comme appendice, les fragments de la *Geste* qu'il pourrait découvrir².

En 1859, il apprend que M. Polain possède un manuscrit contenant la fin du deuxième livre et en négocie heureusement la cession à notre Bibliothèque royale³. En 1865, il annonce que le commencement de ce même livre se trouve dans un manuscrit de M. le chevalier X. de Theux de Montjardin; mais il refuse d'en conseiller l'acquisition et ne peut en obtenir la communication⁴.

Le 4 avril 1864, l'éditeur dépose sur le bureau de la Commission le tome premier du *Myreur*, comprenant la première moitié du premier livre (depuis Noé jusqu'à l'an 204) et la partie correspondante de la *Geste*⁵. Pour sortir des temps fabuleux qui devaient encore remplir plusieurs volumes, et offrir immédiatement au public une matière plus sérieuse et plus utile, il donne ensuite ses soins au tome V, qui parut à la fin de l'année 1867⁶; il comprenait les années 1209 à 1302 du *Myreur*, c'est-à-dire la première moitié du troisième livre, et la partie à peu près correspondante de la *Geste*. Le tome II, contenant la seconde moitié du premier livre du *Myreur* (années 204 à 794), et les années 207 à 878 de la *Geste*, vit le jour deux ans après⁷.

¹ Séance du 16 mars 1857 (*Compte rendu*, etc., 2^e série, t. IX, p. 389). Voir son rapport sur ce voyage littéraire, *ibidem*, t. X, pp. 8 et suiv.

² *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. X, p. 202, et 3^e série, t. I, p. 28.

³ *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. XI, pp. 10, 121, et t. XII, p. 17. C'est le manuscrit Simonon, qui sera décrit plus loin.

⁴ *Compte rendu*, etc., 3^e série, t. V, pp. 35, 227. Voir à ce sujet une polémique dans le journal *La Meuse*, n^o du 28 et du 30 avril 1865.

⁵ *Compte rendu*, etc., 3^e série, t. VI, p. 255. Cfr DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 154, note 2.

⁶ *Compte rendu*, etc., 3^e série, t. X, p. 4.

⁷ Au mois de mai 1869. *Compte rendu*, etc., 3^e série, t. XI, p. 25.

Au moment d'aborder le tome III, l'éditeur exposa à la Commission l'embarras où il se trouvait à propos du commencement du deuxième livre, dont il n'avait pu se procurer le texte authentique, et fit accepter sa proposition de le remplacer par une version écourtée, fournie par le manuscrit n° 10463 de la Bibliothèque royale ¹. Le volume III, comprenant la première moitié du deuxième livre (années 794 à 872), avec les années 877 à 1104 de la Geste, fut imprimé dans ces conditions regrettables, et livré au public à la fin de l'année 1873 ².

A cette époque, M. Borgnet luttait déjà contre les premières atteintes du mal auquel il devait succomber. Bientôt il dut renoncer à tout travail, et, le 4 janvier 1875, la Commission d'histoire me confia l'honorable mais périlleuse mission d'achever la tâche qu'il avait entreprise avec tant de courage et poursuivie avec un zèle qui ne s'était jamais ralenti ³. Deux volumes restaient à publier : le tome IV, comprenant la seconde moitié du deuxième livre (années 873 à 1207) avec les années 1104 à 1200 de la Geste, et le tome VI, embrassant la seconde moitié du troisième livre (années 1301 à 1340) avec les années 1301 à 1390 de la Geste. Ils virent respectivement le jour en 1877 et 1880 ⁴. Le quatrième livre du Myreur, le plus important de tous, n'ayant pu être retrouvé, il fut alors décidé que l'ouvrage serait provisoirement considéré comme terminé, et qu'il y avait lieu de s'occuper de la préface et de la table analytique des matières ⁵.

¹ Séance du 11 janvier 1869. *Compte rendu, etc.*, 5^e série, t. VI, p. 12; t. X, p. 213.

² *Compte rendu, etc.*, 4^e série, t. I, p. 195. Ce volume est publié avec moins de soin que les précédents; il se ressent de l'état de santé de l'éditeur.

³ *Compte rendu, etc.*, 4^e série, t. II, p. 243.

⁴ *Compte rendu, etc.*, 4^e série, tt. V et VIII, p. 5. Les premiers feuillets du tome IV contiennent quelques fautes dues à mon inexpérience.

⁵ Séance du 5 juillet 1880 (*Compte rendu, etc.*, 4^e série, t. VIII, p. 319.) Le projet de recomposer le quatrième livre au moyen d'extraits pris dans les chroniques vulgaires, mis en avant par M. Borgnet, fut considéré comme irréalisable. (*Ibidem*, p. 7.)

Tel est l'historique de la publication. Cherchons maintenant à pénétrer, aussi avant que possible, dans la vie de notre chroniqueur.

C'est de Jean d'Outremeuse lui-même que nous tenons la plupart des détails qui le concernent. Dans le troisième livre de son *Myreur*, il nous fixe sur la date de sa naissance; non seulement il en indique l'année et le jour, mais il veut que l'on sache le moment précis où il fit son apparition dans le monde: « Sous celle meisme an (1358), le secon jour del mois de genvier, à meenut, fut neis Johans dis d'Oultre-Mouse qui at tous escrips ches croniques deseusdis, tout ensi qu'il sont contenus en tos les trois libres, et sont encors contenus en quart chi-après fait et ordineis, et de latien en roman translateis. Portant, illh supplie à tous qui les liront et oront, que, pour les solas que illh prenderont, dient pour li l *Pater noster* et l *ave Maria*. Dies li don bon defin et paradis après son obit à l'arme de li, à son digne commandement. Amen, que Dies l'otroie! ¹. »

¹ *Le Myreur des histors*, t. VI, p. 596, note 2. C'est la leçon du manuscrit Berlaymont. Dans sa copie, Jean de Stavelot, écourtant son modèle — cela lui arrive encore ailleurs, — se borne à dire: « En cel ain fut neis maistre Johans d'Oultre-Mouse, qui translatait ches croniques. Proiiés Dieu por luy! » (*Ibidem*). Malgré sa forme insolite, il est évident que le mot *neis* signifie ici *né*; Jean d'Outremeuse l'emploie encore ailleurs dans la même acception, notamment à propos du roi Artus, qui « poisit bien estre neis en l'an 467. » (*Ibidem*, t. II, p. 468.) Cependant, au XVI^e siècle, il fut mal compris par un écrivain aujourd'hui inconnu, du nom de Hanseler, qui lui donna le sens de *noyé*. Le chanoine Van den Berg († 1671), en utilisant cette source, adopta cette interprétation et inséra la mention suivante dans une de ses compilations: « L'an 1557, le 2^e de febvrier, fut noyé Jean d'Outremeuse, poëte et clere liégeois, lequel fit l'histoire de Liège en vers françois ou bien en vieux romans; commence son histoire aux rois de Tongre, et par après à St-Materne, finissant icelle à Albert de Cuyek, duquel ne fine entièrement l'histoire. Mons. Hanseler. » (Copie du héraut d'armes Le Fort, aux archives de l'État, à Liège, 2^e partie, n^o XXVI, p. 254.) Notons en passant la double inexactitude que ces lignes renferment en fixant l'événement au 2 février 1557, au lieu du 2 janvier 1358, et que le baron de Grassier († 1751) semble faire sienne en transcrivant cette même note, avec une autre, sur un exemplaire de Jean d'Outremeuse en sa possession.

Cette fausse interprétation donna naissance à une nouvelle erreur. Comme l'existence d'un écrivain appelé Jean d'Outremeuse était constatée après l'année 1558, on fut amené à admettre qu'il y avait eu

Ce passage, suffisamment explicite, est corroboré par cet autre tiré de la *Geste* : « Sour l'an XIII^e et XXXVIII, le second jour de moy de janvier, fut

deux annalistes liégeois de ce nom. Dans la compilation de Vanden Berg citée plus haut, on lit en deux endroits différents ces mots : « Ultramosanus uterque dicunt... » (Archives de Le Fort, 2^e partie, n^o XXVI, pp. 81, 82.) Plus d'un siècle après lui, le baron de Cler († 1802) inscrivait cette note sur le feuillet de garde d'un manuscrit du *Myreur* qu'il possédait : « Il faut remarquer que deux Jean d'Outremeuse ont écrit notre histoire, l'un en vers et l'autre en prose. Le premier finit au temps d'Albert de Cuyck, et nous allons voir dans quel temps il a vécu. Le second vivait sous Arnould de Horne; il était encore en vie en 1585, que ce prince (comme le rapporte le P. Fisen) voulut l'avoir près de lui afin qu'il fut témoin des faits dont il devait écrire le détail. » Le savant Ernst se fit à son tour l'écho de cette tradition dans son *Traité des suffragants de l'église de Liège*, Liège, 1806, p. 217 : « M. de Cler, dit-il, observe qu'il y a eu deux auteurs du nom de Jean d'Outremeuse, dont l'un a écrit en rhytmes français l'histoire de Liège, en commençant aux prétendus rois de Tongres, jusqu'à l'évêque Albert de Cuyck; ce fut un clere liégeois qui se noya le 2 février 1557. L'autre, qui a écrit en prose sur cette histoire, vivait encore du temps de l'évêque Arnould de Horne, en 1585, etc. » Enfin, un autre érudit, le baron de Villenfagne, accrédita ces faussetés en adoptant jusqu'à cette date de 1557 substituée, sans doute par suite d'une faute d'impression, à 1557. Voici ce qu'on lit à la p. 599, t. I, de ses *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*, Liège, 1817 : « Jean d'Outremeuse écrivait dans le XIV^e siècle, et mourut, selon Loyens (lisez Abry), dans le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*, en 1599. Nous avons sur notre histoire une autre chronique, manuscrite comme la première, en mauvaises rimes françaises, composée aussi dans le XIV^e siècle par un auteur qui s'appelait de même Jean d'Outremeuse. Il prend, au frontispice de son ouvrage, la qualité de *clerc liégeois*; il eut le malheur de se noyer en 1557. Il est sûr que le premier vivait encore vers la fin du XIV^e siècle; ainsi, l'on ne doit pas le confondre avec celui-ci, qui était peut-être son père, ou de la même famille, et qui habitait certainement le quartier d'Outremeuse de la ville de Liège, dont il porte le nom. (Cfr. X. DE THÉIX, *Nouveaux mélanges et hist. litt. du baron de Villenfagne*, Liège, 1878, pp. 150 et suiv.) Voilà comment on écrivait l'histoire!

Cependant, dès la fin du XVII^e siècle, un auteur plus clairvoyant, Louis Abry († 1720), qui a laissé sur nos annales un nombre considérable de précieux mémoires, insérait dans ses *Hommes illustres de la nation liégeoise* (p. 14 de l'édition de MM. HELBIG et BORMANS) cette mention exacte : « Par son propre aveu, Jean d'Outremeuse se dit né l'an 1558, le 2 de janvier. » Il semble même reconnaître l'auteur de la *Geste* et celui du *Myreur* pour un seul et même écrivain. Ce dernier fait fut enfin prouvé au commencement de ce siècle par Charles-Nicolas Simonon, poète wallon et bibliophile érudit, au moyen de témoignages tirés du texte même de l'auteur. (Voir, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. XII, 1856, p. 169, un article d'U. CAPITAINE, intitulé : *A propos d'un manuscrit de Jean d'Outre-Meuse.*)

neis Johans, qui fist ces romans ¹. » Enfin Jean d'Outremeuse nous fait encore, mais cette fois indirectement, connaître l'année de sa naissance, lorsqu'il dit avoir été témoin, en 1374, de l'arrivée à Liège des bandes dansantes qui parcouraient alors différentes contrées de l'Europe :

Tout chu vis vraiment et encors plus asseis;
J'astoie xxxvi ans d'eage tous combleis ².

Jean d'Outremeuse avait une origine illustre; il descendait d'une des plus anciennes familles liégeoises, celle des des Prez, dont presque tous les membres étaient chevaliers, et marchaient de pair avec les Maillart, les Surllet, les Lardier. Ces lignages, qui composaient ce qu'on peut appeler le patriciat urbain, ne différaient guère des races aristocratiques constituant la noblesse territoriale de la campagne. Ils existaient dans toutes nos communes et, dans la cité, formaient l'élément dominant, distinct de la population qui comprenait l'ensemble des artisans. Notre chroniqueur ne manque pas de nous fournir lui-même sa généalogie. Son père était maître Jean d'Outremeuse, bourgeois de Liège; sa mère s'appelait Marie Pollage; son grand-père, maître Nicolas Lardenois des Prez, docteur en lois et en décrets, était fils de messire Radus Lardenois des Prez, blessé dans une bataille livrée en 1264; son trisaïeul, messire Arnus des Prez, tué dans cette même bataille, occupa les fonctions de mayer et d'échevin de la cité et parvint au poste élevé de maréchal de l'évêché de Liège ³.

Pourquoi le nom de *d'Outremeuse* fut-il accolé à celui de des Prez ⁴, au point, souvent, de lui être complètement substitué? Peut-être parce que le

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 687. Nous prouverons plus loin que ce Jean ne peut être que Jean d'Outremeuse.

² *Ly Myreur*, t. VI, p. 698.

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 433.

⁴ Les écrivains latins l'appellent *Transmosanus*, *Ultramosanus* ou *Pratanus*. (FOULLON, *Hist. leod.*, t. I, *Index auctorum*.)

père du chroniqueur habitait le quartier de la ville connu sous la dénomination d'*Outre-Meuse*¹, ou qu'il avait voulu perpétuer le souvenir de l'origine de sa famille, issue, comme on sait, de cette partie de l'antique cité, dont elle était très anciennement l'unique propriétaire. Du reste, notre auteur ne sépare pas toujours son nom patronymique du qualificatif qui y fut joint : « Nous, Johans des Preis, dit d'Outremouse, » écrit-il au début de son œuvre².

On lui a reproché de ne manquer aucune occasion de relever l'importance de son lignage; mais il ne serait pas juste, dès qu'il respecte la vérité, de lui imputer à crime la complaisance avec laquelle il fait ressortir le rôle brillant que ses aïeux jouèrent dans nos annales. Or, comment douter de sa sincérité lorsqu'il nous dit naïvement qu'un de ses ancêtres du côté maternel, un Wodémont, « prist à femme dame Adilhe, une revendresse de jotez et de fruitez, qui vendoit devant le hospitaal des Coquins de St-Cristofle³ ? »

Au temps de notre auteur, la splendeur de l'illustre lignage ne brillait plus de son ancien éclat, et les descendants des fiers chevaliers s'étaient vu obligés, pour soutenir leur rang, et même pour vivre, de chercher des

¹ Jean d'Outremeuse y demeurait peut-être lui-même. Lorsque, au mois de septembre 1885, on démolit, au pied du pont des Arches sur le quai des Pêcheurs, une dépendance de la brasserie Mouton, on trouva dans le sol un trésor de monnaies d'or du XIV^e siècle. Le bruit courut alors que cette maison avait été occupée par Jean d'Outremeuse. Rien ne confirme ce fait. Mais il est probable que l'ancienne brasserie Mouton elle-même, située dans la rue Chaussée des Prez, en face de l'église St-Pholien, était établie sur l'emplacement de l'antique demeure de la famille des Prez (Cfr *Ly Myreur*, t. IV, p. 486).

² *Ly Myreur*, t. I, p. 1. Ailleurs, il dit simplement : « Je, Johains d'Oultremouse. » (*Ibidem*, t. V, p. 162.) Le même nom a encore été porté par d'autres personnages : en 1275, un Jean d'Outremeuse remplissait à Dinant les fonctions de mayeur (*Charte des Hospices de Dinant*); un autre Jean d'Outremeuse, dit de Monroyal, vivait à Liège en 1323 (*Archives de Liège, Cour féodale*, n^o 13-39, fol. 60). — Je ne sais où Van der Meere a trouvé le surnom de *Lancion* cité plus haut, p. 1, note 1.

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 454.

ressources nouvelles dans leur industrie. On peut signaler parmi les causes de cette décadence le grand nombre d'enfants que l'on comptait dans les familles à cette époque où une nombreuse postérité était encore considérée comme une bénédiction et un honneur. Que dire de cet aïeul de Jean d'Outremeuse, « maistre Nychol, qui eut xvii fis, qui furent tos marieis, » et qui lui-même avait quatorze frères, « dont ilh est issus teile pueple qu'a mervelle ! » On comprend qu'avec une pareille fécondité, un patrimoine, quelque opulent qu'il fût, devait finir par s'émietter en portions bien minces. De là, pour les patriciens, la nécessité de se livrer au commerce, comme cet oncle du bon chevalier de Hemricourt qui se fit marchand de vin; ou d'exploiter une industrie vulgaire, comme ce membre du lignage de Flémalle « qui astoit bon naiveurs, mais nient riche; » de là aussi le mariage d'un Surlet, épousant une bouchère achalandée, « qui vendoit du lard au marchiet, » et d'où, suivant les généalogistes, sortit le lignage des Lardier.

D'autres embrassèrent des professions libérales, et c'est dans cette voie que paraît être entrée la famille de notre chroniqueur. Il était clerc — c'est-à-dire tonsuré et astreint à porter un costume spécial² — et remplissait

¹ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 454, 455.

² Jean d'Outremeuse n'était pas chanoine. A première vue, deux passages du *Myreur* pourraient le faire croire. En parlant d'Albert de Louvain, il emploie cette expression : « *Nostre archidiach et confrère* » (t. IV, p. 516); et à propos de l'élection d'Alexandre, prévôt de St-Barthélemi, il dit : « *Tout les englieses de Liege qui ont prevost, voire del fraterniteit de nostre capitle, les ont useit à prendre, ... si que chis Alixandre nos presentat son election* » (t. VI, p. 544). Mais ces textes sont traduits littéralement du latin, le premier de Gilles d'Orval, qui attribue ces paroles au chapitre de St-Lambert : « *Non, inquit, exequias celebrare pro episcopo, sed pro archidiacono nostro* »; (dans CHAPEAUVILLE, t. II, p. 182); l'autre de Hocsem, qui était chanoine de Liège : « *Omnes ecclesiarum Leodiensium... præpositi assumi de ecclesiæ nostræ græmio consueverunt, ... idem Alexander electionem suam nobis more solito præsentavit* » (*ibidem*, p. 421.) Je trouve aussi, il est vrai, dans les comptes de la cathédrale St-Lambert, à l'année 1595 : « *Johannes de Ultramosa, pro domo sua claustrali, juxta hospitale in claustro, x modios* ». Mais, à cette époque les maisons claustrales étaient des propriétés privées et notre auteur pouvait en posséder une sans faire partie du chapitre.

auprès de la cour des échevins de Liège des fonctions qui devaient présenter une certaine analogie avec celles de greffier. Voici comment il se qualifie lui-même : « Johans d'Oultremouse, clers ligois, puble des autoriteis apostolique et impérial et del court de Liege notaire et audienchier, et par la grasce de Dieu et del majesteit imperials nobles contes palatins ¹. » Dans son troisième livre, il ne prend plus la qualification de notaire ; peut-être avait-il renoncé à cet emploi pour vivre de ses revenus ² et se consacrer entièrement à l'étude ³.

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 1. Peut-on supposer que ce titre de comte palatin avait été conféré à Jean d'Outremouse pour ses travaux littéraires et historiques ? Au XVII^e siècle, le savant et infatigable chanoine Vanden Berg le prenait aussi.

² Si on prenait ce qu'il dit à la lettre, on pourrait croire que c'était un pauvre diable. Mais il faut considérer comme une boutade cette réflexion qu'il fait à propos de l'empereur Henri IV qui, passant par Liège, se fit donner un canonicat de St-Lambert :

Canoinez fut rechuis l'empereur orendroit ;
Tot son vivant le fut, et si se marioit :
Or ot femme et provende, qui bien me suffiroit ;
Mains povre homme n'at rins, li diable li donroit,
Et s'il at rins de bin, on li tolt contre droit.

(*Ly Myreur*, t. IV, p. 604.)

³ Sa qualité de clerc ne s'y opposant pas puisqu'il existait des *clerici conjugati*, on peut se demander si Jean d'Outremouse s'était marié. On devrait le croire d'après le passage suivant tiré du *Trésorier de philosophie naturelle des pierres précieuses*, p. 169 du manuscrit de Paris, livre III, chap. 5 :

« Item, nous avons fait faire ung cassial tout plain de pierres tres belles, saphirs, esmerades, grenas, rubis, crisolites, amatistes d'Orient et aultres pierres, esquelles y a deux camahus naturelz noirs de pierre qui ont de blanc calcidoine telles figures esleveez, assçavoir : l'ung et une ymaige d'ung homme nut estant tout droit devant ung alteit, si tient sa destre main derriere luy à tout une fueille de figuier, qui revient devant par une tresche sur la teste, et la senestre maintient dreschie devant l'autait ; el autre camahus a ung homme nut qui porte deux autres hommes à son coul, et ung aultre homs sciet sur une chaire, vielz et vesti ainsy que ung patriarche ou ung prophete, qui leur donne benecichon ; et celluy cassial avons mis en une chappe que nous avons fait faire pour nostre filz qui est chanoine de Liege. Item, nous avons vu en l'eglise Saint-Martin en Liege ung camahus . . . » Mais il y a une remarque à faire : l'expression *chanoine de Liège*, s'appliquait toujours à un tréfoncier de la cathédrale ;

Jean d'Outremeuse, en effet, n'était pas homme à se laisser absorber par ses occupations administratives. Admirateur passionné du passé de son pays, son goût pour l'histoire ne paraît avoir été contre-balancé que par son penchant pour les vers. Ainsi que cela devait être, celui-ci l'emporta d'abord, mais non exclusivement, car si ses premiers écrits furent des poèmes, par leur sujet ils appartiennent à l'histoire. C'est ainsi que dans sa jeunesse, consacrée aux Muses, il composa la *Geste de Liège*; puis, s'adonnant plus spécialement à l'étude de nos annales, il écrivit en prose le *Myreur des histor.* Nous allons examiner successivement ces deux ouvrages ¹.

La Geste de Liège.

La *Geste de Liège* est un poème d'une étendue considérable. Elle ne saurait être une œuvre de début; ce n'est qu'après des essais plus modestes qu'on se lance dans d'aussi grandes entreprises. Quels sont les premiers écrits rimés de Jean d'Outremeuse? A cet égard nous possédons peu de renseignements précis. On peut, sans témérité, ranger parmi ses essais quatre petites pièces que fournit un manuscrit de la *Geste* ²; une d'elles a pour sujet les neuf preux, qui sont : trois Sarrazins : Hector, Alexandre, César; trois Juifs : Judas Machabée, David, Josué; et trois Chrétiens : Artus, Charlemagne, Godefroid de Bouillon. Les autres sont intitulées : *Delle rois Salemons; De Noië et de ses trois enfans; Les enfans Adam, nost e premier peire*. S'ils n'étaient pas de lui, pourquoi ces petits poèmes se

or, c'est en vain que nous avons cherché un des Prez ou un d'Outremeuse dans le chapitre de St-Lambert au XIV^e et au XV^e siècle. D'autre part, il faut mentionner la commémoration suivante que l'on rencontre, au 8 octobre, dans le nécrologe de la paroisse St-Michel, se rapportant à peu près à l'époque qui nous occupe : « A. Com. domicelle Katherine Martial, quondam uxor Johannis de Ultra Mosam. » Ce point reste donc obscur.

¹ Les autres détails biographiques sur Jean d'Outremeuse, et notamment l'examen de la date de sa mort, sont réservés pour le moment où nous aurons à parler du quatrième livre du *Myreur*.

² Voyez *Ly Myreur*, t. V, p. 682, note 1. Cfr. *Bull. de la Com., d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 401.

trouveraient-ils, mal à propos, jetés au beau milieu de *la Geste de Liège* ? Les sujets héroïques et bibliques, les premiers surtout, rentrent bien dans le genre qu'il affectionne, car son imagination se plaît dans le domaine de la légende. Enfin, l'allure des vers, la langue, les images présentent des analogies frappantes avec ce qui émane positivement de lui.

Un autre fait appelle l'attention. Dans le second livre de la *Geste* se trouve racontée la célèbre guerre de la Vache ¹. Par son début et par sa conclusion, cet épisode semble avoir formé primitivement une pièce détachée que l'auteur aurait ensuite utilisée pour sa grande composition. « On parle souvent, dit-il, de cette guerre, parmi les riches et dans le peuple; mais bien peu connaissent la vérité sur ce curieux évènement de nos annales; si vous voulez me prêter une oreille attentive, je vais vous le raconter tel qu'il s'est passé. » Puis, après avoir consacré 870 vers à décrire jusque dans ses plus menus détails la lutte sanglante occasionnée par l'innocente saisie d'une vache à Ciney, il termine à la façon des versificateurs du moyen âge arrivés au bout de leur tâche :

Or m'en tairay atant des fais, grans et menus,
 Qui vinrent par la vache : car fels sunt et agus
 Li fais; or les soyés de bon cuer retenus.
 Plus avant n'en diray, vos l'aveis bien oiut.
 C'est li conclusion. Diex nos donst vrais salus,
 Et à clerc qui l'escript sainteit et bon conclus,
 De l'argent grant planteit par voie de salus,
 En la sien paradis, quant tout sierat conclus,
 Et trestous ses amis, que jà n'i falhe nus;
 Par le grasee de Dieu, qui maint en chiel lassus,
 Soions tous herbegiez avecque les siens drus!
 Amen, amen, amen ².

¹ *Ly Myreur*, t. V, pp. 652 à 661.

² *Ly Myreur*, t. V, p. 661.

Il faut, enfin, à propos de cette question de priorité, signaler une autre particularité. Tous les événements relatés dans la *Geste de Liège* ont été reproduits, en prose, dans le *Myreur des histors*. Une seule exception se rencontre pour un long épisode se rattachant, mais bien faiblement, à l'histoire de Huy, et que l'auteur lui-même appelle la *Geste de Jean de Lanchon*¹. Ce poème, lui aussi, semble avoir constitué d'abord une pièce indépendante, enchâssée ensuite à sa place chronologique dans l'œuvre qui avait l'histoire de Liège toute entière pour objet.

Mais ce ne sont là que des conjectures. Ce qui est certain, c'est qu'avant de rimer sa *Geste de Liège*, Jean d'Outremeuse avait fait une *Geste d'Ogier le Danois*. Il devait avoir fait des poèmes de chevalerie la lecture favorite de son jeune âge. Celui d'Ogier surtout, à cause du rôle important que ce personnage joue dans les origines liégeoises, devait avoir remué sa fibre patriotique. Il nous apprend comment, indigné de voir les erreurs accumulées dans les anciennes Gestes consacrées au héros ardennais, il s'était décidé à en composer une nouvelle, basée sur les chroniques². En 847, dit-il, la guerre éclata entre Charlemagne et Huon de Bordeaux, oncle d'Ogier; « si le brassent li trahitour por faire covertement despit à Ogier et faire recommenchie le debat entre Charle et Ogier, en teile maniere qu'ilh fait mencion en une nouvelle Gieste que je mesme ay fait solonc les croniques. Ilh en fut faite une anchienement où ilh at trop de mensonges, et de discorde as croniques où vos trouvereis la veriteit³. » Ce

¹ *Ly Myreur*, t. II, pp. 703 à 733. Dans *Les épopées françaises*, t. III, pp. 257 à 270, M. L. GAUTIER donne l'analyse d'une geste de Jean de Lanson.

² Adenès li Rois faisait la même réflexion à la fin du XIII^e siècle, dans son poème *Les enfances Ogier*:

Li Rois Adans ne veut plus endurer
Que li estoire d'Ogier le vassal ber
Soit corrompue; pour ce i veut penser
Tant qu'il la puist à son droit ramener.

(Édit. d'Aug. SCHULZ, Brux., 1874, p. 2.)

³ *Ly Myreur*, t. III, p. 517. Ailleurs il dit: « En la noviel Gieste d'Ogier trovereis a matere toute plaine, prise fors de croniques. » (*Ibidem*, t. III, p. 400.)

poème avait bien Ogier pour sujet, car il dit ailleurs : « Toutes ces chouses sont declareis en la nouvelle Gieste que nous-meismes avons fait sour Ogier ¹. » Ces textes sont empruntés à la chronique en prose. Mais l'antériorité de la Geste d'Ogier sur celle de Liège est établie par les allusions de l'auteur en différents endroits de cette dernière : « Plus n'en parlerons, dit le poète, à propos des prouesses du célèbre paladin.

Car qui oïr le vuit, sens male suspechon
 Le porat en sa gieste troveir, bin le savons :
 Geste presente gieste et celle que disons
 Fist uns ovriers meismes (jà ne le chelerons),
 Qui en vraie coroniques sans male exception
 Prist la droite mateire et les opinions ².

La nouvelle épopée d'Ogier comprenait trois livres. A plusieurs reprises le troisième est cité dans le *Myreur des histors* : « Là oit bataille fier, si com ilh contient plainement en le thier libre de la nouvelle Gieste d'Ogier. . . . Là commenchat unc fier estour; et qui le vuelt savoir, si vois à thier libre d'Ogier, où nous avons mis plainement . . . etc. ³ » Il le dit explicitement dans cet autre passage, par lequel nous apprenons en même temps que cette Geste ne se bornait pas à raconter les hauts faits d'Ogier, mais comprenait aussi ceux des ducs de Gaule, des rois de France, de Charlemagne et de tous les héros de ces temps fabuleux : « Jasoiche chouse

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 111.

² *Ly Myreur*, t. II, p. 784.

Parlant de la naissance d'Ogier, il dit :

Mains chi le declareir ne fait mie mestier;
 Qui oïr le vorat, si lise le traitier
 De sa nouvelle Gieste, qui le seit declareir.

(*Ly Myreur*, t. II, p. 661.)

³ *Ly Myreur*, t. III, pp. 587, 571. Cfr *ibidem*, pp. 111, 154, 141, 205, 260, 569, 400, 404; t. II, p. 661; t. IV, pp. 31, 44; t. V, p. 124.

que je dis que j'ay fait III livres des giestes Ogier, et ses ancisseurs et ses successeurs, toutevoies ne sont pas tout d'Ogier, ains sont de rois de Franche et dus de Galle premiers, et maïement de roi Charle et de fais et tout chu que avinrent à son temps ¹. »

La chronique de Hugues de Pierrepont, dont nous devons nous occuper plus loin, doit avoir été une des principales sources où Jean d'Outremeuse a puisé les éléments de la Geste d'Ogier. D'après lui, ce prince-évêque de Liège, ayant appris qu'Ogier était réapparu en France, se serait rendu à Paris pour le voir ², et aurait écrit sous sa dictée l'histoire de sa vie, débarrassée d'une foule de particularités erronées, notamment d'innombrables prouesses qui lui avaient été faussement attribuées et qu'il fallait mettre sur le compte de Roland et d'Olivier : « Et lendemain li evesque de Liege s'en vint à Ogier et se li dest : « Invictueux prinche, je vos prie » qu'ilh vos plaise, por vostre honneur meismes, à dire (et je le metteray en » escript) tout che que vos avez faite en fairie et altre part. » Ogier l'otriat volentier, et l'evesque Hue le deitat tout à son clerc; et quant tout chu fut fait, ons leisit l'escript devant Ogier, qui bien le coreghat, et si metit aveque tout chu qu'ilh avoit esteit d'Ogier devant ne après, solonc les croniques qui à chu appartenoient, qui furent luys devant Ogier, et corregies cheaz qui furent fais depart Rollans et Oliviers, et les aultres qui avoient esteit fais à leurs temps, que ons avoit appropriet à Ogier; si qu'ilh mist cascon fait à son maistre ³. » Voilà ce que prétend Jean d'Outremeuse. Un autre

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 402.

² L'anachronisme pourrait sembler par trop violent, même pour Jean d'Outremeuse, si on ne savait qu'Ogier était immortel (voir *Ly Myreur*, t. V, p. 150). En 896, il disparut subitement et ses traces se perdirent en Orient. Mais, en l'an 1214, la France ayant besoin du secours de son bras, Dieu envoya l'archange St Michel à la fée Morgane qui retenait le héros dans les enchantements du château Plaisant, pour lui intimer l'ordre de le rendre à la liberté. (Voir *ibidem*, p. 124.)

³ *Ly Myreur*, t. V, p. 151-152. Lorsque Ogier se retira dans le monastère de Meaux, il trouva dans le creux d'un pilier de l'église sa propre biographie, tracée sur un bâton de cèdre placé en cet

auteur sur lequel il se serait appuyé est le pape Serge II, témoin oculaire, dit-il, des faits surnaturels et autres qu'il rapporte : « Ly histor que fist li pape Sergiens, li second de cel nom, qui visquoit al chel temps dont je parolle (en l'an 840¹, dit que li oust est retourneis à Laon, où Dies fist grant miracles, car les cloques sonarent toute seuls, que nus ne les sachoit; et là fut presens Sergiens, qui fut après pape ². » Un peu plus loin, contrairement à son habitude, il cite un passage latin de la chronique de Serge relatif à la retraite d'Ogier à Odilienberg, et ajoute : « Ch'est li propre texte des croniques; et se ne troveis mie que li pape Sergiens le (à savoir Ogier) nomme autrement que *Saint Ogier* et li *Saint Danois* ³. » Ai-je besoin d'ajouter qu'une œuvre historique du pape Serge II, auquel il attribue le surnom de *grouin de porc*, est tout à fait inconnue ⁴?

La nouvelle Geste d'Ogier le Danois semble perdue. Je doute que des fragments notables en aient été introduits dans le poème sur les évêques de Liège. S'il en était autrement, il faudrait les chercher dans les strophes 451 à 715 ⁴, qui relatent les hauts faits d'Ogier à Liège. La manière de Jean d'Outremeuse est assez personnelle pour faire reconnaître son œuvre, si quelque jour on venait à la découvrir; je serais bien étonné, du reste, si l'auteur ne s'y nommait pas quelque part lui-même, ou s'il n'y citait les

endroit par la fée Morgane. Ogier s'en empara et alla trouver l'abbé Seguin qui, sous sa dictée, écrivit l'histoire de sa vie entière. L'abbé de St-Denis ayant demandé à Seguin une copie de cette relation, il la trouva entièrement semblable à celle de Hugues de Pierrepont. (*Ibidem*, p. 156). Ce prince l'inséra dans sa *Chronique des Vavassours* dont nous aurons bientôt à nous occuper.

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 508. Jean d'Outremeuse aime à placer sous l'autorité de Serge II les faits qui lui paraissent à lui-même extraordinaires, par exemple celui-ci : Ogier allait périr dans le Rhône, noir, rapide et profond lorsque « li aighe se tient toute quoy tant que Ogier fut oultre. » (*Ly Myreur*, t. III, p. 248.)

² *Ly Myreur*, t. III, p. 314. Cfr *ibidem*, p. 404.

³ C'est à Serge IV qu'a été attribué le surnom de *Bocca di Porco* (grouin de porc), et non à Serge II. Il y a donc confusion même dans l'histoire des papes.

⁴ *Ly Myreur*, t. II, pp. 664-766, et t. III, pp. 410-416.

chroniques de Hugues de Pierrepont et de Serge II. Mais, à défaut de cela, il existerait un moyen à peu près certain de s'éclairer : ce serait d'y rechercher les couplets auxquels appartiennent les traces de rimes éparses dans le *Myreur des histors*; on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les assonances qui ne proviennent pas de la Geste de Liège sont empruntées à celle d'Ogier, car c'est de lui qu'il s'agit dans tous les endroits où on les rencontre ¹. Enfin, les prouesses du célèbre paladin sont exposées avec un grand luxe de détails, aussi bien dans le *Myreur* que dans la Geste de Liège, et leur récit doit concorder avec celui du poème que Jean d'Outremeuse leur a d'abord spécialement consacré. Au besoin, l'article OGIER dans la table alphabétique des matières que j'ai dressée de l'œuvre de notre chroniqueur, suffirait pour guider le critique dans la constatation de l'identité des deux auteurs. Comme ce même article suit pas à pas le héros dans toutes les circonstances de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à sa disparition surnaturelle, je n'ai pas besoin de reconstruire ici, d'après les données que nous possédons, la charpente du poème. Je reviendrai peut-être un jour sur ce sujet pour l'étudier d'une manière approfondie ².

¹ Ayant noté 105 passages du *Myreur* qui contiennent des traces de rimes, j'en ai trouvé 76 qui ne se retrouvent pas dans la Geste de Liège, et qui, d'après moi, doivent provenir du poème d'Ogier. En voici quelques-uns : t. III, p. 83, rimes en *our* et en *is*; p. 131, rime en *ée*; p. 140, rime en *on*; p. 146, rime en *is*; p. 149, rime en *ors*; p. 160, rime en *ir*; p. 174, rime en *oit*; p. 197, rimes en *ier* et en *eir*; p. 198, rime en *rat*; p. 221, rime en *at*; p. 225, rime en *it*; p. 228, rime en *ort*; p. 226, rime en *ée*; p. 234, rime en *on*; p. 238, rime en *eir*; p. 243, rime en *ier*; p. 246, rime en *eit*; p. 250, rime en *ant*; p. 252, rimes en *oit*, en *ier* et en *us*; p. 254, rime en *at*; p. 255, rimes en *ains*, etc. etc., jusqu'à la fin du tome III; ajoutez-y les passages qui se trouvent dans le tome IV, entre les pages 1-65. Le tome III de notre publication est presque entièrement consacré à Ogier. Ce n'est qu'une traduction en prose de son poème, qu'il raccourcit quelquefois pour les batailles en disant : « Et qui le veult avoir plainement (c'est-à-dire le récit de la mêlée), si voise à la gieste Ogier (III, 141); chesti batalhe est miez declaree en la gieste Ogier (III, 203); là oit batalhe fier, si com ilh contient plainement en le thier libre de la nouvelle gieste d'Ogier (III, 357), etc. »

² Un roman rimé d'Ogier le Danois existe en manuscrit dans la bibliothèque de la Reine

Qu'il me soit seulement permis de citer, comme spécimen, un des passages du *Myreur* dans lesquels nous croyons voir des emprunts plus ou moins déguisés faits à la *Geste d'Ogier*. Il est aisé de reconnaître que le poème était composé de longues strophes monorimes et qu'ici cette rime était *ée*. Ces lignes feront d'autant plus regretter la perte de cette œuvre littéraire, que l'on devine sous sa traduction un tableau gracieux et plein de sentiment. Ogier vient de recevoir de l'archange St-Michel l'ordre de courir au secours des chrétiens à Acre; il se décide à partir la nuit, en secret, car il craint qu'on ne s'oppose à son départ: « Quant li Danois oit tout chu fait, si vat en son palais et alat visenteir Broiefort (son cheval), et li donne four et aveine; et l'at enseleit, puis cloit l'estable. Et ons at l'aighe corneit. Celle nuit soppat à masnie privée, puis vont dormir; les cleif ont demandée. Après at sa personne bien armeis et at chainte Courtaine, son hayme laichié et sa targe at combrée. En cheval monte, et prent sa lanche et s'en vat. Si at son vis sengniet. Vers Colombire est aleis: oultre se passe. Si vint le jour ains qu'ilh eust aleit III liewes. En I bois entre jusques à la vesprée, car ilh ne vuet estre connus. Et à la nuit s'en vat, pensant durement en disant qu'ilh li cuer li dist qu'il ne vierait mais Bueve, son filh, ne amis qu'il ait. Il pensa veriteit. Si prie Dieu que Buevon soit prodhons ensi qu'il at commenchieit, et prie pour sa bonne gens de Frise que ilh lait sens signour ¹. »

La *Geste d'Ogier le Danois* constitue-t-elle, avec celle de Jean de Lanson, les seuls poèmes épiques que produisit la plume féconde de notre auteur avant de composer la *Geste de Liège*? Qu'il me soit permis de faire

Christine, à Rome. (Voyez le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. X, p. 83.) L. GAUTIER, dans *Les épopées françaises*, t. III, p. 54, fait mention d'un remaniement d'Ogier le Danois, en vers alexandrins, du XIV^e siècle (manuscrit de l'Arsenal, B. L. F. 490-494). Dans ce même volume, pp. 240-257, M. Gautier donne une analyse de *La chevalerie d'Ogier de Danemarche*.

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 44.

à ce sujet une remarque. On a vu que Jean d'Outremeuse, en parlant de son poème d'Ogier, se sert toujours de cette expression *novelle gieste*. Or, c'est aussi de cette façon qu'il mentionne une Geste de Huon de Bordeaux. Ogier, dit-il, ramena Huon et ses compagnons à Bordeaux, « ensi que ilh contient en la nouvelle Gieste de Huelin, où je vous renvoie ¹. » Peut-on voir là un indice qu'il aurait aussi écrit une Geste de Huon de Bordeaux, à laquelle il renvoie comme si elle se trouvait à la portée de tous? Je ne le pense pas; suivant son habitude, il aurait cherché l'occasion d'en parler plus d'une fois, et d'ailleurs, la matière ne se rapporte pas assez directement à son sujet de prédilection, l'histoire de Liège ².

Il est temps d'aborder l'examen de la Geste de Liège elle-même. J'ai vainement cherché à fixer l'époque de sa rédaction. Tout ce qu'il est permis d'en savoir, c'est qu'elle fut composée longtemps avant le Myreur. « Chestre batalhe, lit-on dans celui-ci, trovereis en secon libre des *Giestes de Liege* que maistre Johans d'Oultremouse fist (variante: que je meisme ay fait) en rismes, *longe temps devant anchois que ilh fesiste chest ouvraige* ³. »

Ce passage nous fournit en même temps la preuve de l'identité de l'auteur du Myreur et de celui de la Geste de Liège. A cet égard, quoi qu'on ait dit, quoi qu'on ait supposé, il ne peut y avoir le moindre doute. Mais comme cette identité a été longtemps contestée, il est bon de citer d'autres textes non moins concluants, tirés de la chronique en prose: « Chelle bataille, dit l'auteur, et les autres sont escriptes plainement en premier libres des *Giestes des evesques de Tongre et de Liège*, que je meisme ay faites ⁴. » A propos d'une autre bataille, il avertit le lecteur qu'il en

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 520.

² Je ferai remarquer ici que Jean d'Outremeuse parle, dans un endroit de son *Myreur*, de toutes les *giestes et histoires* qu'il fit avant de composer sa chronique. (*Ly Myreur*, t. III, p. 402.)

³ *Ly Myreur*, t. V, p. 22. Cfr un passage du t. III, p. 402, où il fixe l'intervalle à vingt années.

⁴ *Ly Myreur*, etc., t. IV, p. 168.

trouvera la description « en premier libre de la *Gieste nouvelle de Tongre et de Liege* que je meisme ay fait et ordineis ¹. » Et ailleurs : « Là oit forte bataille qui tout est declaree en premier libre que j'ay fait en risme de evesques de Tongre et de Liege ²... La veist-ons gens ochire et tueur, si com vous trovereis en le fin de premier libre des *Giestes de Liege* que j'ay fait meisme ³. »

Enfin, pour en finir avec cette fausse tradition, disons que l'auteur se nomme en trois endroits différents dans sa Geste même. D'abord, à propos des origines de la ville de Liège :

Jehan dit d'Oultremeuse, que partie en savoit,
Nous en racompte chy, qui bien l'entenderoit,
Trestoute la substanche ⁴.

Puis un peu plus loin :

Johan, qui cesti gieste mist chi honeistement ⁵.

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 297. Un manuscrit donne pour variante : « en premier chronique de Liege qui est en rymes. où sont les nouvelles giestes de Tongre et de Liege que maistre Johan d'Oultremeuse translata de latin en rymes franchois. »

² *Ibidem*, t. IV, p. 460.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 520. Cfr t. III, p. 141, 205, 557; t. IV, p. 511, 548, 550, 459, d'autres passages où Jean d'Oultremeuse renvoie encore à sa Geste de Liège, et toujours pour des descriptions de batailles. On peut enfin invoquer, comme preuve d'identité, les rimes de la Geste qui se trouvent dans le *Myreur*. Vingt passages au moins du t. IV (entre les pp. 86-555), trois au moins des t. V et VI le prouvent suffisamment. Exemples : les traces de rimes en *at* (t. IV, p. 86) sont empruntées à la strophe n° 725 (t. III, p. 420); celles en *ans* (t. IV, p. 128) à la strophe n° 762 (t. III, p. 456); celles en *oit, ois* (t. IV, p. 201) à la strophe n° 829 (t. III, p. 484); celles en *eit* (t. IV, p. 380), à la strophe n° 1411 (t. IV, p. 669); celle en *ier* (t. IV, p. 588) à la strophe 1129 (t. IV, p. 677); celle en *ant* (t. IV, p. 555) à la strophe 1248 (t. IV, p. 751, etc., etc. Voici les concordances que j'ai notées dans le troisième livre : la rime en *ie* (t. V, p. 99) se retrouve dans la Geste, t. V, p. 617; celle en *ies* (t. V, p. 455) dans le même volume, p. 668; celle en *ie* (t. VI, p. 256) dans le même volume, p. 666.

⁴ *Ly Myreur*, t. I, p. 588.

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 598.

Et enfin, au commencement du troisième livre dans un assez long passage que nous reproduirons plus loin ¹.

Comme on le voit, c'est Jean d'Outremeuse lui-même qui a donné à sa composition poétique le titre de *Geste des eveques de Tongres et de Liege*, ou, simplement, *Geste de Liege* ².

L'histoire de son pays est, en effet, le sujet qu'il a pris pour son grand poème; c'est sa *matiere*, comme il dit :

Recordeir vraie hystoire, que oncques n'ot milhour,
C'est de Tongre et de Liege et de tout là enthour,
Et la fondation del rengne qui est majour,
Les grandes aventheurs, noblesses et haultours,
Acquestes, signories, victoirs et grans labours
Qu'en paiis ont esteit..... ³
Nostre mateire est prise sour le ligois paiis
Et ses predicesseurs c'on nomme Tongresis,
Qui est le fondement de tot nostre porpris ⁴.

Or, cette matière, qui l'emporte de bien loin sur toutes les autres qu'il aurait pu choisir, il la puise à deux sources bien distinctes : les écrits historiques, qu'il appelle *chroniques*, et ce qui peut être considéré comme des œuvres d'imagination, épopées, poèmes épiques ou chevaleresques, auxquelles il donne le nom de *gestes* ou *histoires*.

Quant à celles-ci, on peut dire que Jean d'Outremeuse connaissait toute la littérature épique qui, de près ou de loin, se rattachait à nos annales.

¹ Page xxxv de cette préface. *Ly Myreur*, t. VI, p. 696.

² Je ne sais où M. Polain a trouvé le titre suivant que J. d'Outremeuse aurait donné à sa *Geste* : « Généalogie avecque les faicts et gestes des roys et eveskes, assçavoir de Tongres, Liege et Treit, et avecque che les fondations d'icelles, translateit de latin en vulgaire et commun lengaige ligois, ordyneit en quart partye ou volumes et reduyctes en rymes par ung vray clerque ligois. »

³ *Ly Myreur*, t. I, p. 588.

⁴ *Ibidem*, t. III, p. 482.

Pour lui, les Gestes sont aussi dignes de foi que les chroniques elles-mêmes; aussi n'hésite-t-il pas à les invoquer en témoignage et à leur faire de larges emprunts. Il n'en est que trois dont il faille se défier, savoir : celle d'Ogier le Danois qu'il a été obligé, comme nous l'avons vu, de refaire à nouveau parce que la vérité s'y trouvait trop fréquemment outragée; celle de *Jean de Lanson*, que des trouvères peu consciencieux, pour gagner plus facilement leur argent, avaient composée sans documents, et qu'il a dû remanier d'après un manuscrit de Paris :

Tot ensi avient que j'ay deviseit droit.
 Es cronique à Paris, qui droit là le queroit,
 Ensi, ne autrement, toute le troveroit.
 Dedens la vielhe gieste n'est-ilh pais si adroit :
 Unc juleour le fist qui trestout corompoit;
 Pour leur argent gaingnier metent le chaut pour froit;
 De quoy tout le contrable recoveir ons poroit
 Qui dedens les croniques la veriteit prendroit ¹.

Enfin, celle de *Renaud de Montauban*, qui ne contient que des fables :
 « Chu n'est pais en la gieste Renart de Montabain, qui fut fait par I menes-

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 755. Jean d'Outremeuse répète à trois reprises la même chose :

Or vuilhiés escuteir,
 Car la gieste Johan de Lanchon, sans fauseir,
 Tout ensi com ilh faut al vraie considereir,
 Vous voray vraiment jusqu'en fin deviseir.
 Chis juleours n'en font que fausement chanteir;
 Mains je vous en diray l'istoire vraie et cleir.

(*Ly Myreur*, t. II, p. 703.)

Or comenche canchon bin faite et veritable.
 Chis juleour glotons, qui toudis sont mentable,
 En racomptent sovens faubles inconvenable
 Et de la veriteit font croire le contrable;
 Si lassent la matere vraie et bin agreable,
 U li fais sont certains et forment delitable.

(*Ibidem*, t. II, p. 711.)

treit anchiennement, qui ne contient en li nulle veriteit, ains est plaine de fable en tos les poins, ne je ne trovay onques plus fausegieste que celle.... Tout est contrable al croniques, si ne sont de riens à prisier ¹. »

A celles-là près, toutes les Gestes, il l'a constaté, sont conformes à la vérité. Il n'en cite nominativement que deux dans son poème; celle de *Gerard del Fraite* ou de *Roussillon* :

C^m homme en morut et plus bin la moitie,
 Tout par l'orguelhe Gerar et par sa felonie,
 Si comme ons puit troveir en sa Gieste agensie
 Et en vraie coronique de lecture avoirie ²;

et celle de *Parise la Duchesse* :

Et puis en l'an après, quant on comptoit VIII^e
 XLV aveque, ot guerre et grant bestent
 En Provenche à Sain-Gile, qui durat longement,
 De Raymon le bon conte, de Parise ensiment
 Qui astoit sa moullhier et l'amoit loyalement,
 ensi que cleirement
 On le trueve en la Gieste qui de che represent,
 Qui asseis auz croniques en cel fait soy consent ³.

Mais des allusions suffisamment transparentes permettent de constater qu'il avait aussi à sa disposition la plupart des autres légendes épiques : *Huon de Bordeau* ⁴, *Garin de Monglane* ⁵, *Otinel* ⁶, *Amile et Amis* ⁷.

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 99.

² *Ibidem*, t. II, p. 784.

³ *Ibidem*, t. II, p. 760. Jean d'Outremeuse fait aussi allusion à cette Geste dans sa chronique en prose: « Guerre de Ramon de St-Giele et de Parise, sa moilhier, à la manire que ilh est en I petit livreit fait sor chu, qui s'accorde as croniques. » (*Ibidem*, t. III, p. 316.)

⁴ Voir *Ly Myreur*, t. II, p. 760. Nous avons vu qu'il cite la Geste de Huon de Bordeaux dans sa chronique en prose. (*Ibidem*, t. III, p. 317, etc.)

⁵ Voir *Ly Myreur*, t. II, p. 678. Cette Geste est, du reste, citée dans la chronique en prose, à propos d'une erreur que Jean d'Outremeuse signale: « Enssi fut-ilh de Garin de Monglaine et de sa conquete, et aultrement nient, jasoiche que altrement la devise sa Geste. (*Ibidem*, t. II, p. 487.)

⁶ Voir *Ly Myreur*, t. II, p. 704.

⁷ *Ibidem*.

Ajoutons à cette liste les poèmes qu'il mentionne dans son *Myreur* et dont il possédait sans doute des copies lorsqu'il composa sa *Geste de Liège* :

1° La *Geste de Guillaume d'Orenge* : « L'an 896 fut li estour en Alichant ; et qui le vuet savoir plainement, si lise la Gieste Guilheame de Orenge, si le troverait asseis pres des croniques ¹ ; »

2° Celle de *Godefroid de Bouillon* : « Chis barons que je dis si ont mere passeit et toute conquesteit, ensi que li romans qui sont fais de Godefroid de Builhon devisent, qui s'acordent asseis as croniques ; et partant de cel histor je l'envoie à romans de Godefrois, excepteis aliquant fais dont je parleray quant temps serait ²... » « Les christiens perdirent Antyoche et mult d'autres beais pais, ensi que plainement est contenu es Giestes Godefrin de Bulhon ³ ; »

3° Celle de *Aubry le Bourgoing* ou le Bourguignon : « L'an 731. rescoit Albris li Borgengnon, li fis Tybaut de Borgogne, le royne de Bealwier, ensi qu'ilh contient en sa Gieste, qui est asseis veritable ⁴. » Il remarque, toutefois, que l'auteur de ce poème a confondu deux personnages du nom d'Aubri qui vécutrent à quatre-vingts ou cent ans de distance : « La Gieste qui en est faite si est toute vraie solonc croniques. fors tant que li commenchement tout avant jusques as amours la contesse de Flandre, fut de premier Albri ; et la matere de secon Albri, si fut chi en avant al temps de Lambert d'Oridon, et jusques à la mort Albri ⁵ ; »

4° Celle de *Parthonopée de Blois* : « Ausi ay leut de Partoutnoppait l'istoir ⁶ ; »

5° Celle de *Troie*, « qui asseis est vraie ⁷, » et à laquelle il est fait allusion

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 58.

² *Ibidem*, t. IV, p. 290.

³ *Ibidem*, t. V, p. 569.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 468.

⁵ *Ibidem*, t. IV, p. 74.

⁶ *Ibidem*, t. IV, p. 84.

⁷ *Ibidem*, t. I, p. 27.

dans ce passage : « Or vos avons deviseit tout l'estat de Troie compendieusement, portant qu'ilh en sont fais pluseurs livres en franchois, desqueiles ilh y at une qui briefement parolle, qui contient veriteit; mains toutvoie ilh ne fait point de mention de la promier fondation ne des roys qui regnarent en la citeit, ne des dautes; portant nos le vos avons deviseit, car ons truve bien des hystoires qui ne sont point appoveez, qui dient autrement et qui donnent altres noms à cheaux qui y furent; et sont oussi en grandes differences des dautes et d'aultres chouses pluseurs; si ne sont point à croire ¹; »

6° Celle d'*Alexandre le Grand* : « Je vos racompteroi bien tous les fais de Alixandre, mains ilh n'est pas besongne, car il en est fais des livres en latin et en franchois qui racomptent bien toute la matere veritable. Plaisist à Dieu que ons ne metist point en franchois giestes moins veritable. Et de tous ses fais, qui furent merveulheux et strennueux, et de son estat, est fais l libre por li mult especial ²; »

7° Une Geste de *Vespasien* est mentionnée en marge, dans le premier livre ³;

8° Ailleurs il cite le *Vœu du Paon*, « dont en sont fais des livres qui continient la matere asseis veritable ⁴; »

9° Puis il fait allusion aux gestes des rois d'Angleterre et d'Artus, sur lesquels il passera légèrement, « car les *histoires* d'eaux sont grandes asseis par elles-meismes ⁵; » aux trois gestes de France, à celles de St Martin de Tours, de Charlemagne, de la reine Sybille, de Troye, d'Hercule, d'Hector et d'Achille, de Ste Marie-Madeleine, etc. ⁶;

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 143.

² *Ibidem*, t. I, p. 110.

³ *Ibidem*, t. I, p. 429.

⁴ *Ibidem*, t. I, p. 110.

⁵ *Ibidem*, t. II, p. 181.

⁶ Voir la table des matières au mot GESTES.

10° Enfin, quoiqu'il ne les mentionne pas, il est certain qu'il a fait usage de la Geste d'*Anseis de Carthage* et d'autres, notamment de celle de *Doon de Mayence* qui se trouve analysée presque toute entière dans le *Myreur* ¹.

Mais ces poèmes n'étaient pour la constitution de l'œuvre poétique de Jean d'Outremeuse que des éléments accessoires. Les assises principales sur lesquelles il l'élève sont les chroniques, jusqu'alors exclusivement rédigées en latin; les chroniques, en effet, peuvent être considérées comme le puits au fond duquel se cache la vérité sans voiles; elles sont la source de toute certitude pour l'histoire des temps passés :

Signours, coronicques est histoire sains mensongue ².

En eroniques puet-ons le voir (la vérité) estre selus ³.

Qui savoir le vorat, si soit bin parlisans

Lez eroniques qui sont tot plainement mostrans

Lez giestez d'hoir en hoir; rien n'y est oblians ⁴.

Aussi pour se procurer ces matériaux précieux, indispensables, pour en consulter le plus possible, l'auteur n'épargnera aucune peine :

Si ne fut (l'auteur) negligent,

Car mult en translata et rysmat ensiment ⁵.

Nous verrons, à propos du *Myreur*, qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette

¹ Voir *Ly Myreur*, t. II, pp. 464 et 491. Ajoutons ici que Jean d'Outremeuse, en l'an 718, à propos de la naissance de Charlemagne, nomme les différents personnages qui furent les héros des poèmes appartenant au cycle du grand empereur. (*Ly Myreur*, t. II, p. 454.)

² *Ly Myreur*, t. I, p. 588.

³ *Ibidem*, t. II, p. 604.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 687. Je pourrais multiplier ces citations, mais sans utilité.

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 598.

affirmation; le nombre de chroniques rassemblées par l'écrivain liégeois est vraiment extraordinaire¹. Or, le moyen ingénieux qu'il employait pour se les procurer mérite de fixer l'attention. C'étaient les Lombards, banquiers ou prêteurs d'argent de l'époque, qu'il avait constitués ses pourvoyeurs ordinaires. Répandus parmi tout le monde civilisé, entretenant entre eux des relations suivies, journellement en rapport avec les éléments les plus actifs et les plus intelligents de la société, les Lombards, dont Jean d'Outremeuse cultivait l'amitié, étaient mieux que personne à même de lui fournir des manuscrits et des copies. Il en recevait de tous les pays :

Johan, qui cesti gieste mist chi honeistement,
 Fut del bin ordincir si forment diligens,
 Si avoit coroniques des Romains excellens,
 Lumbardie et de Franche et del païs flamens,
 De trestout Allemangne, Trêve, Colongne et Rens,
 Hongrie, Dannemarche, Boheme et Loherains.
 Amisteit de Lombars avoit-illh à son temps,
 Qui par trestout païs prenent herbergemens :
 Car à caus est compains ly or et li argens.
 Par celle amisteit ot copie ovement
 De mainte vraie histoire².

Au début de son *Myreur*, il prend soin de nous faire connaître les prin-

¹ Il ne paraît pas avoir voyagé lui-même à l'effet de s'instruire ou de consulter les manuscrits à l'étranger. Tout au plus pourrait-on supposer qu'il avait visité Namur, d'après un rapprochement qu'il fait en passant : A côté de la chapelle des SS. Côme et Damien, dit-il, demeurait un cousin de S'-Lambert, une sorte d'ermite, pour garder la chapelle, « en teile manere qu'en bois de Marlangne, deleis Namur, est la capelle Sains-George et li hermitaige enssi annexeit à lee. » (*Ly Myreur*, t. II, p. 368). Il semble qu'il n'alla jamais à Rome, car en parlant des travaux exécutés par Virgile en cette ville, il dit qu'on y voyait encore de son temps des canaux qu'il avait fait faire : « Ancors durent les chenais et la voie à jour d'buy, chu dient cheaux qui les ont veyut. » (*Ly Myreur*, t. I, p. 239.)

² *Ly Myreur*, t. I, p. 599.

cipales d'entre ces chroniques qu'il a utilisées et dont la plupart se trouvaient déjà probablement sur les rayons de sa bibliothèque quand il rima sa *Geste de Liège*. Cependant, dans celle-ci, il ne fait expressément mention que d'une seule ¹, la même qui avait servi de base à son poème sur Ogier, la fameuse chronique des Vavassours ², écrite au commencement du XIII^e siècle par l'évêque Hugues de Pierrepont. Selon lui, c'est la seule qui soit exempte d'erreurs, la seule qui fournisse une chronologie rigoureuse, irréprochable :

Veriteis est certaine, ce vous dis-je, singnours,
 C'on trueve mult d'istoires d'evesques et contours,
 Des sains peires de Romme et des empercours,
 Qui en mult de lis sont de dautes en erreurs,
 Et des regnations lez aquans et plusours;
 Mains trestuit che corrige et remet en verour
 Li croniques approuveis qu'on dist des Vavassours,
 Sour quoy je ay fondeit cel fait de grant valours ³.

Si maintenant nous lui demandons dans quel but il a pris la plume et pourquoi il a choisi les annales liégeoises pour sujet de son poème, il nous

¹ Comme il n'existe pas, à ma connaissance, d'autre poème épique des évêques de Liège antérieur à celui de Jean d'Outremeuse, j'en conclus que, dans le passage suivant, il a appliqué au mot *Giestes* le sens de chroniques :

Qui de tous les evesques de Tongre avant voroit
 Oïr plus plainement que chi escript ne soit,
 En giestes des evesque trestout trover poroit,
 En leur lengente ausy, qui chu bin enquiroit.

(*Ly Myreur*, t. II, p. 603.)

Cfr ci-après la page xxxiii, note 2.

Quant au mot *lengente*, il doit s'entendre des vies (*vitæ*) des évêques, telles que celle de St-Lambert écrite par Godescalc, que Jean d'Outremeuse cite, t. II, p. 660.

² *Vavassours*, petits propriétaires ruraux, tenant le milieu entre les nobles et les vilains. Ce mot se rencontre encore dans la *Geste*, t. II, p. 661, et dans le *Myreur*, t. VI, p. 72.

³ *Ly Myreur*, t. II, p. 664. Cette chronique figure en première ligne parmi les sources du *Myreur*. C'est évidemment celle à laquelle Jean d'Outremeuse donnait la préférence.

répondra qu'avant tout il a eu en vue de glorifier sa patrie. L'amour de Jean d'Outremeuse pour son sol natal est un des traits saillants de son caractère ¹. Pour lui, il n'existe pas, dans le monde entier, de contrée qui puisse seulement entrer en parallèle avec ce fameux pays de Liège, qui est

de telle vigour

Que de tous aultres rengnes est-il nommeit la flour ².
 En Franche ne Gascongne,
 Des port de Normendie, en Affricque, en Bourgongne,
 Ne parmi la Lorraine ne jusque en Arragongne
 N'a-t-il paiis ne rengne de si noble resongne
 Com la vesqueit de Liege ³.

Cette admiration enthousiaste s'étend à tout ce qui touche à son sujet; elle éclate partout, aussi bien dans sa Chronique en prose que dans sa Geste. Écoutez comment il s'exprime à propos de la destruction de Tongres: « Soiiés certains que por ches pechiés fut Tongre destruite; se ilh soy fussent amendeis de temps anchois que Dieu rendist sa sentenche, ilh fussent salveis et gardeis del destruction; qui estoit la plus belle et la plus jolie, forte et grant de tout le monde. Mains qu'en volt tant ly parler? Elle est perdue et est destruite sens merchi ⁴. » Quel profond et touchant sentiment de regret perce dans ces quelques mots si simples!

Et quand il parle des chevaliers de la Hesbaye « des gentils Hesbengnons ⁵, » comme il exalte leur valeur! Ils prennent part à toutes les

¹ M. ARTHUR DINAUX, qui a consacré une courte notice à Jean d'Outremeuse dans *Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, Brux., 1865, fait cette remarque: « Il est impossible de se montrer meilleur Liégeois et plus excellent citoyen que ne le fait Jehan d'Outremeuse dans son prologue. » (p. 453).

² *Ly Myreur*, t. I, p. 588.

³ *Ibidem*.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 422.

⁵ *Ibidem*, t. V, p. 372.

guerres, ils accompagnent Charles-Martel, Charlemagne, Ogier en Espagne. en Saxe, jusqu'en Orient, et partout où ils passent, ils laissent derrière eux, comme un long sillage, le souvenir de leur vaillance ¹.

D'autres considérations encore ont engagé Jean d'Outremeuse à écrire sa Geste; il a voulu d'abord écrire « histoire vraie, » c'est-à-dire purger les annales de Liège de toutes les erreurs dont on l'avait encombrée et farcie. Hélas! il n'a guère réussi dans son dessein; mais eu égard au temps où il vivait, il faut déjà lui tenir compte de son bon propos. Il a, ensuite, l'ambition de vulgariser les faits dont il a reconnu l'exactitude, en les traduisant du latin en roman. Enfin, il cherche à exposer ces faits d'une façon moins concise qu'on ne les trouve dans les chroniques :

A pluseurs a fait certains entendemens
De mult de fais obscurs et traitiés excellens
Qui en cronicque sont en latin trop briement.
Mais tout le voir en dist et sens blandissement
Chis miens presens romans ².

Ainsi présenté, son sujet doit, selon lui, offrir un attrait irrésistible pour tout bon Liégeois. Écoutez, dit-il,

S'oreis vraie canchon, car bin est apparente :
C'est de nostre païs et terre suffisante,
Coment fut en bien mult adès multipliante.
Mainte mervelhe oreis adès en desquandante.
Ma mateire approvée qui tant est atraiante
Les cuers des entendeurs estre doit tres perchante,
Qui sont del evesqueit de Liege, la friante;

¹ En 4299, les Bourguignons sont mis en déroute par les Liégeois, « car ilh y avoient trop perdut. et ne troverent onques si valhant gens que les Hesbengons. » (*Ly Myreur*, t. V, p. 565).

² *Ly Myreur*, t. VI, p. 687.

Car à bon cuer doit estre la matere gostante,
Douche et delitieuse trestous bins saworante ¹.

Que s'il se rencontrait des gens assez idiots (le terme est de lui) pour ne pas s'intéresser à son récit, ils ne seraient dignes que de son mépris :

Or escuteis avant, par tous les sains de Pise !
Car fous est li leteurs qui sa tieste debrise
A racompteir ystoir, en quel forme qu'il gise,
A gens qui n'entendent neis c'one pire bise ;
Car otels gens ne valent une seule cherise.
Chu sont rudes convers pour estre en ordre grise.
Benis soit qui tels gens de tout cuer mesprise,
Et qui hoin entendeurs à sa leychon attise
Et deleis luy amasse.

Je croy que raison soit que teils parolles lasse,
Car de teils ydiotes parleir ly cuer me lasse ;
Sy que pour le melhour convient que je me passe
Et de d'ore en avant à ma canchon rapasse ².

Il passe donc outre, comme si de tels *entendeurs* n'existaient pas, et quant à lui, il est bien décidé à poursuivre sa patriotique entreprise; tant qu'il aura à sa disposition de l'encre et du papier, aussi longtemps que ses forces ne le trahiront pas, il continuera à écrire :

Je vous servirez (dit-il) encore d'autres mets
Se ma penne ne folle ou vuys soit mes cornès,

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 564. Ailleurs il dit :

Or comenche canchon des fais delicieux
Qui en cesti pais plaissant et amoureux
Sont depuis venus.
Del entendre doit estre cascun mult fameleux
Et al bin retenir estre de cuer songneux.

(*Ibidem*, t. I, p. 604.)

² *Ly Myreur*, t. II, p. 606.

Ou mes papiers ne falhe, qui est asseis molès,
Ou travelhiés ne soit trop forment li valès ¹.

Après nous être rendu compte du sujet qu'il a choisi et du but qu'il poursuit, voyons comment Jean d'Outremeuse a divisé sa Geste et indiquons ce qui nous reste de ce poème.

La Geste des évêques de Tongres et de Liège comprenait trois livres. Le premier s'étend de la fondation de Tongres à l'élection de Hugues de Pierrepont (1200); ² il renferme environ quarante mille vers répartis en 1261 couplets. Ce premier livre est arrivé intact jusqu'à nous, sauf les quelques vers de la fin, qui nous eussent peut-être fait connaître l'une ou l'autre particularité intéressante ³.

Le deuxième livre embrassait toute l'époque qui sépare l'avènement de Hugues de Pierrepont de celui d'Englebert de La Marck (1345) ⁴. Nous ne le possédons pas en entier. Le seul manuscrit qui en reste ne donne qu'une suite d'extraits, reliés entre eux par des tirades en prose. C'est ce qu'explique en ces termes le copiste du texte ainsi mutilé : « Chi après se continent pluseurs fais et avenue, tant d'evesques, de sangnours et d'aultres chozes pluseurs, extrais fours de second libre et coronike de maistre Johan

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 629.

² A l'avènement de Hugues de Pierrepont, on lit : « Li premier livre des coronikes (c'est-à-dire, ici : la Geste) de Tongre et de Liege fine, et li secon comenche. » (*Ly Myreur*, t. V, p. 583, note.) Un manuscrit donne cette variante : « Chi apres se continent pluseurs fais . . . extraites fours de second libre et coronike de maistre Jehans d'Outremeuse. »

³ Ce premier livre de la Geste est publié, en appendice, à la fin des quatre premiers volumes de l'œuvre historique de Jean d'Outremeuse (t. I, pp. 587-658; t. II, pp. 556-766; t. III, pp. 410-520; t. IV, pp. 601-758). C'est par erreur que M. Borgnet a marqué le commencement du deuxième livre à la strophe 705 (*Ly Myreur*, t. III, p. 411). Par suite, au t. IV, p. 601, au lieu de *Livre deuxième*, il faut lire *Livre premier*. (Voir *ibidem*, t. IV, p. 758, note.)

⁴ Tome V, pp. 583-694; t. VI, pp. 659-699. — A la page 652 du t. V, on lit : « Chi fine chis livres, à temps de Johan d'Angien (1274-1281). » Mais ceci doit s'appliquer au manuscrit d'Oultremont, dont le copiste interrompt en cet endroit la transcription.

d'Oultremeuse..., et nient toute (la mateire), pour cheu qu'il n'en fuissent trop long à declareir; car nous ne powissins avoir tout les livres de premier coronike, de second et de tiers; et portant en avons pris en alcune maniere, et nient toute, des substanches ¹. »

D'abord, les extraits sont assez longs et on trouve, à la suite les unes des autres, des séries de strophes entières. Si, parfois, elles sont écourtées, du moins les vers restent intacts. Le copiste choisit, pour les transcrire, les épisodes les plus intéressants, et résume en quelques lignes de prose ceux qu'il laisse de côté. Mais à mesure qu'il avance, sa patience s'épuise, et il abrège de plus en plus. Toutes les strophes sont tronquées et s'entremêlent sans souci de la rime; les vers mêmes sont hachés de toutes façons, et bientôt enchevêtrés par lambeaux dans la prose, de telle sorte qu'il n'est plus possible de les distinguer de celle-ci. Cela devient un vrai gâchis; à peine, dans ce mélange informe, retrouve-t-on la trace de quelques rimes ². Parfois, l'ordre chronologique des faits n'est plus observé ³; on rencontre des doubles emplois ⁴, et le règne d'Érard de La Marck est presque entièrement dépourvu de ces épisodes que l'auteur aime à prodiguer dans les temps antérieurs. On comprend que, dans un pareil état de choses, il nous soit impossible de déterminer l'étendue de ce deuxième livre, ou d'en répartir le contenu par couplets numérotés, comme dans le premier. J'incline à croire qu'il pouvait comprendre à peu près le même nombre de vers, mais il n'en reste environ que douze mille ⁵.

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 583.

² Voyez *Ly Myreur*, t. VI, p. 641, note 8; p. 648, note 9; p. 655, note 12; p. 665, note 12; p. 664, note 2; p. 666, note 1; p. 677, note 14; p. 683, note 10; p. 686, note 2; p. 687, note 3. Un manuscrit de Bruxelles, où le texte se trouve tout aussi maltraité, nous a servi pour combler tant bien que mal quelques lacunes. C'est le n° 17290 de la Bibliothèque royale.

³ Après avoir assisté à la mort de Thibaut de Bar, en 1312 (t. VI, p. 648), on tombe sur les faits de l'année 1308 (*ibidem*, p. 649). Cfr. aussi le t. VI, p. 665, note 3; p. 694, note 3; p. 695, note 4.

⁴ Voir *Ly Myreur*, t. VI, p. 642, note 3.

⁵ Ils sont imprimés en appendice dans les t. V et VI (jusqu'à la p. 695) du *Myreur des histor.*

Le troisième livre, prenant son point de départ à l'année 1345, est annoncé par ces vers :

Je, Johans d'Oultremouse, clers ligois, qui devant
 Ay translateit trestout de latin en roman
 Les cronicques plaisans qui sont appartenant
 Al évesqueit de Tongre et de Liege ensiwant,
 Et en risme ordincit par le Jhesus commant,
 S'en ay conclus dois libres; et chi vat commenant
 Li altre, qui est thiers, que je serai finant
 (Se Dieu me lait tant vivre) que matiere aye tant
 Que acomplier le puisse; mult le soie desirant ¹.

Le poète, on le voit, en commençant ce livre, ignorait jusqu'où il lui serait donné de le mener; il se proposait de le continuer au fur et à mesure que les événements se dérouleraient sous ses yeux. Les derniers vers se rapportent à l'année 1390, mais ils sont suivis, jusqu'en 1399, de notes en prose qui peuvent être des analyses des dernières strophes du poème ². De ce troisième livre, nous ne possédons que peu de chose: deux cent cinquante vers au plus, ou tronçons de vers; à peine une laisse non mutilée, des fragments incomplets, se rapportant à des faits détachés, sans aucune espèce de liaison entre eux.

On ne peut considérer comme ayant fait partie du troisième livre, trois petites pièces qui, si elles appartiennent au même sujet, s'éloignent de la Geste par leur forme, puisqu'elles sont écrites en vers de huit syllabes à rimes alternées. L'une d'elles concerne le plaid de Voltem de l'an 1346; une autre le *meschief* des échevins de Liège, de l'an 1386; la troisième, la guerre du roi de France contre le duc de Bourgogne, en 1388. On pourrait

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 696. « Chi commenche li thiers librez Johans d'Oultremouse », dit le copiste (*ibidem*, p. 698).

² Le dernier fait qu'il mentionne, à savoir le débordement de la Meuse pendant l'hiver de l'année 1399, terminait aussi, paraît-il, le *Myreur des histours*.

se demander par quelle fantaisie Jean d'Outremeuse se serait mis à rimer, d'une façon si contraire à ses habitudes, des épisodes qui devaient figurer en vers alexandrins dans son poème. Aussi suis-je disposé à croire que ces trois pièces, qui ne portent pas l'empreinte du faire personnel de notre poète, doivent être attribuées à un autre ¹.

Je me propose d'examiner d'un peu plus près le contenu de ces trois livres. Mais auparavant, il convient de faire connaître la manière de procéder de d'Outremeuse.

Son sujet, nous l'avons vu, est l'histoire de son pays. Il y restera fidèle, sauf pour quelques rares et courtes excursions dans le domaine de l'histoire générale, surtout lorsqu'elle se rattache par un point quelconque à nos annales. Il ne croit pouvoir mieux le traiter qu'en donnant, dans l'ordre chronologique le plus rigoureux, la succession des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liège; en nous éclairant sur l'origine et sur la famille de nos princes; en racontant leurs actes et leurs miracles; en faisant connaître les églises et les abbayes fondées sous leurs règnes; en décrivant les batailles dont nos contrées furent le théâtre, et même en nous montrant le peuple luttant contre l'oppression des échevins et marchant à la conquête de ses libertés. Nous n'avons pas à examiner ici si les faits qu'il met sous nos yeux sont historiquement vrais; l'auteur, naturellement, les croit tels, car il s'est donné pour mission d'écarter de son œuvre tout ce qu'il a lieu de supposer apocryphe pour ne conserver que ce qui, selon lui, porte l'empreinte de la vérité.

¹ Dans tous les cas, l'auteur était contemporain, ou à peu près, des faits qu'il raconte :

De Giel de Lavoit me ramembre;

(*Ly Myreur*, t. VI, p. 702.)

La maniere je vos diray

Tout à plus pres que je poray,

Ensi que l'oïie recorder

D'un chevalier.

(*Ibidem*, p. 709.)

Or, cette vérité ne se trouvant que dans les chroniques, il s'appliquera à reproduire celles-ci fidèlement : « La Gieste nouvelle de Tongre et de Liège, que je meisme ay fait et ordeneis al plus pres que je puis solonc les cronicques ¹. » L'auteur, dit-il,

.... Mult en translata (des chroniques) et rysmat ensiment
Tot al plus pres qu'il pot plus veritablement ².

Pour rien au monde il ne s'en écartera volontairement ni ne les falsifiera, car les droits de la vérité sont imprescriptibles; ce serait du reste un rôle honteux et indigne de lui s'il trompait ses lecteurs. C'est ce qu'il déclare dans un langage qui, certes, ne manque pas d'élévation :

Barons, or faites pais, si entendeis à moy,
Et je diray histoire où veriteit ne ploie;
Ne pour bin ne pour mal, certes, je ne laroie
La veriteit flichier partoute où je poroie :
Che seroit grans pechiés, et, si vous mentiroie,
De toute bonne gens trop blameis en seroie.
Je ne deporteroy, sachiés en bonne foie,
Le grand ne le petit; car, comme je disoie,
Mies me voroit le taire, se desrompre voloie
Le veriteit de fait : que faire ne saroie,
Car les cronicques vrais laidement faseroie,

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 297. Cfr ci-dessus, p. xxvii.

² *Ly Myreur*, t. I, p. 398. Il répète la même chose en maints endroits :

... Li cronique à j'ay pris che que oïes,
Ne le dit autrement com je suis declareis.

(*Ibidem*, t. IV, p. 676.)

Si en suy jusqu'à chi toute veriteis dis,
Et seray en avant, en nom de Jhesu-Cris,
Solonc les coroniques approveis.

(*Ibidem*, t. III, p. 482.)

Si vos diray de Tongre, si com li vrais cronique
... le tesmongne. (*Ibidem*, t. I, p. 628.)

Et cheaux qui les ont fait ausi dementiroie.
 Che sieroit fauseteit, mult bin le proveroie,
 Car la veriteit vat toudis la droite voie :
 Nul anglechon ne quiert ne oncque ne fourvoie.
 Ne puet estre dechuis cuy veriteit apoie
 Et loyateit governe ¹.

Je ferai, dit-il ailleurs, de l'histoire de Liège

. Si vraie recordemens,
 Que nuls par veriteit ne puit dire : « Tu mens! ² »

Cette conscience, cette sincérité absolue, cette haute idée que Jean d'Outremeuse se forme du rôle de l'historien, fait l'éloge de son caractère.

Puisqu'il s'est proposé d'écrire les annales du pays de Liège, la raison commande qu'il ne sorte pas de son sujet ; lorsqu'il est tenté d'en franchir les bornes et de s'attarder à un épisode étranger, il se rappelle cette règle et s'arrête :

Mains à nostre matere de nulle riens n'apaire,
 Si que raison ensengne que je m'en doie taire ³.

Il ne veut pas, du reste, encourir le reproche d'être prolix :

Mais atant m'en tairay : ne me vailhe ensongnier
 Pour faire à ma mateire nul prolix dangier ⁴.

.
 A ma droite matiere n'appartient nulement,
 Trop grant prolixiteit seroit d'empeschement ⁵.

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 695.

² *Ibidem*, t. I, p. 599. Cfr. ci-après, p. LXV.

³ *Ibidem*, t. I, p. 589.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 712.

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 590. Cette formule revient souvent sous la plume de notre chroniqueur, pour servir de transition :

Trop prolix seiroit le mien plaisans reseris :
 De Tongre parleray si com je ay promis.
 (*Ibidem*, t. I, p. 628.)

Ce n'est pas qu'à l'occasion il ne mentionnera les faits notables dont d'autres contrées furent le théâtre :

De Tongre vos diray chi-après sens eslongue,
Et bin sovent ausi, entre dois, par essongne,
Vos diray-je de Romme, de Franche et de Gascongne ¹....

Mais son intention bien arrêtée est de ne signaler ces événements qu'en passant. Nous devons avouer, toutefois, que lorsqu'un épisode dramatique ou un sujet particulièrement attrayant se présentent en dehors de son cadre, il oublie parfois ses bons propos et se laisse entraîner, tout en s'excusant, loin de sa *matière*. C'est ainsi que, désirant raconter la mort de St Willebrord, il dit :

Une grande mervelhe vos seray recordable,
Combien qu'à ma mateire ne soit apertenable ².

Ailleurs, il ne peut résister à l'envie de faire connaître l'origine des Huns, mais il promet d'être court :

Très bin le nos descleire li croniques maiour.
Se compter le voloie, bin me faroit I jour ;
Et nonporquant brifment, tot por le vostre amour,
Vos en diroy I pou, por vos doneir colour
Dont vinrent teils gens ³.

Ma mateire en seroit trop forment proluxe
Qui tout deviseroit. (*Ibidem*, t. III, p. 506.)
Longe en seiroit l'istoire de tot à raconter,
Et si n'affiert de rins à ma droite mateir.
(*Ibidem*, t. II, p. 552.)

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 628.

² *Ibidem*, t. II, p. 644. Et ailleurs :

Une chouse diray, que volontiers oiie
Doit estre en cel païs del évesqueit jolie,
Combien qu'il n'apartengne à ma canchon gentie.
(*Ibidem*, t. V, p. 666.)

³ *Ly Myreur*, t. II, p. 538.

Une autre fois, après s'être attardé aux débuts de la royauté en France, il ajoute :

. N'y say altre faiture
 Car de riens n'apartient à ma mateire pure;
 Mais alcons volentirs oreut teils portraitures,
 Si vos en ay chi fait une petit d'enmorsure.
 A ma droite mateire, dont j'ay fait disjoncture,
 Me vorai-ge retraire et faire conjoncture ¹.

Hâtons-nous d'ajouter que ces hors-d'œuvre ne sont pas nombreux. Raconter l'histoire de Liège est déjà, aux yeux de l'auteur, une tâche assez lourde. Sa matière n'est que trop vaste et quelquefois il croit devoir abréger. C'est ainsi, malheureusement, qu'il coupe court à la description des châsses conservées dans le cathédrale de Liège :

Car se tout racomptoic, fermient s'enlongeroit
 Ma jolie mateire, et puis anoieroit
 As lecteurs et chely qui racompteir l'oroit.
 Portant n'en di-ge plus ².

Il y a lieu de s'étonner de ce scrupule; Jean d'Outremeuse ne s'arrête pas souvent à de semblables considérations. Lorsqu'un sujet lui plaît, il ne l'abandonne pas sans l'avoir épuisé. Je n'en veux pour preuve, outre certains épisodes qui pèchent par une longueur démesurée ³, que ses récits de batailles, où il raconte par le menu tous les coups d'épée donnés et reçus ⁴. Cela tient au caractère poétique de l'œuvre, et Jean d'Outremeuse restait dans son rôle en donnant par-ci par-là carrière à son imagination, tout en respectant pour le fond ce qu'il croyait être la vérité historique.

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 552.

² *Ibidem*, t. II, p. 605.

³ Il en est ainsi, notamment, du siège de Bouillon (*Ly Myreur*, t. IV, pp. 666-676), pour lequel il a suivi pas à pas son modèle, le *Triumphus Bulloniensis*.

⁴ A en croire l'auteur, ces récits eux-mêmes seraient puisés dans les chroniques : « Là oit forte bataille, ensi qu'el giest en croniques. » (*Ly Myreur*, t. IV, p. 348.)

Il est temps d'esquisser le contenu de la Geste. Fidèle à son programme, l'auteur commence son poème à la fondation de Tongres, qui se rattache à la destruction de Troie, en l'an 4019 de la création du monde. Après qu'Énée eut constitué le royaume des Latins en Italie, Romulus fonda Rome et Remus Reims. Grégoire, roi de Bil et consul de Rome, s'étant, dans la suite, lancé à la conquête de la Gaule et de la Germanie, Humbris, roi de Reims, Priam, duc de la Gaule, et Turnus, roi de Tournai, unissent leurs efforts pour lui barrer le passage. Une sanglante bataille est livrée. Le vaillant Tongris, fils de Humbris, impuissant à maîtriser son cheval, est emporté loin de la mêlée; sa fuite involontaire jette le désordre dans les rangs des Sicambres, qui sont mis en déroute. La colère de Priam est telle que Turnus engage Tongris à ne plus reparaitre en sa présence et à aller, avec lui, s'établir en Germanie. Ils chevauchent jusqu'à ce qu'ils arrivent dans un endroit propice, où ils bâtissent une ville. C'est ainsi que fut fondée Tongres, en l'an 5123 de la création. Tongris devint le souverain d'un nouveau et vaste royaume, comprenant Reims et Trèves, et s'étendant jusqu'en Bohême. Quelques années après, Grégoire ayant de nouveau envahi la Gaule, Tongris, à l'insu de Priam, vient à son secours, tue Grégoire et obtient la grâce du vieux roi.

Humbris, fils de Tongris, lui succède sur le trône de Tongres, et Yborus remplace Priam comme duc de la Gaule.

Humbris fonde Hombroux, Ans, Hognoul, Hollogne, et fait l'acquisition du comté de Hesbaye. Son fils et successeur, Tongris II, aide le duc de la Gaule à combattre Jules César qui marche à la conquête de nos contrées. Sedros, fils de Tongris II, s'annexe l'Ardenne, fonde Visé, Tilff et Seraing, et livre à Jules César, qui veut assiéger Tongres, un combat acharné. Rempli d'admiration pour son courage, le grand conquérant lui propose de tenir son royaume en fief de la République romaine. Sedros accepte : c'est plutôt une alliance qu'on lui offre qu'une servitude qu'on lui impose, car son peuple ne paye aucun tribut. Invité à se rendre à Rome, où César a chanté ses louanges, il y est reçu avec des honneurs extraordinaires.

César, assassiné à l'instigation du sorcier Virgile, fils de Gorgiles roi de Bougie, est remplacé par Octavien, qui honore Sedros d'une amitié particulière, l'accompagne à Tongres — appelée Octaviane à sa demande, — et assiste à sa mort.

Lotringe, fils de Sedros, jette les fondations d'une puissante forteresse sur les bords de la Meuse, en l'an 5184 de la création du monde. C'était l'année de la naissance du Sauveur; le poète s'arrête un instant à ce grand événement. Lotringe II, sixième roi de Tongres, achève le château commencé par son père et auquel se rattache l'origine du duché de Lotharingie; puis il meurt empoisonné par son fils Jupilla. Celui-ci fonde Limbourg, Dolhain, Herstal, Wandre, Fléron, Herve, tandis que son frère Lotringe III, héritier de la Lotharingie, fonde Oupée, Clermont et une autre ville où il établit sa résidence et à laquelle, en l'honneur de son frère, il donne le nom de Jupille.

Richier, fils de Jupilla, se trouvant en visite chez son oncle, se lance un jour à la poursuite d'un sanglier dans les bois de la vallée de la Meuse. Il passe près d'une source et arrive bientôt, à sa grande surprise, en vue du palais de son père, à Tongres, dont il croyait être fort éloigné. Il revient sur ses pas, marquant sa route à travers la forêt. Lotringe ne pouvant ajouter foi à l'aventure que lui raconte son neveu, monte à cheval et, sous la conduite de Richier, arrive en peu de temps chez son frère, qui fête joyeusement la découverte de leur voisinage. Le lendemain ils font ensemble une promenade jusqu'à la source, au-dessus de laquelle on place une statue équestre représentant Richier avec ses armoiries. C'est Richeron-fontaine dans la rue Hors-Château, à Liège, près des Cordeliers.

Richier épouse Enca, fille du duc de Gaule Troielus, et devient duc d'Auvergne. Trectulus succède à son père Jupilla et fonde Maestricht. Son fils unique Doga étant mort jeune, le royaume de Tongres échoit, en l'an 53 de notre ère, à Colongus, fils de Richier. Il entoure la ville Agrippine de murs, la baptise de son propre nom Cologne, et en confie le gouvernement à son frère Jupilla II.

A cette époque, la Germanie et la Gaule étaient encore plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie. St Pierre envoie dans ces contrées trois de ses disciples, Euchère, Valère et Materne, pour les convertir à la foi chrétienne. Materne meurt et est ressuscité à Elyganoir. Dans ce même temps, Granus, fils de l'empereur romain Claude, fuyant son frère Néron, arrive en Germanie et fonde Aix-la-Chapelle.

En l'an 61 après Jésus-Christ, Clovis, comte de Flandre, envoie douze chevaliers flamands vers le roi de Hongrie; à Tongres, où ils s'étaient arrêtés, ils se prennent de querelle avec les habitants et sont massacrés. A la suite de cet attentat, la guerre éclate entre les Flamands et les Tongrois. Colongus sort vainqueur de la lutte grâce à la vaillance de son fils Tremus, qui jure de se venger de ses ennemis de telle sorte qu'on en parlerait encore cinq siècles après l'évènement. Il s'allie avec le comte de Cologne Jupilla II, inflige aux Flamands une sanglante défaite, s'empare de Termonde et assiège Alost. Clovis court à Lutèce implorer le secours du duc de la Gaule, Cloverus; celui-ci repousse la demande du comte de Flandre dont il ne peut trouver la cause juste, mais lui offre ses bons offices pour négocier la paix. Il se rend à Alost et parvient à réconcilier les deux adversaires.

Pendant que ces choses se passent, le peuple de Trèves renonce à ses faux dieux et proclame St Euchère évêque.

Clovis meurt; son fils Julien devient comte de Flandre et veut prendre sa revanche sur les Tongrois. Colongus est tué dans la bataille, mais les Flamands sont battus. Tremus envahit la Flandre avec le comte d'Osterne ou de Looz, prend Malines, Termonde, Courtrai, Alost, Ypres, et met le siège devant Bruges. La population, divisée, livre la ville, qui est incorporée au royaume de Tongres. Tremus renvoie ses troupes sous la conduite de son fils Cornulo et établit sa résidence à Bruges. Malheureusement, il écoute le conseil perfide des Flamands qui l'engagent à assiéger Gand, où s'était réfugié Julien. Il fait des prodiges de valeur :

Mais che ne li valut le cuyre d'un soleir.

Accablé par le nombre, il fuit en maudissant sa crédulité :

Vat seul li rois Tremus qui se clamoit un sos
Quant avoit creit Flamens, faus et cohars et glos.

Disons en passant que Jean d'Outremeuse manque rarement l'occasion de manifester son mépris pour les Thiois.

Julien, qui craint une revanche, implore l'intercession de son cousin Jonab, comte de Louvain. Celui-ci arrive à Tongres au moment où Tremus venait de mourir. Cornulo refuse d'abord toute explication et ne consent enfin à faire la paix avec Julien qu'à la condition qu'il lui cédera Malines.

En ce temps-là Néron régnait à Rome : on nous raconte ses cruautés et sa mort. Sa succession est disputée. Vespasien laisse du répit aux chrétiens et honore le pape Lynus. Mais, dit l'auteur, toute cette histoire de Rome se trouve dans les livres ; et il passe outre.

Après Cornulo, son fils Tongris II monte sur le trône de Tongres. S^t Euchère est remplacé comme évêque de Trèves par Valérien, puis par Materne qui convertit les habitants de Cologne et devient aussi évêque de cette ville. Dans le cours de ses prédications, Materne arrive à Tongres et baptise une partie de la population. Le roi Trecanus, fils de Tongris II, l'apprend et, s'emparant d'un couteau, s'appête à lui couper la langue ; mais l'arme se tourne contre lui et lui creve un œil. Il se repent, demande le baptême et reçoit le nom de Pierre ; aussitôt une colombe rapporte son œil intact. Le roi Pierre nomme Materne évêque de la ville de Tongres, qui comptait alors quatre châteaux forts, six palais et trente tours, et dont il lui abandonne en même temps la souveraineté temporelle, en y ajoutant le pouvoir spirituel dans toute l'étendue de son immense royaume. Cet événement mémorable, qui marque la fin des rois de Tongres et le commencement du règne des évêques, eut lieu en l'an 414 de notre ère ¹.

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 630.

Les faits qu'on vient de lire occupent les cent et neuf premières strophes de la Geste, comprenant 3070 vers ¹. Il n'est pas besoin d'en faire remarquer le caractère légendaire. Ce qu'il serait intéressant de connaître, c'est la source où Jean d'Outremeuse a puisé ².

On peut affirmer qu'il n'a pas tout inventé. Ce que nous avons pu apprendre de son caractère s'élève contre cette supposition. Aurait-il l'effronterie, après avoir énuméré quelques-unes des localités fondées par Sedros, d'assurer qu'il ne les connaît pas toutes, « car les croniques où nos les presiens astoient si vielles et dilacereis que nos ne les powissiens mie lire, car les pieches y faloint en pluseurs lieu ³ ? » Quels étaient ces vieux écrits que Jean d'Outremeuse avait eus entre les mains ? En parlant vaguement des chroniques de St-Lambert, dont on ne connaît ni la date ni la contenance, notre auteur dit qu'elles remontaient à « l'empereur Trajain ⁴. » Est-ce là que les écolâtres de la cathédrale avaient consigné les traditions populaires qui faisaient remonter les origines de la patrie liégeoise jusqu'aux temps troyens ? La chose n'est pas impossible. Je ne pourrais toutefois admettre cette hypothèse pour le cas où leur rédaction serait antérieure au XI^e siècle, car comment supposer que Harigère et Anselme, dans leurs *Gesta pontificum*, n'auraient pas fait une allusion quelconque à la fondation fabuleuse de Tongres et à la suite chimérique de ses rois ?

Quoi qu'il en soit, ces chroniques de St-Lambert périrent en 1185 dans

¹ *Ly Myreur*, t. I, pp. 387 à 630.

² PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. IV, p. 386, dit à tort que « Lucius de Tongres paraît être le premier inventeur de cette suite fabuleuse des rois de Tongres qu'on trouve dans Vaernewyck. » (Voy. dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, in-4°, t. XII, 1837, l'analyse détaillée donnée par M. SCHAYES des *Annales Hannoniæ* de Jacques de Guise, dans lesquelles les traditions de Lucius ont été recueillies, et cfr PERTZ, *Archiv*, t. IX, p. 292.) Quant à Marc van Vaernewyck, († 1570), l'auteur du *Die historie van Belgis, of kronyke der nederlandsche oudheyd*, Gand, 1784, in-8°, il ne parle de Tongres qu'en passant, notamment au t. I, pp. 142 (où il établit la différence entre Tongres et Belgis), 156, 253, 259, 281, 279, 300, etc.

³ *Ly Myreur*, t. I, p. 245.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 336. Nous reviendrons plus loin sur ces chroniques.

l'incendie qui dévora la cathédrale de Liège. Vers l'an 1213, un doyen de Ste-Croix, nommé Radus de Lewis, voulant les remplacer, chercha les éléments de son travail à Trèves, à Mayence, à Cologne, à Metz, à Aix-la-Chapelle. Ramassant sur son passage les traditions vulgaires, les chants, les légendes historiques, fruits de l'imagination des poètes ou traces confuses d'événements restés dans la mémoire du peuple, il donna à son retour un corps à tous ces récits, les relia les uns aux autres, et composa ainsi une nouvelle chronique « commençant à roys de Tongre qui là furent reingnant, et comment fut fondee Tongre. » C'est là, selon nous, qu'il faut chercher la source des fables qui nous occupent ¹. La compilation du doyen de Ste-Croix ne tarda pas à disparaître dans des circonstances rapportées par notre auteur ; mais le zélé Hugues de Pierrepont en avait pris copie « de mot à mot, » et nous pouvons en tirer cette conséquence que c'est de nouveau dans l'œuvre de ce prélat que Jean d'Outremeuse a puisé cette partie de sa relation ².

Ici se présente une particularité aussi singulière qu'embarrassante. Jean de Brusthem, chroniqueur liégeois du XVI^e siècle, produit de son côté une série de rois de Tongres entièrement différente de celle de Jean d'Outremeuse ³. Si ce dernier l'avait connue, il n'est pas douteux qu'il en aurait

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 161. Suivant M. KURTH, *Du caractère légendaire de l'histoire de Liège*, ce fut au XIII^e siècle que ces légendes cessèrent d'envahir l'histoire. Selon M. PIOT, au contraire, ce fut surtout dans ce même siècle que se dessina le mouvement tendant à introduire partout le merveilleux. (*Bulletin de l'Académie de Belgique*, 3^e série, t. IX, p. 432.)

² Cfr HELLER, dans son édition de Gilles d'Orval, *Monum. hist. germ.*, SS. t. XXV, p. 9, note 10, et FRIED. FRANZ, *Die gesta pontificum leodiensium*, pp. 30, 40. Si le crédule Gilles d'Orval avait pu consulter l'œuvre de Radus de Lewis, il en aurait certainement fait entrer toutes les fables dans sa composition. Mais, vu son éloignement, il n'en aura pas eu connaissance.

³ M. DE REIFFENBERG a publié ce *Catalogus et acta principum Tungrensium*, dans son *Phil. Mouskès*, t. I, p. 363. Parmi les rois figure un *Godefridus* auquel, sans doute, se rattache une tradition recueillie par GRIMM, dans ses *Veillées allemandes*, traduction de L'Héritier, Paris, 1838, t. II, p. 342. Remarquons aussi que la série des rois de Tongres de Brusthem concorde avec celle que Vaernewyck a eue sous les yeux. (Cfr REIFFENBERG, *ibid.*, p. 367, et VAERNEWYCK, t. I, p. 261.)

fait son profit comme de tout ce qui lui tombait sous la main. Peut-on conclure de son silence qu'un second courant légendaire se fit jour, au plus tôt dans le cours du XV^e siècle, et qu'il fut créé tout d'une pièce? Le fait serait d'autant plus étrange qu'on ne saurait comment expliquer la naissance de ces nouvelles rêveries alors que le sentiment national qui poussait presque tous les peuples de l'Europe occidentale à se rattacher aux héros de l'antiquité¹, se trouvait pleinement satisfait, pour les Liégeois, par les traditions recueillies par Radus de Lewis. Il est plus difficile de résoudre la question que de la poser, et nous ne chercherons pas à l'approfondir. Nous pouvons seulement dire, avec M. Kurth, que, de toutes nos provinces, il n'en est aucune où l'imagination populaire ait produit une aussi riche efflorescence de récits fabuleux. On peut se demander d'ailleurs quel profit il y aurait à disserter vaguement sur ces antiquités nuageuses : car si parfois les traditions sur nos origines nationales renferment des notions utiles pour l'histoire de nos institutions, ce n'est pas le cas ici, et l'on ne saurait pas même appliquer aux divagations de nos chroniqueurs cette remarque de Sismondi, que « toute légende, apocryphe pour le fond, reste vraie par les accessoires, et que si le récit principal est imaginaire, les détails secondaires ne le sont pas. »

Au point où nous sommes arrivés, nous ne sommes pas encore à la veille de sortir des temps fabuleux ; mais nous marquons ici une étape, car à partir de ce moment nous nous rencontrons, du moins sur certains points principaux, avec les plus vieilles chroniques latines, notamment celle de Harigère. Continuons notre analyse.

A sa mort, le roi Pierre partage entre ses enfants ce qu'il s'était réservé de ses États : il assigne le duché d'Ardenne à Tremus II, le comté d'Osterne à sa fille Blanche, le duché de Lotringe à Émeline qui construit un pont à Cheratte, et le Condros ou Ginglanche à sa fille Tongrine.

¹ Pour l'Allemagne, c'est dans la *Kaisercronik*, du milieu du XII^e siècle, que se rencontrent les premières traces de cette tendance.

S^t Materne élève à Tongres une église en l'honneur de la mère de Dieu, prêche l'Évangile à Huy, ville fondée par des chevaliers gaulois soixante ans avant Jésus-Christ, et renverse à Dinant, alors appelée Arche, l'idole du dieu Nam :

« Si at dit al ydolle : « Dic, Nam, ad quid hic stas? »

C'est-à-dire en romans : « Dis, dyables Sathanas,

A quoy faire est-tu chy? Tu plus n'y demoras. ¹ »

Il convertit successivement les habitants de Namur, de Namèche, de Ciney et d'Awirs, puis se rend en Frise; là, il est arrêté et jeté en prison par Ogens, roi de Danemark. Les Tongrois, commandés par les ducs d'Ardenne et de Lotringe, viennent combattre ce monarque jusque sous les murs de sa capitale, Ligaine, et battent les Danois. Ogens est tué; Milcons, son fils, rend la liberté à S^t Materne, qui ne tarde pas à mourir à Cologne.

Ses successeurs sur le siège épiscopal de Tongres sont Navitus, qui bâtit dans cette ville des églises dédiées à S^t Jean, l'Évangéliste, S^t Jacques et S^t André; Marcellus, Metropolis, Séverin qui élève des églises en l'honneur de S^t Materne et de S^{te} Véronique; Florent qui bâtit aussi des églises à Tongres et prêche l'Évangile dans les Ardennes, jusqu'à Chimay. Sous le règne de ce dernier prélat, en l'an 242, se place l'invasion des Huns, dont le poète raconte l'origine; ces barbares massacrent les Onze mille Vierges et détruisent Cologne. En l'année 246, l'empereur romain Philippe, instruit par le pape Fabien, reçoit le baptême et devient le premier empereur chrétien.

Martin avait succédé à Florent lorsque les Frisons et les Germains vinrent, en l'an 286, assiéger Tongres. A la demande de l'évêque, Porus, roi de la Gaule, se hâte de faire la paix avec le comte de Louvain, et inflige aux Frisons une sanglante défaite. Touché par la grâce, il se fait baptiser en

¹ *Ly Myreur*, t. 1, p. 635.

secret et promet à Martin d'user de son influence pour amener son peuple à embrasser la vraie foi; mais c'est en vain que l'apôtre va à Paris porter la Bonne nouvelle; on ne l'écoute pas.

Maximien, son successeur, baptise les habitants de Horion et convertit le pays de Juliers ainsi que toute la contrée qui s'étend jusqu'à Coblentz. Dans ce même temps, Dioclétien et Maxence persécutaient les chrétiens en Allemagne. A l'appel de l'évêque, le duc d'Ardenne Rainfroi, les comtes de Dinant, d'Osterne, de Namur et de Huy réunissent une armée et viennent camper entre Maestricht et Tongres, tandis que Porus garde cette dernière ville. Les Romains assiègent Maestricht; les Sicambres et les Tongrois, après un combat acharné et longuement décrit, les mettent en déroute. Porus, blessé, meurt à Tongres et est enseveli dans l'église de Notre-Dame. Maximien ne tarde pas à le suivre dans la tombe, après avoir élevé un temple en l'honneur de St Barthélemi et de St André.

Valentin lui succède, bâtit une église dédiée à St Jean-Baptiste, et est remplacé par saint Servais, en l'an 529.

Ces huit apôtres¹ sont simplement mentionnés par Harigère. Écrivain consciencieux, mis à même d'être bien informé par son ami le grand Notger, il doit avoir copié leurs noms sur le plus ancien dyptique de l'Église de Liège. On pourrait se demander comment huit évêques trouvent place dans l'espace restreint qui sépare chez nous l'introduction du christianisme de l'avènement de saint Servais. A cet égard, il y a lieu de remarquer que saint Maximin de Trèves, saint Séverin de Cologne et saint Martin de Tours doivent avoir été inscrits sur le dyptique, non pas comme évêques de Tongres, mais, les deux premiers comme saints du voisinage, le troisième comme l'apôtre le plus illustre de la Gaule, tous trois en grande vénération dans nos contrées. Dans cette supposition, les cinq autres

¹ Jean d'Outremeuse leur a consacré les strophes cix à clvii, vers 5071-4814 (*Ly Myreur*, t. I, pp. 650-658, et t. II, pp. 537-549).

peuvent très bien s'être succédé sur notre premier siège épiscopal dans le courant d'un quart de siècle.

Au temps de Harigère et d'Anselme, on ne connaissait rien de leur vie, et ici se présente de nouveau la question de savoir où Jean d'Outremeuse a trouvé les détails apocryphes dont il enrichit leurs règnes. Gilles d'Orval en fournit déjà quelques-uns, et l'on doit supposer qu'après nos deux premiers chroniqueurs l'auteur de l'une ou l'autre vie de saint aura imaginé ces particularités en vue de glorifier davantage son héros et ses prédécesseurs¹. Destinée à l'édification des fidèles, cette vie sera bientôt devenue populaire et, se répandant au loin, aura été exploitée par les écrivains crédules qui, comme Gilles d'Orval et Mathias de Lewis², ne demandaient pas mieux que d'être plus complets que leurs devanciers.

A partir d'ici, quelques lueurs plus vives de vérité viennent de temps à autre percer les ténèbres qui entourent les premiers temps de notre histoire. Elles n'éclairent toutefois que les grandes figures du tableau, les détails accessoires restent toujours dans l'ombre. L'épiscopat de S^t Servais, longuement décrit³, ses difficultés avec son peuple, sa prédiction touchant la destruction de la ville de Tongres, son départ pour Maestricht, tout cela, puisé dans les vies légendaires du saint, ne diffère guère de ce que raconte Gilles d'Orval. Mais les règnes des sept successeurs de cet illustre prélat sont entremêlés de fictions entièrement inconnues à ce chroniqueur. On chercherait en vain à fixer l'époque où elles ont vu le jour; chaque biographe semblait prendre à tâche de renchérir sous ce rapport sur ce que l'on avait dit avant lui. Que l'on en juge.

¹ La manière dont se fabriquaient les vies de saints a été lumineusement exposée par M. God. Kurth (*Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. I, pp. 213 et suiv.). En ce qui concerne le point spécial qui nous occupe, le savant professeur croit avoir découvert la source des légendes qui entourent les règnes des premiers évêques de Tongres dans une vie anonyme de saint Servais écrite vers la fin du XI^e siècle.

² *Chronique de Mathias de Lewis*, publiée par S. BORMANS, Liège, 1863, pp. 9-11.

³ *Ly Myreur*, t. II, pp. 349-356.

Au temps d'Ursicien, successeur d'Agricola, les Huns, sous la conduite d'Attila, envahissent pour la seconde fois nos contrées. Engense, patrice de Rome, Mérovée, roi des Francs, les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Saxe, etc., les attaquent victorieusement en Auvergne; ils profitent de la nuit pour s'enfuir, s'embarquent à Marseille, dévastent la Frise, détruisent Trèves, Cologne, Aix-la-Chapelle, Metz, et viennent mettre le siège devant Tongres. C'est l'occasion pour notre poète de décrire cette ville, entourée de puissants remparts que baignent les flots de la mer, et dans laquelle on comptait soixante-seize églises¹. Ses habitants font des prodiges de valeur, mais ne peuvent empêcher sa ruine complète. Ainsi s'accomplit la prédiction de St Servais : les peuples qui se révoltent contre Dieu et son Eglise ne sauraient échapper à la vengeance divine.

Le siège de l'évêché est transféré à Maestricht. Désignat, successeur d'Ursicien, prêche la foi en Souabe et convertit le duc Gorgile. Un miracle opéré par son intercession amène la donation de plusieurs villages, Wonc, Eben, Houtain, Vottem, Mirmorte, Haccourt, etc.

En l'an 457, alors que les maires du palais, à commencer par Clarnus, s'emparent du gouvernement effectif de la France, Résignat remplace Désignat sur le siège épiscopal de Tongres. Sous son règne, Florence, fille du comte Clément d'Osterne, épouse le comte Boident, fils du duc Henri d'Ardenne, le prince le plus puissant de tout l'Occident; son autorité s'étendait sur le Luxembourg, la Lorraine, la Bohême, sur les pays de Gueldre et de Juliers, sur toute la contrée comprise entre Trèves et Reims, et aussi sur Tongres dont il était seigneur temporel ou comte :

Or ot Tongre dois maîtres, ensi com dis vos at;
Mains puis ot tout l'evesque : ons le deviserat
Quant lis et tems de che à deviseir venrat².

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 562. Cfr ci-dessus, p. XLIV.

² *Ibidem*, t. II, p. 568.

Boident, après avoir fondé Waremme en l'an 460, et d'autres localités en Hesbaye, émet des prétentions au pouvoir temporel sur Maestricht; secondé par Gilles, comte de Cologne, il assiège cette ville. A l'appel de Résignat, Clotaire, roi de France, qui comptait déjà la Flandre et le Brabant au nombre de ses conquêtes, accourt, tue Boident et poursuit Gilles jusque dans la ville de Cologne, qui lui ouvre ses portes. Clotaire ayant établi son autorité dans nos contrées, exerce la souveraineté dans l'évêché de Tongres ou de Maestricht par l'entremise des comtes, dont le premier fut Gobert de Vaucouleurs.

Clovis reçoit le baptême. Dans le partage de ses États entre ses quatre fils, la souveraineté temporelle de Tongres échoit à Théodoric, roi d'Allemagne ou d'Austrasie. Quirillus, successeur de Supplicien, était évêque de Tongres lorsque le roi païen de Saxe se révolta, en l'an 491, contre son suzerain Théodoric; grâce à la valeur des Hesbignons, il fut défait dans une bataille à laquelle prirent part les Messins, le roi Clotaire de France et le comte Gobert.

C'était le temps où le roi Artus régnait en Angleterre. En l'an 500, Gobert est remplacé par son fils Clotaire, et Quirillus par Eucharien.

Avec l'évêque Falcon, nous entrons dans une phase nouvelle; Jean d'Outremeuse se rapproche davantage, mais non sans écarts, de la réalité des faits. C'est sous son règne que Brunehaut construit ses fameuses chaussées. Après lui, viennent Euchère et Domitien. Ce dernier, ayant découvert dans d'anciens écrits la trace de rentes dues à l'église de Tongres et qui n'étaient plus payées, fit convoquer un concile à Metz où furent prises des mesures pour le maintien de la foi dans le royaume d'Austrasie.

Monulphe, son successeur, achète à Gui, duc d'Ardenne, seigneur temporel de Tongres, différentes localités, notamment Malines, Jupille, Chèvremont. C'est en visitant cette dernière localité qu'il voit une croix ardente tomber du ciel dans la vallée de la Meuse; il prédit l'origine et la grandeur future de la ville de Liège, et fait bâtir une nouvelle chapelle des

SS. Côme et Damien. Il meurt après avoir donné à son Église le domaine de Dinant.

Le règne de Gondulfe, son successeur, fut troublé par une invasion des Hongrois qui vinrent assiéger Tongres. L'évêque appela à son secours son frère Grimoald, duc de Lotringe, et défit ses ennemis en l'an 580, dans une bataille où Robert de St-Materne et d'autres chevaliers hesbignons déployèrent des prodiges de valeur.

Nous n'entrerons pas dans le détail des règnes qui suivirent, désormais plus conformes aux récits de nos chroniqueurs latins. Ceux de St Lambert et de St Hubert occupent une large place¹; la naissance illustre de ces prélats, l'adultère de Pepin, le meurtre de Lambert, la translation du siège épiscopal à Liège, l'abandon de la temporalité de l'évêché par Charles Martel, etc., sont des épisodes auxquels notre poète ne pouvait manquer de consacrer de longs développements.

Mais à peine le récit commence-t-il à prendre quelque consistance que l'élément chevaleresque y fait irruption et vient de nouveau nous rejeter dans le monde de la fantaisie. C'est qu'en effet, Ogier le Danois vient de naître², et, avec lui, Doon de Mayence, Turpin, Roland apparaissent sur la scène. Ogier était parent de l'évêque Gerbald, qui lui donne le comté d'Osterne et le nomme avoué de l'évêché de Liège. Il prend notre pays en affection et se trouve mêlé pour longtemps à tous les événements de son histoire. Il vient demeurer dans la cité épiscopale, y construit le château St-Georges, la porte du Vivier, le Souverain-Pont; puis, sur l'ordre de la sainte Vierge, il rebâtit la ville de Tongres. En l'an 815, après avoir assisté à la dédicace de l'église d'Aix-la-Chapelle, il vient à Liège avec Charlemagne, le pape Léon III et une suite nombreuse, et loge au château St-Michel spécialement affecté aux avoués du pays.

¹ Ils ne comprennent pas moins de 4,500 vers (*Ly Myrreur*, t. II, pp. 596 à 654).

² En cet endroit, Jean d'Outremeuse se borne, toutefois, à renvoyer le lecteur à sa *nouvelle geste* (*ibi dem*, t. II, p. 664).

De Liège, Charlemagne se rend à Huy, qu'il érige en comté en faveur de son cousin Basin, fils de Hardreit de Valois. Ici se place, comme une espèce de hors-d'œuvre, l'histoire de Jean de Lanson à laquelle j'ai déjà fait allusion ¹. Basin de Huy et son frère Jean de Lanson, seigneur d'Aliscans, étaient issus du lignage de Dodon d'Avroi et avaient pour cousin le traître Ganelon; ils portent le signe de leur race maudite. Dans ce roman, plein de batailles, d'enchantements et de trahisons, apparaissent Charlemagne, Ogier, Olivier, Roland, Naime de Bavière, Richard de Normandie, Renaud de Montauban, Isoré de Conindre, Basin de Gènes, les comtes de Clermont, de Moha, de Franchimont, Radus des Prez, Rigaut, seigneur d'Avroi, et une foule d'autres personnages légendaires ou réels. C'est un long épisode de plus de six mille vers ², formant lui-même une Geste à part :

De Jehan de Lanchon est la gieste falie
Que je vous ay chi mis, sachiés, sens gaberie,
Portant que celle guerre fut faite et comenchie
Al instanche de Huy, la vilhe singnorie ³.

Ce serait allonger démesurément cette notice que d'analyser ici ce poème; il mérite, du reste, une étude spéciale ⁴.

La suite de nos annales, reprise à l'année 825, continue sous les règnes de cinq évêques, toujours entremêlée des hauts faits de Charlemagne et d'Ogier ⁵. En 896, sous Francon, on perd la trace de ce dernier en Orient, et dès lors Jean d'Outremeuse, abandonnant définitivement les romans de

¹ Voyez ci-dessus pp. xiv et xxiii. Jean de Lanson vivait au commencement du neuvième siècle, dit Jean d'Outremeuse dans *Ly Myreur*, t. III, p. 448.

² Il occupe les strophes cccclxxvii à dclxxi du premier livre (*ibidem*, t. II, pp. 675-753). Il est encore fait mention de Jean de Lanson, *ibidem*, pp. 682, 687, 689, 690, etc., passim.

³ *Ly Myreur*, t. II, p. 753.

⁴ La geste de Jean de Lanson se trouve racontée en prose dans un manuscrit appartenant à M. le comte d'Oultremont (voir les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 399).

⁵ *Ly Myreur*, t. II, pp. 754-766, et t. III, pp. 444-447.

chevalerie, ne s'écarte plus guère des chroniques qui nous sont connues. Je me bornerai, en conséquence, à signaler les principaux épisodes que renferme la fin de ce premier livre de la Geste. Ce sont : la défaite des Huns par Francon en l'an 920¹ ; la composition du chapitre de St-Lambert en 938² ; la prise de Chèvremont par Notger, en 980³ ; le siège de Huy par Lambert de Louvain, en 998⁴ ; la noblesse des chanoines de Liège, à la même époque⁵ ; la bataille de Hougarde, en 1015⁶ ; celle de Brusthem, en 1082⁷ ; l'établissement du tribunal de la paix, en 1084⁸ ; la vente du château de Bouillon par le duc Godefroid à l'évêque Obert, en 1095⁹ ; le séjour et la mort de l'empereur Henri IV à Liège, en 1104¹⁰ ; le siège de Milan, en 1112¹¹ ; la compétition d'Alexandre et de Frédéric pour le siège épiscopal de Liège, en 1114¹² ; le siège de Duras et la lutte des Liégeois contre les Brabançons, en 1130¹³ ; la revendication du château de Bouillon par le comte de Bar, cette même année, et le siège de ce château par les Liégeois, en 1140¹⁴ ; la simonie et la luxure du clergé, à Liège, en 1142¹⁵ ; la guerre des Liégeois contre les Namurois, en 1157¹⁶ ; l'expédition de l'évêque Henri en Allemagne, lors de la guerre entre l'empire et la papauté, en 1160¹⁷ ; la croisade de Lambert le Bègue contre le clergé liégeois, en 1180¹⁸ ; l'incendie de la cathédrale St-Lambert, en 1185¹⁹ ; et enfin, le meurtre de l'évêque Albert de Louvain, en 1193²⁰. Nous arrivons ainsi au règne de Hugues de Pierrepont, avec lequel s'ouvre le deuxième livre.

De celui-ci, nous l'avons dit, nous ne possédons que des fragments entrecoupés de résumés en prose. La marche du récit est semblable à celle de la fin du premier livre ; aucun hors-d'œuvre ne vient l'interrompre et Jean d'Outremeuse y suit pas à pas les chroniques. On y remarque : la triste

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 420. ² *Ibidem*, p. 426. ³ *Ibidem*, p. 447. ⁴ *Ibidem*, p. 488. ⁵ *Ibidem*, p. 461. ⁶ *Ibidem*, p. 475. ⁷ *Ibidem*, p. 505. ⁸ *Ibidem*, p. 505. ⁹ *Ibidem*, p. 514. ¹⁰ *Ibidem*, t. IV, p. 601. ¹¹ *Ibidem*, p. 610. ¹² *Ibidem*, p. 626. ¹³ *Ibidem*, p. 658. ¹⁴ *Ibidem*, pp. 644, 659-678 (cet épisode absorbe à lui seul près de deux mille vers). ¹⁵ *Ibidem*, p. 679. ¹⁶ *Ibidem*, p. 688. ¹⁷ *Ibidem*, p. 693. ¹⁸ *Ibidem*, p. 705. ¹⁹ *Ibidem*, p. 706. ²⁰ *Ibidem*, p. 721.

histoire du comte Albert de Moha et sa donation en faveur de l'église de Liège, en 1204¹; le pillage et l'incendie de la cité, par Henri de Louvain, en 1212²; la fameuse warde de Steppes, en 1213³; l'intervention de l'empereur Otton dans les affaires des Liégeois, en 1214⁴; la mort affreuse du duc de Brabant, en 1233⁵; la guerre de l'évêque Jean d'Abs contre Waleran de Limbourg, à la même époque⁶; la révolution opérée à Liège par Henri de Dinant, en 1252⁷; la guerre des Liégeois contre les Brabançons, en 1254 et en 1265⁸; les reproches faits en plein chapitre par l'archidiacre Thibaut de Plaisance à l'infâme Henri de Gueldre, en 1271⁹; la destitution de ce dernier, en 1274¹⁰; le long épisode de la guerre de la Vache de Ciney¹¹; l'insurrection du peuple contre les nobles, en 1283¹²; la querelle de l'évêque Jean de Flandre avec le duc de Brabant, en 1290¹³; la guerre des Awans et des Waroux, en 1296¹⁴; celle des Liégeois et des Hutois, en 1300¹⁵; la levée de la maltote par les Chaperons blancs, en 1301, et la résistance du peuple contre les nobles, en 1302¹⁶; le siège de Thuin et la trahison de Jean Du Pont, en 1309¹⁷; la mâle St-Martin, en 1312¹⁸; la querelle des Dinantais et des Bouvignois, en 1320¹⁹; la reprise de la guerre des Awans et des Waroux, en 1328²⁰; la révolution provoquée par Pierre Andricas, en 1331²¹; l'alliance organisée par Adolphe de La Marck contre le duc Jean de Brabant, en 1332²²; enfin, la révolte des Liégeois contre leur évêque, en 1343²³. Voilà, en résumé, ce que contient le deuxième livre.

Le troisième, on l'a vu plus haut, ne se compose que de quelques fragments épars et tellement insignifiants qu'on ne peut en tenir compte.

¹ *Ly Myreur*, etc., t. V, p. 587. ² *Ibidem*, p. 388. ³ *Ibidem*, pp. 607-614. ⁴ *Ibidem*, p. 624. ⁵ *Ibidem*, p. 629. ⁶ *Ibidem*, p. 651. ⁷ *Ibidem*, p. 653. ⁸ *Ibidem*, pp. 657, 644. ⁹ *Ibidem*, p. 647. ¹⁰ *Ibidem*, p. 651. ¹¹ *Ibidem*, pp. 652-661 (voir ce que j'ai dit de cet épisode, ci-dessus, p. xiii). ¹² *Ibidem*, p. 669. ¹³ *Ibidem*, p. 672. ¹⁴ *Ibidem*, p. 678. ¹⁵ *Ibidem*, p. 686. ¹⁶ *Ibidem*, p. 640. ¹⁷ *Ibidem*, p. 652. ¹⁸ *Ibidem*, p. 657. ¹⁹ *Ibidem*, p. 664. ²⁰ *Ibidem*, p. 674. ²¹ *Ibidem*, p. 676. ²² *Ibidem*, p. 678. ²³ *Ibidem*, p. 688.

Cette analyse de la *Geste de Liège* fait assez comprendre ce que vaut ce poème au point de vue historique. Non seulement toutes les fables dont le moyen âge a entouré nos origines y ont trouvé place, mais encore les romans de chevalerie y ont déversé leurs rêveries, de façon à embrouiller d'une manière inextricable les huit premiers siècles de nos annales. Il est vrai qu'une fois sorti de la période légendaire des rois et des premiers évêques de Tongres, une fois débarrassé d'Ogier et de Charlemagne, l'auteur reproduit fidèlement les faits que lui fournissaient les chroniques; on remarque même chez lui un certain souci de la critique — telle qu'on pouvait la concevoir de son temps, — notamment à propos de la chronologie¹; mais, en somme, l'histoire ne trouve rien à glaner dans ce formidable amoncellement d'alexandrins. Tous les faits vrais qui y sont exposés nous étaient connus par les écrits des devanciers de Jean d'Outremeuse. Si les chroniques d'Enguerrand de Bar, de Hugues de Pierrepont, de Jean de Warnant, qu'il a exploitées, sont aujourd'hui perdues, ce qu'il pouvait leur avoir emprunté de particularités ignorées pour sa *Geste* se trouve certainement, et plus amplement, reproduit dans le *Myreur des histors*.

La *Geste* ne saurait donc en aucune façon être considérée comme un document historique.

Toutefois, à un certain point de vue, elle peut fournir à ceux qui s'occupent de notre passé, en tant qu'elle porte l'empreinte de la personnalité de l'auteur, un intéressant sujet d'étude que ne comporte pas au même degré la chronique en prose. Celle-ci, Jean d'Outremeuse la considère comme trop importante et trop sérieuse pour s'y abandonner librement à des réflexions personnelles; en règle générale, il se borne à enregistrer gravement les faits, se hasardant rarement à les apprécier. Mais dans sa *Geste*, il est jeune et il est poète; il décrit, il juge, il raisonne; il s'enthou-

¹ Voyez ci-dessus, page xxix, une citation à propos de la Chronique des Vavassours, tirée du *Myreur*, t. II, p. 664.

siasme, il s'indigne; il ne saurait taire ses sentiments ni cacher ses pensées. Voilà, pour l'historien, le psychologue, le moraliste, le côté instructif que présente la lecture de ce poème. Les peintures qu'il fait du caractère de ses concitoyens et de l'état de la société liégeoise à différentes époques, le tableau qu'il trace des conquêtes successives faites par le peuple sur le patriciat, ses idées sur la meilleure forme du gouvernement sont particulièrement à noter.

Quelques citations sont ici nécessaires.

On connaît les antiques prétentions de l'aristocratie liégeoise au pouvoir absolu. A ses yeux, le peuple était bon tout au plus pour fournir l'argent nécessaire à ses besoins. Opprimé, accablé de charges, il vivait dans un véritable esclavage :

Sangneurs, à che temps chi [1229], nulle gens comunals
 N'avoient vois à Liege, puissanche ne conseaus,
 Nient plus com entre leus, brebis et porcheaz.
 Adont govrennoient li noble damoisias,
 Dont grant planteit en fut, chevaliers et dansiauz.
 Li évesque de Liege regnoient deseur eaus;
 Che qu'ils voloient faire, fuist en bin ou en mal,
 Fais astoit sans reprendre ¹.

.
 Il n'avoit si riche homme entre les gens munus
 Qui osast jà parleir ne faire nul refus
 De che que par les nobles astoit fais et conclus.
 Ensi com pueple seirf estoient forment tenus
 Li pueple des Ligois.
 Le pueple covenoit adont porteir et taire;
 Se nulus_rins disoit, ons le faisoit maltraire ².

Jean d'Outremeuse, par sa naissance, appartenait à la noblesse. Mais ne

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 627.

² *Ibid.*, t. V, p. 653.

sent-on pas, à la façon dont il s'exprime ici, que ses idées d'humanité et de justice protestent contre toute domination tyrannique? Aussi est-ce avec une véritable satisfaction qu'il constate la marche progressive des Petits vers l'émancipation. Lorsqu'en 1296 ceux-ci réussissent à former des fraternités, il s'écrie :

Ensi que je vos dis, barons, en veriteit,
At li pueple de Liege premier auctoriteit;
Devant astoient sers, or est I point monteis ¹.

Et plus loin, en 1302, après que le clergé eut prêté son appui aux associations populaires contre les folles prétentions des nobles :

Li commons y gangnont por leur [des nobles] maile enconbrier;
En franciese en montont : s'en doient Dieu gracier
Et sainte Eglise ameir ².

Ne nous trompons pas cependant sur l'étendue des sentiments démocratiques de notre poète; s'il veut pour les gens de métier la liberté civile, il leur refuse tout droit politique. Le peuple n'est pas fait pour gouverner; les affaires publiques ne sont pas de son ressort. Dès qu'on lui permet de se livrer en paix au négoce et à l'industrie, dès qu'il peut compter sur l'administration impartiale de la justice et sur une répartition équitable de l'impôt, il n'a plus rien à désirer. Pour être parfaitement heureux, il n'a qu'à s'occuper tranquillement de ses affaires et à laisser à ses chefs naturels le soin de diriger celles de l'État :

Se le pueple de Liege point ne s'entremelloit
Fors seulement de ce qu'à luy apartenoit,
Et se laissat la choeze ainsi comme estre doit
Et toute gens joiir de ce qu'à eux seroit,

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 678.

² *Ibid.*, t. VI, p. 645. Les mots *sainte Eglise* doivent être pris ici dans le sens d'autorité ecclésiastique; c'était, à Liège, le chapitre de S'-Lambert.

Je crois qu'en tout le monde sy bon pays n'aroit;
 Car c'est un franc païs, meilleur ons ne trouveroit :
 Sy at gens debonnaire. Quy ainsy les lairoit
 Com doit teils gens laisser, et les conseilleroit
 Leurs honneurs et profit, sy com faire on solloit,
 Certe ly propre peuple asseiz mieux en valdroit,
 Car chacun son profit et sa gaigne feroit ¹.

Mais non; turbulent, inquiet, orgueilleux, il n'accepte pas son véritable rôle et se révolte contre l'autorité légitime et nécessaire, attirant sur sa tête la foudre qui ne tardera pas à éclater :

Ligois che sunt gens de grant outrequidanche :
 Ne veilent obeir ne faire humilianche
 A cheaus qui les moinent; certe, che est vitanche.
 A teils gens puet sovent venir trop grant pessanche.
 A son conducteur doit chescun avoir fianche,
 Ou grant mail l'en avient anchois la parfinanche ².

.
 C'est pieteit et damage, jà ne l'iray cellant,
 Quant comun pueple vat sor les nobles regnans;
 Car n'at nulle attempranche : trop est oltrequidant
 Et si fait de teistrie tout che qu'il vat faisant;
 Car si le pueple astoit à raison regardant,
 Il en varoit trop mies; mais de teistes y a tant,
 Que bin n'en puet venir, sachiés, à remanant ³.

Ce n'est pas la bourgeoisie aisée que travaillent ces ferments de discorde : c'est la populace, ce sont les gens sans sou ni maille qui déclament sans cesse contre le pouvoir civil et contre l'autorité ecclésiastique :

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 588.

² *Ibid.*, t. VI, p. 673.

³ *Ibid.*, t. VI, p. 640. *Les nobles*, c'est-à-dire le pouvoir civil, l'échevinage.

INTRODUCTION.

LXI

De celle evesqueit trestoutte la comoigne
— Non pais les bons borgois, mains les gens de conchoigne
Qui n'ont mie valhans de tous biens une hoigne, —
Sont se soupris d'orgueil et de folle yvretoigne
Que contre sainte Englise ont toudis jaragoigne
Et se tinent les nobles villement en vergoigne.
Certes, c'est grant domaige qu'en eaz at tant d'antroigne ¹.

Et qui est-ce qui excite dans la population ces sentiments d'hostilité et de révolte? Quelques meneurs étrangers qui, chassés de chez eux pour des affaires équivoques ou par la misère, viennent à Liège abuser la foule par leurs déclamations, lui en imposent et, spectacle honteux, se voient préférés aux bons citoyens pour les plus hautes charges de la commune :

Chu [l'insubordination] est par le conseilhe, en fine veriteit,
Dez hauls brateurs qui sont d'autre terre avaleit
U por alcun meffait u por grant povreiteit;
Puis ont les grans offiches par-dedens la citeit.
Al hault parler gagnent si faite digniteit,
Dont ne sont mie dignes; et est grant lasqueteit
Qu'en si noble citeit sont estrangne honoreit
Plus que cheaux qui estrais en sont, et ont bouteit
Sens, honour et puissanche en tot auctoriteit

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 38. Tous les maux qui fondent sur la cité, dit-il ailleurs, proviennent de la désobéissance du peuple envers l'Église et envers l'évêque, « son droit seigneur » :

. . . . Tous li mals, en li multipliant,
Si est toudis venu, on le treuve lisant,
Par le default de peuple, qui pou obeissant
A esteit al Engliese, ons en voit l'apparant,
Et à leur droit signour qui sour eaz est regnant.
C'est damage et piteit.

(*Ly Myreur*, t. VI, p. 696.)

Plus que cent de si fais dont je vous ay parleit.
 Et modereement seroient gouverneit
 Sens embraseir les mais ¹.

D'autre part, une grave responsabilité incombe aux dépositaires de l'autorité, qui ne devraient jamais perdre de vue les règles éternelles de la justice et les voies de la modération. Ce n'est malheureusement pas ce qui se passe à Liège : les nobles n'exercent le pouvoir que pour satisfaire leur cupidité :

Li nobles si vont tout desrobant
 Che qui vient en leurs mains ².

Dans leur fol orgueil, ils vont jusqu'à contester les droits de l'Église, personnifiée dans le chapitre de St-Lambert, lequel doit être par conséquent considéré comme le vrai souverain du pays :

Comment li esquevins et li nobles à vis fier
 Sunt par ultrequidanche entreis en grant tenpier,
 Que mais n'aront à Liege de forche I seul denier.
 Ils astoient si grans, le temps chà en arier :
 Si les venoit li forche de tout à justichier
 Del reverent capitle, qui sire est treffonsier;
 Ils vorent malement le capitle exilhier,
 Et tout suppediter ³.

Quoi qu'il en soit, la ligne de conduite que le peuple doit suivre invariablement est nettement tracée : il faut qu'il reste en tout et toujours parfaitement soumis au chapitre, représentant de l'autorité divine, lui témoigne du respect et le laisse jouir en paix de tous ses droits. C'est

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 307.

² *Ibid.*, t. VI, p. 640.

³ *Ibid.*, t. VI, p. 643.

à ce prix, et à ce prix seulement, que le bon ordre pourra régner dans la cité :

Tant que Lige tenrat celle grant folleteit
 Et la grant aroganche que sovent at mostreit
 A sa meire l'Engliese, soiés asseureit
 En cel paiis n'arat bin, ne pais, ne santeit;
 Et encors se doit-on de pies estre dobiteit,
 Car si covertement, quant ilh li vint à greit,
 Seit prendre Dieu venganche fel et de crualteit
 De cheauz qui ly forfont quant asseis at porteit.
 Hey! bonnes gens de Liege, car soiés aviseit :
 Porteis honour où Diez le porte, et amisteis;
 Se ly priés merchi qu'ilh vous soit pardonneit
 Che que meffait aveis : si sereis acordeit.
 Lassiés l'Engliese ensi qu'elle est d'antiquiteit;
 En franchise, en honour l'at Dieu constitueit
 Comme damme et souveraine de eel siecle morteit :
 Soieis ly honorans ¹.

Cette soumission parfaite à l'autorité religieuse, voilà la seule chose qui manque aux Liégeois pour être le premier peuple du monde, tant il a été comblé par la nature de dons excellents :

Singnour, se li Ligois astoient bin ameit
 L'Engliese que Dieu at desus son sanc fondeit,
 Ilh n'aroit miedre gens en la cristiniteit,
 Mains sus leur meire Engliese—dont pechiés est morteis—
 Meffont et mesdient à trop grande planteit ¹.

 Ne say rins qui lez falhe, fors que l'Englise digne
 Gueroient volentiers par parole frarine.
 Cierte che est piteit ¹.

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 507. Cfr ci-dessus, p. LX, les trois premiers vers.

.

Se la bonne doctrine
Delle Eglise honoree, leur meire tres benigne.
Se mettoient Ligois, il n'aroit gens plus digne
Elle monde vraiment : car agus com espine
Sont en leurs drois deffendre ¹.

Qu'ils abandonnent donc leur esprit d'insubordination, et alors se trouvera réalisé cet idéal d'une société parfaite, où le souverain gouvernant sagement sans s'écarter des règles de la justice, le peuple pourra se livrer paisiblement et en toute sécurité à son labeur quotidien :

A veriteit parlant,
Le profit del paais seiroit plus apparant
Si govrenoit le sirez et tenist loyaltet, et si n'alast
Par nulle rins, faisant justiche,
et li peuple avenant
Fesist son labure, sens luy entremelant
De mult de chouse :
Loy, drois et justiche laisast estre courant.
Ensi sieroit mult boin le paais ².

Telles étaient les idées politiques de Jean d'Outremeuse; tel était le résultat auquel ses méditations l'avaient amené sur le rôle que le peuple, la grande masse des citoyens, devait jouer dans la société. Elles sont naïves, même pour son époque, car depuis longtemps déjà, dans la nation liégeoise, le tiers-état était représenté dans le *Sens du pays*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les extraits qu'on vient de lire, c'est l'entière franchise avec laquelle s'exprime l'auteur. Il est vrai qu'il s'est engagé à n'avancer aucun fait dont il n'aurait pas reconnu l'exactitude. Mais de là à s'abandonner à des critiques aussi hardies que celles qu'on

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 634.

² *Ibid.*, t. VI, p. 640.

vient de lire, il y a loin. Cependant il ne recule pas devant ce qu'il considère comme un devoir, et sans tenir compte de ce que l'on en pourra penser, il exposera au grand jour les actions coupables des tribuns, des magistrats, des échevins. Ce n'est pas lui que l'on pourra accuser de tenir la vérité sous le boisseau :

Or vous dirons avant la bonne gieste autie
Des histoires de Liege, la fors citeit polie,...
Car ne lairay por homme que veriteit ne die;
Se veriteit n'astoit, raison seroit perie,
Et se n'astoit raison, veriteit ons oublie;
L'une ne puit sens l'autre, je le vous certifie ¹.

L'indépendance de ses idées, la liberté de son langage se manifestent en plus d'un endroit. Il ne se gêne pas, par exemple, pour dire que les Liégeois sont égoïstes, et que chacun, dans la cité, ne cherche que son profit :

Ensi fait-ons à Liege; jamais bin n'y feroit
Hons qui soit, s'ilh à che son profis ne savoit ².

Ailleurs il flagelle, sans ménagement, les abus de son siècle, déclarant que la justice est vénale à Liège et que la loi synodale rapportée de Rome par le prévôt Hellin n'y est plus appliquée :

Atant m'en voray taire,
Car de son ordinanche [de Hellin] fait-ons ors le contraire :
Nuls n'y est corrigiés [à Liège] dont ons puet argent traire,
Et ne les fait-on plus pour gens al bien atraire :
Car s'ilh argent donent trestot en secretaire,
Ne serat proclameit, l'istoire le desclaire.

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 735. Cfr ci-dessus, pp. xxxvii et xxxviii.

² *Ibid.*, t. III, p. 492. Il dit cela à propos de ceux qui, après avoir été s'enivrer de cervoise au pont d'Amereœur, revenant chez eux, mutilent en passant la fontaine du Pont des arches. (Cfr *ibidem*, t. IV, p. 250.)

Ensi en usons ors ; c'est durement meffaire
Et donneir appetit à cascun de mal faire ¹.

Bien plus : si l'occasion se présente, il n'hésitera pas à attaquer la conduite des clercs et des évêques eux-mêmes. Si la société est en péril, si le mal règne partout en maître, la faute en est aux princes qui croient pouvoir gouverner sans rentrer en eux-mêmes et sans réfléchir aux graves devoirs de leur état. Ce sont les réflexions que lui suggère la conduite d'Ogier :

Ogier fut mult proidomme, bonnes œvres faisoit.
Li prinche seroit bons qui teil vie ors aroit ;
Mains petit en truve-ons, car on s'en moqueroit,
Car qui bien fait ons hue, qui mal fait on le croit ;
Et che fait li vif diable, qui la gens si dechoit.
Mains atant m'en tairay. Diex, qui tot seit et voit,
Vuilhe remetre à point (bin est temps orendroit)
Le mal qui est al monde. Le Triniteit l'otroit
Et le Virge Maric ²!

On connaît le tableau que des écrivains apocryphes ont tracé du clergé liégeois rongé par la plaie hideuse de la simonie au XII^e siècle. Pour un homme comme Jean d'Outremeuse, dont les sentiments respectueux envers l'Église éclatent à chaque page de son livre ³, c'était là un terrain brûlant sur lequel il aurait pu éviter de s'aventurer. Mais non ; fidèle à son principe, il l'abordera sans hésiter et étalera à tous les yeux et dans tous leurs détails le récit de ces turpitudes. Je retourne, dit-il,

A ma droite mateire que je ay preparee,
Qui dist autant de mal par raison aprovee

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 624. Cfr *ibidem*, dans la Chronique en prose, pp. 324 et 370.

² *Ibid.*, t. II, p. 733.

³ Voir l'exorde de son poème (*Ly Myreur*, t. I, p. 887). Cfr *ibidem*, t. II, p. 566 ; t. III, p. 507. De même dans la Chronique, t. VI, pp. 2, 638, etc.

Com de bin vraiment : dont j'ay la chire yree;
 Mains dire le covient, combien que pais n'agree
 A mult de gens, car trop est de bien supplantée
 Si com je vous diray: car aultrement fausee
 Seroit celle promesse que je ay affirmée
 Droit al comencement de ma gieste rymee,
 U j'ay promis de dire tot sens faire cellee.
 Partant vous en diray chouse mult difformee
 Qui ne serat par moy nullement coloree;
 Anchois vous en diray, par la Virge honoree,
 Veriteit et raisons ¹.

Il n'est pas jusqu'au pape qui ne tombe sous ses critiques. Au lieu de nommer, comme autrefois, chanoines de St-Lambert des grands seigneurs dont la puissante parenté illustrait le chapitre et faisait respecter au loin l'autonomie de la principauté, il livre les prébendes de la cathédrale aux hommes de la plus basse extraction :

Mains apres en y ot [à savoir : des chanoines] — dont fait à blastengier
 Li pape, quant à Liege vuit teil gens envoier —
 Qui d'on mot n'oseroit reparleir 1 biergier
 S'ilh li fesoit contrable ².

.....
 Adont ot S^t Lambert de noblez liwoncheals,
 Qui ors sont devenus aspis, ours et porcheals.
 Bien ment chis qui nous dist que gens sont tuis ingals,
 Et ly une et ly aultre sont trestuit d'unc metals,
 D'Adan et Eve issus ³.

Comme on le voit, ce ne serait pas tout à fait sans profit qu'un lecteur entreprenant parcourrait, la plume à la main, cette vaste épopée pour

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 679.

² *Ibid.*, t. III, p. 485.

³ *Ibid.*, t. IV, p. 679.

saisir sur le vif l'état social et les mœurs des Liégeois au moyen âge; mais, il faut bien le dire, la moisson serait bien mince pour un aussi grand labeur.

Il est un troisième point de vue sous lequel il faut envisager l'œuvre de Jean d'Outremeuse : la Geste de Liège est un monument littéraire. Ce n'est pas que l'on se trouve en présence d'un poème remarquable ni qu'elle brille par aucune des grandes qualités que l'on recherche dans une œuvre de ce genre; mais elle est la seule production poétique éclosée au pays de Liège pendant tout le moyen âge, et à ce titre on doit la ranger parmi les documents les plus précieux de notre littérature nationale¹.

A tout prendre, Jean d'Outremeuse, pour son époque, ne se montre pas dénué de talent. On lui reconnaîtra d'abord une facilité vraiment merveilleuse; en prenant pour base le premier livre de sa Geste de Liège, que nous possédons en entier, on ne saurait estimer à moins de cent mille le nombre de vers qui entrèrent dans la composition des deux poèmes dont nous savons pertinemment qu'il fut l'auteur. Il faut remarquer ensuite l'habileté avec laquelle il se joue des difficultés de la rime. La Geste se composant de laisses ou strophes de vingt-huit à trente-deux vers alexandrins monorimes — terminées chacune par un demi-vers qui appelle l'assonance du couplet suivant, — on conçoit la peine qu'il devait éprouver à plier sa phrase aux exigences d'une rime tant de fois répétée et quelquefois très rare. Néanmoins, ses vers, que départent seulement de nombreuses chevilles, sont en général clairs et corrects, et expriment nettement sa pensée. Il y a plus : le travail consciencieux de l'auteur est attesté par ce fait que jamais, dans une strophe, en ce qui concerne la rime, il n'emploie deux fois le même mot dans le même sens.

La Geste peut encore être utile sous un autre rapport. OEuvre d'un Lié-

¹ Comme conséquence de cette déclaration, je dirai que la *Geste de Liège*, à mon avis, aurait dû être éditée, non par les soins de la Commission royale d'histoire, mais par ceux de la Commission instituée pour publier les grands écrivains nationaux.

geois, d'un lettré, écrite dans le dialecte roman-wallon, elle présente un intéressant et fécond sujet d'études pour les linguistes ¹. Ici je n'insiste pas. Mon savant confrère et ami, M. Scheler, dans son *Glossaire philologique* que l'Académie a inséré dans ses Mémoires ², a examiné avec sa compétence toute spéciale le profit que le philologue peut tirer de la Geste. J'ajouterai seulement, avec lui, que cette « composition littéraire représente en vives couleurs le langage *sui generis* d'un homme cultivé du XIV^e siècle qui, tout en connaissant, et même très subtilement, les lois, les allures, les traditions, et possédant toute la richesse vocabulaire du bon parler français, n'a pas su, ou n'a pas voulu, dans la physionomie et l'orthographe des mots qu'il emploie, dans la grammaire à laquelle il les assujétit, et dans certaines expressions, se départir des habitudes et des idiotismes de son terroir. »

En somme, Jean d'Outremeuse est plutôt un versificateur qu'un poète. Ajoutons, toutefois, pour atténuer nos critiques, que si la lecture de son poème n'est pas attrayante ³, il faut moins s'en prendre à l'auteur qu'au sujet aride qu'il traite; c'est une histoire rimée qu'il a écrite et il n'aurait guère pu échapper à son rôle de narrateur; il avait une trop longue carrière

¹ VILLENFAGNE, dans ses *Recherches*, etc., t. I, p. 256, dit que Jean d'Outremeuse écrivait le français « tel qu'on le parlait alors à Liège. »

² *Mémoires* in-4°, t. XLIV, 1882.

³ « Dans son ensemble, ce poème est dépourvu de tout attrait et est tout bonnement d'une lecture fastidieuse. . . . Il manque absolument de charme et n'est nullement pourvu des qualités voulues pour offrir soit à l'âme quelque récréation, soit à l'esprit d'utiles enseignements. » A. SCHELER, *La Geste de Liège, glossaire philologique*. En 1837, M. A. Van Hasselt, dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, émettait ce jugement trop sévère : « Jean d'Outremeuse n'était aucunement homme de style; ses deux ouvrages sont écrits avec une étonnante lourdeur et ne présentent aucun mérite littéraire. Les vers se traînent avec une monotonie et une raideur dont il n'y a pas d'exemple, et vainement vous chercheriez quelque vague lueur de poésie dans cette nuit si lourde et si profonde. » (*Mémoires in-4° de l'Académie*, t. XIII, p. 111.) Cfr. dans le journal *La Politique*, n° du 28 novembre 1835, un feuilleton de M. MOULAN.

à fournir, pour songer à semer sa route de fleurs. Ce n'est que dans ses descriptions de batailles, et parfois dans ses dialogues, qu'il semble oublier l'étendue de sa tâche. Il fait un véritable abus des premières. Mais, en même temps, on ne saurait s'empêcher d'admirer la vigueur de son esprit, l'inépuisable richesse de son imagination. C'est par centaines que les coups d'épée se comptent dans ces interminables combats, et néanmoins ses tableaux sont toujours variés dans leurs détails. Hors de là, il est en général sec, terne et froid. De temps à autre — nous en avons cité des exemples — une expression vive et alerte, un trait piquant ou empreint de malice et de gaieté, « quelques vers, voire des couples entiers gracieusement tournés, très réussis même de forme et de fond ¹, » viennent rompre la monotonie du récit et prouver qu'il aurait pu réussir dans d'autres genres. Qu'on lise, par exemple, ses charmantes légendes de St-Théodard et des pommes de St-Jean ², et l'on sera frappé du sentiment vrai qu'il a su y répandre, ainsi que de la délicatesse de son langage. Veut-on la satire fine et spirituelle? Voyez avec quelle verve mordante, avec quelle connaissance du cœur humain il dépeint l'adresse des femmes pour attendrir leurs amants sur le point de les abandonner, et pour les exploiter. Que l'on me permette, malgré sa longueur, de citer en entier ce dernier morceau. Il donnera en même temps au lecteur une idée complète de la manière de l'auteur.

Au dire du chroniqueur, la conduite du clergé, vers le milieu du douzième siècle, était tout à fait scandaleuse. Sur l'ordre du pape, quelques tréfonciers renvoyèrent leurs concubines et renoncèrent « à leur estat : »

Mains je chi vous estrine

Que la plus grant partie plus fors ens s'enrachine;

Asseis plus qu'en devant enforchat la rapine.

Quant une petit ploroit Helon u Catherine

En disant : « Beuz doulz Sire, le cuer trop moy espine

¹ SCHELER, *ibidem*.

² *Ly Myreur*, t. II, pp. 590 et 602.

INTRODUCTION.

LXXI

- « Quant ensi me laireis chaitive et orphenine.
- » Vous aveis mon honour qui me faisoit gordine;
- » Onque autre de vous n'amay, n'en suy encline
- » Ne jamais ne seray; je devenray beghine,
- » Je prieray por vous. Las! que le cuer me cline
- » Que je me pars de vos. »

Ensi fabloit cascunne archidiaque et privos,

Disant : « Sire loiials, hélas! que serons-nos

- » Si je me pars de vous? Si n'en soiés jalos
- » Car je vous ay covent jà ne sereis wihos.
- » Certes, la departie me fait trop grant coros;
- » Onque Yseut à Tristan, Genevre à Lancelos
- » Ne furent si loyal, ne se firme propos
- » N'orent com je seray et aray : car sus tos

- » Sereis li excellens et li plus vraie estos
- » D'avoir loial amie, que jà i tot seul mos

- » De nulle vilonie qui valhe dois clagos
- » Ne serat dit de moy; tot meteray desoz
- » Lez orgeul que j'avoie; et mez sanguins sorcos
- » Serat tuis enmoree et aray courehiés gros. »

Ensi disoit cascunne al sien par entremos

Pour eaz à aveugleir; et puis font mains soglos

En plorant à oux seche et minnant teil rigos.

Et leur singnours, qui sont petis sage et grans sos,

Ont tantoist lez cuers flaivez, et bin quident trestos

Que veriteit dient; adont est tot desros

Che qu'il orent covent à Dieu et tot exclos

De leur cuer; se dient : « Paiés est li escos;

- » Douche amie loials, li mien cuers est tous glos
- » Que demoreis o moy, car vostre cuer mingnos
- » Ne poroi-je lassier aleir; jamais repos
- » N'averait le mien cuer que je ne fusse cos. »

Et quant celle l'entent, si se met à genos,

Disant : « Miez ameroie avoir briset lez os,

- » Les os mens tot le cuer, que jamais sus mon dos

- Nul autre homme de vous portasse, drois ne clos ;
- Mon cuer de loialteit ne trovereis rebos :
- Anchois morir voroie. »

Ensi dient les dammez (por quoy le celeroie?)
 Et d'autre chouse asscis, que bien racompteroie
 Se ma droite mateire empechier ne quidoie ;
 Mains cascun seit mult bien coment damme fiestoie
 Celuy cuy elle plomme, et par-desous se ploie
 Tant qu'elle en at getteit et joweauz et mannoie ;
 Elle dist qu'elle l'aime, et si vuet qu'on l'en croie.
 Mains teil amour ne vaut une seul clau de coroie ;
 Tant qu'ilh à prendre y ait, maintainront celle joie ;
 Et quant toute est aleie la gangue, se s'aloie
 A une aultre tantoist, et si tres bien s'apoie
 A sez bin discipeir (n'est jour c'on ne le voie),
 Qu'en la fin le fait povre, puis le lait en la voie ¹.

Il reste, avant d'aborder l'examen de la Chronique en prose, à décrire les manuscrits connus de la Geste.

I. *Manuscrit de Gerlache*. Volume petit in-folio, de 500 feuillets, portant 42 vers à la page sur une seule colonne. Le premier feuillet a été remplacé par une copie plus moderne et très fautive ². Le dernier est lacéré. L'écriture est du commencement du XVI^e siècle. La première lettre de chaque strophe est tracée à l'encre rouge.

La couverture, à l'intérieur, porte la signature : *B. de Crassier Denin, 1718*.

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 682. Cette même idée se trouve exprimée, plus énergiquement encore, dans cet autre passage :

« Ce est ly ars des femmes qui, si l'omme escarpilhe,
 C'on ne s'en puit partir de sa male trawilhe ;
 N'est homme, tant soit herdis, se femme l'agrawilhe,
 Que jà, par medicine ne hierbe de cortilhe
 Se parte de ses mains. »

(*Ibidem*, t. II, p. 617.)

² Voyez le *Myreur*, t. I, p. 587, note 4.

Sur le troisième feuillet de garde on lit les deux notes relatives à Jean d'Outremeuse auxquelles j'ai fait allusion plus haut ¹.

Ce précieux manuscrit avait appartenu au savant baron de Crassier. Il figure dans le catalogue de sa bibliothèque, vendue en 1754, sous le n° 3458, avec ce titre :

« *Histoire de Liège en vieilles rimes, depuis la fondation de Tongre jusqu'à Albert de Cuyck, évêque de Liège.* Un gros volume in-folio. Cette histoire est de Johan des Prez dit d'Outre-Meuse, sentencier de la cour de Liège, et paroît être écrite du tems de l'auteur. Le premier feuillet manque. Il est du reste fort bien conservé ². »

Le catalogue que j'ai sous les yeux porte en outre cette mention, à la plume : « Vendu 2 fl. 10 sous à M. de Cler. » Les livres du baron de Cler furent, après sa mort, livrés aux enchères ³. C'est probablement notre manuscrit qui figure dans le catalogue de sa bibliothèque sous le n° 4754, avec ce titre : *L'Histoire de Liège en vers, par Jean d'Outremeuse, in-4°*. On ne trouve pas le nom de l'acquéreur dans le procès-verbal de la vente. Il fut probablement acheté pour un membre de la famille d'Oultremont, car, en 1851, M. le comte Emile d'Oultremont de Warfusée en fit don à M. le baron de Gerlache — qui devint dans la suite président de la Cour de cassation et de la Commission d'histoire, — ainsi que le constate cette inscription sur le même feuillet de garde : « J'ose me flatter que M. le conseiller de Gerlache daignera accepter ce manuscrit que j'ose prendre la confiance de lui offrir comme une faible marque de l'estime qu'il m'inspire

¹ Page vi, note. Ces deux notes, d'une seule écriture, sont copiées sur un petit morceau de papier attaché au feuillet du manuscrit. Sur un autre billet lacéré, également fixé au même feuillet, en dessous du premier, se trouvent quelques lignes de la main de Le Fort, où il est fait une distinction entre *Johannes Ultramosanus orator* et *Johannes Ultramosanus poeta*.

² Cfr DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 155.

³ Le catalogue de cette bibliothèque a été imprimé à Liège en l'an X, in-8° de 253 pages. La vente eut lieu le 20 février 1802, par le ministère du notaire Dejardin, chez le notaire Bertrand.

et de la reconnaissance que je lui dois pour les services éminents qu'il a rendus à la cause des libertés de ma patrie. Liège, le 7 mars 1831. (Signé) Le comte Emile d'Oultremont. » M^{lle} de Gerlache, fille de l'honorable président, possède aujourd'hui ce manuscrit.

Il contient le premier livre de la Geste tout entier. Il paraît avoir été écrit par la même personne, sauf peut-être les couplets 72 à 186 ; mais la différence d'aspect pourrait bien tenir à l'encre.

La version qu'il nous donne ne reproduit pas le texte original et tout à fait pur de Jean d'Outremeuse. Les négligences et les fautes de tout genre y abondent ; presque à chaque instant le vers pèche par la mesure ou par la rime. Cependant la collation qui en a été faite au manuscrit suivant, beaucoup plus ancien et presque contemporain de l'auteur, n'a guère fourni de variantes. Ce qui est plus grave, c'est que le copiste, par scrupule de conscience, paraît avoir supprimé volontairement certains passages, assez rares du reste ¹, et d'autre part, s'être permis des interpolations ².

C'est ce manuscrit qui a été choisi par M. Borgnet pour servir de base à sa publication, probablement afin d'avoir un texte plus uniforme.

II. *Manuscrit des Jésuites de Liège.* — Volume petit in-folio, contenant encore 250 feuillets ; quelques-uns de ceux qui précédaient le dernier doivent avoir disparu ³. L'écriture est de la fin du XIV^e siècle ou du commencement du XV^e.

Ce manuscrit, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale sous le n^o 10,989, provient de la bibliothèque des Jésuites de Liège, comme le prouve cette note, écrite par une main relativement moderne, sur la marge intérieure du premier feuillet du texte : *Coll. Societatis Jesu Leodii in*

¹ M. BORGNET en produit un exemple, tome I, page 388, note 9, dans un endroit où Jean d'Outremeuse s'exprime très librement sur l'indiscipline des Liégeois à l'égard de la noblesse et du clergé.

² Voyez t. I, p. 617, note 9 ; p. 650, note 5 ; p. 651, notes 4 et 5.

³ Voyez *Compte rendu des séances de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. XIV, p. 145 ; 2^e série, t. II, p. 85 ; t. VIII, p. 408. *Ly Myreur*, t. I, p. 387, note 1.

Insula. Ora pro P. A. Bauchaux, S. J. Au haut de ce même feuillet on lit : « En cestuy libre sont contenue les gestes des evesques de Tongre et de Liege, translatees de latin en franchois, ordonnee en ryme par Johan d'Oltre-Moese, clerc liegeois, sur l'an de grace mil III^e et iiij^{te}. » On y voit, au dernier feuillet, les noms de Jean, Denis et Otton Sarta, avec la date 1612.

Le copiste de ce volume n'a pas eu les timidités de l'autre, mais il était beaucoup plus négligent. Il omet assez fréquemment, sans s'en apercevoir, un ou plusieurs vers ¹. Il ne contient pas le premier livre de la Geste en entier, et s'arrête à la 656^e strophe ².

M. Borgnet s'est servi de ce manuscrit pour collationner le précédent, au moins jusqu'au couplet 128. Comme je viens de le dire, il n'a pas fourni beaucoup de meilleures leçons, et c'est pour ce motif sans doute que mon savant confrère n'a pas jugé utile de poursuivre plus loin sa comparaison; au moins n'en voit-on aucune trace.

III. *Manuscrit Wachtendonck.* — Volume petit in-folio, de 229 feuillets non numérotés. Le dernier (peut-être les derniers) manque. Écriture du XVI^e siècle. Il doit avoir fait partie d'une copie de la Geste en plusieurs volumes, car on lit sur le premier feuillet : « S'ensuyt la seconde partie et volumme de la genealogie avecques les gestes et faictes des ill. roys et evesques de Tongres..., etc., comme ci-dessous. » Après avoir répété le premier couplet du livre entier : « Signours, ors escouteis, etc., » il saute au

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 595, note 3; p. 596, note 5; p. 616, note 5 (cfr p. 657, note 7); p. 627, note 2.

² *Ly Myreur*, t. II, p. 747. *Compte rendu des séances de la Commission d'histoire*, 2^e série, t. II, p. 85; t. VIII, p. 408. C'est ce volume que Villenfagne (*Recherches*, t. I, pp. 599-400) dit avoir vu chez les Jésuites à Liège. Il ajoute à la page 466 : « Il y avait de fort bons livres dans cette bibliothèque, la seule qui nous reste à présent. Mais les Français, dans les premiers temps de leur séjour parmi nous, en ont enlevé ce qu'il y avait de meilleur, et entre autres ouvrages, la Chronique en vers de Jean d'Outremeuse. C'est une perte pour nous que celle de ce manuscrit. » Cfr. DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, pp. 150, 241.

couplet 585 et s'arrête au 856^e ¹. Chaque couplet est précédé de deux ou trois lignes en forme d'analyse.

Ce manuscrit, qui a peut-être appartenu au chanoine Herman de Wachtendonck, doyen de St-Martin, à Liège, à la fin du XVI^e siècle, a fait aussi partie de la collection du baron de Crassier. Voici comment il figure dans son catalogue :

N^o 3477. « *Seconde partie et vollume de la genealogie, avecque les gestes et faictes des ill^{mes} roys, seigneurs, princes, evesques de Tongres, du Treytz et du Liege, avecque cheles fundations d'icelles. Translatée du latin en commun langaige liegeois, et ossy ordineit et reduites en rymes par un clerques liegeois (Jehan d'Outremeuse); encommenchant cest present seconde volume à l'evesque S. Hubertz, etc.* In-fol. On trouve dans ce manuscrit des notes de la main du savant Herman de Wachtendonck, chanoine de Liège ², qui y a aussi désigné d'une croix les endroits fabuleux, pour les passer légèrement. » (Vendu 5 fl. 10 sous.)

Il appartient aujourd'hui à M. le comte d'Oultremont et figure dans la bibliothèque du château de Warfusée sous le n^o 45 ³.

« Malheureusement, dit M. Borgnet, cette copie n'est pas de la main même du savant Herman de Wachtendonck, et elle est trop fautive pour qu'on puisse en admettre le texte sans réserve ⁴. » Aussi l'éditeur ne s'en est-il pas servi pour collationner le manuscrit de Gerlache; il n'y a eu recours que pour suppléer celui-ci dans les endroits où les feuillets étaient déchirés ou perdus ⁵.

¹ Le couplet 857 est inachevé. Cfr le *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. VIII, p. 408.

² Ces notes, ou plutôt ces corrections, qui attestent une revision, se remarquent aux folios 197, 206 v^o, 209, etc. Cfr DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, pp. 153, 154.

³ Ancien n^o 4. On lit sur le feuillet de garde : « Liège, 5 mars 1831, n^o 4. Ce livre appartient au comte Émile d'Oultremont. » Cfr *Bull. de la Soc. des bibliophiles liégeois*, t. I, p. 171.

⁴ *Ly Myreur*, t. III, p. 411.

⁵ *Ibid.*, t. III, pp. 411, 412, 426.

IV. *Manuscrit des Chartreux de Liège* ¹. — Volume de 303 feuillets numérotés et de 48 autres non cotés. — De même que le n° III, ce manuscrit appartient à M. le comte d'Oultremont ². M. Borgnet le découvrit au château de Wégimont, en 1856 ³. Sur la couverture, à l'intérieur, on lit cette inscription tracée par la main qui a écrit tout le volume : « Les freres des Chaurtreux, après du Liege, apartiens ceste cronicque. » On peut en conclure que c'est à un moine du couvent de la Chartreuse que l'on doit cette copie. Une table servant à déterminer les phases de la lune permet de reporter à l'année 1439 l'époque de sa transcription.

M. Borgnet a longuement décrit ce volume. En voici les traits principaux :

Après une table des matières occupant les trois premiers feuillets, vient un résumé, en prose, du premier livre de la Geste ⁴. Au folio 160, on lit : « Li promier livre des coronikes de Tongres et de Liege fine, et li secon comenche ⁵. » Ici se présente, en effet, à peu près en entier, le deuxième livre de la Geste, sous forme de chronique rimée, parfois entrecoupée de fragments en prose. Ceux-ci, assez rares d'abord, deviennent plus fréquents à mesure qu'on approche de la fin ⁶. Les vers se suivent sans aller à la

¹ Ce codex est appelé « manuscrit d'Oultremont » dans notre publication. Mais comme il y a deux manuscrits de la Geste dans la collection de M. le comte d'Oultremont, j'ai pensé bien faire en les distinguant ici par des appellations différentes.

² N° 44, ancien n° 7. M. Eug. Poswick a décrit ce manuscrit dans le *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. I, p. 169.

³ *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. VIII, pp. 393 et suiv.

⁴ Au folio 66 se trouve une analyse de la Geste de Doon de Mayence : « Chi comenche li histoire de Guis de Maienche, dont li noble Doon de Maienche issit. » Chose singulière, cet épisode, reproduit dans la Chronique en prose, n'existe pas dans la Geste telle que la fournit le manuscrit de Gerlache. Le copiste de ce codex doit l'avoir omis avec intention.

⁵ Cfr le *Myreur*, t. V, p. 583, note 2.

⁶ Voyez ce que j'ai dit plus haut, p. xxxiii, et cfr le *Myreur*, t. V, p. 691, note 7. — La fin du livre est en prose et fort écourtée. (Voyez le *Myreur*, t. VI, p. 694, note 5.)

ligne, mais ordinairement la première lettre de chaque vers est tracée en initiale; quand elle ne l'est pas, le retour de la rime indique seul la division.

Tout imparfait qu'il est, c'est le texte de ce manuscrit qui a servi de base pour la publication du deuxième livre de la Geste. Il présente, vers le commencement, une lacune considérable qu'il a fallu combler avec le numéro suivant, de même qu'une autre à l'année 1274.

Le codex se termine par trois petites poésies détachées, en vers de huit syllabes, que j'ai publiées ¹, et par d'autres pièces étrangères à l'histoire de Liège ².

Herman de Wachtendonck avait extrait de ce volume l'épisode relatif à la mort du duc Henri 1^{er} de Brabant, pour l'insérer dans un recueil de documents aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale sous le n^o 14365 ³.

V. *Manuscrit Van Hulthem*. — Volume petit in-folio de 131 feuillets. Les folios 65, 94, 103 et 119 manquent. Les numéros des feuillets, les initiales des paragraphes, les en-têtes, les manchettes sont tracés à l'encre rouge. Les dates et les chiffres sont soulignés de même. Les majuscules initiales des phrases sont barrées d'un trait rouge. Écriture du commencement du XV^e siècle.

Les vers ne sont pas alignés comme de nos jours; ils se distinguent par

¹ *Ly Myreur*, t. VI, pp. 699-709.

² M. BORGNET en a donné le détail dans le *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. VIII, pp. 405-407. Les folios 199 et 200 fournissent aussi des pièces de vers étrangères à la Geste. (Voyez le *Myreur*, t. V, p. 652, note 1, et cfr ci-dessus, p. XII.)

³ Fol. 54: « Recit en vers françois de la mort de Henri I, duc de Brabant, en 1235. » A la fin on lit: « Extrait hors d'un vieux coronicque appartenant aux frères Chartreux, près de Liège. Je pense que ce soit de Jehan d'Outremeuse, poète. » Cet épisode, qui figure dans notre publication (t. V, p. 629), avait été publié par M. DE RAM dans le *Compte rendu des séances de la Commission d'histoire*, 2^e série, t. II, p. 83. (Cfr *ibidem*, 1^{re} série, t. XIV, p. 145; 2^e série, t. VIII, p. 409, et le *Myreur*, t. V, p. 582, note 1.)

la rime et par un trait vertical en rouge traversant la première lettre de chacun d'eux.

Ce manuscrit avait appartenu à J.-B. Verdussen, échevin d'Anvers; ce savant amateur de livres, mort le 13 octobre 1773, avait écrit la note suivante sur le verso du troisième feuillet de garde : « Chonicon hoc ms Joannis Pretz, Joannis Ultramosani dicti, quod scriptum est anno 1423, olim fuit in abbatia S^{ti}-Salvatoris, teste Christ. Butkenio in fine tomi primi operum. Vide Bibliothecam scriptorum leodiensium manuscriptam, fol. 223 ¹. » Il passa ensuite aux mains de M. Ant. Nuewens, dont les livres furent vendus à Bruxelles en 1811. M. Van Hulthem l'acheta et nota ce fait sur un feuillet ajouté au commencement du volume, avec la signature C. V. H. Il fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque royale, où il porte le n^o 17290 ².

Le texte est précédé d'une table des matières remplissant quatre feuillets et en tête de laquelle on lit :

« Chy-apres sont, en ce presens table, les hystoires et mateir qui se continet en ches presens libre, extrait fours des libres et coronike de maistre Johans d'Oultremouse, clerc ligois (proiiés pour ly), faisans mencion des fundemens de Romme, de Tongre, de Liege, des engliese et de plusseurs aultres fais qui advenus sont de temps anchinement passeit, en aucune partie des mateires substanchieuz, et nient tout, por cause de brifteit, très grandement; mais qui plus grandement et clerement en vorat savoir, si voise à ses libres et coronike, et là troverat plus substanchieusement et plus noblement declareit. Et affin que nous ne puissions, par nostre simpleche, ablameir sa noble dettier et les trois libres trop abriveir, si nous en escusons, affin que nous n'en ayons ne pechiet ne blamme, portant que plusseurs matteir nous en avons pris, l'un devant, l'autre derier, et l'autre

¹ Cette Bibliographie liégeoise est le manuscrit de Van der Meere. Cfr ci-dessus, p. 1, note 1.

² Il figure dans le Catalogue Van Hulthem sous le n^o 778 du t. VI.

moïen. S'at esteit escript et copiet, ensi que chi-apres seirat declareit, delle main Johan de Bokeleir, clerc delle Magdalene sour Merchoul, al proïier et requeste de Masson Kokeaul, li mangon, citain de Liege, en l'an de grasce mille quatre cens XXIII, commenchieit le xvii^e jour del mois de may. Proïiés pour eux dois ¹. »

Cette note nous fait connaître, à la fois, l'âge du manuscrit : 1425 ; le nom du copiste : un clerc du nom de Jean Bokeleir ; et celui de l'amateur pour lequel il était écrit : Masson Kokeaul, boucher de Liège. Elle nous apprend aussi que, pour cause de brièveté, il ne contient que des extraits des trois livres de la Geste, entrecoupés d'analyses en prose ².

Les folios 1 à 53 se rapportent au premier livre ; cette partie contient beaucoup de prose et peu de vers ³ ; les folios 53 à 104, comprenant des parties du deuxième livre, renferment heureusement des extraits rimés beaucoup plus nombreux, et ont permis non seulement de collationner un grand nombre de passages du manuscrit des Chartreux ⁴, mais encore de combler souvent ses lacunes ⁵, notamment celles du commencement de ce livre ⁶ et de l'année 1274 ⁷, et aussi d'achever tant bien que mal cette

¹ Le copiste s'exprime à peu près de la même manière au commencement du deuxième livre. Voyez *Ly Myreur*, t. V, p. 585.

² Voyez *Compte rendu*, etc., 2^e série, t. VIII, p. 409.

³ Les couplets 923 à 956 du premier livre (fol. 110 à 117 du manuscrit) correspondent à l'imprimé, t. III, pp. 502 à 515. M. Borgnet ne les a pas collationnés. Puis viennent une lettre du 13 décembre 1398, relative à la juridiction du tribunal de la paix ; fol. 123-128, la Bataille des vices et des vertus, etc.

⁴ Voyez deux exemples des variantes importantes qu'il donne, dans le *Myreur*, t. V, pp. 640 et 647.

⁵ Voyez *Ly Myreur*, t. V, p. 595, notes ; p. 596, note 3 ; p. 614, note 2 ; p. 615, note 2 ; p. 621, note 2 ; p. 625, note 4 ; t. VI, p. 640, note 11 ; p. 655, note 12 ; p. 666, note 4 ; p. 673, note 11 ; p. 677, note 14, etc. Plusieurs passages à suppléer étaient si incomplets que M. Borgnet n'a pas cru devoir les reproduire. (Voyez *ibidem*, t. V, p. 652, note 4 ; p. 655, note 4 ; t. VI, p. 640, note 11.)

⁶ *Ly Myreur*, t. V, pp. 585 (voir la note 1) à 588 (voir la note 5).

⁷ *Ibidem*, l. V, p. 661, note 3.

partie du poème ¹. Enfin, les folios 104 à 110 donnent quelques fragments du troisième livre, les seuls que l'on connaisse ². J'ai dit plus haut ³ dans quel déplorable état le copiste de ce manuscrit nous a transmis le texte de Jean d'Outremeuse.

VI. *Manuscrit de Gilles die Voecht*. — Les 5220 premiers vers de la Geste se trouvent dans un manuscrit de l'abbaye d'Averbode ⁴. D'après un extrait que j'ai sous les yeux, ils sont fort maltraités, et néanmoins présentent quelques variantes qu'il aurait été utile de faire connaître. M. Borgnet n'a pas cru devoir y avoir égard parce que c'est une copie faite dans la première moitié du XVII^e siècle par un proviseur de l'abbaye, nommé Gilles die Voecht ⁵.

VII. *Manuscrit Barrois*. — M. Borgnet cite ⁶ une *chronique métrique de Jean d'Outremeuse* ⁷, qui, de la bibliothèque Barrois, à Paris, a passé en 1848 dans celle de lord Ashburnham, en Angleterre, où elle porte le n^o 499 ⁸. « A en juger, dit-il, par les premiers vers qui sont inscrits au catalogue

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 694, note 5.

² *Ibidem*, t. VI, p. 695. Au fol. 107 v^o est écrit : « Augustin Warin, 1425. »

³ Page xxxv.

⁴ Ils occupent les 62 premières pages du volume VIII de la collection de Gilles die Voecht. Voy. le rapport de M. Borgnet dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 417.

⁵ Voir *ibidem*, pp. 411-412. M. d'Hoop parle de Jean d'Outremeuse d'après un manuscrit (en prose?) de l'abbaye d'Averbode, intitulé : « La chronique de maître Jehan d'Outremeuse, né en 1338, un des commis de l'évêque à faire l'enquête contre les échevins de Liège. » (*Bulletins de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. II, p. 75.) Je ne connais pas ce manuscrit.

⁶ *Compte rendu*, etc., 3^e série, t. X, p. 215.

⁷ C'est le titre que lui donne le catalogue Barrois; mais, d'après une note de M. le baron Kervyn, ce manuscrit porte l'intitulé suivant : *Chronique rimée par un clerc liégeois, traduit du latin, 1550*, in-fol. de 193 feuillets, écriture du XVI^e siècle. Il appartenait en 1655 à « Antoine, vestis de Fléron. » Suivant M. VASSE, *Au sujet de la publication . . . de Jean d'Outremeuse*, p. 7, ce volume aurait été vendu à M. Barrois par M. Éd. Lavalleye, de Liège.

⁸ *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place, part the second, comprising a collection formerly by Mons. J. Barrois*.

Barrois, c'est bien la Geste de Liège; mais elle s'arrête à St-Hubert et comprend par conséquent à peine le quart du premier livre contenu à peu près ¹ en entier dans le volume de M. de Gerlache. » Notre savant confrère n'a pu en obtenir la communication.

Ne serait-ce pas là le tome premier de la copie en plusieurs volumes dont le deuxième figure ci-dessus sous le n° III? Cela me paraît d'autant plus probable que dans une sorte d'intitulé on lit : « La chronique metrique,... ordy-neit en quatre partie, dont chest premier partie ou volume ne faict sinon mention depuis l'institution de la noble citeit de Tongre jusques à la edification et institution de la citeit de Liege, asçavoir du temps saint Hubert, etc. »

VIII. *Manuscrit Langius.* — C'est le n° 47 de la riche bibliothèque du comte d'Oultremont, à Warfusée ². Le baron de Villenfagne dit qu'il avait appartenu à M. de Libotton, et que le doyen Devaux en avait transcrit quelques vers dans ses recueils ³. On y trouve des fragments peu importants de la Geste :

Fol. 19, douze vers concernant St-Hubert :

En ce temps St-Hubert, qui a la barbe grise, etc. ;

Fol. 32 v° et 33. Liste des chanoines de Liège sous l'évêque Richer, soixante-neuf vers :

Or, oyés les canones dont j'ai parlé dessus, etc. ;

Fol. 116. Fondation de l'église Ste-Catherine, en 948, seize vers :

Tantost un an après un homme de grand espoir, etc. ;

¹ Il faut supprimer les mots à peu près.

² Ancien n° 3. Il a été décrit par M. Poswick dans le *Bull. des bibliophiles liégeois*, t. 1, p. 172.

³ *Nouv. mémoires du baron de Villenfagne*, p. 137. Les manuscrits du doyen Devaux, achetés à la vente Lavalleye, sont actuellement conservés à la bibliothèque de l'Université de Liège. La table des matières en a été publiée dans le *Catalogue des manuscrits* de cet établissement, pp. 393 et suiv.

Fol. 116. Fondation de St-Georges en Féronstrée, en 950, dix-sept vers :

Adont astoit à Liege une chevalier adroit, etc.;

Fol. 174 v°. Fondation de l'abbaye de St-Gilles, en 968, cinquante-huit vers :

Après que saint Noger, cuy arme soit savee, etc.

IX. *Manuscrit Cortenbach*. — Le manuscrit n° 9 de la même bibliothèque, écrit au XVII^e siècle, en partie par Simon Abry, contient au fol. 109 la description du tournoi de Huy en 819¹ (soixante-sept vers), et au fol. 109 la liste des comtes et chevaliers qui suivirent l'évêque Obert au siège de Milan en 1112 (vingt-sept vers).

Il porte à l'intérieur, sur la couverture, ce simple nom *Cortembacht*².

X. *Manuscrit de Paris*. — Dans le rapport que M. Borgnet présenta à la Commission royale d'histoire, en 1856, pour exposer les éléments dont il pouvait disposer en entreprenant sa publication, il parle d'un manuscrit de la Geste conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris³. Il n'en a plus été question depuis; probablement, après l'avoir examiné, notre confrère aura jugé qu'il ne pouvait en tirer aucun parti. Il s'agit peut-être du n° 284 du *Catalogue des manuscrits français de la Belgique du dépôt national littéraire aux ci-devant Cordeliers*, dont voici le titre : « Gestes des évêques de Tongres et de Liège, traduites du latin en rimes françaises par Jean d'Ottre-Moese (*sic*), clerc liégeois, en 1380. Pap., litt. gr., p., fol. B et V⁴. » Celui-ci, à son tour, paraît répondre à cette autre indication que je trouve dans un livre intitulé : *Bibliothèque protypographique, ou*

¹ VILLENFAGNE, dans ses *Recherches*, etc., t. I, p. 400, dit que Ménétrier a publié cette description du tournoi de Huy dans son *Art du blason ou origine des armoiries*, pp. 582 et suiv.

² Il a été décrit dans le *Bull. de la Soc. des bibliophiles liégeois*, t. I, p. 60.

³ *Compte rendu des séances de la Commission d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 408.

⁴ Ce manuscrit est signalé dans le *Compte rendu*, etc., 1^{re} série, t. II, p. 167. Je regrette de n'avoir pu aller l'examiner à mon tour à Paris.

librairies du fils du roi Jean, etc. Paris, 1830, in-4°¹. A la page 317 se trouve un appendice portant pour titre : *Ouvrages qui, d'après les extraits d'Achille Godefroy et les Notices rédigées en 1748 et 1796, ensuite des deux réceptions à Paris, ou suivant leurs textes, faisaient partie des Librairies de Bourgogne, sans néanmoins se trouver dans les inventaires, pages 314-324*. Sous le n° 2233 figure le volume suivant : « Gestes des évêques de Tongres et de Liège, traduits du latin en rimes par Jehan d'Oultre-Moese, clerc liégeois, en 1580, et continués par Jean Stavelot. Petit in-folio sur papier. »

On ne peut s'empêcher de remarquer que le titre et la description de ce manuscrit présentent une certaine analogie avec le n° 10989 de la Bibliothèque royale (n° II ci-dessus).

XI. *Manuscrit d'Oda de Sauheid*. — Dans le catalogue des livres du baron de Crassier figure un manuscrit ainsi décrit :

« N° 5465. Chronique de Liege (en vers), par Johan d'Outremeuse, depuis l'an 825 jusqu'à 1200. Copié et écrit par sœur Oude de Sawehyt, religieuse carmelite, l'an 1475. In-4°. Vendu 5 fl. 10 sous à M. Closket². »

Ce manuscrit pourrait bien être le même que celui qui figure dans le catalogue de la bibliothèque du baron de Cler sous le n° 4760 :

« Histoire de Liège en vers, supposée de Jean d'Outremeuse, in-4°. Adjudgé à M. Danthine. »

J'ignore ce qu'il est devenu.

Signalons encore quelques recueils qui se rapportent à la Geste.

Il y a d'abord le manuscrit de Rocroi, gr. in-fol. à 2 colonnes, qui commence à la fondation de Tongres et s'arrête à l'année 1539³. Il a été écrit par

¹ La bibliothèque du Musée de Namur possède cet ouvrage.

² Cfr DE THEUX, *Nouv. mêt. de Villenfagne*, p. 155. Villenfagne dit : « Elle a jugé à propos de ne pas copier les fables inventées sur les premiers temps de la fondation de Tongres, et elle a bien fait. »

³ M. Borgnet en a donné la description (*Compte rendu des séances de la Commis. d'histoire*, 5^e série, t. VI, pp. 42, 255, 445). Il appartient à M. Lalouette, receveur des contributions à Rocroi.

Arnoul de Fumalle, qui vivait au milieu du XV^e siècle à l'hôpital St-Jacques, à Namur, et qui vendit ensuite son manuscrit à Guillaume de Vaulx. Il n'est pas douteux que le travail auquel s'est appliqué Arnould de Fumalle a été de mettre en prose la Geste de Liège, tout au moins pour le commencement de son œuvre. On n'oserait dire qu'il a suivi ce système jusqu'en l'an 1399 ; l'état fragmentaire dans lequel nous est parvenu le troisième livre de la Geste ne permet pas de s'en assurer. Toutefois, c'est probable. Dans tous les cas, il ne pouvait être d'aucune utilité pour la restitution du texte du poème. Il faut noter cette particularité qu'il place la fin du 1^{er} livre à l'année 824, après le départ d'Ogier pour sa retraite de Mont-Odile¹ : « Icy fine le premier livres des Gestes. »

On doit rapprocher de ce codex le manuscrit n° 46 de la Bibliothèque du comte d'Oultremont de Warfusée, gr in-fol. à 2 colonnes, également écrit à Namur et commençant aussi à la fondation de Tongres. Seulement il est plus ancien et s'arrête à l'année 1429, époque à laquelle il paraît avoir été exécuté. Je suis disposé à croire que l'écrivain du volume précédent, Arnoul de Fumalle, n'a fait que transcrire celui-ci, sauf à le continuer. En effet, nous trouvons, au même endroit et dans les mêmes termes, l'indication de la fin du premier livre de la Geste et les autres particularités qui caractérisent le manuscrit de Rocroi.

Le manuscrit n° 48 de la même Bibliothèque, écrit par le chanoine Van den Berch et intitulé *La grande chronique des Chartreux*², un autre que possède M. de Theux³, et enfin un troisième appartenant à lord Ash-

¹ C'est-à-dire après la strophe DCLXX. (Voir *Ly Myreur*, t. II, p. 753.)

² M. Borgnet fait mention de la grande chronique des Chartreux dans un de ses rapports. (Voir le *Compte rendu des séances de la Commis. d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 596.) Elle comprend 150 feuillets et va de l'année 1091 à 1506. (Cfr *Bull. des bibliophiles liégeois*, t. I, p. 175.)

³ Voy. DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 149, note 2. Ce manuscrit avait été acheté par Polain, pour 56 francs, à la vente Lesoinne (faite le 16 novembre 1840 par le notaire Renoz), où il figurait sous le n° 1598 du catalogue. Polain l'a cédé à M. de Theux. (Voir CAPITAINE, *A propos d'un manuscrit de Jean d'Outremeuse*, dans le *Bulletin de bibliophile belge*, t. XII, p. 169.)

burnam sont aussi, selon moi, non pas des résumés du *Myreur des histors*, mais des réductions en prose de la Geste ¹. Ce dernier codex ayant été signalé par M. A. Vasse ², la Commission d'histoire fit faire auprès du propriétaire des démarches par M. Ern. Van Bruyssel, puis par MM. Van de Weyer et Georges Leewis pour en obtenir la communication ou l'inspection. Elles restèrent infructueuses ³. Plus tard, M. le baron Kervyn de Lettenhove, ayant été autorisé à consulter les manuscrits de lord Ashburnam, envoya à M. Borgnet la description d'une autre chronique de Jean d'Outremeuse, dont il ne donne pas le titre, mais qui porte le n° 347. C'est un manuscrit de 237 feuillets, à deux colonnes, d'une écriture du XVI^e siècle, et s'arrêtant à l'année 1399. A la dernière page on lit : « Nota que le souvent dit maistre Jehan d'Oultremeuse ne fist plus avant de cestes presentes chroniques : ne sçay si il mourut en ce temps. »

Cette revue permet d'affirmer que les manuscrits de la *Geste de Liège* n'étaient pas extrêmement rares. Je ne connais cependant qu'un seul auteur — outre Ménétrier, cité plus haut — qui en ait reproduit des passages ; c'est Mélar. Ils figurent aux pages 6, 48, 50, 72 et 73 de son *Histoire de la ville et chasteau de Huy*, Liège, 1641. Le premier est tiré du couplet 675 ⁴ et nous révèle l'omission, dans le manuscrit de Gerlache, d'un vers que je reproduis ci-après en caractère italique :

¹ Longtemps, entraîné par l'opinion de tous les bibliographes, j'avais cru que les chroniques vulgaires qui portent le nom de Jean d'Outremeuse étaient des abrégés du *Myreur*. Un examen attentif m'a fait penser autrement. Les détails qu'on vient de lire doivent avoir convaincu le lecteur. S'il fallait une preuve de plus, je la trouve dans la présence de la Geste de Jean de Lanson, réduite en prose, dans la chronique qui figure ci-dessus sous le n° IV. Ce poème, nous l'avons dit, ne se trouve pas dans le *Myreur*. Cfr ci-dessus, p. xiv.

² Il avait appartenu à M. Lavalleye, puis à M. Barrois. Il est indiqué comme suit dans le catalogue Barrois : « *La vraie histoire et cronicque de Liège par Jean d'Outremeuse, avec supplément jusqu'en 1449*, manuscrit du XVII^e siècle, in-folio de 346 feuillets. » (Voy. le *Compte rendu des séances de la Commission d'histoire*, 3^e série, t. X, p. 215.)

³ *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. II, p. 449 ; t. IX, p. 420.

⁴ *Ly Myreur*, t. II, p. 755.

INTRODUCTION.

LXXXVII

A cel temps vint à Liege un chevalier gentis
Qui Robert fut nommeit; son peire fut Thyris,
Li sire de Ruelant, etc ¹.

Suivant Mélarl, un autre vers aurait encore été omis, plus loin, dans la même strophe :

Li une ot nom Ogier et Hozemont ot chis,
Et fut conte de Huy après, par S^t-Denis!
Li autre ot nom Radut.

Quatre vers cités à la page 6 et trois à la page 48 appartiennent à la strophe 719. En les comparant entre eux, puis avec ceux de notre édition, on reste convaincu que l'auteur de l'Histoire de Huy a singulièrement usé de la permission de citer des textes. Voici les vers qu'il reproduit :

Page 6. Et Gaiffroi fut cinquieme (comte),
Qui XVI ans gouverna Huoys fort profitable.
Puis vint Johan Desprez, qui fut son fils seable :
Chys fut sixieme comte.

Page 48. L'an neuf cent et deux meurt Gaufrois le honorable,
Qui saise ans gouverna Huyois, fort bien duisable;
Et fut cinquième comte.

Au lieu de cela, voici ce qui se trouve dans notre texte :

Car cel an meismes morut Gaufrois ly honorable,
Qui fut contes de Huy et à cel temps regnable;
Et astoit ly V^{m^e}.

Puis, dix vers plus loin :

¹ Le collationnement des deux textes fournit quelques variantes, notamment *Tharson* au lieu de *Carsonde*. La confusion entre le *c* et le *t* est fréquente dans toutes les copies de Jean d'Outremeuse, et j'incline à croire que, dans l'écriture originale, ces deux lettres n'étaient pas très distinctes.

Et Gaufrroit fut V^me, que j'ay estoit disable,
 Qui XVI ans governat Huyois les criminables.
 Puis vint Johan des Preis, qui fut ses fils seable;
 Chis fut VI^e contes ¹.

Les vers de la page 50 sont empruntés au couplet 728. Ici encore, Mélat a altéré son modèle d'une façon scandaleuse. Mais on s'aperçoit que la copie qu'il avait sous les yeux contenait un meilleur texte que celui du manuscrit de Gerlache. *Ganors*, au vers 21800, est préférable à *Gauvre*; *ferant*, au vers 21805, vaut mieux que *erant*; et *embatant*, au vers 21812, est une meilleure leçon que *abbatant* ².

Le passage de la page 72 appartient à la strophe 896, et celui de la page 75 à la strophe 897. Ils donnent lieu à des remarques analogues et nous font notamment, au vers 27275, préférer *griseals* à *gerseals*.

LE MYREUR DES HISTORS.

Avant d'aborder l'examen de cette chronique, je dois mentionner un autre ouvrage en prose dû à la plume féconde de l'historien liégeois.

On conserve à la bibliothèque nationale de Paris un manuscrit ayant pour titre : *Le trésorier de philosophie naturelle. Des pierres précieuses, écrit par Jean dit d'Outremeuse, clerc et notaire de Liège* ³. Il se compose

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 418.

² Voy. *Ly Myreur*, t. III, p. 421.

³ Fonds français, n° 42526. Ms moyen format de 248 feuillets de papier. Écriture du commencement du XVI^e siècle. Ce volume, qui a appartenu au baron de Crassier (il porte sur le premier plat intérieur : *B. de Crassier emit 1702*), et qui figure dans le catalogue de sa bibliothèque sous le n° 3404, a été décrit par M. Michelant dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, p. 39.

d'une petite préface, publiée par M. Michelant, et de quatre livres contenant respectivement trente, vingt-trois, quarante-sept et soixante-quatorze chapitres. Le deuxième livre constitue le vrai *Lapidaire*; l'auteur classe les pierres précieuses par ordre alphabétique et consacre un chapitre à chaque lettre. Dans le troisième livre il est surtout question d'astronomie. Le quatrième est plutôt technique; il présente de l'intérêt pour l'industrie artistique et pour l'archéologie, ainsi qu'on peut le constater par ces en-têtes : chap. 5. « La préparation du voyre; » chap. 20. « La manière de soyer, tailler et polyr les pierres; » chap. 40. « De poindre verres en diverses couleurs; » chap. 41. « Pour faire couleur bleu sur vaire; » chap. 48. « Comment on fait les beaux vasseaux d'émaille; » chap. 52. « Comment on fait en voire une couleur très précieuse, etc. ¹. »

Ce traité, fruit de plus de trente années d'observations et d'études ², est probablement antérieur au *Myreur* dans lequel je crois découvrir deux vagues allusions au *Trésorier*. En l'an 858, dit Jean d'Outremeuse, Thierrî d'Ardenne remit à Ogier, de la part de Charlemagne, « I aneal d'or à une pire crapaudine, qui at vertus que ons ne puet nuls veniens aporteir en sa presenche que ons ne le sache; li lapidaire sevent bien queile ilh est ³. » Ailleurs il parle d'un oiseau « qui avoit une pîret entre dois ous, que ons nomoit alimodis, qui valoit bien I noble tresoir, si que vos poreis savoir par le lapidaire ⁴. »

Une particularité intéressante pour nous, Liégeois, c'est que, parmi les *philosophes* ou auteurs mentionnés par Jean d'Outremeuse, se trouve « noble homme seigneur Jehan de Mandeville, chevalier, seigneur de Mon-

¹ Le dernier chapitre, intitulé : *La conclusion de tout le livre et la fin*, est indiqué à la table, mais il manque dans le volume. Ces détails m'ont été obligeamment fournis par M. Henri Pirenne.

² « Nous... qui par l'espace XXXII ans et plus avons estudié et encoires de jour en jour estudions en la scienche des pierres précieuses. » (Ms cité, fol. 5.)

³ *Ly Myreur*, t. III, p. 537.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 49.

fort, de Castelpouse et de l'isle de Campdi, qui fut en Orient et ès parties par dellà par longtemps, si en fist ung lappidaire selon l'oppinion des Indoïs¹. »

M. Michelant, à la fin de sa notice, signale un second manuscrit du même traité dans la bibliothèque de lord Ashburnam et désigné comme suit : « CCCLXVIII. Mss. Barrois. Lapidaire et peinture sur verre, en quatre livres, par Jehan dit d'Outremeuse, anno 1390. » C'est, dit-il, un manuscrit du XV^e siècle, sur papier, contenant 158 feuillets. D'après une note en flamand, il aurait été achevé le 14 juillet 1520 par un écrivain nommé Jean van Dixmunde. Cette description concorde avec celle que M. Lambin donne d'un manuscrit intitulé : *La sciencie des pierres précieuses*, lequel se trouvait à Ypres en 1857².

A part sa chronique, on ne connaît pas d'autre composition en prose de Jean d'Outremeuse. Je dois cependant faire remarquer que, dans son *Myreur*, en parlant de la Tartarie, il dit qu'il ne s'arrêtera pas à décrire cette contrée parce qu'il « at bien deviseit altre part de chel païis meisme³. » Or, cette description ne se trouve pas dans la partie antérieure de cet ouvrage ni dans le *Trésorier de philosophie naturelle*.

Cela dit, passons à l'examen du *Myreur des historis*.

Ce titre ne paraît pas avoir été choisi par l'auteur, mais par son copiste et continuateur, Jean de Stavelot⁴, qui ne se gênait pas pour apporter au

¹ Ms cité, fol. 5 et 6. Aux fol. 55 et 56 il cite des passages latins du *Lapidaire des Indoïs* de Mandeville. Au fol. 81, il dit que Mandeville avait été pendant sept ans « baillez en Alexandrie, » et qu'un Sarrasin avec qui il était lié lui avait donné de très belles pierres dont lui, Jean d'Outremeuse, fit l'acquisition. Ce sont peut-être celles dont il est parlé ci-dessus, p. xi, note 5.

² Voir le *Messenger des sciences historiques*, Gand, 1857, t. V, p. 29. M. Lambin ajoute que c'est un grand volume in-4^o, à deux colonnes, et que les initiales sont écrites à l'encre rouge.

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 387.

⁴ Dans sa copie, Jean de Stavelot place ces deux titres en tête du premier livre : « Ch'est li premier libre des croniques des pays del evesquic de Liege. — Chi commenche ly premier partie de Myreur des historis ». (*Ly Myreur*, t. I, p. 1.)

texte qu'il transcrivait toute espèce de changements, notamment dans les endroits où Jean d'Oultremeuse parle de lui-même ou de son œuvre ¹. Or ce titre n'existe que dans sa copie; le manuscrit Berlaymont, plus conforme à l'original, n'en donne pas. Lorsqu'il parle de son œuvre, l'auteur la désigne simplement par ces mots : « mes croniques. »

D'après sa propre déclaration, ce n'est que lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme qu'il songea à écrire son *Myreur* : « De mon temps de ma jovence, je astoie jovene por cronisier; et quant je fuy devenus homme et je comenchay à estudioier les histors et croniques, si les enamay mult, et fus dolens que je n'avoie cronisiet devant plus, al mains de temps que li croniques finoient de maistre Johain de Hoquesem et de Johain vestit de Warnant, qui sont de la deraine date de tous croniques; et sont de date del an XIII^e et XLVII del Nativiteit Nostre-Signour ². »

Nous avons vu que les loisirs de sa jeunesse avaient été employés à traduire en rimes françaises des chroniques, notamment celle de Hugues de Pierrepont. C'était longtemps avant qu'il eut fait de nos annales l'objet exclusif de ses études : « La gieste de Liege, que maistre Johans d'Oultremouse fist en rismes, longe temps devant anchois que ilh fesiste chest ouvraige ³. » A cette époque, il ne se doutait pas qu'il travaillerait un jour à

¹ Exemples : lorsque Jean de Stavelot écrit : « Et deveis savoir que lidit maistre Johans d'Oultremouse eut et veit dois croniques, » le copiste du ms Berlaymont donne : « Et deveis savoir que j'ay eut et veit, etc. » (*Ly Myreur*, t. VI, p. 314). Jean de Stavelot : « En parsiwant la mateire, je l'ay tout dit l'un après l'autre jusques en la fin, de temps que maistres Johans d'Oultremouse visquoit; si le prendeis en greit enssi que lidit maistre Johan le devisat en son temps; » le copiste du ms Berlaymont : « Je l'ay tout dit l'un après l'autre jusques en fin de mon temps; si prendeis en greit si que devisait l'ay. » (*Ibidem*, p. 381). Jean de Stavelot : « Chestre batalhe troveris en secon libre des Gieste de Liege, que maistre Johans d'Oultremouse fist en rismes; » le copiste du ms Berlaymont : « que je meisme ay fait en risme. » (*Ibidem*, t. V, p. 22.) Cfr. t. VI, p. 72, note 2, et voyez ci-dessus, p. vi, note 1.

² *Ly Myreur*, t. VI, p. 637.

³ *Ibidem*, t. V, p. 22. Cfr ci-dessus, p. xx.

une composition plus vaste, et c'est pour ce motif qu'il fit sa Geste aussi complète que possible : « Toute les giestes et histoires que je ay fait, je les fis et formay anchois que je translataste et metisse en chest ches miens croniques, car je n'avoie nulle pensée de translateir, por XX années près : si que je fis mes histoires toutes plaines ¹. »

Ces textes ne nous apprennent rien de précis quant à la date où Jean d'Outremeuse commença à rédiger sa chronique. Il en est trois autres qui, à première vue, semblent jeter quelque lumière sur ce point. A la fin de son troisième livre, il écrit ces lignes : « Quant je, maistre Johans de Oultremouse, escrisoie à cel an XL (1340) ches presens croniques, si me furent donnez trois letres de la daute devant chesti ². » Si on ne savait qu'en 1340 Jean d'Outremeuse avait deux ans, on serait tenté de croire qu'il écrivait à cette date; mais puisqu'il n'en peut être ainsi, il faut interpréter cette phrase en ce sens que, lorsqu'il était en train de rédiger les faits de l'année 1340, on lui remit trois documents se rapportant à cette époque. C'est de la même façon qu'il faut entendre un autre passage où il s'exprime comme suit à propos des pierres tombales des évêques détruites dans la cathédrale St-Lambert en l'an 1307 : « Or fut tout che destruites, si fut refais en teile maniere qu'ilh est al jour que je fesoy ches croniques, l'an 1343 ³. » Enfin, dans un endroit où il est question de l'archidiacre de Hainaut, Mathieu de Longis, il est dit que ce personnage vivait encore « al temps que maistre Johans d'Oultremouse escrisoit chi libre ⁴. » Cette indication resterait encore bien vague si on connaissait l'époque de la mort de Mathieu de Longis ;

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 402.

² *Ibidem*, t. VI, p. 626.

³ *Ibidem*, t. VI, p. 108. Pour faire mieux saisir le sens de cette phrase, on pourrait enfermer dans une parenthèse l'incidente « en teile maniere... ches croniques. » Le ms Berlaymont, plus fidèle, donne 1399 au lieu de 1343. On pourrait en conclure que Jean d'Outremeuse avait 61 ans (il mourut à l'âge de 62 ans) lorsqu'il en était arrivé à l'année 1307 de son récit.

⁴ *Ibidem*, t. VI, p. 72.

mais à partir de l'année 1363 (Jean d'Outremeuse avait alors 25 ans), on perd sa trace. Il est impossible, on le voit, d'arriver à un résultat satisfaisant. Nous avons cependant une indication qui peut servir de base à un calcul approximatif. Arrivé à l'année 1293 de sa chronique, notre auteur dit que Jeanne de Brabant, veuve de Guillaume de Hainaut, épousa dans la suite Wenceslas, fils de Jean l'Aveugle, et qu'elle vivait encore en 1398, au moment où lui, Jean d'Outremeuse, relatait ces faits ¹, à savoir l'année qui précéda sa mort. Or, cette mention se trouve dans la première moitié du troisième livre. En songeant qu'à partir de là il acheva ce même livre (c'est-à-dire tout notre tome VI) et commença le quatrième, on remarque qu'il composait son œuvre avec une rapidité extrême et devait écrire environ un livre par année. Nous devrions donc reporter à l'année 1395 environ le moment où il commença sa rédaction. A cette époque il avait 57 ans. Mais ce ne sont là que des hypothèses. Ce qu'on peut assurer, comme nous le verrons plus loin, c'est que, jusqu'à la fin de sa vie, il travailla à sa chronique, pour la tenir au courant, ajoutant, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, les faits dont il était témoin.

Par quelles considérations, une vingtaine d'années après avoir composé sa Geste, fut-il amené à reprendre celle-ci en sous-œuvre, et à écrire en prose les annales de Liège, enrichies de l'histoire de tous les autres pays alors connus? Il nous les fait connaître lui-même dans les premières lignes de son *Myreur* : « Por tant que maintes gens oient volentirs racompteir en prentant solas et delectation en oyr parleir, racompteir, reciteir ou pronunchier anchiennes hystors, croniques ou auctoritais et choses anchienement passées et avenues le temps chi-devant, nous, Johans des Preis. ., vos vorons demonstreir et despondre chesty present croniques ². »

¹ « Et encor vivoit lidis Johanne l'an XIII^e XC et VIII, que chis croniques furent fais et escrips. » (*Ly Myreur*, t. V, p. 488.)

² *Ly Myreur*, t. I, p. 1.

C'est donc pour satisfaire le goût des personnes, nombreuses selon lui, qui prennent plaisir aux choses du passé qu'il a entrepris son travail. Elles pourraient, il est vrai, en prendre connaissance dans les chroniques; mais celles-ci sont écrites en latin et au temps de Jean d'Outremeuse la langue de l'Église n'était plus guère comprise que par les clercs. Si donc il cherche à vulgariser les notions historiques, c'est « afin que toutes manières de seignours et autres gens qui de latin n'ont nulle connaissance, le pussent entendre ¹. »

Au point de vue liégeois, il avait déjà plus ou moins répondu à ce but par la *Geste*, en traduisant et en mettant en vers les chroniques nationales. Mais dans son *Myreur* il s'est proposé une tâche plus grandiose : c'est l'histoire du monde entier qu'il veut faire connaître à ses compatriotes et particulièrement à la classe des nobles, en condensant en une seule œuvre les annales de tous les peuples. Ce sera une chorographie de l'histoire universelle telle qu'on pouvait la concevoir au XIV^e siècle, qu'il s'agit de comprendre dans une vaste compilation. Il l'avoue en plus d'un endroit. En énumérant ses sources au commencement de ses deux premiers livres, il dit : « Chis presens croniques fut fondeis sur les croniques et escrips Josephus, de Tyti Livii, Orasiens, le pape Damasque, Paulin, Bonitus etc...². En teile maniere que j'aye dict furent faitz, copuleis et extrais (les quattres livres de chronicques) de tous les chronicques des anchiens maistres, docteurs et poetes devantrainement nommeis ³. »

Pour rendre son travail aussi complet que possible, son premier soin sera de s'entourer de toutes les sources qu'il pourra se procurer et de puiser aux meilleures. A ce dernier point de vue, il n'en est pas, selon lui, qui

¹ *Ly Myreur*. Il reproduit presque textuellement la même pensée dans un autre endroit : « pour donner connaissance généralement à toutes et singuliers personnes, et par especial aux prinches et seignours et toutes gens qui n'ont l'entendement de latin ». (*Ibidem*, t. III, p. 4.)

² *Ibidem*, t. I, p. 2.

³ *Ibidem*, t. III, p. 4.

dépasse en valeur les récits historiques, qu'il comprend sous l'appellation de *chroniques*; elles sont le « fondement et vrais tresoriers où ons retrue generalment tout che que ons vuet wardeir ¹. » Il l'avait déjà dit dans son poème, et nous avons vu, là aussi, la différence qu'il établit entre les *chroniques* et les *gestes* ou *histoires* ². Ce sont donc des relations historiques qu'il s'appliquera à réunir, notamment par l'entremise des Lombards.

Ainsi que doit le faire tout écrivain soucieux de sa réputation et désireux d'accréditer son livre par de bonnes références, Jean d'Outremeuse commence par donner la longue liste des auteurs sur lesquels il s'appuie. Nous devons les passer en revue, en faisant remarquer que plusieurs noms ont été estropiés au point qu'ils sont devenus absolument méconnaissables.

1° En toute première ligne il cite la fameuse *CHRONIQUE DES VAVASSOURS*, écrite par l'évêque Hugues de Pierrepont, et dans laquelle il a une confiance particulière : « Ly present croniques at esteit pris et extrais des croniques l'evesque de Liege Hue de Pirepont, les abbeis Engoran de Saint-Denys, en Franche, et Seguyn de Meauz, en Brie... qui trahirent la veriteit de toute l'isle de Europe et d'autres enssi, en corregant les erreurs ³. »

L'idée première d'écrire une chronique paraît être venue à l'évêque Hugues à propos d'Ogier le Danois. Nous avons vu comment il recueillit de la bouche même d'Ogier tous les détails sur cette existence extraordinaire, détails qui se trouvèrent être entièrement conformes au récit que le paladin fit une autre fois à l'abbé Séguin de Meaux ⁴. Le fait ayant été constaté par l'abbé de St-Denis Enguerand, les trois prélats semblent s'être associés pour composer une chronique commençant à la destruction de Troie et comprenant l'histoire du monde entier : « Si ont eaux trois aco-

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 402.

² Voyez ci-dessus, p. xxii.

³ *Ly Myreur*, t. I, p. 2.

⁴ Voyez ci-dessus, p. xvi.

puleis I croniques, liqueis ons nommat la cronique Hue de Pirepont, evesque de Liege, avecque lesqueis furent acopuleis les croniques deis al commencement de Troie; et les nom-ons les croniques des Vavassours ¹. » Nous avons quelques indications sur les matériaux employés par Hugues de Pierrepont pour former sa compilation.

A une époque très reculée, probablement au XI^e siècle, il fut prescrit aux écolâtres des églises de Rome, de Compostelle, de Saint-Denis en France, de Reims, de Liège, de Trèves et de Cologne, « de mettre en escript chu qui avenoit à plus près de caschon... par tout l'isle de Europe, » avec la recommandation que « ne sieroit riens escript dedans se veriteit non » et de se communiquer l'une à l'autre le résultat de leurs recherches. « De ches croniques oit li evesque Hue de Pirepont une, qu'ilh intitulat les *croniques des Vavassours* ². » Cette première rédaction fut enrichie au moyen de chroniques liégeoises, notamment de celle de Radus de Lewis, doyen de la collégiale St^e-Croix. Cette dernière était à peine composée lorsque l'original disparut en même temps qu'une copie qu'en avait faite Gui Eudon pour le chapitre de Saint-Lambert : « Mains, dit Jean d'Outremeuse, li evesque Hue de Pirepont l'avoit fait coupier, car ilh fist I cronique qu'ilh appellat le *cronique des Vavassours*, là il parloit de tous les croniques de tous les païs, et là ilh parloit de son evesqueit de Liege et de ses ancesseurs; dont ilh en prist la copie aux croniques le doyen de St^e-Crois de mot à mot ³. » Puis, après avoir ainsi recueilli tous les faits du passé, il compléta son œuvre par le récit des événements remarquables de son propre règne.

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 156. C'est le texte du ms Berlaymont. Celui du ms de Jean de Stavelot diffère un peu : « Si en ont entre eaus trois acopuleis I croniques dès el commencement de Troie, et les nom-ons les croniques des Vavassours. »

² *Ibidem*, t. I, p. 4. Malgré le titre de cette chronique, je ne pense pas qu'on puisse admettre l'opinion de M. DE REIFFENBERG lorsqu'il dit, dans l'introduction de son *Philippe Mouskès*, pp. cxxxv et cxxxvi, qu'elle était écrite en roman.

³ *Ibidem*, t. V, p. 161.

notamment de la fameuse bataille de Steppes, dont la relation, au dire de Jean d'Outremeuse lui-même, passa toute entière — j'entends la traduction — dans le *Myreur* : « Ors commenche l'histoire chi endroit del sainte victoire triumphale que Dieu aveque S^t Lambert prist des Brabachons en la warde de Stepes. por la venganche des Liegeois, tout enssi qu'ilh avient, sens prendre ne metre, en teile maniere que l'evesque Hue de Pirepont le getat en escript en ses croniques¹. »

Les exemplaires de cette chronique étaient, sans nul doute, assez répandus à Liège au temps de Jean d'Outremeuse; mais ce qui montre jusqu'où celui-ci poussait le scrupule de l'exactitude, c'est qu'il ne fut satisfait que lorsqu'il eut pu, au prix de nombreuses démarches, se procurer une copie authentique, collationnée et attestée par trois notaires, du manuscrit original conservé dans une ville du midi de la France. S'étant trouvé en péril dans la célèbre bataille connue sous le nom de la Warde de Steppes, Hugues de Pierrepont avait promis à S^t Jacques de Compostelle, s'il sortait victorieux de la lutte, d'aller le remercier en personne dans son sanctuaire. En l'an 1215, revenant de Rome où il avait assisté à un concile, il voulut profiter de l'occasion pour s'acquitter de son vœu. Arrivé en Galice, il fut reçu avec distinction par un roi d'Espagne (appelé tantôt Gonzalve, tantôt Badus²), qui l'entretint longuement du pays de Liège et de la noblesse

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 71. Jean d'Outremeuse a dû contrôler le récit de l'évêque et le compléter par d'autres informations. Il est évident, en effet, que le passage suivant n'a pu être tiré de la chronique des Vavassours : « Adont envoiat Ferans al evesque de Liege que lendemain soit à Hugarde, car il voloit parler à li. Et ly evesque y est venus, qui estoit li xx^e jour d'octobre; et là bressat tant Ferant, et oit encovent del donner tant d'argent, que ly evesque fut aussi corompus et s'inclinat à Ferant; et fut la paix fait par argent, ch'est à entendre que ly evesque prist del argent por sa melancolie qu'ilh avoit contre le duc, et qu'ilh ly devoit aidier à ehu que ilh le devoit lassier passeir del capitle et des Liegeois. » (*Ibidem*, t. V, p. 99.)

² M. Vasse fait remarquer que ces noms ne répondent à aucun des rois d'Espagne qui régnaient alors : Alphonse IX, roi de Castille; Ferdinand II, roi de Léon, ou son fils Alphonse; Sanche VII, roi de Navarre; Jacques II, roi de Catalogne ou d'Aragon.

hesbignonne, dont la réputation de bravoure avait pénétré jusqu'en ces contrées lointaines. Lorsque, plus tard, de retour dans sa capitale, l'évêque eut composé sa chronique des Vavassours, il en envoya une copie au prince qui l'avait si bien accueilli¹. « Chis roy, dit-il, les donnat à Ast en Pymont, al evesque Henri d'Ast, qui le tient en grant pris; et est encors enchainé en 1 englieze de religion. Maintes fois ont esteit copiés et mis en mult d'englieses dedens pluseurs roialmes et conteis et ducheis et evesques: dont ons en porte plus grant honneur al evesqueit de Liege, del proieche et noble fondation des engliezes et de ses acquestes. Et je, Johans d'Oultremouse, qui ait coupuleit ches croniques, en oie et en ay encour le coppie qui fut prise en Ast al propre originale Hue de Pirepont; et le m'envoiait Percheval Roiez, qui neis estoit d'Ast, fis à messire Corin Roiez, qui avoit sa maison à Liege, où se masnie demoroit; de cuy amisteit je estois mult fort. à le promotion d'on mien sangnour mesire Martin Bouche, qui estoit Pymontain et canoyne de Liege, et abbeis seculiers de Marlines. Chis Parcheval alat en Ast 1 fois et les fist couper à ses frais (car nos aviens bien ensemble al departir plus grant chouse), et celle copie m'envoiait-ilh, signée de trois notaires, qui collation en avoit par eux esteit fait diligemment al original. Et ches sont cheaux sor quy j'ay fondeit mes presens croniques². »

Il faut convenir qu'un homme qui se donnait tant de peine pour se procurer le texte exact d'une chronique a droit à notre considération et que son œuvre mérite certaine confiance, en tant qu'elle nous offre de sérieuses garanties d'exactitude dans la reproduction des travaux de ses devanciers. Ne perdons pas de vue, toutefois, que Jean d'Outremeuse professait pour la chronique des Vavassours une estime toute particulière.

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 167.

² *Ibidem*, t. V, p. 162. Il ne peut s'agir de la ville d'Asti en Piémont, où il n'y a jamais eu d'évêché. M. Borgnet a fait d'inutiles recherches pour retrouver la trace de ce précieux manuscrit, dont le texte est aujourd'hui perdu. (Voyez le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. X, p. 81.) Ne pourrait-on songer à Aix en Provence ou à Aoste en Savoie?

De même qu'elle lui avait servi de base pour la composition de ses poèmes d'Ogier et des évêques de Liège, c'est aussi sur elle qu'il s'est principalement appuyé pour toute la première partie de son *Myreur des histors* ¹.

2^o et 3^o. Les deux auteurs que Jean d'Outremeuse cite ensuite, ENGUERRAND, abbé de St-Denis, et SEGUIN, abbé de Meaux en Brie, devaient être contemporains de Hugues de Pierrepont, dont ils auraient été les collaborateurs. Ils sont inconnus dans l'histoire littéraire de la France. Suivant notre chroniqueur, l'abbé Seguin écrivit une vie d'Ogier le Danois sous la dictée même du célèbre paladin, et l'abbé Enguerrand en fit une copie. Après avoir raconté qu'Ogier s'était fait moine dans l'abbaye de St-Pharon, à Meaux, Jean d'Outremeuse ajoute : « Ly Danois avoit troveit en la fosse de pyleir 1 baston de cedre, que Morghe y avoit mis, où la vie Ogier gisoit ens; si l'avoit mis Ogier en 1 esclin. Une jour alat à cel esclin, si voit le baston, se le prist tantoist sens demoreir et s'en vint al abbeite de Meaux, qui oit nom Seguin, et li comptal toute sa vie, et chu qu'ilh avoit fait et chu qu'ilh n'avoit mie fait, toute en teile maniere qu'ilh l'avoit dit à Hue, l'evesque de Liege, et comment li angle li avoit commandeit d'aleir en Acre, et tout jusques al jour dedont; et li abbeite l'escript tout de sa main meismes. Dequeile escript li abbeite de St-Denis, en Franche, en demandat al abbeite Seguin la copie, et ilh li donnat et en fist collation à la copie Hue, l'evesque de Liege; et fut troveis li uns ensi que l'autre si parfaitement mis, qu'ilh n'y avoit 1 mot plus ne moins en l'une com en l'autre, dont ilhs en oient tous grant mervelhe; si en ont entre eaux trois acopuleis 1 croniques, etc. ². »

Nous verrons plus loin que les célèbres chroniques de l'abbaye de St-Denis, dont les moines pouvaient être considérés comme les historio-graphes en titre des rois de France, ont été largement exploitées par l'écrivain liégeois.

¹ Cfr ci-dessus pp. xxix et xlvi.

² *Ly Myreur*, t. V, p. 136. Voyez ci-dessus, p. xcvi.

Jean d'Outremeuse mentionne ensuite, sans autre réflexion, vingt-trois écrivains « qui tos generalment parollent de toutes histors et de tous pays. » Ce sont :

4° « Les croniques et escrips Josephus. » JOSÈPHE OU FLAVIUS JOSEPHUS (37-100), auteur de l'*Histoire ancienne des Juifs*, depuis la création du monde jusqu'à la révolte de la Judée contre les Romains. Il est souvent cité dans le *Myreur*¹.

5° « Item de Tyti-Livii. » TITE-LIVE (59 av. J.-C. - 17 après J.-C.), auteur des *Annales*, commençant à l'arrivée d'Énée en Italie et s'étendant jusqu'au milieu du règne d'Auguste.

6° « Les croniques Orosiens. » PAUL OROSE (413-417). *Historiarum libri VII adversus paganos*, ou *Hormesta mundi*, sorte d'histoire des calamités humaines, depuis la création du monde jusqu'à l'année 417.

7° « Les croniques le pape Damasque. » DAMASE, pape (304-384). Jean d'Outremeuse fait probablement allusion au *Liber de vitis pontificum romanorum* qui lui a été faussement attribué.

8° « Item, de Paulin Diaques. » PAUL DIACRE OU PAUL WARNEFRIED (730-796). Il a écrit plusieurs ouvrages, mais principalement *Historia gentis Langobardorum libri VI*, une *Historia romana* ou *Appendix ad Eutropium*, contenant l'histoire de l'empire romain depuis Valentinien jusqu'à Justinien, et le *Liber de episcopis Mettensibus*.

9° « Item, de Bonitus, l'evesque de Sutre. » BONIZON OU BONITIUS, évêque de Sutri, en Toscane († 1094). *Chronicon romanorum pontificum usque ad Urbanum IV*.

10° « Item, de Rasses (var. Orasses). » M. Borgnet pense à IDACE († 468), auteur d'un *Chronicon* commençant à l'an 379 et finissant à l'an 468².

¹ Notamment t. I, pp. 202, 206, 208, 224, 241, 254, 307, 364, 367, 374, 378, 390. (Voir la table des matières pour ce nom et les noms suivants.)

² Selon M. Vasse, ce serait Eraste, questeur de Corinthe, qui fut converti par St Paul et prêcha la foi avec lui. Il faut peut-être songer à un *Raes* ou *Radulphe*.

11° « Item, de Gilbert, poete. » Auteur inconnu. Il doit avoir écrit une histoire des papes, car les trois citations que je rencontre dans le *Myreur* se rapportent à des souverains pontifes des XI^e et XII^e siècles ¹. Il s'agit peut-être du *Chronicon pontificum et imperatorum romanorum*, écrit au XIII^e siècle par un Italien, du nom de Gilbert, et qui va jusqu'à Honorius III et Frédéric II ². Mais pourquoi alors la qualification de poète ?

12° « Item, de Richart, moyne de Clygny. » RICHARD DE POITIERS, moine de Cluni (vers 1170), a écrit un *Chronicon a Christo nato usque ad annum 1162*.

13° « Item, de Gervaise. » GERVAIS DE TILBURG (1211). *Otia imperialia, Liber de mirabilibus mundi*, ou *Descriptio totius orbis*, contenant l'histoire et la géographie depuis le commencement du monde, les phénomènes naturels, les merveilles de la nature, les légendes, etc.

14° « Item, de Estodien. » Cet ESTODIUS doit être l'auteur d'une relation du XIII^e siècle, jusqu'ici restée anonyme, et publiée deux siècles plus tard sous le titre de *De mirabilibus Rome*. C'est de cet écrit, en effet, que Jean d'Outremeuse déclare avoir tiré la description qu'il donne de la ville de Rome et qui paraît bien être empruntée à cet ouvrage ³.

15° « Item de Godefroid de Viterbe. » GODEFROID DE VITERBE OU DE WITTEMBERG († 1191). *Memoria seculorum ab orbe condito usque ad annum 1185; Pantheon seu universitatis libri, qui chronici appellantur XX; Speculum regum, etc.*

16° « Item, de frère Vincent, moyne de Bealvais. » VINCENT DE BEAUVAIS († 1264). *Speculum historiale libri XXXI*, immense compilation historique.

17° « Les croniques Suetoniens. » SUÉTONE (I^{er} siècle). *De vita XII Cesarum*. J'ignore pour quel motif M. Borgnet pense plutôt à un chroniqueur

¹ Voyez *Ly Myreur*, t. IV, pp. 249, 254, 444.

² Publié par HOLDER EGGER, dans les *Mon. germ. hist.*, SS., t. XXIV, pp. 117-141.

³ Voir *Ly Myreur*, t. I, pp. 58-85, avec les notes passim. Suivant M. Vasse, *Estodius* ou *Extodius*, appelé aussi *Methodius*, a écrit des chroniques.

du même nom signalé par M. Liebrecht dans son édition des *Otia imperialia*, p. 114 ¹.

18° « Item de frère Martin, penitencier de pape, del ordre des Precheurs, qui parolent de pluseurs mateirs, et par especial des papes et des empereurs de Romme. » MARTINUS POLONUS († 1279). *Chronicon summorum pontificum imperatorumque, ac de septem ætatibus mundi usque ad annum 1277*. Cet auteur est fréquemment cité dans le *Myreur*, notamment pour la chronologie des papes ².

19° « Les croniques Pliniens, le grant philosophe, qui parolent generalment de tos croniques, et maiement del fondation de Tongre et de ses roys jusques à sains Materne. » PLINE, le naturaliste (23-79). *Naturæ historiarum XXXVII libri*. Cet auteur est encore cité ailleurs, à peu près dans les mêmes termes ³.

20° « Les croniques Bernardi Guidon, precheur, inquisiteur des eretiques el royaume de Franche. » BERNARDUS GUIDONIS († 1531). *Catalogus pontificum romanorum; Chronica imperatorum a Julio Cesare; De origine prima gentis Francorum, etc.*

21° « Les croniques Richars. » Peut-être RICHARDUS DE S. GERMANO (1245). *Chronicon rerum per orbem gestarum, 1189-1245*. Suivant M. Borgnet, il s'agirait d'un bénédictin anglais du quatorzième siècle, auteur d'un *Speculum historiæ*.

¹ Jean d'Outremeuse cite encore *Suetonius*, t. I, p. 218, et ce passage paraît bien se rapporter à l'écrivain romain.

² Dans le *Myreur*, t. IV, p. 588, Jean d'Outremeuse signale une contradiction dans cet auteur. Mais il l'attribue au copiste de l'exemplaire « enchainé en la librairie del Englise de Liege. » Ailleurs il dit que la chronologie de Martin est remplie d'erreurs. (*Ibid.*, t. II, p. 532)

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 556 : « Trajan fut emperere de Romme quant Plinius, li grant philosophes et orator, qui fist ad Vaspasiain, l'emperere, les libres des histoires natureis tres bons, commenchat ses croniques esqueis ilh parolle del fondacion de la grant citeit de Tongre, jusques à tant que saint Materne l'ot convertit à la foid catholique. » (Cfr *ibidem*, t. I, p. 489, et voyez ci-après le n° 46.) On sait que Pline se borne à parler de la fontaine.

22° « Item, de Prosperian, le prestre. » PROSPER, souvent surnomme AQUITANICUS (V^e siècle). *Chronicon consulare*, 397-444; *Chronicon imperiale*, 579-453.

23° « Item, de Eusebe, evesque de Cesare. » EUSÈBE († 337). *Historia ecclesiastica*; *Chronicon universale*¹.

24° « Les croniques Arnoul Francar (var. Franchar) de Saxongne. » Auteur inconnu. M. Borgnet dit en note : « Je trouve un Arnoldus, abbé de St-Jean, à Lubeck, qui a continué la chronique slave de Helmold. Est-ce lui qui est désigné ici ?². » Jean d'Outremeuse le mentionne en parlant de Doon de Mayence.

25° « Les croniques Sigur de Hongrie. » Auteur inconnu, également cité à propos de Doon de Mayence³.

26° « Item, de frere Baldewin de Dannemarche. » BAUDOIN DE NINOVE a écrit une chronique depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1294. Mais peut-on lui appliquer le surnom de Danois⁴ ?

Jean d'Outremeuse passe ensuite aux auteurs d'écrits spéciaux sur différents pays.

27° « Item, de Bede le venerable prestre, des croniques d'Engleterre. » BÈDE LE VÉNÉRABLE († 735). *Historia ecclesiastica gentis Anglorum libri V*.

28° « Item, de Odain, evesque de Viene. » ADON, archevêque de Vienne en Dauphiné († 874). *Chronicon sive Breviarium chronicorum de sex mundi ætatibus, ab Adamo usque ad annum 869*. Cet ouvrage aurait dû, semble-t-il, figurer dans la seconde catégorie.

¹ Jean d'Outremeuse, trouvant Eusèbe en désaccord avec d'autres auteurs, dit : « Mains vraiment, nos creions que sains Eusebe estoit de sa tieste et tenoit trop fort son opinion, car ilh soy discorde mult fortement aux aultres croniques en pluseurs lis. » (*Ly Myreur*, t. I, p. 304.)

² Suivant M. Vasse, il s'agit d'*Arnoldus Franciscanus*, qui vivait en l'an 1500.

³ On ne trouve, dit M. Vasse, que *Sigehardus Aquitanus*, moine de St Maximin près de Trèves.

⁴ M. Vasse cite 1° *Balduinus Devonius* (du Devonshire), episcopus Wigornensis (de Worcester) et archiepiscopus Cantuariensis (de Cantorbéry), de 1184 à 1190; 2° *Balduinus* ou *Beadwinus*, episcopus Anglorum orientalium.

29° « Item, de Elymant, del royalme de Franche especiaulment. » HÉLÉNAND († 1227). *Chronicon ab orbe condito usque ad annum 1204.*

30° « Item, les croniques Saint Augustin » St AUGUSTIN († 430). Probablement son *Traité des hérésies* et son livre *De civitate Dei*.

31° « Item, de Saint Jerome. » St JÉRÔME († 420). Sans doute sa *Chronica Eusebii*, continuée jusqu'à l'an 378, et son traité *De situ et nominibus locorum hebraïcorum*.

32° « Item, de Saint Gregore, le pape. » St GRÉGOIRE LE GRAND († 604). Ce pape n'a écrit aucun livre d'histoire; mais Jean d'Outremeuse peut avoir tiré quelque parti de son *Commentaire sur Job*, de son *Pastoral* et de sa correspondance.

33° « Item, de Saint Ambrose, archevesque de Melan. » St AMBROISE († 397). Ses traités sur l'œuvre des six jours, sur les sacrifices de Caïn et d'Abel, sur Noé, sur Abraham, sur Isaac, etc.

34° « Item, de Sergius, le pape seconde du nom.... qui fut, devant, nommé Groingne de Pourceau, dit-il ailleurs ¹. » SERGE II († 847). Nous avons déjà parlé des œuvres imaginaires que Jean d'Outremeuse attribue à ce personnage avant son élévation à la papauté ². Selon lui, il aurait été témoin de certains faits arrivés à Ogier le Danois. Charlemagne, ayant relaté les prouesses de celui-ci, remit son récit à « Sergiens, qui après fut pape, et maintenant astoit cardenals, et li priat de metre en ses croniques al relacion de Charle l'emperere; et chis le fist et contient ensi ³. » A propos de son élection, Jean d'Outremeuse ajoute : « Ilh fist croniques toute sa vie, del heure qu'il oit xxx ans, et maient de temps Charle-le-Grant et de Loiiis, son filh; et commenchat des papes et des empereres, et des dus de Galles et des parties d'Allemangne, et ensi que de

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 309.

² Voir ci-dessus, p. xvii.

³ *Ly Myreur*, t. III, p. 399. Cfr *Ibidem*, page 404.

toutez les parties ¹. » On se demande vainement à quel ouvrage il faut rapporter ces renseignements.

35° « Item, de Guillaume de Puylaurenche. » GUILIELMUS DE PODIO LAURENTII (1275), qui écrivit une *Historia Albigensium*, 1099-1271, et qui, suivant notre auteur, continua les chroniques de St Denis ².

36° « Item, de grant docteur Ysidoriens. » ISIDORE DE SÉVILLE († 656). *Origines; Chronicon sive Historia Gothorum*, 176-628; *Chronicon regum Wisigothorum, Historia Vandalorum et Suevorum*, etc. Notre auteur dit qu'en l'an 634 « estoit en grant auctoriteit Ysidorus, qui fut si grans clerc, qui fist une libre de ethymologie et oussi des croniques bien veritables de temps de sains Jeromme, jusque sa fin, les queis sont tous en chis present libre ³. »

37° « Item, de Rogier de Salerne. » ROGER DE WENDOVER? († 1237). *Chronicon sive flores historiaram* ⁴.

38° « Item, de Methodiens d'Avergne. » Probablement St-Methodius, évêque d'Olympe et de Patara en Lycie, puis de Tyr († 250), auteur du *Banquet des Vierges* et d'autres ouvrages de théologie et de morale. Mais pourquoi Jean d'Outremeuse lui donne-t-il le surnom d'*Avergne*?

39° « Item, de Sigillitaire, moyne de Gembloux. » SIGEBERT DE GEMBLoux († 1112). *Chronographia*, 581-1112.

40° « Item, de Turpin, archevesque de Rains. » TURPIN († vers 800), auquel on a attribué la *Historia de vita Caroli magni et Rolandi ejus nepotis*.

41° « Item, frère Guillaume de Nangis, moyne de Saint-Denys en Franche. » GUILLAUME DE NANGIS († 1301). Cet auteur a laissé un *Chronicon ab orbe condito usque ad annum 1300* et d'autres écrits historiques. Mais

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 18.

² *Ibidem*, t. V, p. 378.

³ *Ibidem*, t. II, p. 329.

⁴ M. Vasse cite quatre autres Roger, qui ne peuvent convenir ici.

il s'agit surtout ici des *Grandes chroniques de France* ou *Chroniques de St-Denis*, souvent citées dans le *Myreur*¹, et compilées au moyen des travaux d'Aimoin, d'Einhard et de Turpin. Notre auteur considère cette source comme fort exacte².

42° « Les croniques Pire de la Foy, c'ons dit Yronice. » M. Vasse suppose qu'il s'agit de St IRÉNÉE, évêque de Lyon († vers 202), dont on ne possède plus qu'un traité contre les hérésies.

43° « Item, de Fortin et Henris, frères des Precheurs. » Je ne sais qui peut être ce Fortin, de l'ordre des frères Prêcheurs. Quant à Henri, c'est peut-être HENRICUS DE HERVORDIA († 1370), auteur d'un *Liber de rebus memorabilioribus sive chronicon ab orbo condito usque ad annum 1355*.

44° « Item, de Pompeius l'Espangnois. » Sans doute TROGUE-POMPÉE (1^{er} siècle de J.-C.), auteur d'une *Histoire universelle* ou *Histoires philippiques*.

45° « Les croniques Affi, le grant poète. » Personnage inconnu.

Nous trouvons enfin, au bout de cette longue énumération, les chroniques liégeoises :

46° « Les croniques Harigeriens, abbeis de Lobes, qui, de temps Saint-Nogier, evesque de Liege, regnoit; qui escript les croniques de Tongre de Saint-Materne, où Plinius les lasat, jusques à temps saint Remacle, evesque de Tongre³. » HARIGER (vers 1007). *Gesta pontificum Tungrensium et Leodiensium a beato Materno usque ad beatum Remaclum*, 90-653. Dans les lignes qu'il consacre à Notger, Jean d'Outremeuse dit que ce prélat « s'avisat que li abbeis de Lobbe Harigiers, qu'il y avoit mis, liesoit voluntiers chronicques et anchienes histoirs; se luy envoyat pluseurs beaux chronicques de pluseurs historiographiens; et chis abbeis les copulat ensembles et mist chu qu'estoit obscure à clarteit, de Saint-Materne,

¹ Cfr *Ly Myreur*, t. V, pp. 228, 561, 434.

² *Ibidem*, t. IV, p. 254.

³ Cfr *Ibidem*, t. IV, p. 536.

le première evesque de Tongre, jusques à saint Remacle, et non plus avant ¹.

47° « Les croniques Anseals, docteur en theologie et scolaste de Liege, qui escript de saint Remacle jusques à Wazo, evesque de Liege. » ANSELME (vers 1050). *Gesta pontificum Trajectensium et Leodiensium*, 661-1048. Jean d'Outremeuse a fait un fréquent usage de cette chronique et souvent, dans les notes qui accompagnent le texte du *Myreur*, M. Borgnet et moi nous avons signalé les emprunts qu'il lui a faits.

48° « Les croniques de Giles, moynes de Orvals, del evesque Wazo jusques à Henri de Geldre, evesque de Liege. » GILLES D'ORVAL (1251), qui, après avoir fait de nombreuses ajoutés aux chroniques de Harigère et d'Anselme, compléta leur œuvre en écrivant les *Gesta Leodiensium pontificum a Theoduno usque ad Henricum III*, 1048-1246. Dans un autre endroit de son *Myreur* ², Jean d'Outremeuse s'exprime ainsi : « Les croniques de l'abbie d'Orvaux, que fist Giele, leur moine, de Wazo jusques à Obert ³, à cuy temps il regnat chis Giel; et fait en ses croniques mencion del vendage de castial de Builhon en teil manere. » Puis il cite un texte latin qui n'existe pas dans la chronique de Gilles d'Orval, mais qu'on trouve dans celle de Mathias de Lewis ⁴.

49° « Les croniques sires Johan, preistre et vestis del englieze de Warnans ⁵. » JEAN DE WARBANT OU JOHANNES PRESBYTER (vers 1550), qui, après avoir recueilli toutes les fables sur les origines tongroises, et interpolé Harigère, Anselme et Gilles d'Orval, écrivit lui-même une chronique depuis

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 163.

² *Ibidem*, t. IV, p. 357.

³ C'est une double erreur. Il faut lire : depuis Théoduin jusqu'à Henri de Gueldre.

⁴ *Ly Myreur*, t. IV, p. 536. Voyez comment s'explique, sur cette particularité, feu le Dr John Heller qui a édité la chronique de Gilles d'Orval dans les *Monumenta Germaniae historica*; SS., t. XXV, p. 11, note 4.

⁵ *Ly Myreur*, t. V, p. 372. Cfr *ibidem*, p. 160, etc.

Henri de Gueldre jusque vers 1547 ¹. Cette importante relation n'est malheureusement pas parvenue jusqu'à nous. Jean d'Outremeuse la cite en plus d'un endroit. C'est sur elle, ainsi que sur celle de Hocsem, qui suit, qu'il a fondé en grande partie sa compilation pour la seconde moitié du XIII^e siècle et la première du XIV^e.

50° « Les croniques maistre Johan de Hokesemme, canoyne et scolaiste de Liege, de temps Henri de Geldre ² jusques à temps Engebert del Marche. » JEAN DE HOCSEM († 1548). *Historia et res gestæ pontificum Leodiensium, 1246-1548*. Jean d'Outremeuse a souvent mis cette excellente chronique à contribution.

Tels sont, d'après sa propre déclaration, les principaux auteurs que Jean d'Outremeuse a consultés ³. Mais il se hâte d'ajouter qu'il a aussi mis à profit les vies des saints et les documents qui lui fournissaient des détails non consignés ailleurs : « Item, avons pris les vies d'alcuns sains et le decreis, que tout avons chy mis où li mateire le requirt ⁴. » Les traces de ces lectures se rencontrent fréquemment dans les commencements de son *Myreur*; mais il ne cite lui-même que deux sources de cette espèce :

51° La vie ou légende de St-Servais : « qui lirait le legent sains Servais, ilh en porait plus avant trouveir que nos n'en aions dit ⁵, » et

¹ Jean d'Outremeuse n'a donc pas, comme le dit le doyen DEVAUX, t. IV, p. 193, continué l'œuvre de Jean de Warnapt. Cfr X. DE THEUX, *Nouveaux mélanges hist. et litt. du B^{ou} de Villenfagne*, Liège, 1878, pp. 141, 144, 150. VILLENFAGNE, p. 141, a mal rendu la pensée du doyen Devaux. Cfr aussi S. BORMANS, *Notice sur les matériaux destinés à former un recueil de chroniques liégeoises*, dans les *Bull. de la comm. roy. d'histoire*, 3^e série, t. IX, pp. 435-458.

² Ailleurs, J. d'Outremeuse avance que Hocsem commence sa narration « al regnacion Albert de Cuhe, l'evesque, où maistre Johains de Hoquesemme le prist et si parfist jusques l'an 1547, qui furent beais et bons. » (*Ly Myreur*, t. IV, p. 357.) Cfr t. V, p. 160.

³ Au commencement de son deuxième et de son troisième livre, il rappelle qu'il en a extrait la matière « de tous les chroniques des anciens maistres, docteurs et poetes devantrinement nommeis. » (*Ly Myreur*, tt. III et V, p. 1.)

⁴ *Ly Myreur*, t. I, p. 4.

⁵ *Ibidem*, t. II, p. 99.

52° La vie de l'évêque Éracle, conservée, au temps de Jean d'Outremeuse, dans les archives de la collégiale St-Martin, à Liège ¹.

La liste que Jean d'Outremeuse nous fournit n'est donc pas complète. En effet, dans le cours de sa compilation, il fait allusion à d'autres sources, savoir :

53° « Pires Damain ² » PIERRE DAMIEN, cardinal et évêque d'Ostie († 1072). Il écrivit *Actus Mediolanenses ad Hildebrandum cardinalem, de legatione sua quam Nicolai II jussu susceperat*.

54° « Sains Bernars. » St-BERNARD († 1153). Ce sont les *Épîtres* du célèbre écrivain que notre auteur cite ³.

55° « Hugucion. » HUGUCCIO OU UGUTIO PISANUS, évêque de Ferrare (XIII^e siècle), composa un livre de grammaire, dont un exemplaire existait dans la bibliothèque de la collégiale St-Paul, à Liège ⁴.

56° « Les croniques mesire Ayto ⁵. » HAYTHON OU AYTHON DE COURGY (vers 1506). *L'histoire merveilleuse, plaisante et récréative du grand empereur de Tartarie et le Passagium terræ sanctæ*.

57° « Les croniques frere Johain de Plain de Campine, de ordre des Freres-Menours, de Saint-Siege de Romme messages à Tartars ⁶. » JEAN DU PLAN CARPIN (XIII^e siècle). Envoyé par Innocent IV vers les princes mongols pour arrêter leurs conquêtes en Europe; il écrivit, à son retour, le récit de son voyage.

58° « Mesire Johans le Beaux ⁷. » JEAN LE BEL, chanoine de St-Lambert

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 128.

² *Ibidem*, t. IV, p. 226.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 557.

⁴ Voy. S. BORMANS, *La librairie de la collégiale St-Paul, à Liège, au XV^e siècle*, p. 32.

⁵ *Ly Myreur*, t. IV, p. 587. Cfr. t. V, p. 192.

⁶ *Ibidem*, t. IV, p. 586.

⁷ *Ibidem*, t. VI, p. 322. Jean d'Outremeuse raconte là comment Jean le Bel a été amené à écrire l'histoire des guerres entre la France et l'Angleterre.

à Liège († 1370). *Les vraies chroniques*. Jean d'Outremeuse ayant déclaré avoir transcrit cette chronique dans son *Myreur*, M. Polain publia d'après celui-ci un texte supposé de Jean le Bel. Mais un manuscrit authentique de ce chroniqueur fut découvert dans la suite et on reconnut que notre auteur avait considérablement écourté le récit original. Une particularité assez remarquable est que Jean d'Outremeuse déclare avoir eu entre les mains une autre relation de la guerre qui éclata entre Édouard III, roi d'Angleterre, et Philippe de Valois, roi de France, relation entièrement différente de celle de Jean le Bel : « Et deveis savoir que je, li dit maistre Johans d'Oultremouse, eut et veit dois croniques parlant cascon de chest mateire, l'un contraire à l'autre; et vos en aperchureis en queis ch'est, car ill les metit tous ensemble ¹. »

A côté de ces compositions étrangères à notre histoire, Jean d'Outremeuse mentionne encore, à l'occasion, un certain nombre de chroniques liégeoises qu'il n'a pas fait figurer dans sa liste. C'est d'abord

59° « Li croniques saint Lambert, » citée à plusieurs reprises sans nom d'auteur ². En parlant du comté de Brugeron, il dit : « Et partant que cascon ne seit mie bien queil paiis chu est, je le vos deviseray ensi que li croniques del englise de Liege le devise ³. » Nous devons reconnaître dans ces mentions l'œuvre collective des écolâtres de Liège, tenus en vertu de leurs fonctions d'écrire l'histoire de leur église ⁴. Elle commençait « al temps l'emperere Trajain, qui fut emperer de Romme quant Plinius, li grant philosophes commenchat ses croniques ⁵. » Mais en l'an 1185, elle périt dans

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 314. Voir la note 1 de la p. 515, les notes 3 et 6 de la p. 522, la note 5 de la p. 525, etc.

² *Ly Myreur*, t. IV, pp. 128, 252, 297, 547.

³ *Ibidem*, p. 188.

⁴ Voir ci-dessus p. xcvi.

⁵ *Ly Myreur*, t. IV, p. 556. Cfr ci-dessus pp. xlv et xlvi. JACQUES DE HEMRICOURT, contemporain de d'Outremeuse, déclare avoir consulté ces mêmes chroniques : « Et moy suis en aucuns cas redrechiés aux coronikes delle grande englise de Liege. » (*Miroir des nobles de la Hesbaye*, 1673, p. 2.)

l'incendie qui réduisit en cendres la cathédrale de St-Lambert avec toutes ses richesses, et fut remplacée par les nouvelles compilations de Radus de Lewis et d'Enguerrand de Bar.

60° « Les croniques de Saint-Jaqueme, de Liege ¹. » LAMBERTUS PARVUS, moine de St-Jacques († 1194), a écrit des *Annales* de 988 à 1194, continuées avec reprise de 1066 à 1250, par RENIER, moine du même monastère († 1250). C'est de cette chronique que Jean d'Outremeuse tira la fameuse lettre écrite par le doyen Wazon au prévôt Jean, « ensi que je l'ay troveit en croniques del englise Saint-Jaqueme. à Liège, car, dit-il, ilh n'est pais en croniques Saint-Lambert; car ilh at en croniques de Saint-Jaqueme et del maison des Predicateurs, en Liege, mult de chouse que Saint-Lambert n'at mie, et qui apparent al oelhe ². »

61° « Les chroniques del maison des Predicateurs, en Liege ³. » Cette chronique, conservée au temps de Jean d'Outremeuse chez les frères Prêcheurs, et probablement rédigée par eux, est aujourd'hui perdue. Mais on peut supposer qu'elle a été utilisée par l'évêque suffragant Grégoire Sylvius, du même ordre, qui a composé une chronique de Liège depuis Jules César jusqu'en 1565 ⁴.

62° « Les croniques St-Lorent ⁵. » Les écrits de RENIER, moine de St-Laurent (vers 1190), sont notamment : *Breviloquium de incendio ecclesie S. Lamberti Leodiensis, a° 1188*; *De Gestis abbatum S^{ti}-Laurentii, ab a° 1027-1158*.

63° « Li croniques Engorans de Bar, l'escolastre del englise de Liege, qui fut I grant poietes. » ENGUERRAND DE BAR, fils du comte Bertrand de

¹ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 128, 297.

² *Ibidem*, t. IV, p. 252.

³ *Ibidem*, t. IV, pp. 128, 252.

⁴ Voir le *Catalogue des collections léguées à la ville de Liège par Ulysse Capitaine*, t. III, p. 20.

⁵ *Ly Myreur*, t. IV, p. 128, note 10. Ce texte ne se trouve que dans le ms Berlaimont. Je ne sais pourquoi J. de Stavelot, moine de St Laurent, l'a omis dans sa copie.

Bar, nommé écolâtre de St-Lambert vers l'an 1187, était petit-fils du comte Renaud de Bar qui livra traîtreusement le château de Bouillon en 1134. Tous les livres de la cathédrale ayant péri dans l'incendie de 1185, il fut invité, vers l'an 1197, après la reconstruction de l'église, à suppléer aux chroniques qui avaient disparu. Il se mit aussitôt en quête d'anciens manuscrits, mais n'en trouva qu'un très petit nombre. Il se borna donc à compiler, mais en les altérant, Harigère, Anselme et les chroniques d'Orval. « qui contenoient noble matere et belle, et y mist chu qui li plaisit et laisat aussi chu qui li plaisit; si fist un libre compendieusement compris, et laidement conrompt la veriteit. » Cette relation s'étendait de St-Materne à l'évêque Obert. Puis il continua son œuvre jusqu'à Albert de Cuyck, en se basant sur des témoignages oraux. Il obtint notamment des renseignements d'un vieillard nommé Jean de Gaza, qui lui raconta comme témoin oculaire la façon deloyale dont son aïeul avait livré le château de Bouillon. Pour ne pas perpétuer le souvenir de ce fait infamant, il attendit la mort de Jean de Gaza et fit de la surprise et de la conquête de Bouillon un récit absolument contraire à la vérité : « Adont at Engorans commenchieit à ordineir ses croniques, et par especial al achat de Bouillon metit moult d'erreurs et de fables. Finalment, ilh fausat tous les croniques en tos lis, de commencement jusqu'à la fin. » Après quoi, il fit faire de son livre une belle copie, à la grande satisfaction du chapitre de St-Lambert¹. Cette chronique d'Enguerrand de Bar fut achevée en l'an 1205, et enchainée dans la librairie de la cathédrale². Mais lorsqu'en 1215 le faussaire sentit sa fin approcher, il fut pris de remords et avoua sa fraude en déclarant « que les croniques de Liege estoient tous corrupus et qu'il y avoit pou de veriteit. » Le chapitre de St-Lambert, irrité, ordonna « que les croniques del englieze

¹ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 555-557. Comment admettre que le souvenir des faits qui se rattachaient à la prise du château de Bouillon était complètement effacé un demi-siècle après l'évènement?

² On ne peut admettre l'opinion du baron DE REIFFENBERG, qui, dans son *Philippe Mouskès*, t. I, p. cxxxv, suppose que la chronique d'Enguerrand de Bar était écrite en roman.

de Liege, qui riens ne valaient, fussent mis en l'esponse lieu dedans le tressorier. Et là furent-ilh jusques après le mort maistre Jehans de Hoquesemme¹. »

64° La chronique de RADUS DE LEWIS (Léau?), doyen de Ste-Croix, à Liège, en 1215. Laissons encore parler Jean d'Outremeuse : « A cel temps que Engorans de Bars morut (1215) avoit l doyen à Sainte-Croix en Liege qui avoit nom messire Radus de Lewes, qui despandit grandement à faire chroniques, car à Trieve, à Maienche, à Collongne, à Messe et à Ays prist les hystoires de nostre paiis, commenchant à roys de Tongre, et revenant jusques à St-Materne qui convertit Tongre al loy Jhesu-Crist. Et de St-Materne jusques à Hue de Pirepont les fist ly doyen de Ste-Croix, qui estoit l gran docteur en theologie et l grans poete, et si en fist et ordinat dois livres, lesqueis ilh donnat à Ste-Croix. Mains ilh oit l canoyne et arche-dyaque d'Ardenne à St-Lambert, qui avoit nom Guys Eudon; chis les fist escrire et coupier à ses despenses, et les mist à St-Lambers. Mains ilh avient que, puisedit, oit des canoynes à St-Lambert qui estoient Brabechons, qui coparent les folhus à tous les costeis des croniques où ons parloit des mechiefs des Brabechons et de leurs desconfitures et grans occhision, tant qu'en la fin le livre fut destruis et mis à perdition, et tant que ons ne soit qu'ilh devient; et cheaux de Ste-Croix furent après embleis. Mains li evesque Hue de Pirepont l'avoit fait coupier... et en prist la copie de mot à mot². »

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 160. En cet endroit, Jean d'Outremeuse qualifie Enguerrand de Bar de *neveu* du comte Renaud, et il ajoute : « Che fut chis Engorans qui fausat tous les croniques de l'egliese de Liege, car ilh fut commis, si que escolaistaire, quant li englieze de Liege fut arse à tous les livres, que ilh refesist l croniques vraie et autentiques; et ilh prist et oit bonne et vraie information, et encordont ilh les fist tous, de commencement jusques à la fin là il fairat (var. *fnat*), et là mesire Johans de Warnant commenchat les siens ». Jean de Warnant ayant commencé sa relation à Henri de Gueldre (1247), Jean d'Outremeuse se trompe en disant qu'Enguerrand de Bar, mort en 1215, poussa la sienne jusque là. Cfr DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 151, note.

² *Ly Myreur*, t. V, p. 161. Voy. DE REIFFENBERG, *ibidem*, p. CXXXVI, et cfr ci-dessus p. XLVI.

65° Arrivé dans sa chronique à l'année 1154, Jean d'Outremeuse arrête son récit pour donner la généalogie de messire Vairon, seigneur de Dammartin et de Warfusée, dont les descendants peuplèrent la Hesbaye de cette noblesse si célèbre dans nos annales¹. A première vue, tout cela semble tiré du *Miroir des nobles de la Hesbaye* de Jacques de Hemricourt, contemporain de notre chroniqueur. L'œuvre de ce dernier est beaucoup plus développée, sans doute; mais quant au fond, c'est à peu près la même chose. Et cependant, comment admettre que d'Outremeuse n'aurait pas cité cette source importante, d'autant plus qu'à la fin de son tableau généalogique, il mentionne plusieurs auteurs dont les écrits ont servi de base à son travail? Ce fut d'abord RENKIN DE VELROUX, chevalier, qui écrivit entre les années 1154 et 1186; puis son fils Frédéric, qui continua jusqu'en 1228; ensuite RENIER DE FOOZ, chanoine de Liège, qui alla jusqu'en 1264; après lui ENGUERAND DE GENEFFE, également chanoine de St-Lambert, qui poussa le récit jusqu'en 1309; et enfin OUST DE HANEFFE, qui le reprit à cette date pour le mener jusqu'en 1339. Il est probable que le *Miroir des nobles de la Hesbaye* ne fut, comme le hors-d'œuvre de d'Outremeuse, qu'une compilation d'écrits antérieurs — Hemricourt n'aurait pu, en effet, par la seule tradition recueillir tant de renseignements précis — et que notre chroniqueur n'eut pas connaissance du grand travail de son contemporain. Le passage où il s'explique sur ce sujet mérite encore d'être rapporté en entier : « Or aveis cheaux qui sont issus des linages de Dommartin et de Warfeseé tant seulement, non mie des autres linages de Hesbain, car ilh at mult de lignages en Hesbain sens cheaux, et par le pays del evesqueit de Liege. Si fut commenchié à escrire l'an XI^e et LIII li commencement deseurdit jusque al an XI^eLXXXVI, par mesire Renkin de Berlouz (var. *Velroux*), chevalier, et le laisat en l'englise de Liege, où ilh avoit l filh canoine, qui fut nommeis Frederis, qui escripst avant chu qu'il visquat, jusques al

¹ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 408-436.

an XII^e et XXVIII. Après recommenchat à escrire Reniers de Foux, canoine de Liege, tout en avant le temps de sa vie jusques al an XII^e et LXIII; puis le rescripst (var. *reprist*) Engorans de Geneffe, canoine de Liege, et escript jusques à l'an XIII^e et IX; et puis escript mesire Oust de Haneffe, fis à signour de Haneffe, jusques al an XIII^e et XXXIX, et là morut-ilh; si ne fut nus qui escriptsist, car li premiere escripture astoit concellée, [tant] que ilh fut restituée por les foymens deldit sire Oust de Haneffe; et puis fut mis en I libre, lequeil libre Lambert dis *li avoigle* copoit (var. *copat*) fors I partie moult obscure et mie veritable ¹. »

Il reste à noter les ouvrages historiques que Jean d'Outremeuse a utilisés, mais dont il n'a pas jugé à propos de nous faire connaître les titres ou les auteurs. Ce relevé, on le comprend, ne saurait être complet; il ne peut s'agir ici que d'indiquer les extraits facilement reconnaissables soit par certaines particularités qui les distinguent, soit par leur étendue, et dont l'attribution doit être considérée comme à peu près certaine.

66° La description de la ville de Trèves qui se trouve dans le premier livre du *Myreur* ² paraît tirée des *Gesta Trevirorum ab orbe condito usque ad annum 1132, dein usque ad annum 1259*, etc.

67° La description géographique de l'univers, qu'on rencontre dans le même livre ³, est faite d'après le *Grand trésor* de BRUNETTO LATINI († 1294).

68° Les détails sur la vie de Jésus-Christ qui ne viennent pas de Flave-Josèphe, sont empruntés à la *Scolastica historia super Novum Testamentum*, de PIERRE COMESTOR († 1198) ⁴, et de la *Legenda aurea* ou *Liber passionalis* de JACQUES DE VORAGINE († 1298) ⁵.

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 436.

² *Ibidem*, t. I, pp. 16 et 17. Un texte français inédit, de la main de Jean de Stavelot, se trouve dans le ms n° 40547 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

³ *Ly Myreur*, t. I, pp. 283 à 306.

⁴ *Ibidem*, t. I, pp. 358, 400, *passim*.

⁵ *Ibidem*, pp. 457, 458.

69° Tout ce qui concerne l'histoire d'Angleterre, jusqu'au milieu du XII^e siècle ¹, est tiré de la *Historia Britannicæ* ou *Britannicæ utriusque regum et principum origo et gesta insignia*, de GEOFFROY DE MONMOUTH († 1154).

70° Le *Livre de Baudouyn, conte de Flandre*, publié par MM. Serrure et Voisin, a fourni les récits relatifs au faux Beaudouin et au règne tout entier de Ferrant de Portugal ². Jean d'Outremeuse suit son modèle pas à pas, avec quelques coupures.

71° Les règnes des rois de France, depuis Louis VI jusqu'à Louis IX, paraissent en bonne partie, ainsi que la légende de Guillaume Blondeau ³, extraits de *La chronique de Rains* (XIII^e siècle), publiée en 1837 par Louis Paris.

72° Le *Triumphus S^{ti} Lamberti in Bullonio* se trouve traduit pour ainsi dire littéralement dans le *Myreur* ⁴.

73° Enfin Jean d'Outremeuse doit avoir connu la chronique de MATHIAS DE LEWIS, dont il reproduit textuellement un passage tout en l'attribuant à Gilles d'Orval ⁵.

On ne peut douter que Jean d'Outremeuse n'ait encore exploité un grand nombre d'autres chroniques, aujourd'hui imprimées, mais si bien dénaturées dans sa traduction qu'il n'y a plus moyen de les reconnaître. Eh bien, quelque élevé qu'en ait été le nombre, à son gré il n'en avait pas encore assez. Lorsqu'il arrive à entretenir ses lecteurs des histoires d'Espagne et d'Angleterre, il s'excuse de ne pouvoir en dire plus long, faute de sources. Chose plus étonnante, il exprime le même regret pour certaines périodes des annales de la Flandre et du Brabant. En l'an 896, dit-il, trois fils

¹ *Ly Myreur*, t. II, pp. 199 et suiv.

² *Ibidem*, t. V, pp. 47, 62, 66, 186.

³ *Ibidem*, t. IV, *passim*. Voir les notes.

⁴ *Ibidem*, t. IV, pp. 363-390.

⁵ *Ibidem*, t. IV, p. 337. Cfr ci-dessus p. cvii.

d'Anseis firent une quantité de prouesses et de conquêtes, « si qu'ilh contient en croniques d'Espangne, que nous ne posismes onques avoir, fors aval et amont; et ausi de Brabant, de Flandre à tout ses apendiches, et de Ingleterre et mult d'autres ¹. » « Nos ne parlerons mie, dit-il ailleurs, des contes de Flandre ne de Lovay plainnement, car nos n'en avons mie la matere; mains chu que nos en avons, vos demonstrerons tout fois que nos y venrons ². »

Celui qui a eu la patience de me suivre dans cette longue énumération doit se dire que Jean d'Outremeuse était parvenu à se former une bibliothèque telle que peu de princes en possédaient à cette époque. Tous les livres qui la composaient n'ont pas un égal mérite; mais ceux mêmes qui aujourd'hui n'en ont aucun pour nous avaient acquis une grande autorité en histoire, et on peut assurément tenir pour un écrivain consciencieux et disposé à prendre son rôle au sérieux celui qui s'entourait de documents dont il était, de son temps, à peu près impossible de constater l'inexactitude.

En voilà assez sur le chapitre des sources. Ajoutons, toutefois, à l'éloge de notre chroniqueur, qu'il ne se contentait pas de réunir des récits historiques, mais qu'il rassemblait aussi, autant que possible, les chartes des évêques, les diplômes des empereurs, les paix et toute autre espèce de documents officiels; il en comprenait l'importance et souvent il les insère *in extenso* dans son texte; cette circonstance rehausse la valeur de celui-ci, non seulement à cause de l'intérêt même de ces pièces, mais par le degré de confiance que leur présence inspire pour l'œuvre du chroniqueur ³.

En résumé, on reconnaîtra que Jean d'Outremeuse était parfaitement

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 66.

² *Ibidem*, t. II, p. 505.

³ C'est sans doute l'exemple de Hocsem — que Jean d'Outremeuse a beaucoup utilisé — qui a décidé notre auteur à insérer des documents dans son récit. En effet, Hocsem, homme d'un mérite hors ligne, est le premier qui ait adopté cette manière de procéder. (Voyez CHAPEVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 274.)

ouillé pour le travail qu'il avait en vue; et si on se reporte au temps où il vivait, si on se rend compte des difficultés qu'il a dû surmonter pour assembler une masse aussi considérable de matériaux, on ne pourra nier qu'il a eu quelque mérite à mener son œuvre à bonne fin. Ce que nous avons dit de sa liaison avec les Lombards et de la copie authentique qu'il a voulu posséder de la chronique de Hugues de Pierrepont¹, atteste suffisamment qu'il ne négligeait rien pour obtenir une connaissance exacte des faits.

Ce zèle et ce soin constatés, demandons-nous, ainsi que nous l'avons fait pour la *Geste*, comment il comprenait sa tâche et de quelle façon il s'y prit pour l'accomplir.

Mettre à la portée du public curieux, mais illettré, les chroniques latines du monde entier, tel est son but. Il lui suffira pour cela de traduire fidèlement ses modèles, et c'est la marche qu'il se propose de suivre : « Si commencherons en disant la mateire avant, se Dieu plaist, veritablement si com je troveray, en translatant mes croniques de latin en romans franchois feablement². » Presque d'un bout à l'autre de son immense travail, il ne fait que cela : traduire³. Dans ses deux premiers livres il se donne même la peine, lorsqu'il reproduit une charte ou tout autre document, de faire suivre le texte latin d'une version romane. Parlant d'un capitulaire de Charlemagne, « vos en oreis, dit-il, les copies en latien et en franchois, car nos les avons copiés et translateis por mies entendre à cheaux qui n'entendent mie latin⁴. » La première fois qu'il manque à cette règle, c'est, par une sorte de scrupule, pour la lettre du doyen de

¹ Voyez ci-dessus, pp. xxviii et xcviij.

² *Ly Myreur*, t. VI, p. 306. « En roman liégeois », dit-il ailleurs (*ibidem*, t. V, p. 371). Il déclare la même chose en plusieurs endroits. Notons cependant qu'il a aussi utilisé des sources écrites en français notamment les chroniques de St-Denis et l'œuvre de Jean le Bel.

³ Nous ne parlons, naturellement, que de la partie publiée du *Myreur*. Le quatrième livre, où il racontait les événements contemporains, doit être jugé autrement.

⁴ *Ly Myreur*, t. II, p. 332.

St-Lambert, Wazon, au prévôt Jean, laquelle, comme on sait, contient de graves accusations sur la conduite privée de ce dernier. Il en donne le texte latin, et ajoute : « Et ne l'ay mie translatee en romains. partant que je n'ay cure que lais (les laïcs) l'entendent ¹. »

Mais plus tard, avançant dans son travail et trouvant peut-être qu'il s'allongeait au delà de ses prévisions, il renonce à cette besogne fastidieuse et se contente le plus souvent de donner le texte des documents, tels qu'il les trouve : « Vos aveis oït les privileges le roy Philippe en latin. qu'ilh at donneit aux borgois de Liege; et qui ne sait entendre latin, se le fache lire à l clercs qui l'entende et li die en franchois : car che n'est mie nostre intention de escrire en latin et en franchois, car j'ay trop d'aultres mateires por acomplir mes croniques ². » Quelquefois, cependant, il daigne les résumer en quelques lignes. C'est ce qu'il fait notamment pour les diplômes du roi Albert en faveur des Hutois : « La tenure est là. dit-il, de mot à mot en latin, mains je vos en diray la substanche en romans liegois ³. »

Jean d'Outremeuse avait promis d'être un interprète fidèle. Sa crainte de ne pas rendre exactement la pensée de ses prédécesseurs est telle que sa traduction les suit pas à pas, respectueuse, presque servile. Beaucoup de textes latins sur lesquels il a travaillé existent encore, et l'on peut constater que sa version devient souvent obscure, voire inintelligible à force d'être littérale. Il serait facile d'accumuler les exemples. En voici deux pris au hasard.

Dans un endroit de sa chronique, Hocsem s'exprime ainsi : « Hic respondit papa : Certe verum fuit. Et hoc ideo recito ut sit credibile quod reges Franciæ ad imperium anhelarint ⁴. » Jean d'Outremeuse traduit :

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 252.

² *Ibidem*, t. V, p. 256. Je soupçonne que, dans le cas présent, il avait trouvé le texte assez difficile à traduire.

³ *Ly Myreur*, t. V, p. 371.

⁴ CHAPEVILLE, *Gesta pontificum Leodensium*, t. I, p. 287.

« Et li pape respondi à chu : Vraiment, ilh est veriteit; et partant rechitons chu qu'ilh soit mies creüs que li roy de Franche, qui a l'empire at tendut ¹. » Dans Anselme ² se trouve cette phrase : « Venitur ad veteris historiæ codicem, proponit ille sententiam... » Traduction : « Ilh sont venus al vielh histoire codiche, [ilh] proposat le sentenche ³. »

On a vu plus haut ⁴ que ce procédé présente encore d'autres inconvénients; c'est parce qu'il avait traduit à la lettre *nostra ecclesia*, *archidiaconus noster*, etc., qu'on lui a faussement attribué la qualification de chanoine de St-Lambert ⁵. Il conserve cette fâcheuse habitude même en transcrivant des textes romans. Ne dirait-on pas qu'il a fait la campagne d'Angleterre lorsque, à la suite de Jean le Bel, il parle de *nos gens*, *nos chevaux*, *nos hosteis* ⁶? Si l'on n'était averti, on tomberait dans de graves erreurs.

En vérité, c'est trop de scrupule, ou plutôt, c'est trop de hâte. On dirait que l'auteur, à la vue du champ immense qu'il doit défricher, ne se préoccupe pas tant de bien faire que de faire vite. Comment expliquer autrement que par la trop grande rapidité du travail, ces mots latins qui du texte qu'il a sous les yeux passent dans sa version : « Et aussi *rursus Nestorius* avec ses erreurs fut condempneis ⁷... Adont le clamont tos homecide et nient pape, *sed sanguineus* ⁸... Ilh oit iii fis : *Philippum*, Hue

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 258.

² CHAPEVILLE, ouvrage cité, t. II, p. 382.

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 298.

⁴ Page x ci-dessus.

⁵ La même particularité se remarque chez d'autres chroniqueurs du moyen âge qui se contentaient de copier leurs sources, notamment chez Gilles d'Orval. (Voy. PERTZ, *Monumenta Germaniæ historica*, t. XXV, p. v, note 3.)

⁶ *Ly Myreur*, t. V, p. 337. « En teile paour et en teile angosse *nos* falit là demoreir par l'espaue de iii semaines, par quoi *nos n'estiens* onques eslongiés *nos hosteis*. » (*Ibidem*, p. 338.)

⁷ *Ly Myreur*, t. II, p. 161.

⁸ *Ibidem*, t. IV, p. 280.

1527. L'évêque Adolphe écrit à Charles, roi de France, pour le prier de demander au pape la condamnation des Liégeois révoltés contre lui.
Tome VI, pages 400-401.
- 1527, 31 juillet. *Datum Avinione, secundo kalendas augusti, pontificatus nostri anno XI^o.*
Bulle d'excommunication et d'interdit lancée par le pape Jean XXII contre les Liégeois.
Tome VI, pages 401-404.
- 1528, 27 mai. *Sexta feria post Pentecostes.*
L'évêque Adolphe annonce au pape qu'il a remporté la victoire sur les Liégeois révoltés.
Tome VI, page 455.
- 1528, 27 mai. *Sexta feria post Pentecostes.*
L'évêque Adolphe fait savoir au roi de France qu'il a remporté la victoire sur ses sujets révoltés.
Tome VI, page 455.
1528. Le chapitre de Saint-Lambert, réfugié à Huy, expose au cardinal Bertrand la conduite scandaleuse des Liégeois et les excès auxquels ils se livrent pendant que les arbitres travaillent à un compromis à Wihogne.
Tome VI, pages 419-421.
1528. Le chapitre de Saint-Lambert écrit au pape que les Liégeois accusent fausement l'évêque Adolphe d'avoir fait arrêter leurs ambassadeurs allant porter à Rome des plaintes contre leur prince.
Tome VI, pages 421-422.
- 1528, 4 octobre. *Donneit et fait l'an et le mardi deseurdit (l'an de grasce milhe trois cent et XXVIII, le prochain mardi après saint Remy) à Wihogne.*
La paix de Wihogne. Dispositions prises par des arbitres entre l'évêque Adolphe, la cité et les bonnes villes du pays, au sujet de l'administration de la justice criminelle. (Le commencement de l'acte manque.)
Tome VI, pages 447-452.
- 1528, 4 décembre. *Donneit à Huy, en nostre capitle, l'an de grasce M. III^e et XXVIII, al sainte Barbe.*
Le chapitre de Saint-Lambert, réfugié à Huy, scelle la paix de Wihogne.
Tome VI, page 452.
- 1529, 16-22 septembre. *Anno Domini M^o CCC^o XXIX^o, in crastino beati Lamberti... usque ad feriam sextam sequentem.*
Le chapitre de Saint-Lambert publie des statuts pour le règlement de ses affaires intérieures.
Tome VI, pages 626-627.
- 1530, 1^{er} juin. *Che fut fait, sentenchiet et pronunchiet à Floines l'ain de grasce M. CCC et XXX, le premier jour de mois de junet que ons dist resalhe mois, assavoir le venredis après le Pentecostes.*

chevaliers, les conseils et communautés de la cité et des bonnes villes du pays prescrivent le maintien des franchises et des anciens usages.

Tome VI, pages 227-251.

1317, 16 mai. *Donneit l'ain de grasce M. CCC et XVIII (lisez XVII?), le lundi devant le Pentecost.*

Lettre des vénaux ou du commun profit, par laquelle l'évêque de Liège Adolphe, le chapitre de Saint-Lambert, le conseil de la cité et les bourgeois de Liège fixent le prix des denrées et en règlent la vente.

Tome VI, pages 233-248.

1324, 10 août. *Donneit l'an de grasce xiii^e et xiiii^e, x^e jour d'aoust.*

Le chapitre de Saint-Lambert à Liège, en exécution de la paix de Fexhe, ordonne de suspendre le cours de la justice dans tout le pays jusqu'à ce que le préjudice causé hors la loi à Thiry d'Orjo par le mambour de l'évêché ait été réparé.

Tome VI, p. 277.

1324, 4 novembre. *Chu fut fait l'ain de grasce milh CCC et XXIIII, le dymengne apres le jour de la Tossains.*

La lettre des Vingt, par laquelle l'évêque Adolphe, le chapitre de Saint-Lambert, les chevaliers du pays, les conseils et les communautés de la cité et des bonnes villes du pays modèrent la paix de Fexhe et fixent la procédure à suivre pour son exécution.

Tome VI, pages 277-285.

1325 (n. st.), 14 février. *Datum anno Domini M^o CCC^o XXXIIII (lisez XXIIII), in die Valentini martiris.*

L'évêque Adolphe, voulant punir les Liégeois de leurs excès, jette l'interdit sur la cité.

Tome VI, pages 652-657.

1326, 5 juin. *Donneit l'ain de grasce M. CCC et XXVI, le v^e jour de mois de resalh al entrée.*

Le compromis de Wihogne ou paix des Vingt-quatre, par lequel l'évêque Adolphe, le conseil et toute la communauté de la cité promettent d'observer la sentence prononcée par l'abbé de Saint-Nicaise et d'autres arbitres au sujet des werixhas ou aise-mences de la cité, et de l'institution d'un tribunal dans chacun des six vinaves pour la répression des crimes, etc.

Tome VI, pages 440-447.

1326, 18 octobre. *Datum anno Domini M^o CCC^o XXVI^o, mensis octobris die xviii^a.*

L'évêque Adolphe, réfugié à Huy avec la cour de l'official, rappelle les excès auxquels se sont livrés les bourgeois de la cité qu'il a excommuniée, et mande à son clergé de venir le rejoindre.

Tome VI, pages 298-300.

1313 (n. st.), 14 janvier. *Donneit en l'ain de grasce M. CCC et XX (liscz XII), le samedi apres le octave del Epyphunie.*

Le chapitre de Saint-Lambert, au nom des bourgeois de Liège restés dans la cité, et le comte Arnould de Looz au nom des bourgeois absents de la cité, nomment des arbitres pour conclure une paix à Angleur, avant le dimanche de la fête de la chaire de Saint-Pierre.

Tome VI, pages 175-177.

1313 (n. st.), 7 février. *Donneit l'an de grasce XIII^e et XII, le mardi devant la fieste saint Valentin.*

Le conseil de la cité et les bourgeois de Liège désignent des procureurs pour l'exécution de la paix qui sera faite à Angleur, approuvant d'avance ce qu'ils feront.

Tome VI, p. 179.

1313 (n. st.), 7 février. *Donnée en l'ain de grasce M. CCC et XII, le mardi après la fieste del Chandeleur.*

Les parties susdites prolongent de commun accord de huit jours la date fixée pour la conclusion de la paix à Angleur.

Tome VI, pages 177-178.

1313 (n. st.), 14 février. *Donnez l'ain de grasce M. CCC et XII, le mardi après les octaves del Chandeleur.*

Les parties susdites désignent des procureurs pour l'exécution de la paix qui sera faite à Angleur, approuvant d'avance ce qu'ils feront.

Tome VI, pages 178-179.

1313 (n. st.), 14 février. *L'ain de la nativiteit Nostre-Sangnour M. CCC et XII, le x^e indication, le xiiii^e jour de mois de fevrier.*

Les arbitres nommés par le chapitre de Saint-Lambert et par le comte de Looz pour conclure la paix à Angleur, font connaitre leur nomination, la prorogation du délai fixé et les formalités de la promulgation de ladite paix. Ils y ajoutent certains statuts criminels.

Tome VI, pages 175, 177, 179, 183-185.

1313 (n. st.), 14 février. *Che fut fait et donneit à Saint-Giele en Publemont deleis Liege, en l'ain de grasce M. CCC et XII, le xiiii^e jour de fevrier.*

La paix des nobles, de Saint-Martin ou d'Angleur, par laquelle les arbitres choisis par le chapitre de Saint-Lambert et le comte Arnould de Looz stipulent que les faits venus la nuit du jeudi après la fête de Saint-Pierre, en août, seront réciproquement pardonnés.

Tome VI, pages 179-185.

1316, 18 juin. *Chu fut fait et ordonneit et acordeit l'an de grasce M. CCC et XVI, le vendredi devant la fieste saint Johan-Baptiste.*

La paix de Fexhe, par laquelle l'évêque Adolphe, le chapitre de Saint-Lambert, les

Le pape Grégoire X reproche à Henri de Gueldre, évêque de Liège, sa conduite scandaleuse et l'exhorte à changer de vie.

Tome V, pages 588-595.

1274, 22 novembre. *Datum Perusii, X^o kal. decembris, pontificatus nostri anno tertio.*

Le pape Grégoire X défend d'exiger la dime sur les terres défrichées ou cultivées par les frères de l'hôpital Saint-Christophe, à Liège.

Tome V, pages 402-405.

1287, 7 août. *Che fut fait et ordineit en l'an delle incarnation nostre Saingneur Jesu-Crist mil deus cens quatre vingt et sept, le judy devant le saint Lorent.*

La paix des Cleres, conclue entre le clergé et les bourgeois de Liège au sujet de l'impôt de la fermeté levé sur la bière pour l'entretien des ponts, des chaussées et des murs de la ville.

Tome V, pages 446-462.

1299, 10 juin. *Datum in Oppenheim, iij^o idus junii, indictione duodecima, anno Domini M^o CC^o nonagesimo nono, regni vero nostri anno primo.*

Albert, roi des Romains, statue que les échevins et les bourgeois de Dinant ne seront plus tenus de « prendre recharge » aux échevins de Liège avant de rendre leurs sentences, et que l'on ne pourra appeler de ces dernières qu'à l'évêque.

Tome V, pages 571-572.

1500, 18 septembre. *Datum in Ezzelingen, anno Domini M^o CCC^o, indictione XIII^o, XIII^o kal. octobris, regni vero nostri anno VII^o.*

Albert, roi des Romains, déclare que l'évêque de Liège, Hugues, ayant promis de l'assister dans sa guerre contre Jean, comte de Hainaut, et ses alliés, il s'est engagé à le soutenir contre ce même comte.

Tome V, page 575.

1502, 31 juillet. Sentence prononcée par l'évêque de Liège, Adolphe de Waldeck, contre les bourgeois de Huy qui s'étaient révoltés contre son autorité. Il leur enleva une partie de leurs privilèges. (Sommaire.)

Tome V, pages 581-582.

1511 (n. st.), 12 avril. *Che fut donneit l'uin de grasce milh III^o et X, en mois d'avrilhe le xii^o jour.*

Thibaut, évêque de Liège, et le chapitre de Saint-Lambert, pour l'utilité des habitants de Seraing et de Jemeppe, fixe l'endroit où devra se faire le passage de la Meuse, de même que le nombre des bateaux et des mariniers qui feront ce service.

Tome VI, pages 126-127.

1512, 3 octobre. *Datum et actum, nobis recta ratione utentibus, anno Domini M^o CCC^o XII^o, post festum beati Remigii episcopi.*

Jean, duc de Brabant, repentant des exactions qu'il avait commises précédemment, exempté de toute taille, subvention ou service extraordinaire le clergé régulier et séculier dans ses états.

Tome VI, pages 144-146.

1852 (n. st.), 9 janvier. *Datum anno XII^o LI^o, indictione X^{ma}, feria tertia post Epyphaniam.*
Guillaume, roi des Romains, confirme les règles et les peines fixées dans l'acte précédent pour la vente des denrées à Liège.

Tome V, page 294.

1252, 4 juillet. *Datum anno M^o II^o LII^o, die quarto julii.*

Henri, élu de Liège, donne en aumône à l'hôpital Saint-Christophe, à Liège, le produit du tonlieu sur toutes les grosses marchandises amenées en cette ville par la Meuse, depuis Seraing jusqu'à Bailonpont, afin d'être appliqué à l'achat du bois de chauffage pour les pauvres reçus dans l'hôpital.

Tome V, pages 504-505.

1252, 11 décembre. *Datum Perusii, tertio ydus decembris, pontificatus nostri anno X^o.*

Le pape Innocent IV confirme l'acte du 7 janvier ci-dessus fixant des règles et des peines pour la vente des denrées à Liège.

Tome V, page 511.

1258, 12 juin. *Datum anno ab incarnatione M^o CC^o LVIII, mensis junii die XII^o.*

L'avoué Thierry, le maire Henri, les échevins et tous les bourgeois de Liège, voulant favoriser la maison des lépreux de Cornillon, qui avait reçu depuis peu de grandes libéralités, lui donnent de nouveaux statuts.

Tome V, pages 346-348.

1258, 12 décembre. *Datum Lugduni, secundo ydus decembris, pontificatus nostri anno octavo.*

Le pape Innocent IV, à la demande du maître et des frères de l'hôpital de Saint-Christophe, hors des murs de Liège, place sous la protection du Saint-Siège tous les biens que possède cette communauté.

Tome V, page 293.

1258, 20 décembre. *Actum et datum anno Domini M^o CC^o LVIII^o, sexta feria ante nati-
vitatem Domini.*

Les maîtres et proviseurs, ainsi que les frères et les sœurs de la maison des lépreux de Cornillon, reconnaissent les droits que possède sur elle la ville de Liège, les maîtres, les échevins et autres bourgeois de la cité comme fondateurs et dotateurs de cette institution.

Tome V, pages 348-349.

1260, 11 juillet. *Datum Anagnie, ... V^o ydus julii, indictione secunda, incarnationis domi-
nice anno M^o CC^o LX^o, pontificis vero domini Alexandri pape IIII^o anno VI^o.*

Le pape Alexandre IV accorde des privilèges à l'église Sainte-Élisabeth, des Bons-Enfants, à Liège.

Tome VI, pages 105-107

1273, 28 janvier. *Datum Rome apud Sanctum-Petrum, quinto kalendas februarii, ponti-
ficatus nostri anno primo.*

1241, septembre. *Datum anno Domini M. CC. XLI, mense septembri.*

Robert, évêque de Liège, donne des statuts au maître et aux frères de l'hôpital de Saint-Christophe, à Liège.

Tome V, pages 249-252.

1242 (ou 1245 n. st.), avril. *Che fut donneit l'ain del incarnation nostre Signour Jhesu-Crist milh II^e et XLII. en mois d'avrilh.*

Le maire, les échevins, les maîtres et jurés et toute la commune de Liège font savoir qu'ils ont donné en rendage perpétuel à Lambin de Solier, au prix d'un denier d'or par an, le fossé qui se trouve Outre-Meuse, entre deux eaux, près de l'île Notre-Dame, à condition d'entretenir ledit fossé avec sept pieds d'eau, de construire un mur à chaque bout, et de veiller de ce côté à l'entretien du pont sur la Meuse. Il pourra bâtir depuis l'angle du mur des fortifications jusqu'à la porte, le long du pont, et pas plus avant.

Tome V, page 266.

1244 (n. st.), février. *Actum anno Domini M. CC. XL tertio, mense februarii.*

Le maire Lambert, les échevins, les maîtres de la cité et les autres bourgeois de Liège, attestent que les frères Mineurs ont légalement acquis, tant de l'évêque Robert que d'eux, l'emplacement qu'ils occupent dans la rue Hors-Château.

Tome V, page 268.

1249, juin. *Che fut fait l'ain del incarnation Nostre Saignour milh CC et XLIX, en mois de junne¹.*

Henri, évêque de Liège, déclare qu'étant tenu de protéger de tout son pouvoir la liberté de l'église Saint-Lambert, des autres églises et de la cité de Liège, il ne peut exiger d'eux aucun impôt; il s'engage à n'en exiger jamais.

Tome V, pages 286-287.

1250, novembre. *Datum anno XII^e L^e, mensis novembris...*

L'échevinage, le conseil et les bourgeois de Liège, résistant aux sollicitations des Grands, et en présence des protestations des Petits, déclarent qu'ils ne donneront rien, à titre de subside, à ceux qui se font créer chevaliers.

Tome V, page 291.

1252 (n. st.), 7 janvier. *Datum anno Domini M^o CC^o LI^o, in crastino Epiphanie.*

Lettre dite du commun profit, par laquelle Henri, élu de Liège, le chapitre de Saint-Lambert, le magistrat, les échevins et toute la communauté de la cité, en vue de sauvegarder les intérêts des bourgeois de Liège et des étrangers qui y séjournent, règlent la mesure et le poids du vin, de la bière, du pain et autres denrées, en commencent des peines contre les infracteurs.

Tome V, pages 295-298.

¹ Dans la traduction latine de cette chartre, donnée par Rausin, on lit *mense julio*.

1232 (n. st.), 17 janvier. *Acta sunt hec Leodii, anno ab incarnatione Domini M° CC° XXXI°, sabbato post octavas Epyphanie, mense januario.*

Le prévôt Jean, le doyen Jean, les archidiares et tout le chapitre de la grande église de Liège, et le maire, les échevins et les autres citoyens de cette ville, déterminent la manière dont on lèvera l'assise à Liège.

Tome V, pages 262-263.

1234 (date omise). Le pape Grégoire, en accordant à Henri de Haccourt la dignité d'abbé de Saint-Laurent, lui donne, à lui et à ses successeurs, le droit de porter la mitre, et confirme les privilèges concédés à l'abbaye par son fondateur, l'évêque Reginard. L'empereur Frédéric fait appendre à cette bulle son seceau en or. (Abrégé en français.)

Tome V, pages 245-246.

1237, (12?) décembre. *Et ces choses devant dites sont faites l'an del incarnation Jhesu-Crist mille CC et XXXVII, el mois de decembre.*

Le prévôt Jacques, le doyen Jean, les archidiares et tout le chapitre de la grande église de Liège, et le maire, les échevins, les jurés et toute la communauté de cette ville, déclarent s'être mis d'accord au sujet des degrés existant entre la cathédrale et le marché.

Tome V, pages 261-262.

1239, 16 janvier. *Datum Lateranensi, XVIII kalend. februarii, pontificatus nostri anno XII.*

Le pape Grégoire approuve les immunités que l'abbé de Saint-Laurent avait octroyées au recteur et aux frères de l'hôpital de Saint-Christophe, de Liège, et que lui-même avait approuvées lorsqu'il exerçait à Liège les fonctions de légat, de concert avec le cardinal de Sainte-Croix, de Jérusalem.

Tome V, pages 252-253.

1239, 26 janvier. *Datum Lateranensi, VII kalend. februarii, pontificatus nostri anno XII.*

Le pape Grégoire ratifie l'accord qui a été conclu par l'intermédiaire de B., évêque de Porto, entre le recteur et les frères de l'hôpital Saint-Christophe, de Liège, et l'abbé et les religieux de Saint-Laurent, au sujet du choix du prêtre attaché à l'hôpital.

Tome V, page 255.

1240, 10 mai. *Ches letres furent donneez en l'ain del incarnation Nostre Sangnour M. CC, et XL, le x^e jour de moy de may¹.*

Le maire, les maîtres, les échevins, les jurés et tous les citoyens de Liège attestent que leur évêque ne peut réclamer de service de sa ville épiscopale s'il n'a reçu ses régaux de l'empereur, au delà des Alpes et du Mein.

Tome V, pages 263-264.

¹ M. WAGNER, t. IV, p. 348, donne à cette charte la date de 1241.

soins aux pauvres et aux étrangers dans l'hôpital de Saint-Christophe, l'emplacement de leur maison et leurs biens, et, en fixant les règles qu'ils auront à suivre, leur accordent certaines franchises.

Tome IV, pages 562-563.

- 1201, 11 mai. *Datum Coloniae, anno pontificatus domini Innocentii III pape quinto, indictione quarta, incarnationis M. CC. primo, quinto idus maii.*

Hugues, évêque d'Ostie et de Velletri, et Léon, cardinal du titre de Sainte-Croix à Jérusalem, légats du Saint-Siège, confirment aux frères de l'hôpital de Saint-Christophe, près du pont d'Avroi, à Liège, les franchises qui leur ont été accordées par l'abbaye de Saint-Laurent.

Tome IV, pages 563-564.

1204. *Actum anno Verbi incarnati M. CC. IIII, indictione septima.*

Le comte Albert de Moha donne à l'église Saint-Lambert, de Liège, les alleus de Moha et de Waleffe, dont il ne se réserve que l'usufruit¹.

Tome IV, page 581.

- 1205, 7 mai. *Datum anno Verbi incarnati XII^o V^o, indictione VIII, nonas maii.*

Henri, abbé d'Haute-Seille, fait savoir qu'une contestation s'étant élevée entre l'évêque de Liège et feu Albert, comte de Moha, au sujet du paiement d'une somme d'argent que celui-ci réclamait, il a été choisi pour arbitre par l'évêque, par Henri duc de Lorraine et par Thibaut de Brabant, fils de ce dernier et tuteur de Gertrude, fille et héritière d'Albert².

Tome IV, pages 585-586.

- 1208, 5 juin. *Datum apud Duram, anno dominice incarnationis M^o CC^o VIII^o tertio, nonas junii, indictione XI.*

Philippe, roi des Romains, confirme, en les énumérant, les privilèges que l'évêque de Liège Albert avait donnés aux bourgeois de cette ville.

Tome V, pages 256-260.

- 1219 (sans date). Saladin, roi de Babylone, fait à l'hôpital de Saint-Jean, à Acre, un don de mille bezans d'or, pour le soulagement des malades.

Tome V, pages 182-185.

- 1251, 24 novembre. *Datum apud Haginiam, anno incarnationis M^o CC^o XXXI^o, octavo kal. decembris, indictione III^o.*

Henri VII, roi des Romains, confirme aux maire, échevins, jurés et bourgeois de Liège, de Huy, de Dinant, de Saint-Trond, de Maestricht, de Tongres et de Fosses, leurs libertés, franchises, droits, traités de paix et commune, tels qu'ils les avaient obtenus de ses ancêtres et de lui; il promet de ne pas conclure de traité avec l'évêque de Liège s'il contrevient à ses engagements

Tome V, pages 260-261.

¹ Le texte de cette chartre que donne Jean d'Outremeuse est entièrement tronqué.

² Cette chartre, incomplète dans Chapeauville et ailleurs, est ordinairement fixée à l'année 1212 environ. Voir WAUTERS, t. III, p. 576.

1050 environ ¹. Lettre adressée par Wazon, doyen de l'église de Liège, au prévôt de la cathédrale, nommé Jean, pour lui reprocher sa négligence à remplir les fonctions qui lui incombent en vertu de sa dignité, son orgueil qui lui fait disposer des biens des églises de Liège sans autorisation, etc.

Tome IV, pages 252-257.

1066, 27 août. *Acta sunt hec tertia die dedicationis Hoyensis ecclesie anno Domini millesimo sexagesimo sexto, indictione quarta, pontificatus nostri anno IX^o, regni vero Henrici tertio decimo.*

Théoduin, évêque de Liège, donne des privilèges aux habitants de Huy, et leur accorde notamment la garde de leur ville pendant la vacance du siège épiscopal ².

Tome IV, pages 256-257.

1105, 4 décembre. *Anno dominice incarnationis M^o C^o III^o, indictione XI^{ma}, Henrico Romanorum augusto imperatore, Frederico archiepiscopo, datum II^o nonas decembris. Actum Colonie feliciter, in nomine Domini.*

Frédéric, archevêque de Cologne, à la demande d'Obert, évêque de Liège, et sur les plaintes des marchands de Liège et de Huy qui se disaient lésés dans leurs anciennes coutumes, détermine les taxes que ces marchands auront à payer sur les denrées qu'ils vendront à Cologne.

Tome V, pages 264-266.

1158, 26 juin. *Datum Rome, sexto kal. julii, anno pontificatus nostri sexto (quarto) ³.*

Le pape Adrien IV, à la demande de l'abbé Richer et des chanoines de l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, confirme à cette collégiale ses droits et ses prérogatives.

Tome V, pages 245-246.

1166, 8 janvier. *Datum Aquisgrani, anno dominice incarnationis M^o C^o LXVI, indictione XIII^o, sexto ydus januarii, regnante domno Friderico Romanorum imperatore, anno regni ejus XIII^o, imperii vero XI^o. Actum in Christo feliciter, amen.*

L'empereur Frédéric déclare que, de l'assentiment et par l'autorité du pape Pascal, et de l'avis des princes ecclésiastiques et laïques, il a, pendant les fêtes de Noël, à Aix-la-Chapelle, et après avoir levé le corps de l'empereur Charles, renouvelé et confirmé un privilège accordé à cette ville.

Tome V, pages 238-240, 243-244.

1199, 2 (?) juillet. *Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo nono, indictione secunda, (secunda?) die mensis julii.*

Otton, abbé, et tous les frères de l'église de Saint-Laurent, à Liège, confirment à Garnier, Antoine, Jean et Servais, qui, sous la règle de Saint-Augustin, donnent leurs

¹ On place ordinairement ce document sous l'épiscopat de Baldéric (1007-1018. Cfr WAUTERS, t. I, p. 457). Jean d'Outremeuse dit qu'il fut écrit du temps de l'évêque Nithard (1038-1042).

² Texte incomplet, comme tous ceux que l'on connaît de ce diplôme.

³ Cette date est erronée. La bulle est du 22 septembre 1158. Voir WAUTERS, t. II, p. 409.

DOCUMENTS

DONT LE TEXTE SE TROUVE INSÉRÉ DANS LA CHRONIQUE
DE JEAN D'OUTREMEUSE.

800 environ.

Charte de privilèges accordée par l'empereur Charlemagne à la ville d'Aix-la-Chapelle. Il rappelle que cette ville doit son nom à ses sources d'eaux chaudes, qu'il y a élevé une église en l'honneur de la Mère de Dieu, qu'il en a fait le siège de son empire, etc. ¹.

Tome V, pages 240-245.

830, 20 juin. *Datum apud Tholosanum . . . , anno dominice Incarnationis VIII^e XXX^o, indictione VIII^o, XII^o kalendarum julii, regnorum nostrorum anno LXXVIII, imperii vero LII^o ².*

L'empereur Charles, voulant accomplir un vœu qu'il avait fait au siège de Lucerne, fonde le monastère de Sainte-Marie et de Saint-Philibert, à Toulouse, et lui donne l'alleu de Squemont. (Avec la traduction.)

Tome II, page 555.

995, 29 mars. *Acta fuerunt hec circa annum Domini noningentesimo nonagesimo quinto, quarto kalendas mensis aprilis ³.*

L'empereur Otton III confirme la donation du comté de Huy faite à l'Église de Liège par le comte Ansfrid. (Extrait.)

Tome IV, page 177.

1024-1050. *L'an milh XXXIX, en le VII^e année de la regnation Robers li rois de Franche ⁴.*

Wazon, dignitaire de l'Église de Liège, écrit à Robert, roi de France, pour le dissuader d'assiéger Aix-la-Chapelle.

Tome IV, pages 259-240.

¹ Ce document est apocryphe. Voir WAUTERS, *Table chronologique des diplômes imprimés*, t. I, p. 112.

² Ces dates prouvent suffisamment que le document est apocryphe.

³ Cette date est mauvaise. L'acte est du 9 juin ou du 7 juillet 985. Cfr WAUTERS, t. I, p. 408.

⁴ Il y a contradiction entre les différentes indications que Jean d'Outremeuse donne pour fixer la date de ce document.

numéros suivants : « n° 5844. Chronique de Liège, par Jean d'Outremeuse, continuée jusqu'à l'an 1465. In-fol. — n° 5845. Chronique de Liège, par Jean d'Outremeuse. In-fol. » Ces deux volumes furent adjugés à M. Billion. On ne sait ce qu'ils sont devenus. C'est à l'un d'eux, sans doute, que le baron de Villenfagne fait allusion dans sa *Lettre à M*** sur quelques historiens liégeois* ¹;

4° Dans le catalogue de ***, mars 1808, on lit sous le n° 17 : « Recueil des choses mémorables concernant le royaume de Tongres, etc. Manuscrit fait par Jean d'Outremeuse et Jean de Stavelot. In-fol. »;

5° Un manuscrit de Jean d'Outremeuse a été signalé par le baron de Reiffenberg comme se trouvant dans la bibliothèque de Des Roches ²;

6° Un autre est cité par Villenfagne et le P. Stéphany comme appartenant au baron de Ryckholt ³.

J'ai tout lieu de croire que ces recueils ne sont que des abrégés sans importance, comme il y en a tant, notamment un manuscrit d'Arras signalé à la Commission royale d'histoire ⁴, et deux autres dont parle M. Gachard et qui se trouvent à la Bibliothèque nationale à Paris ⁵.

¹ DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 151, note 2.

² *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, t. II, p. 79.

³ DE THEUX, *Nouveaux mélanges*, etc., pp. 151, 197. Manuscrit du P. Stéphany, aux Hospices de Liège, fol. 103. Cet écrivain dit que, dans le Ms. de Ryckholt, le passage relatif à la naissance de Jean d'Outremeuse se trouve au fol. 151 v°.

⁴ *Bull. de la Commission*, 1^{re} série, t. I, pp. 145, 191.

⁵ *Ibidem*, 3^e série, t. VI, p. 174.

comme dans l'exemplaire de Jean de Stavelot, comprennent quatre volumes correspondant aux quatre livres du *Myreur*; les autres, comme dans l'exemplaire Berlaymont, comptent cinq volumes pour les trois premiers livres.

Il me reste à signaler les manuscrits, contenant peut-être le texte de Jean d'Outremeuse, mais pour lesquels on ne possède que des indications éparses.

1° Villenfagne nous apprend que le baron de Crassier possédait deux copies de la chronique en prose de Jean d'Outremeuse : l'une commençant à la prise de Troie et allant jusqu'à l'année 1429; l'autre commençant à l'année 69 et ne s'arrêtant qu'en 1553. La première, dit-il, a passé dans la bibliothèque de M. Devaux, doyen de St-Pierre, qui en faisait beaucoup de cas quoiqu'elle fût imparfaite¹. Le catalogue de Crassier mentionne, en effet, ces deux recueils sous les nos 3450 et 3451. Mais Villenfagne a négligé d'ajouter que, d'après ce catalogue même, ce ne sont que des *abrégés*².

La circonstance que le premier de ces recueils s'arrête à l'année 1429, peut faire supposer qu'il doit se rattacher aux abrégés de la Geste mentionnés plus haut³. Puisqu'il a appartenu au doyen Devaux, c'est peut-être lui qui figure dans le catalogue des livres de cet écrivain, de l'an 1800, sous le n° 58 : « Manuscrit de Jean d'Outremeuse sur l'histoire de Liège. In-fol. »;

2° Les Gazettes de Liège de frimaire an IX (décembre 1799) portent cette annonce : « A vendre quatre manuscrits contenant les chroniques du pays de Liège. S'adresser à M. De Lacolle-Anceau, marchand, à Givet. » Mes démarches pour retrouver la trace de ces manuscrits sont restées infructueuses;

3° Dans le catalogue du baron de Cler, de 1802, se trouvent les deux

¹ DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 152.

² *Bibliotheca Crasseriana* (1754), p. 457.

³ Voir ci-dessus, p. LXXXV.

vraisemblance que c'est l'autographe de Jean d'Outremeuse. Outre l'ancienneté de l'écriture, le soin avec lequel le chroniqueur a écrit ce volume, les nombreuses notes marginales qu'il y a ajoutées, nous font croire que c'est là le travail d'un auteur qui soigne amoureusement son œuvre et non le labeur d'un copiste. S'il est difficile de prouver cette assertion jusqu'à l'évidence, je crois cependant que ceux qui examineront ce manuscrit avec impartialité partageront mon opinion. » On comprend combien la comparaison de ce texte avec celui de Jean de Stavelot eût été précieuse.

Ce volume avait appartenu à un bourgeois de Liège nommé Louis Bellevaux, qui, en 1635, en fit présent au chanoine Van den Berch¹. Depuis lors son sort paraît avoir été lié au manuscrit précédent, n° IX, et à celui qui suit².

XI. *Manuscrit Van den Berch*. Ce volume, le moins important de ceux que possède M. de Theux, est aussi un grand in-4°, de 288 feuillets³. Il comprend les années 1098 à 1273 et correspond au volume IV de l'exemplaire Berlaymont. Comme il ne date que du XVI^e siècle, il n'aurait pas été d'un grand secours pour la publication. Ce manuscrit était devenu la propriété de Van den Berch par voie d'achat à Amand Gilsoul, chanoine de la collégiale Sainte-Croix⁴.

La description des manuscrits de Jean d'Outremeuse qu'on vient de lire confirme cette remarque faite par MM. Borgnet et de Theux, que les copies du *Myreur* peuvent être divisées en deux catégories. Les unes,

¹ C'est ce que dit la note suivante insérée au commencement du volume : « Ex liberalitate honesti civis Ludovici Bellevaulx, H. van den Berch, canonicus SS. Trinitatis et omnium SS., hunc possidet a° 1635, septembris decima septima. » On a ajouté : « Sacri Palatii et aulæ Lateranensis comes, miles et eques auratus creatus a° 1656 feb. die 20a. » — Puis vient la note publiée ci-dessus, p. CCXIV, note 5.

² Dans le catalogue Louvrex, il est réuni au manuscrit Bellevaux sous le n° 187.

³ Hauteur du texte : 25 centimètres; largeur : 14 centimètres, 53 à 56 lignes à la page.

⁴ Il figure dans le catalogue Louvrex sous le n° 168 avec ce titre : « Description des 28 villes de Liège, etc. » Gilsoul était poète et grammairien. (Voir la *Biographie liégeoise* de X. DE THEUX.)

du prince-évêque, son oncle, est mort en 1871. Mais de son vivant il avait vendu une partie de sa bibliothèque, notamment le manuscrit dont nous nous occupons et dont M. Polain devint acquéreur¹. Il passa ensuite entre les mains de M. Lavalleye² qui le céda à son tour, avec les deux numéros qui suivent, à son propriétaire actuel.

Comme je viens de le laisser entendre, M. de Theux possède encore deux autres manuscrits de Jean d'Outremeuse qui n'ont malheureusement pas été utilisés pour la publication du *Myreur des histors*, et dont voici la description d'après la même notice. Pour les distinguer des autres, je les appellerai manuscrits Bellevaux et Van den Berch.

X. *Manuscrit Bellevaux*. Volume grand in-4°, de 351 feuillets³. Les quatorze premiers et le dernier manquent. Ceux-là ont été remplacés par seize feuillets d'une main beaucoup plus récente. Les capitales sont alternativement rouges et bleues; les grandes initiales réunissent les deux couleurs. Ce volume comprend le premier livre tout entier du *Myreur* et correspond par conséquent au volume I de l'exemplaire de Jean de Stavelot que nous possédons. Il n'y aurait donc pas lieu de regretter que M. Borgnet n'ait pu s'en servir, n'était son âge. Voici, en effet, comment M. de Theux s'exprime à son sujet : « L'écriture remonte incontestablement au XIV^e siècle. Il est donc contemporain de l'auteur et c'est le plus ancien manuscrit connu de cette partie de la chronique. On peut même aller plus loin et dire avec

ce qui regarde l'histoire de Liège et du pays, avec une suite in-4° remarquable par les notes de V. d. Berch. Cette suite est le n° XI ci-après.

¹ M. Polain avait rédigé le catalogue de cette bibliothèque. Il possédait ce manuscrit en 1834 lorsqu'il publia dans le *Messager* de Gand, t. II, p. 371, ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean d'Outremeuse*.

² Dans son rapport de 1856, M. Borgnet dit qu'ayant à cette époque demandé la communication de ce manuscrit à M. Lavalleye, celui-ci lui déclara l'avoir vendu à un libraire de Paris, lequel l'avait cédé en 1848 à lord Ashburnam. (*Bull. de la Comm. d'hist.*, 2^e série, t. VIII, p. 281; 3^e série, t. I, pp. 95, 147; t. X, p. 216.)

³ Hauteur du texte : 21 centimètres; largeur 16 ¹/₈ centimètres; 40 à 46 lignes à la page.

d'éléments pour sa publication, avait appris l'existence, chez M. le chevalier de Theux de Montjardin, d'un manuscrit ancien, contenant les années 795 à 825 qui manquent dans les exemplaires de Jean de Stavelot et de Berlaymont. Les négociations entamées en 1865 pour la cession de ce précieux volume à l'État, ne purent aboutir ¹, et la lacune fut remplie, ainsi que nous l'avons dit, au moyen d'un texte du XVI^e siècle. C'est d'autant plus regrettable que ce texte est écourté ² et que le volume tout entier aurait pu très utilement servir à contrôler une bonne partie du second livre.

Je puis donner la description de ce manuscrit — que je désignerai par le nom de son propriétaire actuel — d'après une notice que M. de Theux lui-même en a donné ³.

IX. *Manuscrit de Theux*. C'est un petit in-4^o de 452 feuillets ⁴, comprenant les années 404 à 825 et correspondant par conséquent au volume II de l'exemplaire Berlaymont. L'écriture est de la première moitié du XV^e siècle. Les lettres initiales de chaque paragraphe sont rouges, et les petites capitales au milieu du texte traversées d'un trait rouge. Ce volume appartenait en 1589 à Guillaume Godefroid, prélocuteur, qui le tenait de son père. Au XVII^e siècle, il était la propriété de Jean Hougeman, lequel en fit présent au chanoine Van den Berch. Il passa ensuite entre les mains du célèbre jurisconsulte de Louvrex, dont la bibliothèque fut achetée en 1792 par Mg^r de Méan ⁵. Le comte Eugène-François de Méan, qui hérita

¹ *Bull. de la Comm. d'histoire*, 5^e série, t. V, p. 58; t. X, p. 216. Cfr ci-dessus, p. iv.

² Dans le Ms n^o 40463 qui a servi à la publication, les années 795 à 825 occupent les 51 premiers feuillets (*Ly Myreur*, t. III, pp. 4-79); dans le Ms de M. de Theux, d'une écriture beaucoup plus serrée, elles remplissent les feuillets 500 v^o à 452 v^o.

³ Dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V, p. 505.

⁴ Hauteur du texte : 16 centimètres; largeur : 11 centimètres. On compte 52 à 54 lignes à la page.

⁵ Notre manuscrit figurait dans le catalogue Louvrex sous le n^o 187, avec le n^o X qui suit, sous ce titre : « *Chronique en deux volumes, par Jean de Preis, dit d'Outremeuse, notaire impérial, etc., de tout*

tremeuse ¹. Ce codex nous a donc été très utile pour contrôler une partie du volume III de l'exemplaire Berlaymont ². Mais il laissait beaucoup à désirer pour la publication des années 795 à 825. En effet, outre ses nombreuses coupures, qu'il avoue, damp Waha ne se gênait pas pour modifier l'orthographe, pour remplacer par un autre ou par une périphrase un mot qui l'embarrassait, pour intercaler des passages de son cru relatifs à son abbaye ³. Ces altérations sont d'autant plus fâcheuses qu'au commencement du deuxième livre se trouve une description de la ville de Liège, constituant un des rares morceaux du *Myreur* où Jean d'Outremeuse fait œuvre d'écrivain original.

Le feuillet manquant au commencement du n° 10456 a été suppléé au moyen du manuscrit Van Hulthem, n° 17290 de la Bibliothèque royale, lequel, contenant aussi des fragments de la Geste, a été décrit plus haut ⁴.

Tels sont les manuscrits qui ont servi de base à la publication du *Myreur des histors*. Avant de passer à l'examen de ceux dont on n'a pu avoir communication ou qui sont perdus, il faut signaler le suivant :

VIII. *Manuscrit Potesta*, volume in-4° de 255 feuillets, datant du XVI^e siècle. Sur le premier feuillet on lit le nom de *D. Hustin Oultremont*. Il fait double emploi avec le volume III de l'exemplaire Berlaymont, n° 19504, sur lequel il a évidemment été copié. Ce sont les mêmes mots douteux, les mêmes fautes, les mêmes omissions ⁵. Il ne pouvait être d'aucune utilité. Ce volume appartient à M. le baron de Potesta de Waleffe, qui l'a mis obligeamment à la disposition de la Commission d'histoire.

J'ai dit tout au commencement de cette préface que M. Borgnet, en quête

¹ Cfr *Bulletin de la Commission d'histoire*, 3^e série, t. X, p. 217.

² Voir *Ly Myreur*, t. IV, pp. 98 à 598, notes.

³ Cfr *Ly Myreur*, t. III, pp. 9, 22, etc.

⁴ Voir ci-dessus, p. LXXVIII.

⁵ Un feuillet ayant disparu du n° 19504, la lacune se trouve dans le manuscrit Potesta. (Voir *Ly Myreur*, t. IV, p. 160, note 9.) Cfr le *Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 282.

de paines recouvert pour quelque peu d'argent qu'on donneroit aux libraires en achaptant ces histoires aupres d'eulx tant frequentes, qui ne diffèrent gueres à celles icy escriptes, assavoir de Charlemagne, Doolin, Ogier, les IIII filz Aymond et semblables ¹. » Et sous ce prétexte, il élague une foule de choses, particulièrement celles qui ne concernent pas Liège. Une autre note dans laquelle damp Waha s'adresse *au bien voulant lecteur*, nous fait savoir qu'il fit sa copie en 1596, alors qu'il était âgé de 55 ans, et qu'il avait trente-sept années de profession au monastère de Saint-Laurent; qu'il avait abrégé son texte dans la première partie de sa transcription, mais qu'ensuite, sauf en ce qui concerne les hauts faits d'Ogier le Danois, il avait mieux respecté son modèle ².

La comparaison de ce manuscrit avec la partie correspondante du n° 19304 permet de constater la vérité de cette déclaration. Rempli de lacunes jusqu'au fol. 114 (année 927), il devient ensuite plus exact et reproduit bientôt, tout en le modernisant, le texte intégral de Jean d'Ou-

¹ Cfr *Ly Myreur*, t. III, p. 6, note 2.

² « Le dernier excopiateur de ces chroniques, religieux de l'abbaye de St-Laurent, en xxxvii^e année de son entrée en religion et environ la LV^e de son eaige, ayant considéré que maitre Johan d'Oultremouse en sa préface desdictes chroniques dict avoir tiré hors de diverses histoires ce qu'il at escript des papes, évesques, empereurs et aultres, luy at semblé — puis aussy que damp Johan de Stabulaus, à son temps religieux d'icy, avoit bien voulu employer autant de temps que pour excopier l'intégralité d'iceulx chroniques (ens quelz peult avoir pluseurs histoires plus pour mal passer temps, rire et priser les haultz et près incroyables faitz là descriptz, et aussy encorrager ceulx qui tendent au meisme but) — que luy, en retranchant grande partie des choeses qu'il at jugé ou superflues et point trop autentiques, ou qui se povoient aillicurs par aultres manières et plus aisez moyens avec moins de paines et perte de temps recouvrer (voir en la première partie, car ceste deuxième n'est guères changée de son prototype hors des batailhes d'Ogier le Dannois et aultres qui sont aultres fois assez trouvécz imprimées, faciles à avoir, et por ce aucunes fois en ceste coppie assez retranchées), pouvoit aussy employer quelque portion de temps plus sérieux pour excopier ces histoires ou chroniques, comme tu vois, à l'honneur de Dieu... Escrip l'endemain de nostre glorieux patron St-Laurent, assavoir l'onsième jour d'aougst, 1596. • (Fol. 591.)

Le héraut d'armes Le Fort nous apprend qu'il a été écrit par damp Waha, moine de l'abbaye de Saint-Laurent¹, et une note qui se trouve en tête du volume même fait savoir que la copie en a été faite sur le manuscrit de Jean de Stavelot². C'est donc une transcription du volume II, aujourd'hui perdu, de l'exemplaire de cet infatigable écrivain³.

Malheureusement nous n'avons pas ici le vrai texte de Jean d'Outremeuse. Damp Waha, de parti pris, l'a tronqué et modifié. Il ne s'en cache pas. Après avoir copié le préambule, qu'il nous a heureusement conservé intact, il commence déjà ses coupures et, arrivé à l'an 803, c'est-à-dire dès le quatrième feuillet, il s'exprime ainsi : « Ici, en livre hors duquel ce présent [est tiré], est narrée une guerre que les Gueldrois eurent contre les Liegeois..... Mais je ne suis d'opinion d'icy escrire toutes ces guerres, qui semblent plutost avoir esté escriptes par Johan d'Oultremeuse et damp Johan de Stavelot pour en avoir passe-temps en les lisant, qu'utilité ou édification; lequel passe-temps se pouldroit facilement et avec moins

des évêques de Liège, depuis Gerbald jusqu'à Durand inclusivement, avec ce titre : « Que sequuntur extracta sunt ex parvo quodam chronico proveniente a monasterio S^{ti}-Jacobi Leodiensis. » Elle se termine par ces mots : « Hujus (Durandi) successoris fuere Reginardus, Richardus, Wazo, etc., episcopi, de quibus, cum in 2a chronicorum parte, tum in libro de hujus monasterii fundatione per nos excopiatis, copiose scripta sunt. » Les années 795 à 825 occupent les 54 premiers feuillets. (Voir *Ly Myreur*, t. III, p. 1, note 1 et p. 79, note 1.)

¹ Le Fort, ayant copié dans Jean d'Outremeuse la généalogie de la famille des Prez, la fait suivre de cette indication : « Extrait d'un manuscrit in-fol. descript par damp Waha, moine de St-Lorent, à Liège, qui porte pour titre : *Chi-après*, etc., » comme dans la note qui suit.

² « Chi-après s'ensiet ly secon livre des chroniques translatees de latin en romans franchois par maistre Johan d'Oultremeuse; et fut escript après sa main par damp Johan de Stavelot, confrere de St-Lorent. »

³ Cela ne fait aucun doute. On dirait cependant que damp Waha a eu aussi à sa disposition un autre manuscrit; au fol. 274 v^o, il écrit : « Ilh soy prist à adjourneir. » Puis il ajoute : *ung aultre dict icy* : « Le jour se prist à poindre. » Or, ceci est la leçon du Ms. Simonon. (Voy. *Ly Myreur*, t. IV, p. 378.)

répandues, et que, malgré les divergences signalées plus haut, la conformité du texte, dans son ensemble, est frappante; une aussi grande exactitude dans la reproduction d'un manuscrit ne saurait exister en passant par la plume de plusieurs copistes.

Quoi qu'il en soit, il était important de ne pas négliger le manuscrit Berlaymont, même pour les parties du *Myreur* contenues dans les volumes encore existants de Jean de Stavelot. Les nombreuses notes de notre publication indiquant les variantes attestent combien le collationnement des deux copies a été utile. Quant au texte pour lequel il a seul servi de base dans l'impression, on ne peut nier qu'il laisse beaucoup à désirer, surtout en ce qui concerne les noms propres. En somme; le texte imprimé ne peut être considéré comme tout à fait satisfaisant que lorsque la transcription de Jean de Stavelot a pu être contrôlée par celle du manuscrit Berlaymont.

La lacune des années 826 à 1207 que présente la copie du moine de Saint-Laurent ayant été comblée au moyen des volumes III et IV du recueil Berlaymont, il fallait pourvoir aux années 795 à 825 qui manquent des deux parts, de même qu'aux deux feuillets du volume III de l'exemplaire Berlaymont¹ et au premier du n° 10456, qui ont disparu.

VII. *Manuscrit Waha*. Un manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 10463, comprenant 416 feuillets² a fourni les deux premiers desiderata. Il contient le second livre du *Myreur des historis*, qui s'arrête au feuillet 387 v°; les feuillets 388 à 395 sont remplis par différents traités et documents étrangers³; une table des matières occupe les feuillets 394 à 412.

¹ N° IV ci-dessus, p. cxciii.

² Hauteur du texte : 0.220 à 0.225 millimètres; largeur : 0.140 à 0.145 millimètres. Les marges sont garnies de manchettes.

³ Fol. 388 : « De fundatoribus hujus monasterii S^{ti}-Laurentii et indulgentiis. » Fol. 389 v° : bulle d'indulgences pour ce monastère. du 6 des kal. d'avril 1179. Fol. 390 : approbation de cette bulle par l'évêque Raoul, du 6 des kal. d'avril 1180. Les feuillets 412 à 416 sont consacrés à une petite chronique

l'œuvre du chroniqueur liégeois. L'omission de mots, de lignes, de phrases entières en rend fréquemment le sens inintelligible ¹. Mais, d'autre part, le copiste du manuscrit Berlaymont était plus respectueux de son modèle. je dirai plus servile. Jamais il ne se permet de rien changer au texte qu'il a sous les yeux. Il transcrit tout à la lettre, machinalement ², et c'est ainsi qu'il nous a conservé certains passages, omis ou modifiés par Jean de Stavelot, et qui donnent sur la personnalité même de l'auteur des détails précieux.

De ce qui précède on a déjà pu conclure que le manuscrit Berlaymont n'a pas été copié sur celui de Jean de Stavelot ³. Certaines particularités seraient, à première vue, de nature à faire croire le contraire, par exemple l'omission du mot *temps*, par les deux copistes, dans le passage suivant de la paix de Fexhe : « Nos, l'evesque devant dit, à nostre temps, et nos successeurs après nos. » Mais comme cela n'est pas possible, il en résulte que Jean de Stavelot et l'écrivain de l'exemplaire Berlaymont doivent avoir eu sous les yeux le même manuscrit, c'est-à-dire l'original même de Jean d'Outremeuse. C'est d'autant plus probable qu'au commencement du XV^e siècle les copies du *Myreur des histors* devaient encore être peu

¹ On pourrait croire que le copiste écrivait sous la dictée lorsqu'il met *fenme* pour *fame*, *l'estour adont Martin* pour *l'estour à Dommartin*, etc.

² La confusion fréquente entre le *c* et le *t* (qui a été la cause de beaucoup d'erreurs dans le texte imprimé) me fait croire que dans le manuscrit qui servait de modèle au copiste Berlaymont ces lettres n'étaient pas très distinctes.

³ Il serait facile de multiplier les preuves. Jean de Stavelot, à l'année 1508, écrit : « *Vos et eaux asteis...*, » le régime manque et une main étrangère a ajouté *anemis*, qui est absolument contraire au sens; le manuscrit Berlaymont donne : *vos et eaux asteis mes gens*, qui doit être la bonne leçon. Dans un autre passage, Jean de Stavelot, trompé par le mot *Sarasins* qui se présente deux fois dans la même phrase, omet sans s'en apercevoir une partie de celle-ci, tandis que le copiste Berlaymont la produit tout entière. (Voir *Ly Myreur*, t. VI, p. 583, note 1. Cfr *ibid.*, p. 419, note 2, etc.) Du reste l'omission dans ce dernier manuscrit des intercalations de Jean de Stavelot ne laisse aucun doute sur ce point. (Voir ci-dessus, p. cxci, note 3.)

feuillet de garde on lit : « Ce present livre est appartenant à noble Jean de Berlaymont, seigneur de la Chappelle, petit Modalve, etc., grand bailly du quartier de Moha, etc., 1615. » Et plus bas : « Fideicomissé à present à noble seigneur Florent Henry, baron de Berlaymont, seigneur de Lachappelle, Custinne, etc., pour luy et ses descendant masculins. Ce 7 septembre 1709. »

Le troisième feuillet de garde porte au verso : « Le III^e volum : *Henry* (de Berlaymont?); » et plus bas : « Chey livre apartint à Louuy du Hosden, Sgr en la Chappelle. »

On remarquera qu'au temps de Henri de Berlaymont, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVI^e siècle, ce volume était coté le quatrième; le deuxième ou le quatrième de la série avait par conséquent déjà disparu du château de La Chapelle. D'autre part, le doyen de Wachtendonck, insérant à la fin de ce même siècle, dans un recueil de documents, des fragments tirés du *Myreur des histor*¹, les fait précéder de cette note : « Suyvent queleques additions extraicts hors du troisieme volume de Johan d'Oultremeuse, començant icelluy son exorde à la deposition de Henri de Geldre au conseil qui se fist à Lion. 1274 le 10 de may. » Un autre volume avait donc encore, dans l'intervalle, été distrait de la collection.

Ce manuscrit faisant double emploi avec une partie du n^o 10456 de Jean de Stavelot, n'a pu servir qu'à collationner celui-ci, et à remplacer les deux derniers feuillets qui lui manquent².

Le texte du manuscrit Berlaymont n'a pas la valeur de celui de Jean de Stavelot. Il fourmille de fautes, souvent grossières, qui dénotent une main inhabile, gagnant négligemment le salaire que lui payait sans doute un riche amateur, et non un homme lettré qui, comme le moine de Saint-Laurent, s'était imposé ce long travail de transcription pour posséder

¹ Manuscrit n^o 14565 de la Bibliothèque royale, fol. 68 v^o-84.

² Cfr *Ly Myreur*, t. V, p. 596, note 7.

baron de Cler¹. La bibliothèque de cet amateur ayant été vendue le 20 février 1802², le baron Hilarion de Villenfagne d'Ingihoul fit l'acquisition de notre manuscrit qui, à sa mort³, passa entre les mains de Charles-Nicolas Simonon. M. Polain, l'ayant acheté à la vente de cet érudit⁴, le conserva longtemps dans sa collection et le céda enfin au Gouvernement pour être déposé à la Bibliothèque royale⁵. C'est ainsi qu'après plus de trois siècles ce volume IV se trouve de nouveau réuni aux autres. *Habent sua fata libelli!*⁶

Ce manuscrit a servi pour publier le tome IV du *Myreur*, depuis la page 291, pour suppléer le premier feuillet du manuscrit n° 10456, et pour collationner le texte de ce même codex aux années 1208 à 1272 (tome V du *Myreur*, pages 1 à 396)⁷.

VI. *Manuscrit Berlaymont*, volume V. Il est coté n° 19505 et comprend 502 feuillets. Le premier feuillet de garde porte à la suite les uns des autres ces trois noms : *Jean de Berlaymont, Henry de Berlaymont, Ludovicus de Berlaymont*, avec la devise : « Endurer pour parvenir. » Sur le deuxième

¹ Voir ci-dessus, p. vii, note.

² Chez le notaire Bertrand, à Liège, par le ministère du notaire Dujardin. Notre manuscrit figurait au catalogue sous le n° 5845, sous ce titre : « Chronique de Liège, par Jean d'Outremeuse, in-fol. » Il fut adjugé 6 florins 10 sous.

³ Les livres du baron de Villenfagne furent vendus le 5 avril 1826. Notre manuscrit figurait au catalogue sous le n° 508.

⁴ La vente Lesoinne eut lieu le 31 mai 1847. Notre manuscrit figurait au catalogue sous le n° 29, avec ce titre : « Li second et li thiers libre des croniques de Liege, de Johans des Preis dis Oultremuese. Ms sur papier, à deux colonnes, ayant appartenu au baron de Villenfagne, avec des notes de sa main. » M^r Polain l'acheta 35 francs.

⁵ Le 3 janvier 1859, sur les instances de M. Borgnet. Cfr ci-dessus, p. iv. Il fut payé 500 francs.

⁶ Ce manuscrit a fait l'objet d'une étude intitulée : « Notice sur un manuscrit de Jean d'Outremeuse et sur l'auteur, par C.-N. Simonon, » publiée par U. CAPITAINE dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. XII (1856), p. 169. M. POLAIN en parle dans *Les vraies chroniques de Jehan le Bel* (édit. de 1858), introduction, p. 24.

⁷ Cfr *Ly Myreur*, t. IV, p. 291, note 3; t. V, p. 3, note 1, et p. 396, note 7.

modernisé le langage des premiers feuillets, de façon à rendre, en plusieurs endroits, la lecture du texte primitif difficile.

Un simple rapprochement avec les volumes précédents suffit pour se convaincre que celui-ci fait partie du manuscrit Berlaymont ¹. Mais, par suite de circonstances aujourd'hui inconnues, il fut distrait de la bibliothèque du château de La Chapelle, avec le volume II (et probablement aussi le volume VI). Il semble qu'il ne s'y trouvait déjà plus à la fin du XVI^e siècle, lorsque le doyen Wachtendonck en fit des extraits ². Lors de la visite qu'y fit le chanoine Van den Berch, en 1641, il n'y trouva plus que les volumes I, III et V ³. J'ignore ce qu'il devint jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle il se trouvait en la possession du

¹ Le nom d'Oberte de Brandenburghe, qu'on lit au haut de la première page, atteste que ce codex a appartenu à la famille de Berlaymont.

² Voir plus loin le manuscrit VI, n^o 49505.

³ C'est ce qui résulte de cette note transcrite par Van den Berch sur le manuscrit XI ci-après :

• Pour memoire que noble Sr Jan de Berlemont, Sgr de la Chapelle, Grand Bailhive de la comté de Mouhault, at les œuvres Jean d'Outremeuse, imparfaites car :

• Son premier tome contient l'histoire de Tongres jusques à Ursicinus, 2^e évesque après S. Servais, lequel il ne deduit point jusques à son trespas (volume I).

• Deveroit avoir un autre tome lequel deveroit continuer la vie dudiet Ursicinus, celle de Designatus et consequitivement jusques à Gerbaldus; entre lequel et lediet Designatus y at encor vingt évesques (volume II).

• Ledit Sr de la Chapelle at encor un autre tome commençant audiet Gerbaldus et finissant à Obert, lequel n'est encor continué jusques à sa mort (volume III).

• Deveroit avoir encor un autre tome auquel deveroit commencer le reste de la vie dudiet Obert, continué à S. Frederic et consequitivement jusques à Henry de Gueldres; entre lequel et lediet Frederic y at encor douze évesques (volume IV).

• At encor lediet Sr un autre tome lequel comence à la reste et mort dudiet Henry de Gueldres et finit à Engelbert de la Marck, mais n'achève pas la vie d'icellui; et y a encore entre lesdiets évesques les vies de six autres évesques. • (Volume V.)

Il est à remarquer que Van den Berch ne dit absolument rien du sixième volume. (Cfr DE THÈUX, *Un manuscrit de Jean d'Outremeuse*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome V, p. 308, note 5.)

Henry baron de Berlaymont. Les volumes I, III et V ont été achetés le 26 juillet 1844 par la Bibliothèque royale à la vente du comte de Coloma ¹.

III. *Manuscrit Berlaymont*, volume I. Il est coté n° 19303 et comprend 238 feuillets. La première lettre de la page 1 est un P très orné, colorié en rouge, bleu, violet et blanc. Sur le premier feuillet de garde on lit ce titre : « Histoires et chroniques des choses mémorables et plus signalées passées du depuis 1000. » Sur le deuxième, la note suivante : « Ce livre est appartenant à la Bibliothèque de Fammellette, fideicomissee à noble seigneur Florent-Henry baron de Berlaymont, seigneur de La Chapelle, Custinne, etc., et ce pour luy et ses descendant masculin. tant qu'il y en aura. Ce 7 septembre 1709. » Sur le dernier, ce nom : « Mons^r le chanoine Molbais. »

Ce codex n'a pu servir qu'à collationner une partie du volume I (n° 10455) de la copie de Jean de Stavelot ².

IV. *Manuscrit Berlaymont*, volume III. Il est coté n° 19304 et contient 247 feuillets de texte. La première lettre est un L très orné, colorié en rouge, violet et blanc ³. A la fin du volume se trouve reproduite la note qu'on vient de lire, du 7 septembre 1709. Deux feuillets avaient été arrachés très anciennement, avant qu'ils fussent cotés ⁴.

Ce volume a servi de base à la publication du tome III depuis la page 79, et du tome IV jusqu'à la page 291.

V. *Manuscrit Berlaymont* (dit *Simonon*), volume IV. Coté d'abord 21597, et actuellement 19304^{bis}, il comprend 507 pages. Une main maladroite a

¹ Faite par le libraire Michel, à Bruxelles. Voy. les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. VIII, p. 356. Ces manuscrits figuraient dans le catalogue de vente sous le n° 37.

² Le tome I et les 113 premières pages du tome II du *Myreur*. Cfr t. II, p. 113, note 3.

³ On trouve encore de grandes lettres au fol. 24 v° : « De Roncheval commença l'istour, » et au fol. 47 v° : « Veriteit est que Balduinet, etc. »

⁴ *Ly Myreur*, t. IV, p. 160, note 9. Le manuscrit Waha, n° VII ci-après, a servi à combler cette lacune.

Volume I	comprenant les années	2243	avant J.-C. —	404	après J.-C.
» II	»	»	»	405-825.	
» III	»	»	»	826-1097.	
» IV	»	»	»	1098-1273.	
» V	»	»	»	1274-1340.	
» VI	»	»	»	1341-1399.	

De ces six volumes, on ne possède plus que le premier, le troisième, le quatrième et le cinquième, qui reposent également dans la Bibliothèque royale, à Bruxelles. Ce sont aussi des in-4°, à deux colonnes ¹, comprenant en moyenne 38 lignes. De même que le manuscrit de Jean de Stavelot, ils paraissent avoir été écrits dans la première moitié du XV^e siècle. Les initiales de chaque paragraphe sont en encre rouge; de grandes lettres ornées qui se trouvent au commencement de chaque volume se rencontrent parfois aussi ailleurs. Les marges ne portent pas de manchettes.

Le plus ancien propriétaire de cette copie que l'on connaisse est Louis de Hosden, seigneur de La Chapelle en Condros, qui mourut en l'an 1572. Henri de Berlaymont ayant épousé sa fille unique Catherine, devint seigneur de La Chapelle et hérita des manuscrits. C'est dans ce château que le chanoine Van den Berch les vit en 1641 et les compulsa ². Une note écrite sur les feuillets de garde des volumes I, III et V atteste qu'ils furent ensuite transportés au château de Famelette, sur la Mehaigne, appartenant à Jean de Berlaymont, seigneur de La Chapelle et grand-bailli du comté de Moha ³. Ils se trouvaient encore dans cette bibliothèque en 1709, époque à laquelle la seigneurie de Famelette était tenue en fidéi-commis par Florent-

¹ Hauteur du texte, 0.20 centimètres; largeur 0.06 centimètres par colonne; largeur totale, 0.140 centimètres.

² Parlant d'une bulle du 19 juillet 1357, il dit : « Je n'ay heu le loisir la copier; elle est dans Jean d'Oultremeuse qui repose au chasteau de La Chapelle. Vidi, 1641. H. V. D. BERCH. » (Manuscrits héraldiques de Le Fort aux Archives de l'État, à Liège, 2^de partie, t. XXVI, fol. 234 v^o.)

³ Voir cette note au n^o III.

tions. Outre que c'était un homme lettré, qui continua l'œuvre de notre chroniqueur, on peut avoir d'autant plus de confiance dans sa transcription que, d'après sa propre déclaration, il la fit sur l'autographe même de Jean d'Outremeuse. Tel est, du moins, le sens que j'attribue aux mots *après sa main* qu'on lit dans la phrase suivante : « Chi apres s'ensyct li secon livre des chronicques translateis de latin en romans franchois par maistre Johan d'Oultremouse, et fut escript après sa main par damp Johan de Stavelot ¹. » On peut constater cependant qu'il modifiait quelquefois volontairement son modèle, notamment dans les passages où Jean d'Outremeuse parle de lui-même ². Il ne se gêne pas non plus pour introduire dans son texte, sans avertissement, des phrases et même des pages entières qui lui appartiennent en propre ³. J'ai enfin noté quelques lacunes dues à l'inattention du moine de Saint-Laurent ⁴.

Les deux manuscrits que je viens de décrire ont servi de base à la publication du premier et du troisième livre du *Myreur* ⁵.

Les lacunes que présente la copie de Jean de Stavelot ont été comblées au moyen du manuscrit Berlaymont qui, lorsqu'il était complet, se composait d'au moins six volumes, savoir :

incarnation Nostre-Saingneur M CCCC et XLII, en mois d'awoust, lendemain del Saint-Bertremeir l'apostle. » (Voy. J. DE STAVELOT, introd., p. II.)

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 1.

² Au troisième livre, Jean d'Outremeuse, parlant de Mathieu de Longis, fait savoir que ce personnage vivait encore « el temps que je escrioie ches libres. » Jean de Stavelot a remplacé ces mots par « al temps que maistre Johans d'Oultremouse escrisoit chi libre. » (*Ly Myreur*, t. VI, p. 72, note 2.) Partout où l'auteur parle de lui-même à la première personne, le copiste emploie la troisième.

³ Cfr *Ly Myreur*, t. I, p. 4, note 6; t. II, p. 354, note 2. C'étaient souvent des choses relatives à son monastère qu'il insérait dans le récit. (Voy., *ibid.*, t. V, p. 214, note 6. Cfr ci-dessus, p. cxlviii, note 1; p. cli, n. 4; p. cliv, note 4; pp. clvi-clvii.)

⁴ Voy. *Ly Myreur*, t. VI, p. 304, note 1; p. 385, note 1; p. 406, note 1; p. 414, note 5; p. 326, note 4, etc.

⁵ A savoir des tomes I, II, V et VI. Cfr les notes 1 des pages 1 des tomes I et VI.

On ne possède plus aujourd'hui que le premier et le troisième, conservés à la Bibliothèque royale, à Bruxelles. Ce sont des in-4° à deux colonnes¹; les lettres initiales de chaque paragraphe sont coloriées alternativement en rouge et en bleu; les marges extérieures sont garnies de manchettes de la même écriture que le texte.

I. *Manuscrit Jean de Stavelot*, volume I. Il est coté n° 10455 et comprend 310 feuillets. Sur le feuillet de garde on voit les marques suivantes, indiquant la place que le manuscrit occupa successivement sur les rayons de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent :

MM	LL ²
5 ∞ 21	5 ∞ 1

II. *Manuscrit Jean de Stavelot*, volume III. Il est coté n° 10456. Complet, il avait 315 feuillets; mais le premier et les deux derniers ont disparu³. Sur le deuxième feuillet de garde se trouvent ces inscriptions :

MM	LL
5 ∞ 23	5 ∞ 3

Jean de Stavelot, qui copia ces deux volumes dans les années 1440 et suivantes⁴, avait une bonne écriture, bien lisible, peu chargée d'abrévia-

liégeoises, par Ad. Borgnet, dans la séance du 7 janvier 1886 (*Bull. de la Comm.*, 2^e série, t. VIII, p. 276). Cfr ci-dessus, p. III.

¹ Hauteur du texte, 0.21 centimètres; largeur de la colonne, 0.065 à 0.070 millimètres; largeur totale, 0.140 à 0.150 millimètres.

² Cfr ci-dessus, p. cxxxii. La première de ces deux marques est barrée.

³ Voyez *Ly Myreur*, t. V, p. 5, et t. VI, p. 651, notes.

⁴ Jean de Stavelot dit lui-même qu'il acheva la copie du premier livre le 10 décembre 1440 : « Et finat chi nostre premier libre dez IIII, escript par Johan de Stavelot, moyne de Sains-Lorent par-deleis Liege, et fut fineis l'an M.CCCC et XL, le x^e jour de mois de decembre. » (*Ly Myreur*, t. II, pp. 534-535. Cfr *ibid.*, pp. 199 et 205.) Le deuxième livre était achevé le 25 août 1442, d'après une note du manuscrit n° 10463 : « Chis libre . . . fut escript et accomplis par damp Johans de Stavelot . . . l'an del

nant trois cents besans d'or, se moque de Hyrcan qui, recherchant leur alliance, n'avait pas songé à y mettre le prix : « Beais sire, niquet, niquet. » Point d'argent, point de valoir ne point de varlet ¹. » Enfin, et pour ne rien omettre, ajoutons que Jean d'Outremeuse aimait à émailler son récit de proverbes et de locutions populaires, et qu'il ne dédaignait même pas le calembour. Parlant de l'évêque Wazon, il ne peut s'empêcher de jouer sur les mots : « Wason fut un bon wason; ilh valoit miez que tout le wazon d'on preal, chis Wason ². » Jean le Bel, dit-il ailleurs, était « le fils le Beal de Changes, qui n'astoit pas vilains ³. » Et lorsqu'il nous fait savoir qu'en l'an 1290 les Prémontrés de Cornillon allèrent s'établir à Beaurepart, abandonnant le quartier des Prez à l'évêque de Liège, il fait la réflexion que « li abbeït des *Preis monstroït* qu'il estoit leur souverains ⁴. »

Avant de terminer cette étude, je dois faire connaître les manuscrits du *Myreur des histors* actuellement existants ou dont on a pu relever les traces.

Lorsque M. Borgnet commença sa publication, on n'en connaissait que deux copies, l'une appelée le *manuscrit Jean de Stavelot*, l'autre le *manuscrit Berlaymont*. Toutes deux sont incomplètes.

Le manuscrit de Jean de Stavelot, dû à la plume laborieuse d'un moine de l'abbaye de Saint-Laurent, se composait primitivement de quatre volumes correspondant aux quatre livres du *Myreur*, savoir :

Volume I comprenant les années 2245 avant J.-C. — 794 après J.-C.

»	II	»	»	795-1207.
»	III	»	»	1208-1340.
»	IV	»	»	1341-1399 ⁵ .

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 205.

² *Ibidem*, t. IV, p. 259.

³ *Ibidem*, t. VI, p. 73.

⁴ *Ibidem*, t. V, p. 476.

⁵ Rapport fait à la Commission royale d'histoire sur la publication d'un corps de chroniques

dans ses descriptions. La chasse de Baudouin de Flandre dans la forêt de Noyon ¹, la dispute entre Eustache de Herstal et Pierre de Jauche, chanoine de Saint-Lambert, l'interrogatoire de Rigard de Corbion par le mayeur de Ciney ² et bien d'autres morceaux se font remarquer par l'animation, la vivacité du dialogue. Les amours du roi Margalis et de la fille du roi de Bohême, les plaintes de Roland blessé à Roncevaux ³ sont des récits pleins de charme et de grâce. La finesse d'observation que nous avons constatée dans la Geste se retrouve dans certains endroits du *Myreur*. Écoutez avec quelle vérité il parle de l'indiscrétion naturelle aux femmes. Arrivé à Tournay, sous un nom d'emprunt, le comte Bauduin de Hainaut se fait connaître sous le sceau du secret au prévôt de cette ville. Mais la fille de celui-ci a tout entendu et s'empresse d'aller confier la nouvelle à sa mère : « Quant la femme le prevost entendit chu, se dest : « Dieu en soit benis et oreis ! » Et s'en isse de sa maison et vint à sa commeire, et li dest que li conte Balduin de Flandre estoit revenus de oultre meire et estoit en sa maison. « Or regardeis, belle commeire, ons disoit qu'ilh estoit mors. Mains je vos » prie que vos n'en parleis mie. » Et elle respondit qu'elle n'avoit garde del riens dire; mains tantoist à un et à un l'at celle dite, et celles l'on dit aux aultres, et tant qu'ilh fut tantois tout diffameit et selus par tout Tournay ⁴. »

D'autre part, certaines réflexions pleines de malice et de verve, des boutades, des traits d'humour attestent l'originalité de son esprit. Citons un seul exemple ⁵. Aristobule ayant obtenu l'appui des Romains moyen-

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 311.

² *Ibidem*, t. V, pp. 109, 404.

³ *Ibidem*, t. VI, p. 413; t. III, p. 146.

⁴ *Ibidem*, t. V, p. 63.

⁵ Voyez *Ly Myreur*, t. I, pp. 37, 218, 220; t. V, p. 309, etc. Ses plaisanteries, toutefois, ne se distinguent pas toujours par le goût le plus pur. Cfr t. III, p. 132; t. IV, p. 203; t. V, pp. 7, 87, 469, 484, 486, 489, etc.

en ce monde : « Si ont meffait durement, s'en auront male fin ¹. » Il hait le mensonge : « Li bons cuer ne puet mentir, se che n'est contre sa volonteit et à son envis ². » L'envie lui est odieuse : « Chu est grant mervelhe quant uns proidhomme puet meneir longuement sa bonne vie, que les malvais et les felons n'en aient mult grant envie, qui sont si mordans en trahison ³. » Mais c'est surtout contre le péché d'orgueil qu'il s'élève avec le plus de force. Ce vice, qui a amené la chute des anges rebelles, est encore celui qui perd les hommes et les sociétés. L'évêque de Beauvais « estoit si orgulheux qu'il avoit creveit les oux de son cuer d'orguelhe; et ch'est li viches en monde qui plus destruit l'homme ⁴. » La raison perd ses droits là où règne l'orgueil : « Onques tout che n'y valut riens, car orguelh y demorat (qui fait les saiges foux) es cuers de peuple, à cuy raison ne soffroit ⁵. » Quelle fut la cause de la chute des grands de Liège? L'orgueil : « Et vos dis tout premiers que li orguele des nobles de Liege les fist eistre al-desous de peuple, car tant qu'ilh furent deseur, ilh regnoient si outrageusement en orguelhe qu'ilh ne tenoient riens des nobles canoynes ne des riches bourgeois des communes ⁶. »

Nous avons reconnu que, malgré son allure généralement monotone, Jean d'Outremeuse, dans sa Geste, se distingue parfois par certaines qualités d'écrivain. Il en est de même pour son *Myreur*. Je pourrais citer maintes pages où la narration, vive et pittoresque, surprend par les couleurs variées dont l'auteur a su l'orner. Il fait preuve d'un véritable talent

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 486. Cette même pensée se retrouve dans la Geste :

Qui contre Dieu et droit guerrie, sachiés tuis,
Par son pechiet en est en la fin decheus.

(*Ibidem*, t. V, p. 661.)

² *Ly Myreur*, t. I, p. 155.

³ *Ibidem*, t. I, p. 442.

⁴ *Ibidem*, t. V, p. 179.

⁵ *Ibidem*, t. V, p. 556.

⁶ *Ibidem*, t. VI, pp. 1-2.

Après avoir considéré le *Myreur des historis* comme document historique, il faudrait y relever les passages où se révèle la personnalité de l'auteur. Comme je l'ai dit plus haut ¹, elle n'apparaît que rarement dans son œuvre. Son principal souci étant de recueillir les faits historiques, il ne se laissait guère détourner du but. Mais, vu l'étendue de sa compilation, il était difficile que, de temps à autre, il ne laissât pas échapper certaine réflexion trahissant ses idées propres, ses préoccupations, ses goûts, son caractère. On peut constater, par exemple, que, malgré ses aspirations démocratiques, il était fidèle partisan du prince. Après avoir raconté la bataille de Hoesselt où les Liégeois subirent une défaite sanglante : « Chu fut, dit-il, 1 grant meschief que fortune est enssi contre eux, et che estoit bien raison, car li drois estoit al evesque et li tors à Liegeois. » Et il ajoute : « Se vos voleis bien noteir le fait *sens suspicion*, le debat dont ilh vint de premiers, vos le trovereis enssi ². » Il émet de même son opinion sur l'attitude des Maestrichtois qui refusaient à l'évêque de Liège le passage par leur ville : « Dont ilhs furent foux quant ilhs refusent leur sangnour spirituel et temporeile à passer parmi sa vilhe, et le duc, qui n'est que leur sires temporeile, à moitie contre l'evesque, ont lasseit passer dois fois pasieblement ³. »

En religion, il est le fils soumis de l'Église. Sa morale est de l'ordre le plus élevé et le plus pur. Les conseils qu'il place dans la bouche d'Ogier au moment où il remet à son fils Beuve le gouvernement de ses États, sont des préceptes de justice, de charité, d'honneur, de prudence qui nous donnent du caractère de l'écrivain l'idée la plus favorable ⁴.

Il estime que les méchants ne sauraient échapper au châtement, même

¹ Page LVII.

² *Ly Myreur*, t. VI, p. 459.

³ *Ibidem*, t. VI, p. 330.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 17.

peut constater l'inexactitude avec laquelle il a traduit les textes originaux que nous possédons encore. Il tronque la Bible d'une manière impardonnable; il prête à Isidore de Séville, à Eusèbe, à bien d'autres des choses que l'on chercherait en vain dans ces auteurs; il interprète en dépit du bon sens le *De mirabilibus Romæ* et en général tous les textes latins se rapportant à l'histoire étrangère.

Chose plus grave et qu'on lui pardonnera moins aisément: même à propos de l'histoire de Liège, qu'il s'était surtout donné pour mission d'élucider et de faire connaître, il tombe dans des écarts grossiers. Il accueille avec empressement les légendes dont on avait entouré l'enfance de S^t Hubert en vue de rehausser le fondateur de la cité de Liège dans l'estime de ses habitants. Pour remplir l'intervalle qu'il constate entre la mort de S^t Hubert et l'avènement de S^t Floribert, il admet l'existence d'un évêque intrus, du nom de Constantin, hissé malgré l'opposition du clergé sur le siège épiscopal par Charles Martel ¹; il croit au voyage supposé d'Otbert en Italie et à ses exploits devant la ville de Milan ²; il n'hésite pas à raconter le rôle absurde joué par Hugues de Pierrepont au concile de Latran ³. Il ne doute pas que Henri 1^{er}, comte de Louvain, par un effet de la justice divine, ne soit mort à Liège dans des circonstances tragiques ⁴. Hâtons-nous d'ajouter que, si d'autres erreurs encore peuvent être signalées dans le domaine restreint de notre histoire nationale ⁵, la liste complète, en somme, n'en serait pas très longue.

¹ *Ly Myreur*, t. II, pp. 453-456.

² *Ibidem*, t. IV, pp. 309-318. Cfr le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XIII, p. 342.

³ *Ibidem*, t. V, pp. 466, 467. Cfr *Monumenta Germaniæ historica*, SS. t. XXV, p. 10, note 3.

⁴ « Enssi com vos oreis, sens riens à mentir. » (*Ly Myreur*, t. V, pp. 222-223.) Ce passage a été publié par M^g DE RAM dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. II, p. 87. Cfr WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes*, etc., t. IV, p. XL.

⁵ Voyez WAUTERS, *Ibidem*, p. XLII. FOULLON, *Hist. leod.*, t. I, pp. 532-533, en marge, accuse aussi notre auteur d'avoir faussé les faits pour glorifier les membres de sa famille.

1554, 19 août. *Datum Raprachesroytre, anno Domini M° CCC° LIIII°, indictione VII°, kalendis septembris, regnorum nostrorum anno nono.*

Charles, roi des Romains, confirme la paix des lignages.

Tome VI, pages 578-579.

1554, 2 septembre. *Datum Raprachesroytre, anno Domini M° CCC° LIIII°, indictione septima, die secunda septembris, regnorum nostrorum anno nono.*

Charles, roi des Romains, charge Renaud, seigneur de Fauquemont, d'instruire le procès survenu entre Louis de Saive et les douze lignages.

Tome VI, page 579 en note.

1555, 29 (ou 19) mai. *Donneis l'ain de grasce M. CCC. LV, le xxix° (var. xix°) jour en mois de may.*

Englebert, évêque de Liège, confirme la paix des lignages.

Tome VI, pages 579-580.

1570, 29 mai. *Datum in castro de Drubuy, mensis maii die xxix°, anno Domini M° CCC° LXX°.*

Wenceslas de Bohême, duc de Brabant, autorise les délégués des douze lignages à faire des exécutions dans ses États.

Tome VI, page 580.

1572, 21 novembre. *Faites et donneez l'ain del nativiteit Nostre Saignour Jhesu Crist milh ccc sisant et douze, le dymenge devant le jour del sainte Katherine.*

Les membres des lignages, voulant maintenir entre eux la paix, renouvellent l'approbation qu'ils avaient donnée à la paix conclue entre eux.

Tome VI, pages 577-578.

pour la répression des délits et des crimes qui seraient commis par des membres desdits lignages.

Tome VI, pages 559-575.

1355, 18 mai. *Donnez l'ain milh CCC et XXXV, le judi après le fieste del saint Servais en mois de may.*

Les membres des lignages désignés pour mettre fin à leurs querelles, promettent d'observer la paix qui a été faite et de la faire observer par tous.

Tome VI, pages 575-577.

1356, 28 janvier.... *datarum anno a nativitate Domini M° CCC° XXXVI°, feria ij° ante festum Purificationis.*

L'évêque Adolphe ordonne à toutes les villes du comté de Looz de le reconnaître comme suzerain de ce fief.

Tome VI, pages 628-629.

1556, 22 juin. *Datum Avinione, X° kal. julii, pontificatus nostri anno quarto.*

Le pape Benoît XII écrit au chapitre de Saint-Lambert que l'évêque Adolphe doit maintenir les droits de l'église de Liège contre les prétentions de Thierry de Heinsberg qui s'était mis en possession du comté de Looz.

Tome VI, pages 629-652.

1338, 19 janvier. *Datum kalendis februarii, anno regni nostri XXIII, imperii XI, anno Domini nostri M. CCC° et XXXVIII.*

Louis, empereur des Romains, mande à l'évêque de Liège qu'il a convoqué à Cologne, dans l'octave de Pâques, les électeurs et les grands vassaux de l'empire pour s'occuper des graves intérêts de l'État. Il lui ordonne à s'y rendre.

Tome VI, page 597.

1338, 23 avril. *Datum Franquefort, xxiii die mensis aprilis, regni nostri anno XXIII°, imperii vero XI°.*

Louis, empereur des Romains, demande au chapitre de Saint-Lambert d'envoyer des délégués à Francfort pour s'occuper des intérêts de la foi.

Tome VI, pages 606-607.

1338, 19 mai. *Donnez l'ain del nativiteit Nostre Sangnour milh CCC et XXXVIII, le mardi devant le fieste del Ascension Nostre Sangnour.*

L'évêque Adolphe confirme la lettre relative au passage de la Meuse à Seraing, donnée par Thibaut de Bar le 12 avril 1310.

Tome VI, pages 605-606.

1338, 25 octobre. *Datum Avinioni, viii° kalendas novembris, pontificatus nostri anno IIII° (variante II°).*

Le pape Benoît XII ordonne à Adolphe, évêque de Liège, de défendre les droits de son église sur le comté de Looz.

Tome VI, pages 596-597.

1534, 50 août. *Donnez à Amiens le penultime jour de mois d'avost, l'ain de grasce M. CCC et XXXVIII.*

Le roi de France publie la sentence rédigée par les arbitres chargés de régler certains points litigieux entre l'évêque de Liège et le duc de Brabant.

Tome VI, pages 535-542.

1534, 25 septembre. *Chu fut fait et donneit l'ain del nativiteit nostre Sangnour Jhesu-Crist milh CCC et XXXVIII, le dymenge à lendemain des octaves del saint Lambert le martyr, al xxv^e jour de mois de septembre.*

Les lignages du pays de Liège désignent les personnes qui seront chargées, avec celles déléguées par l'évêque, le chapitre de Saint-Lambert, la cité et des bonnes villes, d'apaiser leurs différends.

Tome VI, pages 549-555.

1535, 6 janvier. *Donnees à Paris, l'an M. CCC et XXXV, le jour del Epyphanie.*

Philippe, roi de France, détermine les amendes à payer par Jean III, duc de Brabant, au roi de Bohême, à l'archevêque de Cologne, à l'évêque de Liège, aux comtes de Juliers, de Gueldre, de Looz, etc.

Tome VI, pages 542-545.

1555, 8 mars. *Donneit en capille de Liège, l'ain del nativiteit de nostre Sangnour Jhesu-Crist M. CCC. XXXV, le merquedi al viii^e jour de mois de marche, al entrée.*

L'évêque Adolphe, le chapitre de Saint-Lambert, le comte de Looz, les échevins, les conseils et les communautés de la cité et des bonnes villes du pays promettent d'observer la paix qui sera faite pour mettre fin à la guerre des lignages.

Tome VI, pages 555-556.

1555, 19 mars. *Donnez l'ain M. CCC et XXXV, le dymenge que ons chantoit Oculi.*

Jean de Juppleu, lieutenant de Jean, comte de Namur, promet en son nom d'observer la paix qui sera faite pour mettre fin à la guerre des lignages.

Tome VI, pages 558-559.

1555, 20 mars. *Donnez l'ain M. CCC et XXXV, le xx^e jour de marche.*

Jean, duc de Brabant, promet d'observer la paix qui sera faite pour mettre fin à la guerre des douze lignages.

Tome VI, pages 556-557.

1535, 25 mars. *Donnez l'ain milh CCC et XXXV, le xxv^e jour de marche.*

Jean, roi de Bohême, promet d'observer la paix qui sera faite pour mettre fin à la guerre des douze lignages.

Tome VI, pages 557-558.

1535, 16 mai. *Che fut fait, dit et pronunchiet l'ain del nativiteit nostre Sangnour Jhesu-Crist milh CCC et XXXV, le mardi après le fieste saint Servais en mois de may.*

La paix des douze lignages, par laquelle les personnes désignées par l'évêque Adolphe, etc., pour mettre fin à leurs querelles, établissent des peines particulières

La paix de Flône, par laquelle les arbitres de l'évêque Adolphe, d'une part, des conseils et communautés de la cité et des bonnes villes de Dinant, Fosses, Saint-Trond et Thuin, d'autre part, statuent sur les dommages éprouvés par ledit évêque, la garde de la cité, la juridiction du prévôt de Saint-Lambert et de l'official.

Tome VI, pages 458-475.

1530, 6 juin. *Che fut loieit, greit, ratiefiet et approvet l'an de grasce deseurdit (M.CCC.XXX), le vigiel del fieste de Sacrement.*

L'évêque Adolphe, le clergé primaire et secondaire de Liège, les conseils et communautés de la cité et des bonnes villes ci-dessus nommées, donnent leur approbation à la paix de Flône et promettent de l'observer fidèlement.

Tome VI, pages 475-476.

1532, 14 juin. *Le dymengne après le saint Barnabé, le xii^e (lisez xiv^e?) jour de junet.*

Projet de sentence rédigé par des arbitres pour régler différents points litigieux entre les Liégeois et les Brabançons, notamment au sujet de la juridiction spirituelle de l'évêque de Liège en Brabant, de l'aliénation de Malines, etc.

Tome VI, pages 508-511.

1532, 14 novembre. *Donnez l'ain M. CCC. et XXXII, le samedi après le fieste saint Martin.*

L'évêque Adolphe reconnaît que ce n'est que par condescendance qu'on lui a accordé un subside par la paix de Flône, et qu'il n'a pas le droit de lever *escot* ni *crenée* dans le pays.

Tome VI, pages 505-506.

1533, 20 mai. *Donnez et faite à Cambray, l'an de grasce M. CCC et XXXIII, le xx^e jour de may.*

Sentence des arbitres nommés, à l'intervention du roi de France, par l'évêque Adolphe et le duc de Brabant pour régler les points litigieux soulevés entre eux au sujet de la juridiction spirituelle, etc.

Tome VI, pages 512-518.

1535, 16 octobre. *Datum in monasterio Sancti-Adriani de Geraldimonte, anno Domini millesimo trecentesimo XXXIII, mensis octobris die xvi^e.*

Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, se reconnaît vassal de l'Église de Liège et fait relief à l'évêque Adolphe pour les fiefs de Malines, Grammont et Bornelheim.

Tome VI, page 521.

1534, 13 juillet. *Donneit l'ain del nativiteit nostre Sangnour Jhesu-Crist mil CCC et XXXIII, à xiii^e jour de mois de jule c'on dis fenalmois.*

L'évêque Adolphe, le chapitre de Saint-Lambert, les échevins, les conseils et les communautés de la cité et des bonnes villes du pays désignent les personnes qui seront chargées d'apaiser leurs dissentiments.

Tome VI, pages 546-549.

et *Robertum* ¹... Li pape fist i excommunication *generalis* sour tous les *symoniachi* ²... Li urse avoit appetit del pissier de aighe, et si levat la jambe et pissat *versus unam parietem ubi crux erat depicta*, et depissat la crois ³, etc. » Mais c'est surtout dans les noms propres que la négligence de l'auteur éclate. Le plus souvent, il ne se donne pas la peine de chercher à quoi ils correspondent et les transporte dans sa chronique tels qu'il les trouve dans ses auteurs latins : « Ysidorus fut evesque Yspalensis ⁴ ... Ly archevesque de Maienche fondat l'engliese de Woldense ⁵... Didate, evesque de Axoniensis ⁶... Li evesque Sedisiens Agatenus, Dyonisius Nemasenus, Giele Utisenus, Gaufre Lydonenus et Pires Covenamenus ⁷. »

Les trois livres du *Myreur* fourmillent de passages semblables. Quelquefois l'auteur s'excuse de présenter les mots sous ces formes bizarres et avoue naïvement son ignorance. Mentionnant « Bernard Guyon, evesque de Londonensi, » il ajoute : « je ne say dire en franchois ⁸. » Et plus loin : « ... Et fondat celle abbie Cecile, vichecontesse de Victoriensis; je vous met ches mos solonc le latin, car je ne les say romanchier partant que je ne connoy mie les pays ⁹. » ... Ailleurs, s'étant aventuré dans une description géographique de l'univers, il déclare ne pas l'achever parce que les noms des fleuves et des cités « sont en latin si sauvage que nos ne les poions

¹ *Ly Myreur*, p. 264. ² *Ibidem*, p. 269. ³ *Ibidem*, t. V, p. 278.

⁴ *Ibidem*, t. II, 529. Lisez *Hispalensis*, de Séville.

⁵ *Ibidem*, t. II, p. 452. Lisez *Fuldensis*, de Fulda.

⁶ *Ibidem*, t. IV, p. 358. Lisez *Uxamiensis*, d'Osma. Au tome V, page 159, il écrit *Exaniense*, toujours pour Osma.

⁷ *Ibidem*, t. V, p. 407. C'est-à-dire : les évêques Thédise d'Agde, Denis de Nismes, Gilles d'Usez, Geollroi de Lodève et Pierre de Comminges. Le mot *Sedisiens* n'est pas achevé. J. d'Outremeuse, dans sa précipitation, copiait souvent les mots qu'il ne comprenait pas en leur conservant la forme abrégée qu'ils revêtaient dans les manuscrits : « Le dyocese Melden, » pour *Meldensis*, de Meaux (*ibidem*, t. IV, p. 544); « li evesque Caturcen, » pour *Carturcensis*, de Cahors (*ibidem*, t. V, p. 444).

⁸ *Ibidem*, t. III, p. 69. Lisez *Lodovensis*, de Lodève.

⁹ *Ibidem*, t. IV, p. 394. Il faut lire *Bitterrensis*, de Béziers.

remanchier¹. » Pour un homme qui s'était donné pour tâche de mettre les chroniques latines à la portée du vulgaire, cette manière de procéder peut paraître étrange. Mais, après tout, je préfère encore cet humble aveu à la désinvolture avec laquelle il traduit *Argentoratum* (Strasbourg) par Argentine, *Herbipolis* (Wurtzbourg) par Herbibolle, *Maguntiacum* (Mayence) par Magonchie.

Il est évident, du reste, que Jean d'Outremeuse se souciait aussi peu des règles de la grammaire et de la syntaxe latines que de celles de la langue romane. Ses textes sont criblés de fautes de tout genre, comme aussi du reste ceux de Jean de Stavelot, qui cependant était un homme lettré.

Au XIV^e siècle, l'historien ne se préoccupait guère de rechercher les causes des événements humains. Se bornant à les rapporter le plus exactement possible, il estimait avoir atteint la perfection du genre lorsqu'il était parvenu à les classer par années. A cet égard, Jean d'Outremeuse n'a pas devancé son siècle. Son grand souci, à lui aussi, est d'observer l'ordre chronologique; c'est pour cela que, dépeçant sa matière en une infinité de parcelles, il déroule sous nos yeux, année par année, et en passant successivement d'un pays à l'autre, l'histoire de tous les peuples de la terre : « Si vorons dire de altre chouse qu'il avient altre part, solonc l'ordre de mes croniches, qui se fait année par année².... Raison est que je vous die tout chu que je ay troveit dedens cel an, anchois que je recommenche à novel an³. » Il y a plus : pour Jean d'Outremeuse l'idéal eût été de pouvoir enregistrer les faits, non pas seulement par année, mais par mois et

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 308.

² *Ibidem*, t. IV, p. 390. Cfr ci-dessus p. xxxvi.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 500. « Et se revint l'evesque à Liege, ensi que vos oreis chi après; mains je vuelhe dire des autres chouses qui avinrent en cel ain, et puis revenray à la droit daute. » (*Ibidem*, t. V, p. 466.) « Nos vos lairons de luy, car ilh ne vint jusques al printemps; mais si parlerons d'autres materes de cel ain meismes. » (*Ibidem*, p. 578.)

par jour ; il reconnaît toutefois que c'est chose impraticable : « Ilh avint bien sovens que en I mois ou en I jour avint par le monde des chouses asseis que ons ne puet dire à I fois ; ains covient premier dire de l'un paiis et de termineir toute l'année, et puis recommenchier al commencement del année et parleir d'on altre paiis, et enssi de tous les paiis ¹. » Cependant, il ne néglige aucune occasion d'appliquer ce système, et voilà pourquoi, souvent, le texte du *Myreur* est si haché, si incohérent ; c'est une véritable mosaïque. A chaque instant, pour ne pas intervertir l'ordre des dates, il interrompt son récit au grand détriment de la clarté et de l'intérêt qui s'attache à une narration continue.

Lorsque, malgré ses efforts, il ne parvient pas à classer chronologiquement les faits, il ne manque pas de faire observer qu'il n'y a pas de sa faute : « Et deveis savoir, » dit-il à propos de la clef de l'évêque Servais, « que chu que j'ay dit de cest cleif fut longtemps après la mort sains Servais ; mains nos l'avons chi mis portant que les canones ont mal gardeit les dautes quant chu avenoit, si que ons ne le puet mettre à son droit lieu ². »

Mais si, parfois, il viole la règle qu'il s'est imposée parce qu'il ne saurait faire autrement, il lui arrive aussi — chose étonnante pour qui s'est rendu compte de la rigueur ordinaire de ses procédés — de le faire à bon escient. C'est ainsi qu'au lieu de faire figurer à leurs dates respectives les nombreuses fondations d'églises faites par saint Martial, il les énumère en bloc, en ajoutant : « Ches englieses ne faisoit mie tout en une an ; mains affin que ons le retengne mies ou ons l'entende mies, je les ay mis tout en ordre ; puis retourneray à ma matere comme pardevant ³. » Il agit de même pour les rois d'Angleterre, dont il donne en une fois la série toute entière, sans

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 375.

² *Ibidem*, t. II, p. 99.

³ *Ibidem*, t. I, p. 483.

doute d'après un catalogue qu'il avait sous les yeux ¹. Racontant les aventures de Florentin, fils de Philippicus, il s'oublie au point de prendre une avance de quatre années : « Nos vos avons mys en delation de parleir de sains Hubers, l'evesque de Liege, de chu qu'ilh faisoit en son paiis de l'an VII^e jusqu'à l'an VII^e IIII où nos astons ². » Le siège du château de Bouillon, qui dura deux ans, de 1138 à 1140, est décrit sans interruption : « Nous vous avons dite la matere entirement de castel de Builhon, sens nulle entredois, pour mies entendre; si vorons dire de altre chouse solonc l'ordre de mes croniches ³. »

Il arrive aussi que Jean d'Outremeuse revient sur ses pas, non parce qu'il a dépassé le but, mais parce qu'il avait oublié certains détails : « Nos vos avons obliet à racompteire et escrire des lois de Pharamons...; se le vos dirons par recapitulation ⁴. » Ailleurs, c'est par une sorte de repentir et plutôt en vue de réparer une négligence que de combler une lacune involontaire qu'il retourne en arrière. Renvoyant ses lecteurs aux sources mêmes, il s'était d'abord contenté de mentionner rapidement les conquêtes d'Alexandre de Macédoine; mais dans la suite, un parallèle entre le fils de Philippe et Jules César lui donne l'occasion de revenir sur ce sujet qu'il se hâte de traiter en détail : « Portant que nos ne l'avons mie declareit à son temps, et vos avons renvoiet à l'escripture, nos en deviserons en partie, et todis à la correction de l'escripture à laqueile nos renvoions ⁵. »

¹ Il est à remarquer que, plus tard, ayant probablement réussi à se procurer une chronique détaillée de ce pays, il reprend les souverains de la Grande-Bretagne en sous-œuvre et mentionne leurs faits et gestes à leur place chronologique.

² *Ly Myreur*, t. II, p. 414.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 390. Jean d'Outremeuse traduisant le *Triumphus S^{ti}-Lamberti in Bullonio*, l'a fait passer tout entier dans sa chronique, sans le scinder; et c'est comme cela qu'il a été amené à dépasser l'année à laquelle sa chorographie était arrivée.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 143. Signalons aussi un passage où il revient sur l'origine des Francs parce qu'il avait, à ce sujet, négligé de consulter les chroniques de St-Denis. (*Ly Myreur*, t. II, p. 100.)

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 281.

La stricte observation de l'ordre chronologique ne présentait aucune difficulté pour les temps anciens, alors qu'il s'agissait simplement d'inscrire bout à bout les dates de l'avènement et de la mort d'un prince, de la prise d'une ville, d'une bataille. Mais plus tard, lorsqu'aux faits secs et précis succèdent des événements compliqués qui s'enchainent et se déroulent à travers des périodes de temps considérables, cela devenait moins aisé. Notre auteur ne laisse pas que de s'en apercevoir. Longtemps il lutte contre le courant qui l'entraîne et essaie de vaincre la difficulté; mais enfin il doit reconnaître que la résistance est impossible. A partir du XIV^e siècle, il n'hésite plus à faire bravement le sacrifice de son système et se décide, de temps à autre, à raconter de longs épisodes en dépit de la chronologie : « Je ne puis, déclare-t-il, tout dire à une fois, ains covint que je die l'aventure après l'autre, et retourner ariere quant j'ay passeit le jour ou l'ain d'on longe matiere à determineir ¹. » Et, en effet, bientôt après, abordant l'histoire des guerres qui éclatèrent entre Édouard III, roi d'Angleterre, et Philippe de Valois, roi de France, il annonce son intention d'en finir avec cette lutte mémorable avant de passer à autre chose : « Je vos vuelhe dire en ordine chesti mateire chi jusqu'en la fin, ou tou pres, por le mies entendre ou retenir, et puis si retourneray à ma mateire sor l'ain 1527, et et de là en avant ². » Plus loin il décrit sans interruption l'expédition de Jean l'Aveugle, en Prusse, et ajoute : « Je vos ay asseis tenu del racompteir del fait le roy de Bohemme, et tant que je ay passeit l'annee dont je parloie chi-devant, partant que je ne voloie mie brisier la mateire; mains je recommencheràie et retourneray ariere al année meisme 1528 ³. »

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 484.

² *Ibidem*, t. VI, p. 549. Au lieu de 1527, il faut lire 1525. Voy. *ibidem*, p. 592, où il dit, après l'année 1529 : « Ors est-ilh raison que, puisque je ay compteit des Engles, que je vos racompte d'hor en avant des Flamens et que je retourne à le daute de chà en arière por vos à deviseir che que je avoie obliet. »

³ *Ibidem*, t. VI, p. 416.

Ces citations attestent que si Jean d'Outremeuse se relâche parfois de la règle qu'il a cru devoir se tracer, c'est bien malgré lui. Il signale lui-même les rares infractions qu'il y fait, et, dès qu'il le peut, reprend sa marche accoutumée : « Je vos laray chi de li, dit-il quelque part, car j'ay aleit trop avant une annee, por continuer la matere : si vos diray del altre matere qui avient adonc ¹. »

Pour en finir avec ce sujet, disons qu'à la fin de son troisième livre (1340) il insère, comme en appendice, plusieurs documents de date antérieure dont il n'avait pas reçu communication en temps opportun ², qu'il en use de même en 1246 pour des chartes du XII^e siècle qu'on venait de découvrir à Aix-la-Chapelle ³, et qu'il fait suivre le texte de la paix des Douze lignages (1335) de plusieurs confirmations qui eurent lieu jusqu'en 1370, « jasoiche, dit-il, que je n'astoe mie là à la mateire des croniques de bealcop; mains por tout savoir la mateire et le fait, en parsiwant la mateire, je l'ay tout dit l'un après l'autre jusques en la fin de mon temps ⁴. »

Si Jean d'Outremeuse se préoccupe en premier lieu de classer les faits d'après leurs dates, il est non moins soucieux de les présenter à ses lecteurs aussi nombreux et détaillés que possible. Pour cela, il usera d'un procédé bien simple, à savoir : la comparaison. Après avoir décidé quelle relation il prendra pour base de son propre travail, il cherchera à la compléter au moyen d'autres écrits. Il recueillera ainsi tous les faits consignés dans les chroniques antérieures, et, à propos d'un événement, toutes les particularités dont il a été entouré.

Quant à l'exactitude, il s'appliquera aussi à l'obtenir. S'il trouve tous les chroniqueurs d'accord, il le fera remarquer avec satisfaction : « Martinien escript (et est veriteit, car tos les croniques et hystoires le tesmongnent et

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 140.

² *Ibidem*, t. VI, p. 626.

³ *Ibidem*, t. V, p. 238.

⁴ *Ibidem*, t. VI, p. 381.

sont d'accorde sans nulle debat) que Romme fut fondeit l'an del origination de monde 4484¹. » Si, au contraire, il constate des divergences, il s'agira pour lui de choisir, et alors nous le verrons se livrer à diverses combinaisons que j'aurai l'occasion d'exposer en parlant de la façon dont il entend la critique historique.

La vaste compilation de Jean d'Outremeuse comprenait plusieurs parties, ou livres : « Chesty present croniques nos avons mys en pluseurs volummes ou libres² dependant ly une del autre. » Les trois premiers livres étant arrivés à peu près intacts jusqu'à nous, nous pouvons indiquer la division générale de l'ouvrage.

L'auteur du *Myreur* partageait naturellement l'opinion des chroniqueurs du moyen âge qui attribue aux princes troyens échappés au massacre des Grecs la fondation des premières dynasties de nos principaux États. Aussi la destruction de Troie sert-elle de point de départ à son œuvre : « Chi present croniques commenche droit à la destruction de la grande Troie, qui fuit destruite par les Grigois..., comment ilh s'en partirent plusieurs prinches qui s'en alerent habiteir en pluseurs parties de monde³. » Nous verrons tantôt que, pour ne rien laisser en arrière, son *Myreur* remonte en réalité au déluge.

Ce premier livre nous conduit jusqu'au couronnement de Charlemagne comme empereur, fait qui, suivant l'auteur, eut lieu en l'année 794. Jean de Stavelot termine sa copie par ces mots : « Et finat chi nostre promier libre dez III. , si recommencherons le seconde⁴. »

Le second livre est annoncé en ces termes : « Ly promiers [libre] est deviseis et ly seconde s'ensyet... Et fine ly promiere livre où chesti

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 22.

² *Ibidem*, t. I, p. 1. Le ms. Berlaymont, plus conforme à la rédaction originale, donne : *en quatre livres*.

³ *Ibidem*, t. II, p. 188.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 534. La partie correspondante du ms. Berlaymont n'existe pas.

commenche, assavoir l'an del incarnation Nostre Saingnour Jesu-Crist VII^eXCIII... Le premier jour del premiere ain que Charle-le-Grand. fis le roy Pepin, fut coroneis empereur de Rome, droit-là avons fineit nostre premier livre, et droictelement recommencherons chesti secon, en parsiwant nostre mateire ¹. » Il s'arrête à l'année 1207. au moment où, toujours d'après la chronologie de l'auteur. Baudouin de Constantinople, battu près d'Andrinople, est fait prisonnier par Joanice, roi des Bulgares, que les Grecs avaient appelé à leur secours. Je raconterai, dit l'écrivain, sa délivrance « en mon thier libre qui s'ensiet chi après, car li secons fine droit-chi, et li thiers commencherat, en nom de Peire, et del Filh et del Saint-Esprit. Amen ². »

Le troisième livre débute ainsi : « Chi après s'ensiet li thiers libres des croniques translateis et copuleis par Johan de Oultremeuse, ensiwant la mateir del promier et del second libres, en propre l'an là li second fine, assavoir en l'an XII^e et VIII ³... Et si commenche chi endroit mon thier libre et derain de mes croniques, en porsiwans les dois premiers... Et recommenche chesti thier libre droit là li secon chi devant fine, assavoir l'an del Incarnation XII^e et VII ⁴. » Ce livre finit à l'année 1340, lorsque les princes chrétiens d'Espagne mettent en déroute l'armée des Musulmans à Tariffe. « Or vos ay deviseit trois libres de croniques ordineis par moy, Johain desus nommeis;... je fine chi le thier libre ⁵. »

Telle est la division des trois premiers livres. Les recherches infructueuses auxquelles on s'est livré pour découvrir le quatrième ont fait supposer qu'il n'avait jamais existé ⁶. Nous allons approfondir cette question et la résoudre de façon à faire cesser tous les doutes.

¹ *Ly Myreur*, t. III, pp. 1 et 2.

² *Ibidem*, t. IV, p. 399.

³ Lisez VII.

⁴ *Ly Myreur*, t. V, p. 1.

⁵ *Ibidem*, t. VI, pp. 657 et 658.

⁶ Voyez le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, pp. 282 et suiv.

On ne saurait d'abord nier que Jean d'Outremeuse n'ait eu l'intention bien arrêtée d'écrire quatre livres. Voici trois textes qui le prouvent à toute évidence : « Chesty present croniques avons mys en quatre livres ¹... Et finat chi nostre premier libre des III ²... Avons nos fais et ordineis quattres livres de chroniques ³... » C'est ainsi qu'il s'exprime dans ses deux premiers livres. Il est vrai qu'ensuite, poursuivant son œuvre, il annonce le « thier libre et *derain* libre ⁴. » Comment expliquer cette contradiction ? Il est possible qu'en commençant ce troisième livre, mesurant d'un coup d'œil l'étendue de sa matière, il a cru un instant pouvoir y comprendre tout ce qui lui restait à dire ; mais bientôt il devint évident à ses propres yeux qu'il n'en pouvait être ainsi, et en 1338, à propos de l'année de sa naissance, il déclare qu'il est l'auteur des présentes chroniques « tout ensi qu'il sont contenus en tos les trois livres et sont [seront?] encors contenus en quart chi après ⁵. » Peu après il s'explique plus nettement encore. En cloquant son troisième livre, « et si n'ay point de fin, dit-il, ains convient le quart libre recommenchie ⁶. » Cette déclaration est formelle : il va immédiatement mettre la main à l'œuvre. Il prévoit bien qu'il ne pourra achever cette quatrième partie : « liqueis ne serait mie fineis de mon temps ne à ma vie ; » mais il est décidé à la mener « al plus avant que je poray et saurai troveir croniques et mateire à cronisier. » Quant aux sources, il ne devait pas être embarrassé ; il avait déjà sous la main les écrits de Hocsem et de Jean Warnant, qui lui fournissaient des matériaux jusqu'à l'année 1347. Il cherchera à s'en procurer d'autres encore : « Je en auray se je puy, et parferay avant mon quart livres ⁷. » S'il n'en trouve pas, il aura recours

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 4, note 2.

² *Ibidem*, t. II, p. 554.

³ *Ibidem*, t. III, p. 4.

⁴ *Ibidem*, t. V, p. 4.

⁵ *Ibidem*, t. VI, p. 396, note 2.

⁶ *Ibidem*, t. VI, p. 637.

⁷ *Ibidem*, t. VI, p. 638.

aux informations orales ou racontera les faits dont il serait lui-même témoin: « et d'oultre en avant [avons] pris les fais et les aventures que nous avons veüt, à plus près que nous avons peut ¹. »

Il reste à prouver que Jean d'Outremeuse, mettant son projet à exécution, a réellement écrit le quatrième livre de sa chronique, et à en découvrir les traces.

On sait que notre auteur a trouvé dans Jean de Stavelot un copiste diligent et consciencieux en même temps qu'un continuateur. Voici la déclaration que le moine de Saint-Laurent insère dans sa copie à l'endroit où Jean d'Outremeuse, dans son préambule, termine la longue énumération des auteurs qu'il a utilisés: « Item, là lidit maistre Johan d'Oultremouse les (faits) laisat, Johan de Stavelot, moyne et coste de Sains-Lorent par-deleis Liege, les recommenchat ². » Or, nous possédons la chronique de Jean de Stavelot, et chacun sait qu'elle commence en l'an 1400. Lorsque, après avoir terminé la transcription de l'œuvre de son devancier, il s'apprête à la poursuivre pour son propre compte, il s'exprime ainsi: « Chi commenche li *chinquyme* croniche de paiis de Liege en brief, ensiwant les *quattres* croniques maistre Johans d'Oultremouse; et fut commenchiet l'an M. et CCCC... Chi volons, al aide de Dieu, commenchier le V^e cronicque de pays de Liege, sour l'an de grasce M. et CCCC, car maistre Johans d'Oultremouse finat tous les siens l'an M.CCC. et LXXXIX, ainsi com ilh appert en son III^e cronicque chi-devant fineis, où, elle fin, ilh faisoit mension de dolereux scisme qui estoit elle engliese de cristiniteit ³. »

Si ce texte laissait encore place au moindre doute, nous ajouterions que

¹ *Ly Myreur*, t. 1, p. 4. Cette façon de s'exprimer peut faire croire qu'une sorte de préface a été ajoutée après coup par Jean d'Outremeuse à son *Myreur*. Dans ce cas, le texte que nous venons de citer serait une preuve de plus que le quatrième livre a existé.

² *Ibidem*, t. 1, p. 4.

³ *Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par AD. BORGNET, p. 1. Cfr le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XIV, p. 174.

Fisen et Foullon, dans leurs histoires de la principauté de Liège, citent la chronique de Jean d'Outremeuse comme source, après l'année 1340, où s'arrête le troisième livre; le premier de ces écrivains déclare, en 1383, la prendre pour guide : « quem jamdudum sequimur potissimum rerum gestarum scriptorem »; le second en donne, de 1342 à 1399, dans les marges de son ouvrage, de courts mais nombreux extraits¹.

Ce qui est vrai, c'est que le quatrième livre du *Myreur* ne fut pas achevé. Jean d'Outremeuse y travaillait encore lorsque la mort vint terminer sa féconde carrière. Jean de Stavelot vient de nous apprendre qu'il le mena jusqu'en 1399. C'est ce que confirment Fisen et Foullon qui, arrivés au mois d'octobre de cette année, placent respectivement en marge de leur texte : « Hactenus Ultramosanus, et deinceps Stabulaus. » — « Illic desinit Transmosani chronicon eo anno mortui². » C'est ce que confirme aussi l'ancien héraut d'armes liégeois Van den Berch, lorsqu'il dit : « Anno 1399, trespasat maistre J. de Preis dit d'Outremeuse, sentencier de la cour de Liège, liquel at en diverses volumes (alias 4) escript l'histoire de Liège en prose et en vieux roman³. » Dans les manuscrits composés d'après la Geste⁴, le dernier événement de cette année 1399 dont il soit fait mention se rapporte au 24 octobre. C'est donc après cette date qu'il faudrait placer la mort de Jean d'Outremeuse. Je dois cependant faire remarquer que dans tous les recueils de cette espèce que j'ai pu consulter, on parle de la neige abondante tombée le 29 janvier de l'an 1400, et que c'est à la suite de ce fait seulement qu'on rencontre cette phrase : « Je vous laisse assavoir que ledit maistre Jehan d'Oultremeuse, qui composa ce present cronicque, ne

¹ BARTH. FISEN, *Sancta Legia Romanæ ecclesiæ filia, sive historiarum ecclesiæ Leodiensis partes duæ*, 1696, pars II, p. 142.

² FOULLON, *Historia Leodiensis*, t. I, pp. 417, 436, 438, 439, 443, 452 et 456.

³ FISEN, pars II, p. 456. FOULLON, t. I, p. 456.

⁴ *Chronique liégeoise*, copiée par Le Fort, aux archives de Liège, 2^e série, t. XXVI, p. 273.

⁵ Cfr ci-dessus p. LXXXVI. Cfr p. xxxv.

fait pour lors plus avant de ce present cronicque ¹; et ne sceit point se il morut en celluy temps ou non; dont pour ce ne vous en diray plus avant quant au present ². »

La copie de Jean de Stavelot et sa continuation formaient cinq volumes, un pour chaque livre. Ils sont mentionnés dans le catalogue de l'abbaye de Saint-Laurent ³ de la façon suivante :

^{LL}₅₁ Outremerse (Jean d'). Histoire de Liège, partie 1^{re};

^{LL}₅₂ Partie 2^{me};

^{LL}₅₃ Partie 3^{me};

^{LL}₅₄ Partie 4^{me};

^{LL}₅₅ Partie 5^{me}.

Les volumes 1, 3 et 5, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque royale, sous les nos 10455, 10456 et 10463, portent encore respectivement les indications ^{LL}₅₁, ^{LL}₅₃, ^{LL}₅₅. Ce dernier contient la chronique de Jean de Stavelot, de 1400 à 1450 ⁴. Les quatre livres du *Myreur* se trouvaient donc tous dans

¹ Dans la liste des écrits de Jean de Stavelot qui est au volume de Brunetto Latini, on lit que la 4^e partie de la chronique de Jean d'Outremerse « fine l'an M. et CCCC tout à pont. » Cette liste a été publiée par M. DE REIFFENBERG dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1^{re} année, p. LVI.

² *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, p. 597; 5^e série, t. VI, p. 448. *Bulletin des bibliophiles liégeois*, t. I, p. 171. BARON KERVYN, *Froissart*, t. XVI, p. 414; Cfr *ibidem*, t. I^{er}, p. 127.

³ M. de Theux possède deux catalogues manuscrits de la bibliothèque de cette ancienne abbaye, l'un rédigé vers l'an 1700, l'autre vers 1750. Tous deux mentionnent les quatre livres du *Myreur des histors* et sa continuation; le premier le fait en ces termes, au fol. 565: « Histoire de Liège de Jean d'Outremerse, escrete par Jean Stabulaus, in-4^o; tome I, 565; tome II, 566; tome III, 567; tome IV, 568; tome V, 569. » C'est au second, au folio 1018, chapitre des manuscrits, que nous empruntons les indications qui figurent dans notre texte.

⁴ Dans la liste des écrits de Jean de Stavelot, dressée par son continuateur, figurent: « Quatuor partes cronicarum Johannis de Ultramosam, quibus addidit hanc quintam partem in presenti volumine conscriptam. » (*Chronique de J. de Stavelot*, page 608. Cfr *ibidem*, Introduction, page 4, et l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, 1^{re} année, page XLIX.) Dans le corps de sa chronique (page 105), Jean de Stavelot fait allusion à un événement rapporté « chi-devant en III^e cronicques. »

la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent au milieu du dernier siècle ¹. Ils y restèrent probablement jusqu'à la suppression de cette communauté ². Par suite de quelles circonstances le quatrième livre a-t-il disparu, non seulement dans l'exemplaire de Saint-Laurent, mais aussi dans celui de la bibliothèque de Berlaymont? On ne saurait le dire. Ce qui est certain, c'est qu'on doit en regretter vivement la perte, car il constituait la partie vraiment originale de l'œuvre. Ce que Jean d'Outremeuse en avait composé devait déjà être considérable. D'après le catalogue de l'abbaye de Saint-Laurent, il formait tout un volume. Nous savons, en outre, par une citation du généalogiste Abry, que dans la copie de Jean de Stavelot, les trente-deux premières années (1340-1372) de ce livre occupaient les cent et onze premiers feuillets du manuscrit. C'est à propos du voyageur Mandeville qu'Abry s'exprime comme suit : « Voici l'extrait, pour un surcroît de curiosité, de la 4^{me} partie de l'histoire de Jean d'Outremeuse, d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Laurent, lez-Liège, fol. cxī ³, différent à la vérité en date, mais qui est d'autant plus expressif sur ce sujet, que ce fameux écrivain liégeois vivait de son temps. J'en rapporte le récit dans le langage moderne, pour l'apreté de celui de ces anciens temps :

« L'an M.CCC.LXXII, mourut à Liège, le 12 novembre, un homme fort
» distingué par sa naissance, content de s'y faire connoître sous le nom de
» Jean de Bourgogne dit à la Barbe. Il s'ouvrit néanmoins au lit de la mort
» à Jean d'Outremeuse, son compère, et institué son exécuteur testamen-
» taire. De vrai, il se titra, dans le précis de sa dernière volonté, messire

¹ Au dix-septième siècle on pensait que le manuscrit original de Jean d'Outremeuse existait à Saint-Laurent. (Voyez ABRV, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 14.) On confondait sans doute avec la copie de Jean de Stavelot.

² Sur la question de savoir ce que sont devenus les manuscrits de l'abbaye de S^t-Laurent, voir l'*Archiv* de PERTZ, t. VIII, p. 44.

³ Cette indication, jointe à la marque $\frac{1}{8} \frac{1}{4}$ qu'il doit porter sur un des premiers feuillets, fera infailliblement reconnaître le manuscrit, si on vient à le découvrir.

» *Jean de Mandeville, chevalier, comte de Montfort en Angleterre, et sei-*
 » *gneur de l'isle de Campdi et du château Perouse. Ayant cependant eu le*
 » *malheur de tuer, en son pays, un comte qu'il ne nomme pas, il s'engagea*
 » *à parcourir les trois parties du monde. Vint à Liège en 1343. Tout sorti*
 » *qu'il étoit d'une noblesse très distinguée, il aima de s'y tenir caché. Il*
 » *étoit, au reste, grand naturaliste, profond philosophe et astrologue, y*
 » *joint en particulier une connoissance très singulière de la physique. se*
 » *trompant rarement lorsqu'il disoit son sentiment à l'égard d'un malade,*
 » *s'il en reviendroit ou pas. Mort enfin, on l'enterra aux FF. Guillel-*
 » *mins, au faubourg d'Avroy, comme vous avez vu plus amplement cy-*
 » *dessus ¹.* »

Puisque les trente-deux années comprises entre les années 1340 et 1372 occupent, dans la copie de Jean de Stavelot, cent et onze feuillets, on peut conjecturer qu'il fallut en consacrer à peu près autant aux événements plus récents des vingt-sept années qui s'écoulèrent entre cette dernière date et la mort de Jean d'Outremeuse. Le manuscrit perdu du moine de Saint-Laurent devait donc comprendre environ deux cents feuillets. Ce calcul prouve que si même les chroniques vulgaires étaient, non pas des réductions en prose de la Geste, comme nous le croyons ², mais des analyses du *Myreur*, les plus étendues d'entre elles ne nous fourniraient encore qu'un texte fort écourté du quatrième livre du *Myreur des historis*. En effet, dans celle que possède M. de Theux, la période comprise entre les années 1340 et 1399 n'occupe que 77 pages in-4° (pages 566 à 643) de 44 lignes; dans le manuscrit de Rocroi, 48 pages grand in-folio à deux colonnes ³; dans un manuscrit de lord Ashburnam, 82 pages in-4° à deux colonnes ⁴.

¹ Copie aux archives de Liège, manuscrits de Le Fort, 2^e série, t. XXVII. p. 102. Le manuscrit original d'Abry repose dans la bibliothèque du comte d'Oultremont sous le n° 66.

² Voyez ci-dessus p. LXXXVI, note 1.

³ Cfr ci-dessus pp. LXXXV et LXXXIV.

⁴ N° 347 de la bibliothèque de ce lord, fol. 165-206. Cfr ci-dessus, p. LXXXVI.

S'il fallait renoncer définitivement à l'espoir de récupérer le quatrième livre du *Myreur* dans son texte original, la Commission royale d'histoire aurait sans doute décidé l'impression de la plus détaillée de ces chroniques qui, à défaut d'une reproduction intégrale, donnent au moins la substance de l'œuvre du maître ¹. Mais, après la découverte de la Geste des évêques de Tongres et de Liège, des mémoires de Jean le Bel, du *Liber chartarum ecclesie Leodiensis*, ne peut-on pas s'attendre à d'autres surprises encore? C'est surtout le manuscrit ^{LL}/₅₄ de la bibliothèque de Saint-Laurent que nous serions désireux de retrouver; je soupçonne qu'il nous fournirait sur Jean d'Outremeuse des renseignements qui nous font défaut. Car, de même qu'Adrien de Veteri Busco, continuateur de Jean de Stavelot, en recueillant la plume des mains de son prédécesseur, nous a donné sur la mort de celui-ci des détails circonstanciés ², de même Jean de Stavelot, avant de poursuivre le *Myreur des historis*, n'aura pas manqué de consacrer un souvenir à celui dont il avait si patiemment transcrit l'œuvre colossale.

En attendant l'heureuse nouvelle, nous devons utiliser ces abrégés pour en tirer les renseignements biographiques que Jean d'Outremeuse nous fournit lui-même sur sa personne.

Le schisme que créa dans l'Église l'opposition entre Clément VII, pape d'Avignon, et Urbain VI, pape de Rome, eut son contre-coup à Liège. La faction séditieuse des Clémentins jeta le trouble dans la cité. Pour apaiser ces dissensions, une commission, nommée en 1383, fut chargée d'enquérir contre elle. Voici comment les chroniques vulgaires racontent le fait: « Item, lendemain de Carême, l'evesque s'en allat en chapitle; et fut paisez par les seigneurs du chapitle de Saint-Lambert que ledit evesque metteroit deux

¹ Dans ces chroniques dites *vulgaires*, on trouve principalement les événements liégeois. L'histoire des autres pays y tient peu de place. C'est une preuve de plus que ce sont des résumés de la Geste et non du *Myreur*.

² Voy. la *Chronique de Jean de Stavelot*, introduction, page iv, et texte, pages 606-608.

clerqs de son conseil, et semblablement les seigneurs du chapitle de Saint-Lambert deux chanoines, lesquels enquesteroient généralement sur les Clémentois; et semblablement, des secondares eglises, deux avecq eulx, pour en faire enquestez en leurs églises. Mais chacun sens desloger [var. soy deslogat] des premiers ¹. Por quoy le sieur Jehan d'Oultremeuse, lequeil composat et fist ce present cronicque, fust commis et députez, et adoncque commença-t-il bien honorablement ². »

Mais ce récit, tiré de la Geste, doit être incomplet. Suivant Fisen, qui avait sous les yeux le texte du *Myreur*, Jean d'Oultremeuse se serait particulièrement distingué dans la lutte contre les Clémentins, au point d'être désigné comme une des premières victimes qui devaient tomber sous leurs coups. Afin de pourvoir à sa sécurité et de le rendre témoin immédiat des faits qu'il devait transmettre à la postérité, l'évêque Jean de Hornes l'appela auprès de lui. Il semble qu'après la défection peu courageuse des membres de la commission, notre chroniqueur poursuivit seul, pendant l'été de 1383, sa périlleuse mission ³.

¹ VAN DEN BERCH, en rapportant ce fait dans sa *Grande Chronique des Chartreux*, paraphrase ainsi ce passage : « mais incontinent un chascun se desrobat et cerchat lieu d'assurance. » En cet endroit, et encore à l'année 1386, Van den Berch donne à notre auteur la qualification de « chanoine de Liège. » Je ne reviendrai pas, à ce sujet, sur les considérations émises plus haut. Cfr p. x.

² Manuscrit de Rocroi, fol. 103. (Voy. *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, tome VI, page 447.) La variante est du ms. d'Oultremont, n^o 46.

³ Voici le texte de Fisen : « Nil cunctandum ratus : prosiliit episcopus, et Joannem Ultramosanum, qui e primis designatus erat a Clementinis ad necem, secum esse voluit, quo et tutior esset et rerum scribendarum inspector. Habe, lector, quam ei fidem habeamus, quem jamdudum sequimur potissimum rerum gestarum scriptorem.... Ibi communi sententia decretum uti duos episcopus designaret, totidem clerus.... Cæterum Hornanus Transmosanum designavit, qui vere primo quæstionem exorsus, continuavit æstate tota. » (*Historia Leod.*, pars II, p. 142). A l'année 1389, on lit encore : « Memores canonici ab Urbano nuper mandatum fuisse Joanni Transmosano ut Clementinos omnes abriperet in vincula, monuerunt, quando jam res postularet, uteretur potestate sibi facta. Negavit Transmosanus id sibi licere, quando quidem Bonifacius, Urbani successor, eam fortassis abrogasset potestatem. (*Ibidem*, p. 149.)

Ce n'est pas seulement à propos des Clémentins que nous trouvons Jean d'Outremeuse mêlé aux affaires publiques de son pays. En 1386, un bourgeois nommé Jean de Lavoir, ayant perdu un procès qu'il soutenait devant les échevins de Liège, lança publiquement contre eux une accusation de vénalité. A la demande de la cité et des bonnes villes, le prince fit procéder à une enquête par une commission dont notre chroniqueur fit de nouveau partie. Treize échevins furent révoqués; le quatorzième, Guillaume Proest, quoique aussi coupable que les autres, échappa à la condamnation¹.

Il résulte de ces faits que Jean d'Outremeuse occupait dans la cité une position en vue, qu'il jouissait de l'estime de ses concitoyens comme homme politique, qu'il était investi de la confiance de l'évêque et considéré comme l'historiographe attitré de la principauté.

De même que pour le poème des évêques de Tongres et de Liège, nous allons faire connaître, dans une analyse succincte, le contenu des trois premiers livres du *Myreur des historis*.

Il est bon de rappeler que, à la différence de la Geste consacrée uniquement aux annales liégeoises, le *Myreur* est une histoire universelle.

Après une sorte d'introduction dans laquelle l'auteur indique le but de son travail, sa manière de procéder et ses sources², il déclare commencer son récit à l'année 4019 de la création du monde, date de la prise de Troie. Toutefois, voulant donner à ses lecteurs une idée de la manière dont l'Europe avait été peuplée, il croit devoir remonter au déluge : « Jasoiche que chiz presens croniques prenent leur commenchement à la destruction de Troie, portant que cheaux qui de Troie soy partirent apres la destruction si vinrent en Europe habiteir, . . . nient mains, por la cognissanche avoir de cheaux qui fondarent les trois [premiers roalms de Europ], nos vorons declareir comment ly ysle de Europe fut premiers habiteis, par

¹ FISEN, *Historia leodiensis*, pars II, p. 145; ABRV, *Recueil héraldique*, etc., p. 97.

² *Ly Myreur*, t. I, pp. 1-4.

queiles gens et à queile temps, et par queile maniere et ocquison¹. » D'après les données de la Bible, plus ou moins bien interprétée, plus ou moins ornée des légendes alors en vogue, il nous apprend comment les descendants du patriarche Noé se partagèrent la surface du globe. Il est ainsi amené à faire l'histoire des premiers empires, et arrive à cette conclusion que « les grans royaulmes del monde » étaient au nombre de quatre : Babylone, Carthage, Macédoine, Rome. Parmi les villes figurait Trèves, fondée par Treberis, fils d'un roi d'Afrique contemporain d'Abraham. L'auteur passe rapidement en revue les destinées de ces grands empires, puis revient à son point de départ, la destruction de Troie. Mais alors, retournant de nouveau un peu en arrière, il se croit obligé de rappeler les faits qui amenèrent ce grand événement². Dans une sorte de hors-d'œuvre, il reprend de haut l'histoire des Amazones, et débite à leur sujet les fables mythologiques que chacun connaît.

Après cela seulement il aborde *sa matière* et rapporte les traditions qui avaient cours de son temps sur l'établissement d'Énée en Italie; de Franc, fils d'Hector, dans la Gaule; d'Anténor en Sicambrie; de Turquin, fils de Trojulus, en Turquie; de Didon, en Afrique, où elle fonde Didaine, ensuite appelée Carthage³.

A partir de ce moment, il raconte, année par année, tous les événements un peu importants qui se passent en Europe, en Asie, en Afrique, entremêlant l'histoire des Hébreux avec celle des rois latins, des ducs de la Gaule et de la Germanie, pendant le troisième âge du monde⁴.

J'aurai à consacrer une note spéciale à la chronologie de Jean d'Outre-merse. Il suffira pour le moment de dire que les temps antérieurs à l'ère

¹ *Ly Myreur*, t. I, pp. 4 et 5. Cfr ci-dessus, p. cxxvii.

² *Ibidem*, t. I, pp. 20-27. Pour cette partie de son récit, Jean d'Outremerse a exploité la Geste de Troie.

³ *Ibidem*, t. I, pp. 27-29.

⁴ *Ibidem*, t. I, pp. 29-53.

chrétienne étaient, selon lui, divisés en cinq parties, appelées les cinq âges du monde, savoir : le premier âge, compris entre la formation d'Adam et le déluge de Noé (2242 années); le deuxième âge, compris entre le déluge et la naissance d'Abraham (années 2245-3184); le troisième âge, compris entre la naissance d'Abraham et le couronnement de David (années 3185-4125); le quatrième âge, compris entre ce couronnement et la migration de Babylone (années 4126-4606); le cinquième âge, compris entre cette migration et l'incarnation de Jésus-Christ (années 4606-5195) ¹.

Dans le quatrième âge, l'auteur décrit le règne de Salomon, les guerres entre les rois d'Italie et les ducs de la Gaule, la fondation de Lille, l'histoire des rois d'Israël et de Juda, la naissance de Romulus et de son frère, l'établissement de Remus à Reims, l'origine de Tournay ². La fondation de Rome, en l'an 358 de David, lui fournit l'occasion de décrire minutieusement cette ville d'après une relation du XII^e siècle ³. Après cette longue digression, il trouve à juste titre qu'il « est raison que nos laisons atant chu, et revenons à nostre matiere où nos le lasammes. » Il reprend donc son récit et raconte l'histoire de tous les peuples, principalement celle des Latins. Chose étrange, après la destruction de Troie, les annales de la Grèce sont complètement négligées; Jean d'Outremeuse ne s'en occupe que pour nous faire connaître l'établissement des archontes à Athènes. Cet exposé est assurément empreint d'une grande originalité ⁴.

Jusqu'ici, le récit marche rapidement; à cette époque, les faits dignes de mémoire n'étaient pas nombreux : « Nos passons, dit l'auteur, legierement, sens racompteir grant choises, car ilh avenoit à cel temps mult

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 556. Jean d'Outremeuse arrive à un total de 5199 années; je ne sais comment il a fait son calcul. Le sixième âge du monde, commencé à l'incarnation de Jésus-Christ, doit durer jusqu'à la fin des temps.

² *Ibidem*, t. I, pp. 55-58.

³ *Ibidem*, t. I, pp. 88-85.

⁴ *Ibidem*, t. I, p. 87.

pou de choses qui soient por racompteir. Mains quant ilh venrat à nostre cognissanche, si les dirons mult volentirs¹. » Nous ne tarderons pas à voir que cette promesse il la tiendra si volontiers qu'il ira jusqu'à l'abus. Malgré la pénurie qu'il vient de constater, l'auteur ne croit pas devoir toujours reproduire tout au long les récits de ses devanciers; il faut parfois qu'il se restreigne; il aurait trop à faire s'il devait tout dire, et se bornera par conséquent à mentionner sommairement certaines choses plus largement développées dans des chroniques particulières : « Es parties de Germanie fesoient cheaux de Trève meruelle de fais d'armes, qui plus plainement sont contenus en leurs croniques que chi; car si nos voliens mettre tous les croniques de monde chi-dedens, nos ariens trop à faire et seroit nostre mateire trop prolongiet. Mains de tous vos parlerons compendieusement et clerement chu que nos en dirons². » Il est à remarquer, du reste, que dans ces temps reculés, les faits, en général, ne prétaient guère matière à amplification. Aussi sont-ils brièvement énoncés, et reproduits dans la forme aride qu'ils revêtent dans les anciennes chroniques : « Et vos disons que nos mettons briefement ches histors, car vos les trovereis enssi briefs ens ès croniques qu'ilh at V^e ans qu'ilh ont esteit escriptes; et les gens soloient mettre les fais enssi briefement. Et ilh y a de cheaux qui mettent leurs fais asseis clerement, et cheaux nos mettons enssi bien clerement³. »

Cette période présente naturellement un mélange confus d'histoire sacrée et d'histoire profane. Si la fantaisie joue encore un certain rôle dans la première, ce n'est que dans les détails; le fond est à peu près exact. On ne peut en dire autant de l'histoire profane. Le chroniqueur, ayant à

¹ *Ly Myreur*, t. 1, p. 86. Il dit la même chose ailleurs, comme pour s'excuser de l'aridité de son récit : « Nous passons nos dautes avant legierement, portant qu'ilh ne faisoient riens à cel temps qui soit à mettre en memore. » (*Ibidem*, p. 18.)

² *Ibidem*, t. 1, p. 18.

³ *Ibidem*, t. 1, p. 213.

cœur d'être complet, recueille tout ce qu'il trouve sur son chemin, le bon et le mauvais, le vrai et le faux, et en fait un incroyable mélange. L'histoire romaine surtout est défigurée au point de ne pouvoir la reconnaître.

Avant d'aborder le cinquième âge du monde, l'auteur se livre à une dissertation sur les dates, après laquelle il ajoute : « Et la cause porquoy nos disons chu n'est mie por les gens saiges ne subtils, ains est por les malicieux qui quident tout savoir et veulhent toutes les choses tempteir; si poroient calculeir nos dautes, si troveroient plus et trop l'an dois fois, al derain et al promier, que les ans sont imparfais, enssi que nous disons et que les saiges et subtils le sevent bien entendre ¹. » Cette réflexion n'est pas elle-même exempte de malice.

Dans cette période, caractérisée par la formation des États de Saxe, de Bavière, de Frise, de Danemark, de Hollande, de Zélande, de Hongrie, de Flandre, de Brabant, par la fondation des villes de Bruges, Douay, Amiens, Cambrai, Gand, Cologne, etc., l'histoire de Rome, de la Gaule et des divers nouveaux royaumes se mêle d'une manière étrange avec celle de Darius et d'Alexandre le Grand. Les conquêtes du prince macédonien ne sont toutefois pas exposées avec tous les détails qu'elles comportent; la raison en est qu'elles avaient été longuement célébrées dans des écrits spéciaux et véridiques (la geste d'Alexandre), auxquels Jean d'Outremeuse renvoie le lecteur : « et portant, nos ne parlerons plus de luy fours tant seulement là le cas le requierat ². » Pour un auteur aussi prolix, le procédé est méritoire; mais nous allons voir tout à l'heure qu'il ne tardera pas à le regretter et à réparer sa négligence. C'est par un motif semblable qu'à propos du roi Porus il mentionne, sans s'y arrêter, le vœu du paon ³. Jean d'Outremeuse, chose rare, était en ce moment en veine de

¹ *Ly Myrcur*, t. I, p. 92.

² *Ibidem*, t. I, p. 110. Cfr cette préface, p. xxvi.

³ « L'an II^e et LIX avient tout l'hystoire où li paons fut tueis et voveis de la chevalerie, dont ons a tant parleit mainte fois, qui trop long seroit à racompteir. Et portant qu'ilh en sont fais des libres

concision. Viennent ensuite les conflits de Rome avec les Tarentins et Pyrrhus, « le roy Pire de Gresce, » puis avec Annibal. Cet adversaire implacable des Romains est dédoublé; présenté d'abord sous le nom de Hannibal, il meurt, et reparaît ensuite sous celui d'Aynal. Le récit d'une bataille où les Romains éprouvèrent une sanglante défaite rappelle des circonstances de la bataille du lac de Trasimène et de celle de Cannes. Les guerres puniques sont décrites avec une fantaisie dont il est impossible de se faire une idée. La lutte soutenue par Franibal, roi des Latins, contre les « Sycambiens » de Gaule et leur duc Cletus, semble être un écho de l'invasion de Brennus. Presque toutes ces traditions sur les Goths, les Vandales, les Francs, etc., sont tirées d'AIMOIN, de PAUL DIACRE, de JORNANDÈS et d'autres. Les croyances religieuses des Sicambres servent de prétexte à l'auteur pour revenir sur ses pas et compléter ce qu'il avait dit de l'histoire de Troie dont il avait oublié de faire connaître la fondation ¹. Remontant donc à l'an 5862 de la création du monde, il cherche l'origine du culte de Bacchus et raconte comment ce dieu ayant conquis la Judée, le roi Tros donna de son temps à la ville de Darmant le nom de Troie ².

Entraîné un moment hors de sa route, Jean d'Outremeuse reprend ensuite son récit : « Or est raison que je me taise de chu, se die et revengne je à ma matiere que je ay unc pou entrelassiet. » Après avoir narré les conquêtes des Romains et la guerre de Jean Hyrcan, prince de Judée, contre le roi de Carthage Aynal, il arrive enfin à la fondation de Tongres ³. Ici le *Myreur* se rencontre avec la Geste qui, dépecée en mille fragments, va repasser toute entière sous nos yeux. L'histoire des rois et des évêques de Tongres, bientôt remplacés par les évêques de Liège, ne tardera pas à

qui continent la matere asseis veritable, si l'avons droit chi lassies à mettre. » (*Ly Myreur*, t. I, p. 110.)

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 145.

² Cette espèce de hors-d'œuvre comprend les pp. 138 (en bas) à 143.

³ *Ly Myreur*, t. I, p. 185.

occuper dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse une place prépondérante. Mais, pour rester fidèle à l'ordre chronologique, l'auteur fait défiler devant nous, d'une part Marius, Sylla, Pompée, Jules César, d'autre part Broncus et Iborus, ducs de Gaule, et le magicien Virgile, fils du roi Gorgile de Bougie, qui vivait à Rome sous Auguste, et auquel il consacre une place en dehors de toute proportion avec ce qui l'entoure, racontant avec un grand luxe de détails ses enchantements et ses féeries ¹. Ce roman, où ne manquent ni les discours ni les dialogues, est à peine interrompu par les faits et gestes de Sedros, roi de Tongres, par la fondation du château de Chèvremont, des villes de Namur, de Fosses, de Ciney, « et encores plusieurs aultres que je ne sçay nomeir ². »

Hérode, Antoine, Auguste occupent ensuite la scène. Un parallèle entre César et Alexandre, provoqué par Johans March, prince d'Antioche (Marsus, gouverneur de Syrie ?), et Grispart d'Égypte, prince de Farimonde (Agrippa ?), amène Jean d'Outremeuse à décrire tout au long les conquêtes d'Alexandre de Macédoine, sur lesquelles il n'avait fait que glisser : « Portant que nos ne l'avons mie declareit à son temps et vos avons renvoiet à l'escripture, nos en deviserons en partie, et todis à la correction de l'escripture à laqueile nos renvoions ³. » Ce n'est pas tout. Cette digression, introduite en dépit de la chronologie, entraîne l'auteur dans une autre. Voulant faire connaître l'étendue des conquêtes d'Alexandre, il s'engage dans une description géographique de l'univers : « Portant que je suy chayus en chesti matere, et que pluseurs gens ne sevent mie queils paiis ilh at par le

¹ *Ly Myreur*, t. I, pp. 226-278, passim. Sur Virgile magicien, voyez NODAT, *Histoire des grands hommes accusés de magie*; COMPARETTI, *Virgile au moyen âge*; A. GRAF, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*. Turin, 1883, t. II. Cfr *Mémoires de l'Académie de Belgique*, in-4°, t. XII (1857), p. 152. REIFFENBERG, *Chronique rimée de Phil. Mouske*, introd., p. CLXXXI; *L'athénæum belge*, année 1882, p. 288; année 1883, p. 124, etc.

² *Ly Myreur*, t. I, p. 243.

³ *Ibidem*, t. I, p. 281.

universe monde, si vos voray dire et declareir briefement, solonc l'escriptures, une partie des ysles¹. » C'est là qu'il fixe la situation des Cyclopes et des Pygmées, qu'il décrit la faune, la flore et le règne minéral des pays les plus étranges, qu'il se livre enfin à des divagations dignes du voyageur Mandeville. S'apercevant enfin combien ce hors-d'œuvre l'éloigne de son sujet, il se résigne à l'écourter : « Deveis savoir que nos awisiens bien plus declareit de Europe, des archevesqueit et vesqueit, et des aultres païs et citeis, fluis et riviers, que nos n'aions; mains en astons atant passeis, enssi bien com d'Aisie et d'Auffrique, por dois chouses : l'une si est qu'ilh en fust tant d'escriptures que ons n'en venist nient à fin, car ilh n'at en monde citeit, fluis, riviere, lac, fontaine, monstres, arbres ne aultre diversiteit que les philosophes ne les nomment par nons; et l'aultre cause si est que ilh sont en latin si savage, que nos ne les poions remanchier². »

Nous entrons ensuite de plain-pied dans l'histoire sainte. La naissance de la S^{te}-Vierge fait faire à notre auteur une nouvelle évolution, car il éprouve le besoin de montrer comment Joachim était issu de la race royale de David : « Et portant que pluseurs gens ne sevent mic dont ches lignies vinent, et que chu est à dire, si en voray l pou declareir par recapitulation, que chu est³. » Et aussitôt, appuyé sur la Genèse, il raconte la création d'Adam et d'Ève, leur expulsion du Paradis terrestre, le crime de Caïn, la mission de Moïse, le déluge, la vie des premiers patriarches, en un mot, résume l'histoire des Hébreux jusqu'à Jacob⁴.

Ramené, après un assez long écart, à sa « droite matere, » c'est-à-dire à la naissance de Marie, il arrive bientôt à l'incarnation de Jésus-Christ, qui marque le commencement du sixième et dernier âge du monde⁵.

¹ *Ly Myreur*, t. I, pp. 285-306. Nous avons dit que cette description est tirée de Brunetto Latini.

² *Ibidem*, t. I, p. 305.

³ *Ibidem*, t. I, p. 308.

⁴ *Ibidem*, t. I, pp. 308-328.

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 336.

A part quelques mentions relatives à l'histoire profane, les pages suivantes¹ sont consacrées à la divine mission du Rédempteur, terminée par le drame du Calvaire. La descente de Jésus aux enfers, avec les réflexions que sa vue suggère à Adam, à Seth, à Satan, la résurrection, les prédications de St Pierre et de St Paul, l'évangélisation de nos contrées par St Materne, l'établissement de l'Église, les persécutions contre les premiers chrétiens s'enchevêtrent ensuite d'une façon bizarre, mais toujours chronologiquement, avec l'histoire de tous les peuples de la terre. Mais à mesure que son sujet présente un horizon plus vaste, que les événements se présentent plus nombreux et plus complexes, l'auteur se restreint en ce qui concerne les pays éloignés : « Et sachiés, dit-il, que ches sont escripts tout briefement ens ès histoires d'Engleterre, Greche, Affrique, Aisie et toutes les parties delà oultre mere, et oussi pluseurs parties dechà mere, portant que cils pais ont leurs hystoires por eux². » C'est l'histoire romaine et surtout celle de Tongres qui, dorénavant, occuperont la plus large place. Si le chroniqueur, interrompant la marche de son récit, s'arrête un instant, c'est pour donner la nomenclature des titres attachés aux dignités cardinalices³, c'est pour analyser l'Apocalypse et énumérer, avec accompagnement de réflexions morales, les neuf peines de l'enfer⁴, c'est enfin pour raconter avec force détails l'étrange aventure de Pline le naturaliste — qu'il appelle *Secundus*, — à la suite de laquelle ce personnage prit l'engagement de ne plus jamais parler, et les épreuves auxquelles le soumit le pape Adrien pour l'amener à rompre son vœu⁵.

Inutile de dire que tout ce qui concerne l'Occident, les ducs de la Gaule,

¹ Jusqu'à la page 413. L'ordre chronologique est assez bien respecté dans cette période, sauf à l'endroit où l'auteur parle des reliques de St Jean-Baptiste (pp. 400, 401).

² *Ly Myreur*, t. II, p. 101.

³ *Ibidem*, t. I, p. 442.

⁴ *Ibidem*, t. I, p. 493.

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 537.

les rois de Tongres, les comtes de Louvain, de Flandre, etc., est de la fiction pure. Ce qui doit surprendre davantage, c'est qu'il en est de même de l'invasion des Huns. Quant à l'histoire romaine, elle est tellement embrouillée et défigurée qu'on n'oserait entreprendre de la redresser.

Avec Clovis apparaissent quelques traces d'histoire réelle¹. Au milieu de son règne, l'auteur s'interrompt pour réparer une omission : « Nos vos avons obliet à racompteir et escrire des lois que Pharamont, ly premier roy franchois, fist en son païs; se vos le dirons par recapitulation². » Il retourne donc sur ses pas pour raconter l'histoire de ce prince et de ses successeurs jusqu'à l'époque de Clovis, « cheli de cuy je parolle, qui vit al temps dont je racompte³. » Faisons observer, en passant, que, pour les premiers Mérovingiens, Jean d'Outremeuse est en retard de plus d'un demi-siècle. La bataille de Vouglé, par exemple, qui eut lieu en 507, figure à l'année 463⁴. Et cependant, un peu plus haut, il venait de se livrer à de longues considérations en vue de bien établir sa chronologie, non pour la vaine satisfaction de relever les erreurs de ses devanciers, mais parce qu'il tient à asseoir son récit sur des bases certaines : « Et nos excusons en cel faite, que nos ne le disons mie por reproveir personne de son faite, car nos ne le volons mie; mains puisque nos volons cronisier, nos devons dire veriteit où nos poions⁵. »

Au moment où la vérité historique allait peu à peu se dégager des brumes de la légende, un nouvel élément vient, comme nous l'avons aussi constaté pour la Geste, faire irruption dans l'œuvre de l'écrivain liégeois et lui donner des proportions démesurées⁶. Je veux parler des romans de chevalerie et des épopées du cycle de Charlemagne.

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 158.

² *Ibidem*, t. II, p. 143.

³ *Ibidem*, t. II, p. 144.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 162. Cfr *ibidem*, pp. 144, 172, 173, 166, 168, notes.

⁵ *Ibidem*, t. II, p. 23.

⁶ *Le Myreur des histors* étant essentiellement une compilation, personne ne sera surpris d'apprendre

C'est l'histoire d'Angleterre qui amène Jean d'Outremeuse à s'engager dans cette voie. Jusqu'à présent, les annales de ce pays, placé en quelque sorte en dehors du mouvement de la civilisation européenne, avaient été négligées avec intention, sous prétexte qu'on les trouvait longuement déduites dans des écrits spéciaux. Mais lorsqu'à son tour la Grande-Bretagne fait entendre sa voix dans le concert des peuples, l'auteur se trouve forcé d'en tenir compte, et, sans s'arrêter aux détails qui le mèneraient trop loin, il se propose, comme pour la France, l'Allemagne, l'Italie, de faire mention de ses rois et de raconter brièvement leurs hauts faits. C'est ce qu'il expose en ces termes : « Chis Tristan fist à son temps mult de bonnes chevalries, qui plus plainement sont escriptes ens es histoires de Engleterre; portant nos en passerons brieffment, et oussi de roy Artus qui estoit à chi temps. Enssi soy passe chi croniques brieffment, car les histoires d'eaux sont grandes asseis par elles-meismes. Et encordont chi apres de la coronation le roy Artus est recapituleis, et de tous les roys qui onques furent en la Grant Bretangne jusqu'à al roy Artus, affin que chis croniques n'en soit nient priveis d'eaux, et que ilh ne fesist bien mention de leurs histoires, se chu ne fust portant qu'ilh sont si prolix et si grant que ilh les convient mettre por eaux; enssi bien, com de cest de Franche, de Romme, d'Allemangne, de Flandre, de Brabant et des autres paiis, ons en true les histoires en leurs paiis, assaveir en casconne plus plainement que cha-ens ¹. »

qu'il manque de proportion. L'auteur n'a pas songé à équilibrer son travail. Sans parler des hors-d'œuvre qu'il n'hésitera pas à semer sur sa route — nous les signalons en temps et lieu, — il sera sec ou diffus selon l'occasion. Cela dépendra des sources plus ou moins abondantes auxquelles il pourra puiser.

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 184. Il répète la même chose plus loin : « Et portant que les histoires de ches pays dont je parolle sont mult belles et sont longues, elles sont par elles acopuleez, si que chis present croniques n'en fait nient si expresse mention, et oussi ilh ne fait de pluseurs autres qui sont acopuleez par elles. Mains totvoie, je vos feray mention des roys qui regnont en la Grant-Bretangne, et comment ilh y avient jusques al roy Artus où nos summes maintenant. Et qui plus avant en wet savoir, se le

C'est à l'année 500 de notre ère, c'est-à-dire à l'époque du roi Artus, que l'auteur fait ces réflexions. En même temps, comme il vient de le dire, réparant un oubli volontaire, il nous fait connaître les origines fabuleuses de la Grande-Bretagne depuis la destruction de Troie — son premier roi, Brutus, était petit-fils d'Énée, — et la série des soixante dix-neuf prédécesseurs d'Artus ¹.

Il reprend ensuite le fil de son histoire universelle, noyant un petit nombre de faits réels dans un torrent de légendes, recueillant tour à tour la vérité et l'erreur dans les chroniques et dans les romans de chevalerie.

Vers le milieu du sixième siècle, nous retrouvons une chronologie moins fautive. Mais, pour combler le vide d'un demi-siècle qui s'était produit, Jean d'Outremeuse, sans s'en rendre compte, dédouble plusieurs de ses personnages et fait reparaitre sur la scène, comme acteurs nouveaux, le roi mérovingien Clotaire I^{er} ² et Gontran, le dernier survivant de ses quatre fils ³.

En l'année 559, saint Monulphe fixe l'endroit où s'élèvera la noble cité de Liège ⁴, et bientôt la ville de Huy, dont l'origine remonte à l'année 60 avant Jésus-Christ, sort des ténèbres ⁵. A partir d'ici, l'auteur cherche à restreindre de plus en plus la place consacrée aux autres nations. Nous ne nous en plaindrons pas en voyant les absurdités qu'il débite par exemple sur Mahomet, dont il fait un cardinal romain, et au sujet duquel il ne donne pas un détail exact. Il a soin, il est vrai, de nous faire savoir qu'il

prende-*ons* en l'histoire de Engleterre, en quelles *ons* puet troveir mult de belles aventures. » (*Ibidem*, t. II, p. 188.)

¹ Cette digression occupe les pp. 181-199 du t. II du *Myreur*. La liste des rois d'Angleterre, depuis Artus jusqu'à l'an 1440 (pp. 199-203), constitue une interpolation de Jean de Stavelot.

² *Ly Myreur*, t. II, p. 254.

³ *Ibidem*, t. II, pp. 244, 272.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 258.

⁵ *Ibidem*, t. II, p. 277.

existe d'autres traditions sur ce personnage . « Nous avons, dit-il, une autre hystoire de Machomes, que nos creions bien estre voire, et qui parolle dont Machomes issit et ses ancesseurs dès al temps Abraham, de Agar sa concubine; mains il est long por escrire et portant ne l'avons mie chi mis et le lairons enssi, car vraiment tout chis linaige fut toudis si malvais que ons ne puet dire piour : et fut uns des faux prophetes contre Dieu ¹. »

S'il passe sous silence bon nombre de choses qu'il trouve sur ces pays lointains, il regrette, d'autre part, de n'avoir pas à sa disposition des sources pour certaines contrées plus rapprochées de nous; il se plaint notamment de la pénurie des renseignements qu'il a pu recueillir sur les comtes de Flandre et de Louvain ².

Une généalogie de Pépin de Landen (*li gros Pipin*) ouvre l'ère des Carolingiens ³. Charles Martel et les premiers évêques de Liège, particulièrement saint Lambert et saint Hubert ⁴, prennent une place considérable.

Depuis longtemps, en effet, l'auteur du *Myreur des histors* a abandonné la forme sèche et aride qui caractérisait le debut de son œuvre. Aujourd'hui il s'arrête volontiers aux accessoires du tableau, il met des discours dans la bouche de ses personnages, il dramatise les événements. Remarquons, toutefois, que dans le *Myreur* les descriptions de bataille sont bien moins étendues que dans la *Geste*. Jean d'Outremeuse donne lui-même le motif de cette anomalie : « Vous saveis que je vous renvoie mult de fois chi ens . . . as histoires et giestes faites [par moi?] et par altres, pour avoir la plaine matere; et je devroie faire tout le contrable, car es histoires je le devroie renvoier pour avoir plaine matere, as croniques . . . ; mains pour moy excuseir, vous diray porquoy je l'ay fait : Promiers, ilh est veriteiz que

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 297.

² J'ai cité le texte p. cxvii ci-dessus.

³ *Ly Myreur*, t. II, p. 306.

⁴ L'histoire de saint Lambert et de saint Hubert remplit cent et vingt pages. (*Ly Myreur*, t. II, pp. 328-448.) Cfr ci-dessus, p. LIII.

toutes les giestes et histoires que je ay fait, je les fis et formay anchois que je translasse et metisse en chest ches miens croniques, car je n'avoie nulle pensee de translateir por xx annees pres : si que je fis mes histoires toutes plaines. Et quant je ay entencion de translateir et translatay de latin en franchois, je ne volue nient metre le matere des batalhes specialment en mes croniques ne escrire dois fois; si renvoie as histors de ches fais de batalhe, et de plus noin; et chest la chause porquoy j'ay fait chu que dit est ¹. »

L'année 713 vit naitre Charlemagne, Doon de Mayence et Garin de Monglane ²; avec eux, comme dans la *Geste*, tous les héros des romans de chevalerie, et notamment le célèbre Ogier le Danois ³, envahissent littéralement la scène. C'est au moyen des légendes qui entourent les noms illustres de Roland et des autres paladins, dotés pour la plupart d'une origine austrasienne, que Jean d'Outremeuse comble l'abime de près de deux siècles creusé entre l'époque de saint Hubert et celle d'Éracle par la disparition des documents historiques. C'est à peine si, de temps à autre, ces personnages fabuleux ouvrent leurs rangs pour laisser entrevoir, comme à la dérobee, saint Floribert, évêque de Liège, ou Pépin de Herstal.

Chose étrange, le règne de Charles ⁴, si fécond en événements marquants, n'est qu'un tissu de fables où l'on cherche péniblement à discerner quelques faits réels. On s'aperçoit aisément que Jean d'Outremeuse ne parle du grand empereur d'Occident que d'après les gestes ou épopées en vogue au moment où il écrivait. Aux altérations de l'histoire viennent de nouveau s'ajouter les erreurs de chronologie : en 759, date assignée par le chroniqueur à l'expédition d'Italie, Charlemagne, qui pouvait avoir 17 ans,

¹ *Ly Myreur*, t. III, p. 402.

² *Ibidem*, t. II, p. 434. L'histoire de Doon de Mayence occupe les pp. 439 à 475.

³ Je crois qu'on trouverait difficilement ailleurs que dans le *Myreur des histors* des données plus complètes sur ce personnage légendaire.

⁴ Il commence à la p. 477 du t. II.

n'avait pas encore succédé à son père¹; le rétablissement de l'empire d'Occident, fixé à l'année 794², n'eut lieu qu'en l'an 800, et ainsi de suite. Cet écart ne fait que s'accroître jusqu'à la fin de la légende carolingienne³.

Le premier livre se termine, après l'année 794, par une lettre apocryphe de Charlemagne⁴.

Le commencement du deuxième, tel qu'il a été publié par M. Borgnet⁵, ne nous donne pas le vrai texte de Jean d'Outremeuse; ce n'est qu'un abrégé fourni par le manuscrit n° 10465 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Celui qui l'a écrit ne s'est pas borné à mutiler et à raccourcir son modèle, il doit l'avoir défiguré par des transpositions. En effet, les années 808 à 814, qui manquent à leur place chronologique, se retrouvent après l'année 817⁶.

Toute la première moitié de ce second livre est une paraphrase de la geste d'Ogier dans laquelle Roland, Olivier, Turpin, Ganelon, le roi Marsile, Palamède, la reine Sybille, Baligant, Ysoré, Basin, Tristan, Beuve défilent et agissent tour à tour sous nos yeux, en débitant de longs discours.

Nous sommes en plein dans le domaine nuageux de la légende, et ce n'est qu'à de longs intervalles que le narrateur nous permet de reprendre pied sur le terrain de la réalité.

Passons rapidement sur cette période, pour laquelle je ne trouve à signaler que deux particularités. Après nous avoir appris comment le comté d'Os-

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 512.

² *Ibidem*, t. II, p. 551.

³ Jean d'Outremeuse prolonge jusqu'en 872 la vie de Charlemagne, mort en 814. (*Ly Myreur*, t. II, p. 552.) Voyez *ibidem*, t. IV, p. 69, une dissertation sur la date de la mort de Charles.

⁴ La liste des rois de France qui suit, jusqu'à 1440, est une nouvelle ajoute de Jean de Stavelot.

⁵ *Ly Myreur*, t. III, pp. 4 à 78, plus quelques lignes de la page 79. Cfr ci-dessus p. IV.

⁶ Voici comment se présente le texte imprimé : année 807 (p. 7), années 814-817 (pp. 7 à 25), années 808-811 (pp. 25 à 41), année 808 (p. 41). En conséquence, après le premier paragraphe de la p. 7, devaient venir les pp. 25 (à partir des mots *Fault savoir*) à 41 (jusqu'au second paragraphe *L'an VIII^e XVIII*).

terne changea de nom pour prendre celui de Looz, l'auteur, à propos des travaux qu'Ogier fit exécuter à Liège, donne une description topographique de la ville ¹. Il est fâcheux que nous n'ayons là qu'un texte écourté, car ce hors-d'œuvre, marqué d'une empreinte originale, présente pour nous un intérêt particulier. Un peu plus loin, on rencontre une longue énumération des endroits de la Terre-Sainte à la visite desquels, sur la demande de Charlemagne, le pape Léon III avait attaché des indulgences ².

En l'an 896, Ogier disparaît, retenu par les enchantements de Morgane dans le château Plaisant, où il doit rester jusqu'au jugement dernier ³. A cette occasion, Jean d'Outremeuse expose l'origine des féeries; elles lui semblent bien étranges, mais, au fait, personne n'est tenu d'y croire. Ayant recherché dans les écrivains ecclésiastiques quelle est, à cet égard, la doctrine de l'Église, il trouve qu'elle les rejette comme des erreurs ⁴.

Dorénavant les faits historiques qui déjà, depuis la mort de Charlemagne ⁵, avaient gagné du terrain, vont prédominer. Ce n'est pas que, par la suite, nous ne rencontrions encore des emprunts faits aux romans de chevalerie, par exemple, en ce qui concerne les comtes de Huy ⁶; mais ils n'occuperont plus que l'arrière-plan, et bientôt, avec Notger, vers l'an 1000⁷, ils disparaîtront tout à fait. En même temps, la place que l'histoire de Liège occupe dans le *Myreur des histors* devient de plus en plus importante, et cette histoire commence à revêtir un caractère plus sérieux. Elle abonde

¹ *Ly Myreur*, t. III, pp. 7 à 40. Il dit, notamment, qu'on pouvait encore voir de son temps, en Pissevache, près du Palais, les anciens murs de la cité datant du VIII^e siècle.

² *Ly Myreur*, t. III, pp. 42 à 47.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 38.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 35.

⁵ *Ibidem*, t. III, p. 408. Je dois faire remarquer que le tome III est mal publié : fautes de ponctuation sans nombre, fautes d'impression, pas de notes, beaucoup d'endroits inintelligibles. Lorsque Borgnet y donna ses soins, il était déjà malade.

⁶ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 122 et suiv.

⁷ *Ibidem*, t. IV, p. 136.

en détails curieux sur les églises, les couvents, les monastères, en particularités intéressantes sur les institutions, les mœurs, les personnes. Pour n'en citer que quelques exemples, je signalerai ce que l'auteur dit du *Liber chartarum ecclesie Leodiensis*, des écrits des chroniqueurs liégeois, des travaux faits à la cathédrale de Saint-Lambert ¹, des attributions des échevins, des habitudes des gens de métier.

La marche régulière du récit ne devant plus guère être troublée, il suffira d'indiquer à grands traits, dans l'ordre où ils se présentent, les principaux épisodes et de signaler les hors-d'œuvre.

Après une dissertation confuse sur la Lorraine et la Lotharingie ², l'auteur raconte l'invasion des Huns, et fait un tableau saisissant des ruines qu'ils semèrent sur leur route ³; il fait ensuite connaître les commencements du comté de Flandre ⁴; l'illustration du chapitre de Saint-Lambert et les douze abbatiales séculières qui en dépendaient ⁵; le règne de l'évêque Notger, comprenant la prise de Chèvremont ⁶; l'institution du tribunal de la paix et les règles des combats en champ clos ⁷; l'expédition de l'évêque Otbert en Italie et le siège de Milan ⁸; la prise de Bouillon, qu'il débite tout d'une haleine (années 1136-1141), sans égard pour son plan chronologique ⁹; les désordres introduits dans le clergé

¹ Voyez dans les *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 56^e année, t. XXIII (1867), p. 195, une « Notice sur les artistes qui ont contribué à la construction de la cathédrale S^t-Lambert, en 1279. »

² *Ly Myreur*, t. IV, p. 71.

³ *Ibidem*, t. IV, pp. 84-86 et suiv., passim.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 95.

⁵ *Ibidem*, t. IV, pp. 103-106. En l'année 953, Jean d'Outremeuse s'écarte de son système chronologique à propos de Louis III. (*Ibidem*, p. 114.)

⁶ *Ly Myreur* t. IV, p. 147.

⁷ *Ibidem*, t. IV, pp. 275, 276.

⁸ *Ibidem*, t. IV, pp. 510 et suiv.

⁹ *Ibidem*, t. IV, pp. 565-590. Après cet épisode, il dit : « Nous vous avons dite la matere entiere-ment de castel de Boilhon, sans nulle entredois, pour miez entendre. »

liégeois avec la simonie et la luxure, tableau qu'il donne « bien à son envis ¹. »

En l'année 1154, la narration est tout à coup interrompue par une longue dissertation sur les familles nobles du pays de Liège issues de Raes de Dammartin et de la belle Alix de Warfusée ². Ce tableau présente beaucoup d'analogie avec le *Miroir des nobles de la Hesbaye*, de Jacques de Hemricourt, contemporain de Jean d'Outremeuse. Mais en l'examinant de près, on s'aperçoit que celui-ci n'a pas dû connaître l'œuvre du célèbre généalogiste liégeois; quelquefois les noms, les circonstances diffèrent. Il faut en conclure que les deux écrivains ont puisé leurs renseignements, avec une exactitude relative, aux mêmes sources, sources que notre chroniqueur fait connaître ³ et qui jusqu'ici étaient restées ignorées.

La famille des Prez ayant sa place dans cette généalogie, Jean d'Outremeuse y figure avec ses ascendants ⁴.

L'histoire étrange et révoquée en doute de Lambert le Bègue prêchant contre la simonie ⁵, l'incendie de la cathédrale de Saint-Lambert ⁶, l'histoire

¹ *Ly Myreur*, t. IV, p. 592.

² *Ibidem*, t. IV, pp. 408 à 456.

³ *Ibidem*, t. IV, pp. 456, 457. En publiant le texte de Jean d'Outremeuse, j'avais émis l'opinion (*ibidem*, p. 408, note 2) que le *Miroir des nobles de la Hesbaye* avait servi de base à son récit.

⁴ *Ly Myreur*, t. IV, p. 458. Nous avons cité ce passage plus haut, p. VIII. Comme c'est à propos de l'abbé de St-Laurent Évrard que ce hors-d'œuvre se trouve dans le *Myreur*, je me suis demandé si nous ne nous trouvions pas encore une fois en présence d'une interpolation de Jean de Stavelot. J'étais d'autant plus disposé à le croire que, contre son habitude, Jean d'Outremeuse y parle de lui-même à la troisième personne. D'autre part, toute cette généalogie se trouve dans le manuscrit Berlaymont, que nous avons toujours présenté comme ayant reproduit fidèlement le texte original de Jean d'Outremeuse.

⁵ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 455, 461, etc.

⁶ *Ibidem*, t. IV, p. 472. En parlant de la reconstruction du temple, en l'an 1189, Jean d'Outremeuse ajoute : « et y ont toudis d'eage en eage, que oneques ne fut parfaite; ancor y oeuvre-ons al jour d'huy ». (*Ibidem*, p. 484.)

de Guy de Lusignan et du sultan Saladin ¹, les combats héroïques soutenus par les chrétiens de la troisième croisade contre les Sarrasins de la Palestine, l'élection contestée d'Albert de Louvain comme évêque de Liège et sa mort tragique ², la gracieuse légende du ménétrier Blondel ³, la guerre de Philippe-Auguste, roi de France, contre Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, et son successeur ⁴, le commencement du long règne de l'évêque Hugues de Pierrepont ⁵, la donation du comté de Moha à l'église de Liège, suivie des revendications de Henri de Louvain ⁶, les conquêtes de Dschengis-Khan ⁷, tels sont les principaux événements narrés dans la dernière partie du second livre.

Si, dans le premier, et aussi dans une bonne moitié de celui que nous venons d'analyser, Jean d'Outremeuse a pu rester fidèle à sa méthode qui consiste à comparer entre elles ses différentes sources et à les fusionner en un récit unique, on s'aperçoit bientôt qu'à partir des temps vraiment historiques il n'est plus aussi maître de son sujet. Il rapporte en plus d'un endroit le même fait, soit dans des termes identiques, soit avec des particularités nouvelles, soit aussi en se mettant en contradiction avec lui-même. C'est ainsi qu'il mentionne deux fois, et tout différemment, l'élection du pape Étienne VII ⁸; qu'il reproduit les mêmes détails à propos de Benoit IX et de Sylvestre III ⁹; qu'il oublie avoir déjà nommé les filles de Raymond, comte de Provence, et fait connaître leurs alliances ¹⁰; qu'il raconte jusque par trois

¹ *Ly Myreur*, t. IV, pp. 476 à 510, passim.

² *Ibidem*, t. IV, pp. 498 à 515, passim.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 522.

⁴ *Ibidem*, t. IV, pp. 525 à 539, passim.

⁵ *Ibidem*, t. IV, p. 548, continué dans le t. V, pp. 1 à 204.

⁶ *Ibidem*, t. IV, pp. 584 et suiv.

⁷ *Ibidem*, t. IV, pp. 588 et suiv.; t. V, pp. 1 et suiv.

⁸ *Ibidem*, t. IV, pp. 130 et 133.

⁹ *Ibidem*, t. IV, pp. 242 et 249.

¹⁰ *Ibidem*, t. V, pp. 200 et 561.

fois les circonstances qui amenèrent l'avènement de Philippe de Valois au trône de France¹. Est-ce précipitation, négligence, fatigue? On ne saurait le dire. Peut-être faut-il expliquer ces redites par la trop grande étendue de certains épisodes, qui ne lui permet pas d'embrasser l'ensemble de son travail, ou par l'abondance extraordinaire des sources qui augmentent à mesure qu'il se rapproche des temps plus modernes².

Une rapide mention des matières contenues dans le troisième livre en fera tout de suite reconnaître l'importance. Nous sommes ici sur le terrain ferme et solide de l'histoire.

Après avoir achevé le récit de la guerre des Albigeois, Jean d'Outremeuse expose les événements du règne si aventureux de Ferrand de Portugal³. Les démêlés sanglants de Henri 1^{er}, comte de Louvain, avec les Liégeois, le pillage de la cité par ce prince, la célèbre bataille de la warde de Steppes sont ensuite racontés dans le plus grand détail, d'après la chronique perdue de Hugues de Pierrepont⁴. Puis viennent la prise de Damiette par les chrétiens⁵; la fin du règne de Philippe-Auguste⁶; la réapparition d'Ogier le Danois pour délivrer la France menacée par les Sarrasins⁷; les règnes de Louis VIII et de Louis IX, rois de France.

L'année 1234 est coupée en deux par un hors-d'œuvre que j'attribue à

¹ *Ly Myreur*, t. VI, pp. 525, 552, 404.

² On pourrait aussi, par contre, signaler l'une ou l'autre lacune, due peut-être à l'inadvertance des copistes. Au t. IV, p. 257, à propos des nobles qui vendaient le vin du cru, il renvoie à un passage antérieur que je n'ai pas retrouvé.

³ *Ly Myreur*, t. V, pp. 7 à 156, passim.

⁴ *Ibidem*, t. V, pp. 71 à 100. Voir notamment aux pages 71 et 89, deux endroits où Jean d'Outremeuse cite sa source. Cfr ci-dessus, p. xcvi. Le règne tout entier de cet évêque est, pour la même cause, très développé. Les années 1212 à 1215 occupent à elles seules plus de cent pages (t. V, pp. 58 à 169).

⁵ *Ly Myreur*, t. V, pp. 100 et suiv.

⁶ *Ibidem*, t. V, pp. 108 à 169, passim.

⁷ *Ibidem*, t. V, pp. 125 à 138.

Jean de Stavelot. Il est consacré à Henri de Haccourt, premier abbé mitré de Saint-Laurent¹.

Parvenus au milieu du treizième siècle, nous devons signaler une particularité dont l'importance n'échappera à personne, et qui doit nous faire apprécier à un plus haut prix le *Myreur des historis*. C'est la préoccupation de Jean d'Outremeuse d'enrichir sa compilation de documents. A cet effet, il rassemble les chartes, les paix, les diplômes, et les transcrit dans sa chronique². Malheureusement, ce n'est pas pour invoquer leur autorité et pour appuyer ce qu'il avance de preuves authentiques qu'il s'est donné cette peine. Le plus souvent, ces actes sont tout simplement intercalés dans son texte, et en bien des endroits on constatera que son récit se trouve en contradiction formelle avec eux. Mais s'il n'en a pas fait un usage judicieux, il n'en a pas moins sauvé de l'oubli bon nombre de documents précieux. C'est à propos de la découverte, en 1241, des privilèges accordés par Charlemagne à la ville d'Aix-la-Chapelle qu'il inaugure cette excellente méthode³. Mais, à cet égard, il avait un arriéré à payer, et c'est pourquoi, rompant encore une fois l'ordre chronologique, il fait suivre ce document du texte des statuts de l'hôpital des Cockins de l'an 1241⁴, des privilèges du roi Philippe, de 1208, de la lettre des degrés sur le marché, de 1237, de celle sur l'accise des vins, de 1231, de celle sur le tonlieu de Cologne, de 1103 etc.⁵.

S'étant ainsi mis au courant en donnant « les tenures des chartres desqueiles les dautes estoient passeez », il reprend son récit au point où il l'avait laissé (1242).

L'année 1247 amène sur la scène le fameux tribun Henri de Dinant⁶.

¹ *Ly Myreur*, t. V, pp. 212 à 221. Ce passage ne se trouve pas dans le manuscrit Berlaymont.

² Cfr ci-dessus, p. cxvii.

³ *Ly Myreur*, t. V, pp. 258 et suiv.

⁴ *Ibidem*, t. V, pp. 249 et suiv.

⁵ *Ibidem*, t. V, pp. 252 à 266.

⁶ *Ibidem*, t. V, p. 279.

Nous sommes à la veille du jour où éclatera la lutte longue et acharnée des artisans ou gens de métier (*les gens delle commogne* ou simplement *la commogne*, le commun peuple) contre l'aristocratie, jusqu'alors seule dépositaire du pouvoir. Jean d'Outremeuse nous prépare aux événements dramatiques qu'il va raconter, en montrant l'état de la société liégeoise à cette époque. Dans un tableau plein de couleur, il nous fournit sur l'état de choses existant dans la cité avant l'institution des communes, des détails curieux, que tous les historiens avant lui nous avaient laissé ignorer. L'antagonisme entre la bourgeoisie et la noblesse urbaine commence à se dessiner. Dorénavant le chroniqueur ne perdra plus de vue ce point important de nos annales, à l'étude duquel il semble s'être particulièrement attaché. Il suivra pas à pas le travail irrésistible de l'émancipation populaire, et nous fera finalement assister à l'avènement logique, inévitable de la démocratie, après nous avoir rendu témoins des nombreuses révolutions politiques qui tour à tour amenaient le triomphe ou la défaite des deux pouvoirs rivaux de la cité. « Nulle part, dit M. Borgnet, on ne trouve, comme dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse, des détails sur les vicissitudes qui ont agité la vie intérieure d'une commune. A l'aide de ses récits, on apprécie mieux des faits dont il est fort difficile de présenter un tableau clair et complet; ils suppléent à l'insuffisance de nos autres chroniqueurs, et les détails qu'il donne font comprendre des renseignements inintelligibles sans ce secours ¹. » On peut donc dire que, pour les origines et le développement du mouvement communal, et même pour tout le XIV^e siècle, notre chronique est du plus haut intérêt.

Si, pour les pays étrangers, Jean d'Outremeuse se borne toujours, natu-

¹ BORGNET, *Sur le caractère du mouvement communal en Belgique*, 1869. Toute la partie de ce travail relative à l'histoire de Liège repose sur le texte de notre chroniqueur. C'est lui aussi qui a fourni à M. Polain la principale matière de son *Henri de Dinant*, et des autres épisodes que cet historien a racontés avec tant de charme dans ses *Récits historiques*. On pourrait dire que c'est Jean d'Outremeuse qui a décidé du genre dans lequel Polain a excellé.

rellement, à compiler toute espèce d'écrits, ici, se trouvant sur son terrain à lui, il semble en maints endroits emprunter à son propre fonds. A quelle source, en effet, aurait-il puisé les détails nombreux et circonstanciés qu'il donne sur l'esprit de la population à Liège, sur l'organisation des métiers, sur les manœuvres des échevins, sur les intrigues de Henri de Dinant, sur l'attitude du prince et du clergé dans la lutte formidable engagée entre les Petits et les Grands? De son propre aveu, Jean de Warnant et Jean de Hocsem lui servent de modèle ¹. Mais un simple coup d'œil jeté sur ce dernier chroniqueur fait voir combien Jean d'Outremeuse est plus riche en particularités curieuses. C'est donc notre conviction que bien souvent il s'est appuyé sur la tradition, et que, dès qu'il l'a pu, faisant appel aux souvenirs des anciens, il s'est appliqué à compléter les renseignements écrits par des informations orales. N'y aurait-il pas lieu de s'étonner du contraire? Il nous le déclare au reste lui-même très explicitement dans ce passage, à propos des Lollards qui apparurent à Liège en l'an 1310: « Vos diray une chause mult merveleux, dont je vey bien sovenir mult de gens de païs de Liege, qui me vorent tout avorir qu'ilh l'avoient veüt, plus avant que la cronique n'en fait mention ². »

Mais revenons à notre analyse, loin de laquelle nous nous sommes laissé entraîner à la façon de Jean d'Outremeuse.

Pendant quelque temps, l'histoire de Liège occupe encore le premier plan avec les luttes politiques de la cité ³, la guerre de la Vache ⁴, les querelles entre Liégeois et Brabançons ⁵, les premiers développements et l'affermissement de la commune à Liège et à Huy ⁶, la guerre des Awans et

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 4.

² *Ibidem*, t. VI, p. 128. Chose curieuse, malgré cette déclaration, le passage en question est presque littéralement traduit de Hocsem (*Chapeville*, t. II, p. 550).

³ *Ly Myreur*, t. V, pp. 502 et suiv.

⁴ *Ibidem*, t. V, pp. 405 et suiv.

⁵ *Ibidem*, t. V, pp. 476 et suiv.; t. VI, pp. 44 et suiv.

⁶ *Ibidem*, t. V, pp. 551, 549, etc.; t. VI, pp. 1 et suiv., 29.

des Waroux, tout aussi développée et plus clairement exposée que dans l'ouvrage de Hemricourt¹. Ces épisodes importants des annales liégeoises sont entrecoupés de nombreux passages, relativement courts cependant, consacrés à l'histoire étrangère, notamment aux règnes des papes et des empereurs, aux luttes des chrétiens contre les Infidèles pendant les deux dernières croisades, aux conquêtes des Tartares en Perse, en Syrie, en Turquie, aux démêlés entre la France et l'Angleterre, et surtout au rôle important que la Flandre remplit sur la scène politique à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e². L'auteur s'étend complaisamment sur les guerres des Flamands, et il y a même lieu de remarquer qu'à partir de l'année 1302, l'histoire de Liège cède souvent, quant à la place occupée dans le *Myreur*, le pas à l'histoire des pays étrangers.

Mentionnons rapidement le règne de Thibaut de Bar, le petit incident relatif au vœu de l'épervier³, la suppression de l'ordre des Templiers, la Male Saint-Martin à Liège et les troubles civils qui amenèrent cette terrible catastrophe⁴, les crimes et la mort terrible d'Enguerrand de Marigny, la suite de la guerre des Awans et des Waroux, la paix de Fexhe⁵ et la lettre du Commun profit. pour arriver au long et important épisode de la guerre entre Édouard III, roi d'Angleterre, et Philippe de Valois, roi de France. Il constitue une dérogation flagrante au système de synchronisation adopté par Jean d'Outremeuse, qui, s'étant procuré deux relations entièrement différentes de cette grande lutte⁶, et ne pouvant les concilier, prend le parti de les reproduire toutes deux. Telle, cependant, n'aurait pas été sa première intention. C'est ce qui paraît ressortir de la déclaration suivante faite au moment où il va exposer le récit du célèbre Jean le Bel :

¹ *Ly Myreur*, t. V, pp. 341 et suiv.; t. VI, pp. 173 et suiv.

² *Ibidem*, t. V, pp. 470, 489 et suiv., 503 et suiv., 552 et suiv.; t. VI, pp. 14, 35, 51.

³ *Ibidem*, t. VI, p. 155.

⁴ *Ibidem*, t. VI, pp. 155-175.

⁵ *Ly Myreur*, t. VI, pp. 227 et suiv.

⁶ Voyez ci-dessus, p. cx.

« Partant que chiz fais fut si notoires par cristiniteit, si que fais de n roys tres puissans assavoir de roy de Franche et d'Engleterre, partant que les Engles (var. li juglieurs) fisent de chesti morteile guere giestes qui contenoient mult grandes escriptures où ilh avoit pluseurs deffautes ¹, si fut proiet et commandeit de part noble prinche monsaignour Johans de Bealmont, conte de Soison, à mesire Johans le Beaux, canoyne de Liege, qui presens avoit esteit (aveque ledit mesire Johans de Bealmont et le castelain de Waremme) à tous les fais deseurdis, qu'ilh vosist faire et escrire la pure veriteit de tout le faite entirement, sens porteir faveur à nulles des parties, mains procedant en chu loialment et veritablement, sens faire blasme ne honneur à cheaux qui ne l'ont mie deservit, al maniere de croniques. Et quant ilh l'auroit fait, si fut mostreis al dit monsaignour Johans de Bealmont et aux autres qui avoient esteit presens al fais, et fust corregiet à leur vraie volonteit, sens fiction. Liqueis mesire Johans li Beals, al commandement del dit mesire Johans de Bealmont, ilh mist en escript toute la veriteit de la mateire et de ladit guere; et fut publiet et corregiet par ledit monsaignour Johans de Bealmont, le castelain de Waremme et pluseurs autres qui avoient esteit presens, et puis mis en fourme. Et en furent fait n fibres, dont li dis Johans le Beal en presentat l'un al dit monsaignour Johans de Bealmont, et ilh retient l'autre. Lequile je ay mis en mon present croniques, nient tout ensemble, mains la mateire de cascon faite à la daute à chu afferantes ². »

On peut se demander, après cela, pourquoi Jean d'Outremeuse a jugé à propos de faire précéder cette relation, qu'il déclare authentique, d'une autre qui lui inspire moins de confiance et qui sans doute était empruntée

¹ Cfr ce passage avec celui-ci de Froissart : « Pluseurs jongliours et enchantours en place ont chantet et rimet les guerres de Bretaingne, et corromput par les chançons et rimes controuvées la juste et vraie histoire; dont trop en desplait à monseigneur Jehan le Biel, qui la comença à mettre en prose et en cronique. »

² *Ly Myreur*, t. VI, pp. 322-323.

a ces « hystoires rimées » dont parle Jean le Bel lui-même ¹, en disant qu'on y « treuve grand plenté de bourdes. »

Quoi qu'il en soit, cet épisode préoccupe uniquement notre chroniqueur; négligeant pour le moment les faits contemporains dont les autres pays furent le théâtre pendant les années 1525 à 1549 ², il poursuit son sujet jusqu'au couronnement de Charles de Bohême comme roi d'Allemagne. Il aurait bien voulu le couper par années suivant sa méthode ordinaire et nous donner le récit de Jean le Bel « nient tout ensemble, mains la mateire de cascon faite à la daute à chu afferantes; » mais il n'a pas su résister à l'entraînement, et, passant de l'année 1527 à l'année 1528, il continue à analyser l'œuvre de son illustre compatriote en disant : « Car je vos vuelhe dire en ordine chesti mateire-chi jusqu'en la fin ou tou près, por le mies entendre ou retenir, et puis si retourneray à ma mateire sor l'ain XIII^e XXVII, et de là en avant ³. » Vaine promesse! Il passera encore de l'année 1528 à l'année 1529 sans quitter ce même sujet, et ce ne sera qu'après l'avoir entièrement épuisé, c'est-à-dire après l'année 1549, qu'il reprendra le cours, interrompu depuis près d'un quart de siècle, des événements liégeois ou autres laissés en arrière : « Je vuelhe d'or en avant revenir à ma mateire de devant, ch'est de castelain de Waremme et des Flamens après le daute XIII^e et XXV chi-devant... Ors est-ilh raison que, puisque je ay compteit des Englès, que je vos racompte d'hor en avant des Flamens et que je retourne ale daute dechà en arière, por vos adeviseir che que je avoie obliet ⁴. »

¹ *Les vraies chroniques de messire Jehan le Bel*, publiées par M. L. POLAIN, Bruxelles, 1863, t. I, p. 3.

² *Ly Myreur*, t. VI, pp. 525 à 588. Les années 1525 à 1539 inclus sont très développées; les autres, au contraire, très succinctes. Rappelons à ce propos cette remarque de M. Polain : « La première partie de la chronique du chanoine de Liège, celle qui fut revue et corrigée par Jean de Beaumont, finissait très probablement en 1540, à la levée du siège de Tournay; la suite n'en a été écrite que plus tard. » (*Les vraies chroniques de messire Jean le Bel*, préface, p. xviii.)

³ *Ly Myreur*, t. VI, p. 549. Cf. ci-dessus p. cxxv.

⁴ *Ibidem*, t. VI, p. 592.

La suite de ce troisième livre, jusqu'en l'année 1340 où il s'arrête, est presque exclusivement consacrée à l'histoire de Liège, longuement développée. Cette partie du *Myreur* est particulièrement instructive; elle donne sur les institutions, les coutumes, les mœurs et le caractère du peuple des aperçus que l'on chercherait en vain dans nos autres annalistes¹. Elle est aussi extraordinairement riche en documents. Puisque j'ai signalé jusqu'ici toutes les dérogations faites par l'auteur à l'ordre chronologique, je ferai remarquer qu'après avoir reproduit la paix des Douze lignages, de 1333, il a jugé à propos de la faire suivre immédiatement des confirmations qui en furent successivement données à plusieurs reprises jusqu'en 1360, « jasoiche que je n'astoie mie là à la mateire des chroniques de beaulcop; mains por tout savoir la mateire et le fait, en parsiwant la mateire, je² l'ay tout dit l'un après l'autre jusques en la fin de temps que maistre Johans d'Oultre-Mouse visquoit; si le prendeis en greit enssi que lidict maistre Johan le divisat en son temps, car enssi est-ilh. Si revenroy à ma droit mateire, faisant mention de temps l'evesque Adulphe de la Marche, sor l'an XIII^e et XXXV deseurdit, en parsiwant la mateire delle année³. »

Mais Jean d'Outremeuse y a ajouté, en guise d'appendice, le texte de quatre documents de dates antérieures qu'il n'avait pas eus sous la main en temps opportun pour les insérer dans sa chronique à leur place chronologique. Comme toujours, lorsqu'il se sent en faute, il se croit tenu à des explications : « Quant je, maistre Johans de Oultre-Mouse, escrisoie à cel ain XL ches presens croniques, si me furent donneez et exhibueez trois letres dele daute devant chesti, desqueiles les copies s'ensuient de mot à

¹ On peut juger de l'importance de ces renseignements, par exemple en voyant le parti que Pouillet en a tiré au point de vue juridique dans son *Histoire du droit criminel liégeois*, pp. 30, 73, 89, 93, 95, 103, 130, 137, 151, 195, 218, 229, 253, etc.

² C'est Jean de Stave'ot qui parle ainsi en modifiant un peu le texte de Jean d'Outremeuse. Cfr ci-dessus, p. cxxvi.

³ *Ly Myreur*, t. VI, p. 584.

mot ¹. » Voilà pour les trois premières lettres. Quant à la quatrième, il présente ses excuses au lecteur en disant : « Item, me fut adont meisme donnée la letre del entredit que geteis fut à Liege, dont j'ay desus fait mencion ; mains je n'avoie mie adont l'entredit par escript, si l'ay maintenant chi escript ². »

Ces textes achèvent de montrer, si l'on n'en est convaincu déjà, combien le chroniqueur liégeois tenait à procéder avec ordre et méthode.

Après avoir indiqué à grands traits la matière contenue dans le *Myreur des histors*, il me reste une autre tâche à remplir : je dois faire ressortir les qualités et les défauts qui caractérisent cette œuvre.

Ce qui frappe tout d'abord, de même que dans la *Geste* ³, c'est sa grande conscience historique, c'est son amour inébranlable pour la vérité. « Puisque nos volons cronisier, dit-il, nos devons dire veriteit où nos poions ⁴. »

Pourquoi, s'il n'était pas sincère, ces fréquents aveux d'ignorance au sujet de noms et de faits qu'il serait désireux de faire connaître et qu'il aurait pu inventer à plaisir : « Je n'en true altre chouse dedens les croniques... Je n'ay mie troveit leur noms... Je ne say porquoy... Je ne puy troveir par escript, etc. ⁵ » Si, par exemple, il ne cite pas « par nom et surnom » les compagnons de Pierre Andricas, condamnés par les échevins de Liège, c'est que « je ne trovay mie leur noms es croniques; partant je

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 626.

² *Ibidem*, t. VI, p. 652.

³ Cfr ci-dessus, pp. xxxvii et suiv. — Le lecteur me pardonnera si, dans cette étude, je présente de nouveau pour le *Myreur* certaines considérations émises précédemment au sujet de la *Geste*. Je n'aurais su l'éviter.

⁴ *Ly Myreur*, t. II, p. 25. Il serait facile de multiplier les citations de passages où il déclare qu'il dira « la veriteit enssi que je l'ay troveit. » (*Ibidem*, t. V, p. 572. Cfr t. VI, p. 506, etc.)

⁵ *Ly Myreur*, t. II, p. 512; t. V, pp. 446, 488; t. VI, pp. 75, 589, 592. Cfr t. IV, pp. 284, 457, etc. Parfois, au lieu de tourner la difficulté et de payer d'audace, il avoue humblement qu'il ne comprend pas son modèle : « Ly évesque demandoit mult de choses qui ne sont mie à racompteir chi en present por leur obscureteit. » (*Ibidem*, t. V, p. 552.)

ne les puy metre chi¹. » De même, s'il ne cloue pas au pilori de l'histoire les magistrats liégeois qui, en 1554, se laissèrent corrompre par l'or du duc de Brabant, c'est que « je ne says le noms, car je n'ay point troveit chez qui governoient Liege en cel année, car. par ma foid! je les awisse nommeit tout peublement comme trahitours malvais, si com vendeur del honneur de leur paiis et qui avoient trahit leur sangnour et leur peuple². » Si, malgré ces protestations énergiques, on était tenté de croire que dans ces deux circonstances Jean d'Outremeuse n'a pas osé introduire dans son récit des noms fictifs de personnages officiels, parce qu'il eût été possible d'en contester l'exactitude, on remarquera qu'en un certain endroit il regrette de ne pouvoir nommer un pauvre homme de Jupille qui sauva la vie au grand prévôt Arnoul de Blankenheim³. Il lui eût été bien facile de l'appeler Pierre ou Jacques.

De ce qui précède on peut conclure que, pour le fond, Jean d'Outremeuse, malgré les fables, malgré les absurdités accumulées dans son *Myreur*, n'y a rien mis du sien. Tout ce qu'il rapporte, il l'a trouvé ailleurs, et c'est en toute sincérité qu'il peut dire : « chu que je n'ay troveit, si m'en tairay⁴. » Lorsque donc on fait peser sur sa mémoire l'accusation d'avoir volontairement altéré la vérité des faits, je ne puis m'associer à ces critiques. Non, l'indignation qu'il témoigne contre les procédés d'Enguerand de Bar et autres « fausseurs de croniques » ne nous permet pas d'admettre qu'il ait voulu en imposer à ses contemporains et à la postérité. Sans vouloir prétendre qu'il soit exempt d'exagération, et même de partialité et de préventions, j'incline à croire qu'il a puisé ces fausses relations dans des sources aujourd'hui perdues.

Mais si, pour la reproduction des faits, notre chroniqueur est incapable

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 484.

² *Ibidem*, t. VI, p. 529.

³ *Ibidem*, t. V, p. 570.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 457.

de tromper sciemment son lecteur, il estime pouvoir en toute liberté les présenter à sa manière et leur donner une forme personnelle. Plutôt romancier qu'historien, il recherche les détails ; il aime à entourer les aventures qu'il raconte d'un luxe inouï de particularités et de circonstances accessoires ; sous sa plume, le moindre évènement prend des proportions épiques. Dramatisant son récit, il fait revivre ses personnages, qui parlent et agissent sous nos yeux ; il ne saurait résister au plaisir de peindre leur physionomie, leur attitude et jusqu'à leurs habits. De là une véritable exubérance de narrations, d'amplifications, de discours, de dialogues qui peut être hardiment mise sur le compte de sa vive et féconde imagination. On ne lui en aurait pas fait un reproche s'il avait usé de cette méthode avec discrétion. Tacite, Tite-Live, Salluste ne l'ont-ils pas employée ? Malheureusement, elle présente un danger que notre chroniqueur n'a pas su éviter. En chargeant son tableau de couleurs trop éclatantes, en embellissant les faits outre mesure, il les a souvent transformés et même complètement déformés. Une simple comparaison avec ses sources encore existantes le prouve surabondamment, et c'est ce qui fait que, pour l'enquête historique, le *Myreur des histours*, même dans sa dernière partie, devra toujours être consulté avec la plus grande circonspection¹.

Mais, d'autre part, n'y a-t-il aucun profit à tirer de ces abus de style ? Ces conversations, ces apostrophes, ces invectives ne reflètent-elles pas fidèlement l'esprit de l'époque où écrivait l'auteur ? C'est ainsi évidemment que parlaient nos ancêtres ; ces images, ces expressions leur étaient familières, et nous assistons vraiment aux scènes populaires qui animaient les rues de Liège au treizième et au quatorzième siècle. Pour le dire en passant, ce qui m'a frappé comme un trait de caractère des anciens habitants de la

¹ Voy. WOUHWILL, *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich*, p. 206. Cet auteur reproche avec raison à l'historien Fisen d'avoir bénévolement accepté tous les détails suspects fournis par Jean d'Outremeuse et qui, dans les évènements les plus importants, faussent la vérité.

cité et des bonnes villes du pays. c'est que rien ne les irrite davantage que d'être appelés faux chiens, lâches, couards.

Est-ce à dire que tout ce qui s'écarte du simple énoncé des faits doive être attribué à la fantaisie de notre chroniqueur? Franchement, je ne le crois pas, et pour ma part je ne serais pas étonné d'apprendre que le récit de la bataille dans laquelle périt Alexandre de Macédoine ¹, que le dialogue naïf entre Adam et Ève tourmentés par la faim après leur sortie du Paradis terrestre ², et tant d'autres morceaux étranges, sont empruntés presque mot pour mot aux chansons de Geste.

Jean d'Outremeuse, coupable d'avoir involontairement faussé la vérité historique en chargeant les événements qu'il raconte de trop nombreux artifices littéraires, mérite un reproche plus grave. Il est d'une crédulité impardonnable. Les traditions les plus fabuleuses, il les recueille; les légendes les plus extravagantes, il les adopte; les faits les plus saugrenus, il y croit. Sans parler des dragons et autres animaux fantastiques, des vertus des pierres précieuses, et d'autres absurdités généralement admises au moyen âge, est-il besoin de rappeler les bêtes douées du don de la parole, les arbres-prophètes, les races d'hommes portant une queue ou vivant dans l'eau, les coqs à tête de femme, les vieillards comptant quatre cents ans d'existence, etc. ³?

Il ajoutera bien, parfois, comme à propos d'un cochon à tête humaine : « se che fut voir, nous ne savons ⁴ » : ou bien, rejetant toute responsabilité, il fera remarquer que « chu dist li croniques ⁵; » mais, en général, il admet tout sans discernement. Une seule fois, je pense, dans tout le cours de son

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 156.

² *Ibidem*, t. I, p. 310.

³ Voir la *Table analytique des matières*, aux mots *Faits merveilleux*, *Histoire naturelle*.

⁴ *Ly Myreur*, t. IV, p. 442. « Et puet bien estre veriteit, dit-il ailleurs, mains je ne le say. » (*Ibidem*, t. V, p. 422.)

⁵ *Ly Myreur*, t. IV, p. 187.

immense compilation, sa raison se révolte contre l'absurdité des faits et il les rejette nettement, ne se donnant même pas la peine de les reproduire : Orose, dit-il, raconte tant de choses étonnantes de la ville de Babylone, « que ilh n'est cuers morteis qui le posiste croire ¹. » Pour le reste, ou bien c'est un miracle, comme dans la bataille de Steppes où périrent trois mille deux cents Brabançons, tandis que les Liégeois ne perdirent pas un seul homme ²; ou bien ce sont les forces de la nature qui se révèlent, comme lors de la naissance d'un enfant à deux têtes en Judée : « chu fut une grant senefianche, che disoient les gens de chi pays; mais, tant que à mon avis, je dis que chu est nature qui tant sceit faire de diverses chouses ³. » Enfin, rien n'est impossible à Dieu, et cela explique toutes choses. Après avoir raconté les merveilles de la nappe enchantée dans le palais du roi Artus, il s'écrie : « Forte chouse est à croire chu que j'ay dit; et se n'astoit chu que Dies est tous poisans et parfaits, si puet faire ancors plus grande s'ilh li plaisoit, tant com emmi le creroy à mesaise; car qui vuet, ilh le croit; qui ne vuet, noin; mains qui me trait à croire est chu que j'ay dit de Dieu, et que ilh ne font riens qu'ilh ne fachent en nom de Dieu le Peire, Filh et St-Espir ⁴. » Au reste, ce n'est pas article de foi et chacun en prend ce qu'il veut. Quant à lui, son devoir d'historien l'oblige à rapporter consciencieusement ce qu'il trouve dans les chroniques. C'est ce qu'il déclare à propos de la magie : « Ch'est une chouse, dit-il, la Sainte Englise n'ajouste point de foit; mains ilh le croit qui veut, et qui veut ilh le lait. Mais chu que ons true en escript doit cascon metre justement en ses histor, et le puet gloseir, se ilh le soit faire, sens reproche ⁵. »

¹ *Ly Myreur*, t. I, p. 8.

² « Chu escriisit Hue li evesque en ses croniques, et le compte pour miracle. » (*Ly Myreur*, t. V, p. 89.)

³ *Ly Myreur*, t. II, p. 205.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 58.

⁵ *Ibidem*, t. IV, p. 55.

L'historien qui veut être toujours sincère doit avoir une grande indépendance d'esprit et mettre de côté toute préoccupation personnelle de crainte, d'affection, de haine. Au temps de Jean d'Outremeuse, où l'esprit de caste était encore si vivace, ce n'était pas chose aisée que de se soustraire aux idées reçues. On a vu, à propos de la Geste, que Jean d'Outremeuse écrivait avec une liberté qui parfois frise l'impertinence ¹. Est-il besoin de rappeler son étonnante déclaration au sujet de la simonie, qui, au dire de ses devanciers, souillait le clergé liégeois au milieu du douzième siècle : « En cel an commenchat en la citeit de Liege i male chouse, le pioir de monde et li plus dampnable, et que je dis bien à mon envis, si n'astoit chu que ons ne doit fauseir croniques ne porter l'un et laisser l'autre, mains doit-ons dire le bien et le mal là ilh est ². » Partout où il rencontre des abus, il les signale avec une verve railleuse. Personne n'échappe à ses traits mordants ³. Nous avons vu, dans la Geste, comment il dépeint l'état de la société liégeoise ⁴. Mais ici il est encore plus explicite et il convient de compléter le tableau par quelques citations.

Les dépositaires du pouvoir n'ont aucun souci de leurs devoirs. Placés à la tête de la cité pour faire respecter l'ordre et veiller au bien commun, ils ne songent qu'à leur intérêt particulier et ne voient dans leur situation qu'une occasion d'en tirer parti. C'est ainsi qu'ils laissent impunément dégrader les monuments publics : « Car ons ne fait point de correction à Liege encors tout maintenant, mains trait aighe sour son molin cascon, et lait aventureir le common profit ⁵. » Le résultat de cette faiblesse est qu'avec le

¹ Voir ci-dessus, p. LXVI.

² *Ly Myreur*, t. IV, p. 592. Comment, après cela, admettre l'assertion d'Abry, déclarant que notre chroniqueur « s'est fort égaré dans diverses choses, en quoi il a cru faire plaisir aux supérieurs qui se sont de si longtemps voulu ériger en souverains ? » (*Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 14.)

³ Il n'hésite pas à dire, par exemple, que le pape et les cardinaux se laissèrent corrompre par l'or de Jean Sans-Terre. (*Ly Myreur*, t. V, p. 165.)

⁴ Voyez ci-dessus, pp. LIX et suiv.

⁵ *Ly Myreur*, t. IV, p. 250.

mépris de l'autorité, l'esprit d'insubordination pénètre le peuple. Au lieu de s'occuper de ses affaires, il veut s'immiscer dans celles de l'État. Tout est pour lui matière à critique et rien ne saurait se faire sans exciter ses murmures : « Mains li peuple en murmuroit mult longement. Et encors fait à présent ¹. »

Il y a plus. L'honnêteté se perd, le sens moral s'abaisse, le sentiment religieux s'éteint. Il n'y a pas jusqu'à la sainteté du serment qui ne soit violée pour la raison la plus futile : « Chairlemagne fist cel loy por bien, portant que por morir ne falsast nullus son seriment ; mains or le faseroient y pluseurs por 1 pois. si que ch'est malvais gaige et petit payement à temj s present d'avoir le seriment ². »

En même temps que la bonne foi s'en va, la corruption envahit tous les rangs de la société ; tout se fait pour de l'argent, même l'élection des magistrats. Et ainsi arrive-t-il que les places sont données à des hommes indignes qui, une fois au pouvoir, n'ont plus le moindre souci des intérêts qui leur ont été confiés. Autrefois, les gens de métier, avant de se rendre aux comices électoraux, allaient pieusement implorer les lumières de l'Esprit Saint dans leurs églises respectives : « Et ilh font le contrable maintenant, car ilhs les font orgulheusement, sens discretion et tant dissolument qu'ilh vont en compaignie faire les grans escos enmetant c'on dist messe, et faire marchandies (contre leur seriment) del donner les offiches de leurs maistres et jureis et gouverneurs à cheaz qui mie ne sont digne del porter lesdites offiches, et lassent derier les proidhommes qui sont saiges et riches et puissans, qui ont saiet et veüt, portant qu'ilh ne donnent point d'argent. Dont la noble citeit de Liege est si fausement gouvernée, que nuls n'y puet avoir droit s'ilh ne donne argent ; car ilh les covient reprendre chu qu'ilh ont despendut en acquerant les offiches : et enssi reboivent-ilh cheaux qui les

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 520.

² *Ibidem*, t. VI, p. 207.

ont buit; dont la citeit seroit perdue encor, se Dieu n'en n'at piteit, qui remet les chouses en bon pont¹. »

Ces retours de Jean d'Outremeuse sur l'époque où il vit sont assez fréquents. Il manque rarement l'occasion de témoigner qu'il n'est pas content de son siècle, où tout va de travers. Chose étonnante pour un esprit aussi cultivé, il critique même la tendance que l'on avait de son temps à étendre les bienfaits de l'instruction qui, selon lui, devrait être le privilège exclusif de ceux qui doivent gouverner les peuples. Anciennement, dit-il, les fils des rois et des seigneurs qui avaient des territoires à administrer étaient envoyés aux études, et c'était chose nécessaire; mais aucun homme du commun n'aurait osé prétendre devenir clerc: « et durat cel coustumme longtemps. et encors le maintenant les grans prinches, et font volentirs clers leurs enfans qui après eux doivent gouverner leurs pays; et, par especial, les empereres de Romme est mult convenable de estre toujours bons clers, et enssi les roys de Franche. Mais l'autre chouse ne maintient-ons nient bien, car cascons, soit povre, soit riche, fait de ses enfans clers, c'on ne soloit nient faire. Adont n'estoit mie tant de clers com maintenant, et si astoient plus saiges adont que maintenant; et encordont, les cleres de maintenant ont grant avantages, car ilhs truvent les libres tous fais et corregiés de toutes les schiencs qui sont, que leurs devaintrains ont fais à grant travailhe². »

J'ai fait allusion plus haut au sens critique de Jean d'Outremeuse. Après avoir montré combien il est crédule, j'ai à cœur de prouver que, d'autre part, outre la bonne volonté dont il fait preuve pour être aussi exact que possible, il savait aussi parfois raisonner, déduire, conclure, en un mot user de critique, à supposer que ce terme puisse être employé en parlant d'une époque où la science qu'il désigne n'était pas encore née. Je parviendrai

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 270. Cfr dans Jean de Stavelot, pp. 322, 324, l'opinion que cet auteur avait du peuple à Liège.

² *Ly Myreur*, t. I, p. 211.

même, je l'espère, à convaincre mes lecteurs que, sur ce point, il n'est pas resté en arrière de son siècle.

Remarquons d'abord qu'il n'accepte pas toujours bénévolement et sans examen tout ce qu'il trouve dans ses devanciers : « Alcune hystoires dient que Turpin encargat les armes de Bulhon: mains je ne say porquoy il le fist, car chu ne furent onques les armes d'Ardenne ¹. » Je ne crois pas, déclare-t-il ailleurs, qu'Obert, avant d'être évêque de Liège, ait été marguillier de la cathédrale : « ch'est tout fables, et si n'est nient à croire, car 1 marliers n'a point de election en 1 capitle s'ilh n'est canoines ². » Le chroniqueur Martin Polonus ayant avancé que le roi Artus régnait en Angleterre au temps du pape St Hilaire, Jean d'Outremeuse fait la réflexion qu'il pouvait tout au plus être né alors, puisque Merlin, qui vivait longtemps avant Artus, n'avait encore aucune renommée; « mains, ajoute-t-il, nos mettons chi chu que Martin dist ³. »

Voyons maintenant comment il se tire d'affaire lorsque, dans ses recherches, il trouve des divergences sur un même point entre les chroniqueurs. Le plus souvent, ne voyant pas de raison pour admettre une version plutôt qu'une autre, il se bornera à les indiquer toutes deux. Citons quelques exemples. Ayant raconté la mort terrible de Hugues, fils du comte de Bar, au siège de Bouillon, il fait la remarque que « ons treuve 1 escripture que Huez, anchois qu'il morist, fut aporteis là al sietre. si que repentans et absols del evesque; mains le cronique où j'ai pris ma mateire ne le dist nient; et ancordont ilh n'est mie pechiet del croire et l'une et l'autre ⁴. » Il mentionne sans commentaire deux récits différents de la mort d'Antoine et de Cléopâtre ⁵, de l'assassinat de Pompée ⁶, de la naissance de

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 465.

² *Ibidem*, t. IV, p. 279.

³ *Ibidem*, t. II, p. 165.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 587.

⁵ *Ibidem*, t. I, p. 551.

⁶ *Ibidem*, t. I, p. 227.

Mahomet¹. Mettant une *Vita* d'Éracle en opposition avec d'autres textes, il ajoute : « Partant puet croire cascon lequeil qu'il li plaist². »

C'est surtout au sujet de la chronologie qu'il trouve à signaler des désaccords. La date du martyre de St-Mengold, de Huy, notamment, donne lieu à de nombreuses divergences : « li une escript que ce fut al temps que Estevene fut evesque de Liege, li altre que chu fut sour l'an 909, li altre escript 896, li altre 915, li altre 980, li altre 970; et je tien cheste pour le milhour : je ne say se ilh est³. » Plus loin, il déplore l'incertitude qui règne dans la chronologie des rois de France : « dient mult de croniques que li (le roi Philippe) et les autres regnont plus ou moins qui li croniques de St-Denis ne dient, et que je ne saie; ch'est grant differenche et mari-menche⁴. »

Lorsque la chose sera possible, il conciliera des textes en apparence contradictoires. On s'explique, par exemple, que les chroniqueurs désignent deux localités comme possédant le corps de St^e Marie-Madeleine, parce que toutes deux en conservent une partie⁵. Si l'on trouve mentionné Aubry le Bourguignon à cent ans de distance, c'est qu'il a existé deux personnages de ce nom et que l'on a confondu leurs faits et gestes : « Li croniques parolle don altre Abri longtemps après, qui dist qu'ilh fut fis Basin : et ch'est voire; mains la mateire qu'ilh met à chis Abris à temps Pipin, le fis Char-Martel, si fut al temps Pipin qui fut li fis

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 295.

² *Ibidem*, t. IV, p. 128. Parlant d'un comte de St-Paul, « li I, dit-il, l'apelle Huon, et li altre l'apelle Gratiens; mains, comment qu'ilh soit nommeis, ch'estoit li conte de Saint-Paul. » (*Ibidem*, t. V, p. 118.) Après avoir raconté un miracle attribué au pape Léon II, il ajoute : « Martin dist en ses croniques que chis myracle avient à pape Lyon le premier de cel nom; mains altre part nos l'avons troveis al temps de Lyon le secon. » (*Ibidem*, t. II, p. 555.)

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 151.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 504. Cfr t. I, p. 224; t. II, pp. 461, 475, 489; t. IV, pp. 55, 95; t. V, p. 147; t. VI, p. 478, etc.

⁵ *Ly Myreur*, t. II, p. 445.

Charle-le-Gran. Et deveis savoir qu'ilh oit bien cent ans et plus entre ches II Abris ¹. »

Enfin, dans la plupart des cas, se trouvant en présence de versions divergentes, il se prononcera nettement pour l'une ou l'autre, soit par une simple affirmation et sans se donner la peine d'appuyer sa préférence par un argument quelconque, soit en invoquant l'opinion du plus grand nombre des sources ou celle de ses chroniques qu'il croit la mieux informée, soit après avoir examiné les raisons pour ou contre.

Citons quelques exemples de ces différentes manières de faire.

Il affirme purement et simplement : S^t Louis, dit-il, « morut l'an XII^e et XLVIII, jasoiche qu'ilh soit des hystoires grandement variantes en dantes; car li une dist que saint Loys rengnat XL ains et si fut coroneis l'ain XXVI aveque XII^e; et li altre dist qu'ilh rengnat XLIII ains, et avoit d'eage XIII ains, che fut l'ain LVII de son eage. Mains ilh n'est autrement que je vos ay dit de premier ². » . . . « Marchonès, duc des Sycambiens, regnat VII ans tant seulement, jasoiche que ons treuve ens aultres hystoires que ilh regnat XXXIII ans, et ly aultre dist XXXI an; ne ly un ne ly altre ne dist veriteit, car ilh ne regnat que VII ans; mains les contrescrivens y puelent bien avoir marit por leur erreurs ³. » . . . « Alcons vuelent dire que en cheste voie Gerars (del Fraite) fut à Bethon. Chu est fable; mains bien est voir que revenoit XV ans devant d'Alemangne, si passat à Bethon ⁴. » Les fils de Louis le Débonnaire entrèrent, dit-il, en la cité de Verdun pour conclure une paix, « et le fisent en teile manere que vous oreis, jasoiche que aucons croniques dient d'on altre manere ⁵. »

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 450.

² *Ibidem*, t. V, p. 188.

³ *Ibidem*, t. II, p. 83.

⁴ *Ibidem*, t. III, p. 92.

⁵ *Ibidem*, t. IV, p. 74. De même Jean d'Outremeuse soutient que S^t Hubert fit transporter le corps de S^t Théodard à Maestricht, « jasoiche que ons trouve qu'ilh avoit esteit aporteit à Treit par S^t Lambers. » (*Ibidem*, t. II, p. 413.)

... « Puisdit fondat là uns altre prinche une citeit qui fut nommée la citeit de Tornay ; et encor le nomons Tournay, jasoiche que pluseurs gens vuelent dire que Tournay at oyut pluseurs nommes anchois que ly nom de Tournay, sauf le grasce de tous cheaux qui chu voroient dire; car chu fut li promir nom que ilh oit, et ne li fut oncques oisteis ne cangiés ¹. »

Il se rallie à l'avis du plus grand nombre des chroniques ou de la plus autorisée à ses yeux : « Pluseurs gens parollent des Huens, queiles gens chu furent et de queile pais ilhs vinrent; et pluseurs histors en parollent, qui n'en sevent mie la veriteit. Mains ons true aux plus veritables que cheaux Huens furent juy^s. » ... « Peppin rengnat XII ans en Franche. Je li dis portant que li croniques ne sont mie tous concordans en chu; mains li plus suffissans sont d'acorde ². » ... « Ilh sont histor qui dient que li fietre St-Lambert demorat à St-Giele; mains je n'en ay riens troveit en cronicques de St-Lambert autrement que j'ay deviseit ³. » ... « Chu estoit en avrilhe l'an VII^e et XXVIII. Ilh sont des hystoirs qui dient que chu fut l'an VII^e et XXXI, et ches hystoirs meismes dient que Charle, Doyelin et Garin furent neis l'an VII^e et XVIII, si qu'ilh avoit todis XIII ans d'eage, car XVIII et XIII chu sont XXXI, et oussi XV et XIII chu sont XXVIII; mains ilh estoit l'an XXVIII, chu dient li plus des hystoires et des docteurs ⁴. »

Enfin, il examine, compare, discute, et finalement conclut en faveur de l'une ou l'autre version, « si qu'ilh n'est autrement que nos avons dit ⁵. » Le passage où il réfute, avec chiffres à l'appui, Martin Polonus et Eusèbe à propos de l'année de la mort de St Clément et de la confusion entre les papes Clet et Anaclet, est trop long pour être reproduit ici. Selon lui, les

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 57.

² *Ibidem*, t. II, p. 17.

³ *Ibidem*, t. IV, p. 70.

⁴ *Ibidem*, t. IV, p. 590.

⁵ *Ibidem*, t. II, p. 459.

⁶ *Ibidem*, t. IV, p. 98.

erreurs répandues à ce sujet proviennent d'une part de l'inattention avec laquelle ont été supputées les dates : « et chu ly une l'entent bien, et ly aultre l'entent male ou ne le vuelt entendre; » d'autre part de l'entêtement des écrivains : « Vraiment, nos creions que sains Eusebe estoit de sa tieste et tenoit trop fort son opinion, car ilh soy discorde mult fortement aux aultres croniques en pluseurs lis ¹. » Il a exposé la fondation de Lutèce et le changement de ce nom en celui de Paris. Puis il ajoute : « Pluseurs gens et maintes histors enssi vuelent dire autrement, qui ne sont mie à croire. Li une dist que Paris, ly fils le roy Prian de Troie, le nommat enssi : qui ne puet estre veriteit, car Paris de Troie estoit mors, et Ector et tous ses freres, et Troie destruite quant cheaux qui escapparent vinrent habiteir en pluseurs lis en Europe ². »

Pour étayer sa manière de voir il invoquera, comme le feraient les critiques modernes, le témoignage des chartes : « Ilh est cleirs que ly roy Charle n'awist jamais faite chu qu'ilh fist s'ilh n'awist plus rengneit que Vincent ne die. Et ons trueve pluseurs englieses qui ont lettres saieleez de roy Charle, qui selonc les dautes apparent evidemment que Charle regnat tant com je vos dis ³. » Ou bien il fera mieux encore et n'en croira, semblait-il, que ce qu'il a pu constater par lui-même et contrôler de ses propres yeux. On a prétendu, dit-il, que le chef d'Andolet, conservé à Maestricht, était celui de St-Lambert : « Mains chu ne puet eistre, car sains Lambers n'oit que une coup, et chesti coup fut de une dart ou de une glaive, que ons li butat desus le teux de la capelle; et fut asseneit en la chenol de coul, si entrat ens jusques al fondement desous; mains Andoilien oit une coup en la tieste, teile com la tieste de Treit l'at, car c'est el meismes ⁴. »

¹ *Ly Myreur*, t. p. 501.

² *Ibidem*, t. II, p. 215. Cfr ce qu'il dit à propos de Naime de Bavière, t. II, pp. 409, 450.

³ *Ibidem*, t. II, p. 552.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 485.

Puisque c'est à propos des dates que Jean d'Outremeuse trouve, le plus souvent, à redresser des erreurs, il convient de nous arrêter un instant à l'examen de son système chronologique. Cette question avait été de sa part l'objet d'une étude toute spéciale, qui lui était imposée, du reste, par la nature même de son *Myreur*, lequel procède par année. Rencontrant dans la foule des manuscrits qu'il consultait des dates différentes pour les mêmes faits, il devait naturellement rechercher quelle était la bonne. Il songea donc avant tout à s'initier à l'art de supputer les années, compara les styles, et se créa, après mille difficultés, une méthode qu'il se plaît à exposer souvent et dont il était très fier : « Je croy, dit-il après une de ses démonstrations, que ons ne soloit mie mettre en escript les dautes enssi com ons faite maintenant, car Martin est en grant erreur des dautes en ses croniques des papes et des empereres. Se vos les voleis bien justement calculeir, vos y trovereis mult grant erreur et discors en luy-meismes ou par les escrivens. Et se vos calculeis semblablement les dautes de chi presens chroniques, vos les trovereis bonnes et sens erreurs ¹. » Mais avant de voir comment il procédait, il est indispensable d'indiquer les règles de la véritable chronologie liégeoise. Elles ont été posées par l'historien Hoensem qui, parfaitement au courant des usages et en situation pour être bien informé, doit inspirer toute confiance.

Depuis un temps immémorial, dit-il dans la préface de son excellente chronique ², l'année civile, dans tout le diocèse de Liège, commençait à la fête de Pâques, ou plutôt au milieu de la nuit précédente (du samedi au dimanche), pendant laquelle on bénissait dans la cathédrale le cierge

¹ *Ly Myreur*, t. II, p. 352.

² « Ne circa discretionem temporum, præcedentis videlicet et sequentis, error quicquam valeat perturbare, attendendum est quod, a tempore ejus memoria non existit, annorum nativitatibus Domini cumulatim sive cujuslibet anni succrescentis initium in cereo consecrato paschali hactenus appensa depingi tabula consuevit, et ab illa hora annus dominicus inchoabat. » (Dans CHAPEVILLE, *Gesta episc. leod.*, t. II, p. 274.) Cfr *l'Art de vérifier les dates*; MABILLON, *De re diplomatica*, t. II, chap. 25, n° 8.

pascal. Aussitôt cette cérémonie achevée, on attachait au cierge béni une pancarte sur laquelle étaient inscrits le millésime, l'indiction et d'autres notes chronologiques se rapportant à l'année qui commençait; à partir de cette heure même, l'année nouvelle prenait cours¹. De cet usage vient la dénomination de *style pascal* donné à cette manière de supputer les années.

Tel n'était pas le mode de compter suivi à Rome et dans le diocèse de Cologne, où l'année commençait le jour de Noël². Cette divergence ayant plus d'une fois donné lieu à des difficultés et à des erreurs, l'évêque de Liège Adolphe de La Marck décida de les faire cesser en faisant concorder le style suivi à Liège avec celui de la cour romaine et de la métropole de son église. Il ordonna en conséquence que l'année 1555, qui avait commencé à Pâques, serait écourtée et s'arrêterait à la fête de Noël suivante, pour faire place à l'année 1554³.

Voilà ce que nous apprend Hocsem, et immédiatement après il ajoute : « Hac ergo supputatione, anno Domini 1554 mense februario, calamuni, ut præconcepta depingerem, apprehendi. » Ainsi donc, c'est dans l'année même où ce changement de style eut lieu qu'il commença à écrire sa

¹ Il résultait de cette manière de compter que les mois et parties des mois de janvier, février, mars et avril, précédant la fête de Pâques, au lieu de commencer l'année, la finissaient. Il en résultait encore que les années ne comprenaient jamais le même nombre de jours; ainsi l'année 1209 compta 588 jours (du 29 mars au 17 avril), tandis que l'année 1210 n'en eut que 549. Il en résultait enfin que les mêmes dates pouvaient se présenter deux fois dans le courant d'une seule année, lorsque celle-ci comprenait plus de 568 jours.

² Dans un autre endroit de sa chronique, Hocsem nous fait savoir que, d'après le style de la chancellerie romaine, l'année commençait à Noël : « Anno Domini 1272, parum ante Nativitatem Domini, vel 1275 post Natale, prout data tunc mutatur in curia Romana. » (Dans CHAPEAUVILLE, t. II, p. 297.)

³ « Sed quia Romana et Coloniensis ecclesiae leodiensis metropolitana sedes, in die Natalis Domini annorum ponebant principia singulorum — ejusmodi diversitate plures occurrebant difficultates et frequentes errores, — ne diutius in hoc irrationabiliter membrorum a capite discreparet, statutum est ut in Nativitate Domini nuper præterita, qua 1555 usque ad Passcha sequens scribi juxta morem pristinum debuisset, anticipando tempus anni deinceps initium capiatur. » (Dans CHAPEAUVILLE, t. II, p. 274.)

chronique. Il avait alors 54 ans ¹ et était écolâtre de la cathédrale. On ne saurait admettre qu'il se soit trompé ². Au reste, l'examen des formules indiquant les dates des chartes avec des concordances qui permettent de les contrôler prouve, à de rares exceptions près ³, l'exactitude de ses assertions.

Le mode employé par Jean d'Outremeuse pour fixer les dates est entièrement différent. Selon lui, c'est au 23 de mars, jour de l'Annonciation ou de l'Incarnation de Jésus-Christ, qu'il fallait, avant la réforme d'Adolphe de La Marck, commencer l'année. « Obiers, dit-il, morut l'an 1114, le derain jour de genvier; et li noveals an commenchat 23^e jour de marche après, car mes dautes si sunt del Incarnation ⁴. » Non seulement c'est son système, mais contrairement à l'affirmation de Hocsem, il semble dire, sans toutefois être très explicite à cet égard, que ce style fut en usage au pays de Liège jusque dans les premières années du quatorzième siècle. Après avoir donné le texte de la Lettre des degrés de la cathédrale (qu'il place par erreur au 12 décembre 1251), il reproduit celui de la Lettre sur l'assise des vins, datée *anno ab incarnatione Domini M^o CC^o XXXI^o, sabbato post octavas Epyphanie, mense januario*, et fait la réflexion suivante : « Ilh semble à pluseurs gens que chest letre soit del daute premier des letres deseur escriptes, qui parollent de novembre et de decembre, les dois derains mois de l'ain; mains che n'est mie veriteit, car à la date del Nativiteit Nostre Sangnour seroit le premier, car ilh commence à Noyel; mains tant que à

¹ Voici en quels termes il nous fait connaître son âge : « Anno Domini 1278 in medio februarii prout in nostra diœcesi tunc anni dominicæ Incarnationis in Pascale mutabantur, fui nativitatîs exordium consecutus. » (Dans CHAPEVILLE, t. II, p. 509.)

² Il confirme sa première déclaration dans un autre endroit : « In Nativitate Domini futura (1353), qua tunc primum sunt in hac diœcesi anni Domini augmentati, videlicet 1354, cum secundum antiquam consuetudinem scribi 1353 debuisset. » (*Ibidem*, p. 402.)

³ Mon savant confrère M. WAUTERS, dans sa *Table des diplômes*, t. IV, p. LXI, en cite quelques unes.

⁴ *Ly Myreur*, t. IV, p. 526.

la Incarnation, chu fut quant Gabriel aportat le salut del Ave Maria à la virgule Marie, liqueile est li xxv^e jour de marche. *Adont commenchoit li année jusque al altre Annunciation*; et maintenant commencent les daultes à Noyel; mains ons escript : l'ain de la Nativiteit Nostre Sangnour ¹. »

Pour autant que ce passage puisse s'appliquer au pays de Liège, le témoignage des chartes, ainsi que je viens de le dire, donne tort à notre chroniqueur ².

Le mode de dater suivant lequel l'année commençait le 25 mars s'appelait style pisan si on comptait de manière à être en avance de neuf mois et sept jours sur l'année moderne (25 mars avant J.-C.), et style florentin si on était en arrière de trois mois et sept jours après le 1^{er} janvier (25 mars après J.-C.). Les textes suivants de notre chroniqueur établissent qu'il avait adopté le style pisan : « Nous gens retournent parmi Brabant 26 jour en marche, qui est le secons jours del an 1151, car ilh commence 25 jour de marche, quant Dies s'incarnat en la verge Marie; mains li ans del Nativiteit Nostre-Signour si commence à Noyel; ensi commence al Incarnation li ans teil qu'ilh commence à Noyel après li ans del Nativiteit, car le Incarnation est ix mois devant le nativitet, ensi que j'ai dit pluseurs fois desus. Et chu vous dis-je affin que vous ne troveis vos daultes en debat por chiel miese raison que li une seroit del Incarnation et li altre del Nativiteit, car toudis y at ix mois courant disparelhe; mains li autres iii mois, assavoir del Nativiteit Nostre-Signour jusques à l'Annonciation Gabriel, chu est l'Incarnation, sunt les daultes enweiles ³. » ... « Che fut l'ain delle Incarnation 1501,

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 265. Je ne saisis pas bien la pensée de Jean d'Outremeuse dans les premières lignes de ce passage.

² Cette contradiction avait embarrassé le savant GACHET (*Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 2^e série, t. I, p. 47.) Mon ami, M. le chevalier C. de Borman, qui a bien voulu m'aider ici de ses conseils, et moi, nous nous proposons d'examiner de plus près, dans une note spéciale, la question soulevée par lui. Cfr du reste, WAUTERS, *Table des diplômes imprimés*, t. I, p. LX, note.

³ *Ly Myreur*, t. IV, p. 350.

en mois de julle le xx^e jour, car li ain del Incarnation se mue le xxv^e jour de marche, et la Nativiteit se mue al Noyel après, tous les ains; et adont y at 1 ain à dire de marche jusqu'al Noyel après, et puis se sont enwaile les ains jusqu'à marche, qui li ain de Incarnation se mue ¹. »

Jean d'Outremeuse, en désaccord avec Hoeseem quant au style suivi à Liège avant la réforme d'Adolphe de La Marck, se trouve aussi en opposition avec lui pour la date de cette réforme. Tandis que le savant écolâtre de Saint-Lambert fixe cette date à l'année 1555, notre chroniqueur prétend qu'elle eut lieu en 1516 et qu'elle s'étendit à toute l'Europe occidentale, sauf aux diocèses de Trèves et de Cambrai : « En cel ain meismes (1516), fut ordineis par les englieses de Liege et del dyocese de Liege et de tous les pais de dechà meire, excepteit le pais de Trieve et Chambray qui point ne s'i acordarent adonc, et por bien de paix et por osteir toutes erreurs, que les dautes del Incarnation, dont adonc li uns usoit, et li altre usoit de la date de la Nativiteit Nostre-Sangnour, fussent remise à unc, et al maniere que ons cangast al Noiel qui venoit prochainement; car les alguns mettoient en escript l'an de grasse, sens dire del Incarnation ou del Nativiteit : qui astoit 1 grant erreur, car che fut grasse enssi bien le Incarnation que la Nativiteit tres sainte; si chaoit l'année bisexte en la fin del année del Incarnation et à commenchement de la Nativiteit, car alguns escrisoient l'ain del Incarnation commenchant ale annunciation Gabriel (qui est le 25^e jour de marche), et les autres ne le muoient point jusque à Paske, si qu'ilh n'estoit mie fixée ne statuet; et la Nativiteit se muoit toudis al sollempniteit de Noyel; si avoit todis, entre le date del Incarnation, ix mois jusqu'ale date de la Nativiteit. Et passat enssi, et l'escript-ons tout promier à Noyel, car le jour de Noyel se muat li date del Nativiteit de 1516 à 1517, et l'Incarnation si avoit compleit cel année xvii; et par l'Incarnation si comptat encors xvii de la Nativiteit; et enssi fut toute 1. Vos saveis et aveis bien entendut

¹ *Ly Myreur*, t. V, p. 881. Cfr d'autres textes, t. III, p. 357; t. IV, pp. 523, 814; t. V, pp. 368, 409.

chu que j'ay dit, comment ons doit d'hors en avant compteir sor l'ain del Nativiteit N. S., les dates; et nos le ferons ¹. »

Ainsi, d'après lui, l'année 1516 n'aurait compté que neuf mois (du 23 mars au 24 décembre), et l'année 1517 aurait commencé au 25 décembre, et ce mode de supputation aurait continué pour les années subséquentes. Mais ici encore, l'étude attentive des documents authentiques, confirmant l'assertion de Hocsem, prouve que Jean d'Outremeuse s'est trompé. Une charte de l'année 1518, donnée par le doyen et le chapitre de la collégiale de Saint-Denis, à Liège, porte, après la signature du notaire, la mention suivante : « In quo scribendo annos Domini usus sum consuetudine diœcesis Leodiensis, ubi data mutatur in vigilia resurrectionis Domini, post benedictionem cœrci ². »

Il faut remarquer, du reste, que notre chroniqueur se met en contradiction avec lui-même, notamment à propos de la date de la paix de Fexhe. Adolphe de La Marek, dit-il, se trouvant en guerre avec ses sujets, plusieurs chanoines de la cathédrale et d'autres bonnes gens entamèrent des négociations qui aboutirent d'abord à une trêve : « Et chu fut bien saeleit, et ont les moieneurs prifigiet termes as parties que casconne ait son conselhe à Tongre por faire paix, se Dieu l'otroie, et chu dedens 1 mois prochainc venant. ch'est assavoir le jour de Quasimodo sor l'ain del Incarnation Nostre-Sangneur XIII^e et XVII, et del Nativiteit XIII^e et XVI entrant à Noyel devant; si que ons doit penseir à la daute, car ill soit dois daute, enssi que j'iaie mult de fois declareit chi-devant. Li letre del paix de Fexhe si fut faite del daute de la Nativiteit XIII^e et XVI, mains al daute de Incarnation seroit XVII ³. » Suivant le style moderne, l'année 1516 fut bissextile et eut pour lettres dominicales D et C. D'après la manière de compter de Jean d'Ou-

¹ *Ly Myreur*, t. VI, p. 254.

² *MIRÆUS, Opera diplomatica*, t. I, p. 214.

³ *Ly Myreur*, t. VI, p. 225.

treuse, l'année de l'Incarnation correspondante commença le 25 mars 1516 et finit le 24 mars 1517 (n. st.); et comme elle retardait de neuf mois et sept jours sur celle de l'Incarnation, celle-ci aurait pris cours le 25 décembre 1516 et se serait terminée le 24 décembre 1517. Il s'ensuit : 1^o que le millésime retarderait d'une année entière sur le style moderne; 2^o que c'est l'année 1515 de la Nativité qui aurait été bissextile. Selon lui, la paix de Fexhe fut conclue l'an 1516 de la Nativité, c'est-à-dire l'an 1517 de l'Incarnation. C'est une erreur. Daté du vendredi avant la saint Jean-Baptiste 1516, ce document sera pour tous les diplomatistes du 18 juin 1516 et non du 17 juin 1517.

Ce que je viens de dire suffit pour faire voir jusqu'à quel point Jean d'Outremerse se faisait illusion lorsqu'il vantait l'infailibilité de ses calculs. La vérité est qu'on ne peut y ajouter qu'une confiance très relative. Mais nous ne devons pas, sur ce point, nous montrer trop exigeants. Tous ceux qui se sont occupés de la chronologie du moyen âge savent combien, aujourd'hui encore, cette matière est hérissée de difficultés. Si nos plus habiles critiques, les Gachet, les Wauters, malgré les secours de la science moderne, se sont trouvés arrêtés devant des problèmes qui paraissent insolubles, comment voudrait-on que Jean d'Outremerse en fût venu à bout? Son tort a été, en voulant résoudre la question, de l'embrouiller davantage.

Il faut donc bien le dire : le résultat n'a pas répondu à ses efforts, et malgré toute la peine qu'il s'est donnée pour rendre son travail aussi exact que possible, le *Myreur des historis* fourmille d'erreurs, tant au point de vue de la chronologie que des faits eux-mêmes. Elles sont tellement nombreuses qu'il eût été impossible de les signaler toutes, et personne ne reprochera aux éditeurs de ne pas avoir cherché à le faire, pas plus qu'on ne leur en voudra de ne pas avoir élucidé les innombrables questions historiques ou géographiques que cette chronique soulève, ou de ne pas avoir séparé par le menu la vérité de la légende. Il suffira de rappeler que les erreurs dans lesquelles verse Jean d'Outremerse, même en dehors des récits légendaires,

se rapportent aussi bien aux temps historiques qu'aux époques primitives, et d'ajouter que si la plupart d'entre elles doivent être mises sur le compte de ses devanciers, d'autres en assez grand nombre sont imputables à notre chroniqueur. Sans parler de l'insouciance incroyable avec laquelle il estropie les noms propres, son ignorance lui fait prendre des royaumes et des provinces pour des villes, des fleuves pour des localités, des personnes pour des royaumes, et réciproquement¹. Il prouve qu'il n'a aucune notion de la géographie. Il dédouble ses personnages, plus souvent il les confond; il mentionne des rois, des ducs et des comtes qui n'ont jamais existé: il jette la perturbation la plus profonde dans les descendance des maisons souveraines; il rapporte en foule des faits qui se trouvent en contradiction flagrante avec la vérité. Encore une fois, il convient de ne pas faire retomber sur lui seul la responsabilité de toutes ces bévues; la plupart doivent être attribuées à des auteurs plus anciens. Qui songeait alors à contrôler d'une façon systématique les renseignements fournis par les chroniqueurs? Du reste, Jean d'Outremeuse ne connaissait rien de l'histoire générale et l'étendue de son entreprise ne lui permettait pas de consacrer beaucoup de temps à l'examen approfondi de ses sources. Ce qui est probable, ce qui est même certain, c'est que bien souvent, par négligence, par précipitation, il a mal compris et par conséquent mal rendu ses auteurs, confondu les personnages, embrouillé les faits. Je le crois d'autant plus volontiers que l'on

¹ Cfr *Le Myreur*, t. I, pp. 210, 224, 500; t. II, p. 155; t. IV, p. 127, etc., etc. Toutes ces particularités n'étant pas signalées dans les notes, on comprend les difficultés que j'ai eu à vaincre pour rédiger la table des matières de cette vaste publication. Bien souvent j'ai dû me livrer à de pénibles recherches pour élucider certains points historiques, reconnaître les personnages, déterminer les localités. J'ai fini de croire que les lacunes n'y sont pas nombreuses, mais on y rencontrera, sans doute, et en grande quantité, des attributions erronées et des confusions; je ne me flatte pas d'avoir toujours trouvé la sortie des labyrinthes formés par les centaines de Jean, de Henri, de Guillaume, de Guy, etc. Mais cette table était indispensable, et telle qu'elle est, elle rendra, j'en ai l'espoir, de sérieux services aux travailleurs.